ÉTIENNE MAYRAN

DERNIÈRE PARTIE (1)

V. — LES ÉTUDES

Il se rabattit sur son travail et tâcha de prendre goût aux thèmes, aux versions et au reste, mais ce goût ne venait guère. Quand, le matin à cinq heures, ayant lavé ses mains crevassées à l'eau froide, il descendait l'escalier et venait s'asseoir sur son banc taché d'encre, il avait besoin de faire effort pour ne pas rester inerte, la tête dans ses mains et sans lire. Il écoutait le ronflement du poêle et sentait l'odeur de cette salle trop pleine, puis brusquement se secouait pour ouvrir ses manuels et commencer son devoir.

Il ne savait point où il allait, ni par quelle route. « Quand j'aurai encore fait trois cents thèmes et trois cents versions, et que j'aurai expliqué mot à mot toute l'*Énéide*, que saurai-je ? » Sur cette question il s'arrêtait, ne pouvant répondre. Apparemment c'était une question étrange; car nul ne se la faisait autour de lui. Despretz cheminait toujours du même pas, entassant devoir sur devoir sans rien imaginer au delà. Bernard saisissait une idée, s'y intéressait pour une demi-heure, était premier, puis pensait à autre chose. Étienne était le seul à souffrir de son métier machinal; sans s'en douter, il avait voulu savoir pour-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

quoi il faisait chaque chose, surtout choisir lui-même la chose qu'il était le plus utile de faire. Il essaya de lire d'avance ses manuels d'histoire, et trouva de temps en temps quelques supplices intéressans, et trois ou quatre phrases tirées des originaux vraiment frappantes et barbares, mais le livre n'était qu'une enfilade de généalogies, batailles et traités, ornée çà et là de quelques grands mots bien sonores : « Pierre tua Jean, qui tua Paul, qui tua Jacques, qui vola André, qui pilla Thomas, qui mit Joseph à la porte. » Après dix-huit jours de lectures, ce fut là son résumé. Il se rejeta sur le *Petit Carême* de Massillon, ayant appris par la préface que c'était un chef-d'œuvre. Il lui sembla, après en avoir lu deux cents pages, avoir avalé deux cents verres d'eau bien tiède et bien claire. « Certainement le petit prince à qui on débitait cela était bien bête, car on lui répétait vingt fois la même chose; de plus, il était bien patient, car il écoutait vingt fois de suite la même chose. Il n'y a ici que Despretz qui soit de force à en faire autant. » Boileau lui plut davantage à cause des petits détails de mœurs : « C'est dommage qu'il écrive en vers, on comprend moins bien qu'en prose; il dit que c'est mieux, moi je ne l'aurais pas cru; c'est comme sauter à cloche-pied, on va moins vite, mais c'est plus beau. »

Il essaya de lire deux ou trois classiques, Virgile entre autres et Cicéron; mais leurs idées étaient à une trop grande distance de son âge, et sachant mal la langue il les déchiffrait comme des énigmes, content de comprendre le sens, incapable de goûter ou de juger la pensée; par surcroît, certains devoirs l'excédaient, entre autres les vers latins; il apprenait par cœur avec chagrin les périphrases poétiques et s'irritait d'écrire avec des centons. Rien de tout cela n'était vivant ; on lui mettait dans la tête force mots, force nomenclatures; on lui enseignait la patience, le travail, la docilité, le silence ; il était comme un soldat dans une caserne apprenant des mouvemens du pied droit, du pied gauche, du pouce, du coude, et, par-dessus tout, le respect de la consigne. Il songeait tristement aux leçons de son père, si fructueuses, si amusantes; comment auprès de lui tout devenait clair, comment, avec une vieille estampe, avec un petit événement récent, avec un paysage voisin, son père l'avait intéressé aux campemens de César et aux beaux contes d'Ovide. « Qu'est-ce que je dois apprendre, et comment apprendre ? » Il en revenait toujours à cette question, et n'y répondait pas.

Un soir, en récréation, il s'approcha d'un groupe qui s'était fait autour du poêle éteint. Despretz, les sourcils froncés, suçait son pouce et ne disait mot ; Bernard s'était mis à cheval sur la seule chaise qu'il y eût dans l'étude et se dandinait agilement en s'accrochant d'une main après une table. Favart gisait comme un Turc, le dos appuyé au fourneau, et s'amusait à lancer le plus loin possible des jets de salive brune. Un autre tenait voluptueusement le tuyau embrassé, et, fermant les yeux, caressait sa joue comme un chat le long de la tôle polie. Quelques-uns, appuyés l'un sur l'autre, avaient l'air de ne songer à rien, et bâillaient. On avait éteint trois quinquets sur quatre, et le dernier éclairait misérablement de sa lumière vacillante cet amas de figures chagrines et d'habits crasseux. Ils étaient seuls, sauf le maître d'étude, qui, à l'autre bout de la salle, dans sa chaire, griffonnait activement, pour passer sa licence, je ne sais plus quelle pièce de vers latins.

— A quoi servent les vers latins? dit tout d'un coup Étienne.

Despretz ouvrit de grands yeux, il ne comprenait pas. Bernard se mit à rire, et Favart, le regardant avec une sorte de compassion dédaigneuse, lui dit :

— Qu'est-ce que cela te fait, grand serin?

— A quoi cela te sert-il à toi?

— Je n'en fais pas; bon pour les ânes savans comme Despretz.

Despretz toussa, mais ne remua pas.

— A quoi cela sert-il à Bernard qui n'est pas un âne?

— A rien; à quoi cela sert-il d'être au collège?

— Eh bien, soit, à quoi cela sert-il d'être au collège?

— Ton père s'ennuyait de te voir culotter des pipes, il t'a fourré là en dépôt et on t'occupe.

Ayant ainsi parlé, il laissa retomber ses deux jambes et se remit à chiquer, l'œil vague et vitreux, comme s'il se reposait d'un effort. Sur quoi Bernard se leva et dit : « Mon cher Étienne, je te remercie d'avoir bien voulu ne pas me ranger dans le troupeau des ânes; en récompense, je m'en vais travailler à ton instruction. A quoi sert une pension? A fournir trente mille francs par an au père Carpentier. A quoi servent les vers latins? A faire vendre des *Gradus* et des traités de prosodie. A quoi servent les places de pion? A employer les pauvres nigauds qui

feraient bien mieux d'être décrotteurs dans la rue. A quoi servent les moutons? A faire des côtelettes. Pourquoi je fais des vers latins? Parce que ce n'est pas plus ennuyeux que de jouer aux billes. Pourquoi je travaille? Parce que j'aime mieux cela que de chiquer comme Favart, qui crache sa salive et qui finira par cracher ses poumons. »

La cloche sonna, et en se détirant ils montèrent au dortoir. « Au fait, se dit Étienne, ils sont en prison, et ils parlent comme des gens en prison. Ce n'est pas eux qu'il faut questionner. Voyons les maîtres. »

Pour les maîtres d'étude, il n'y avait pas à y songer. C'étaient de pauvres diables, simples surveillans, plus captifs que les élèves, méprisés par eux, ayant conscience de ce dédain, et toujours dans les transes, obligés qu'ils étaient de ne point trop déplaire aux jeunes gens et de maintenir l'ordre. Quelques-uns étudiaient, mais à bâtons rompus, l'œil et l'oreille au guet pour saisir un livre défendu ou empêcher une causerie de contrebande. Au beau milieu d'une idée, un élève claquait des doigts pour sortir ou venait réciter une leçon. Plusieurs lisaient de mauvais romans qu'ils dissimulaient entre les feuilles d'un livre respectable, ou regardaient en l'air, ou taillaient leur plume, ou s'amusaient vingt fois de suite à signer leur nom en perfectionnant leur paraphe. La plupart étaient bacheliers tout juste, en sorte que les bons élèves se moquaient d'eux à leur barbe. Le seul qui eût de l'autorité était un homme de quarante ans, fort bien vêtu, muni d'une belle barbe et de cheveux lustrés. On disait qu'il avait été chasseur chez une comtesse, et qu'il était encore entretenu par une bourgeoise. En effet, ses boutons de chemise étaient splendides, et tous les mois on lui voyait une bague nouvelle. Son air d'assurance, sa voix haute, sa colère prompte en imposaient, et personne ne bavardait à son étude. Du reste, ignorant comme une carpe, il lisait le grec à peine ou point du tout; chacun faisait fond là-dessus, on lui présentait son livre en disant *kai*, *kai*, *kai*, *kai*, *kai*, puis on enfilait un bredouillement de mots inintelligibles. Cependant il avait l'air de suivre et suait dans sa peau. « C'est bien, disait-il au bout de cinq minutes, je vois que vous savez, allez vous asseoir. »

Les répétiteurs au contraire étaient des hommes assez instruits. Trois fois par semaine, Étienne et les élèves de sa classe allaient passer une heure et demie dans une petite salle étroite

où M. Delahaye corrigeait leurs devoirs latins et français. On n'était point en guerre avec lui, et tout se passait à l'amiable. C'était un homme de trente-huit ans, assez grand et mince, bien pris dans sa taille, un peu cuistre et un peu bellâtre. Il soignait beaucoup ses mains, et son habit bleu à boutons d'or, quoique médiocrement neuf, était toujours irréprochable. Il retroussait ses cheveux fort joliment et possédait toutes sortes de grâces. Étienne regardait avec une longue curiosité ses gestes compassés et élégans, sa canne avec laquelle il jouait, son menton qu'il caressait, sa chemise brodée sur laquelle il passait complaisamment la main. Toujours son doigt levé et promené dans l'air avec mesure appelait l'attention et scandait les phrases. Il avait tant de fois souri finement que la peau s'était rayée d'un nombre infini de petites rides. La bouche surtout s'était grimée, et les yeux demi-fermés, clignotans, son corps, son cou et sa tête penchés, tout portés en avant, semblaient toujours vouloir insinuer quelque agréable malice. Il n'était point sot et avait étudié dans sa jeunesse. Mais beaucoup d'hommes n'ont de volonté que jusqu'à vingt-cinq ans ; ils perdent l'élan avec la jeunesse, et s'asseyent lorsqu'il faudrait marcher. Celui-ci, disert et bon latiniste, établi presque au sortir du collège dans une place assez bonne, avait trouvé tout juste en lui le courage de subir un ou deux examens, puis s'était reposé. Il est si doux de rester au lit le matin, et le soir de flâner en fumant son cigare ! D'ailleurs, en fumant et en restant au lit, on rêve, on a des imaginations littéraires, et même de temps en temps on fait des vers. Pourquoi moi aussi ne serais-je pas un écrivain, un grand poète? Notre éducation de collège nous conduit à considérer les œuvres d'esprit comme les seules qu'il vaille la peine d'entreprendre, et il en sort tous les ans quantité de génies qui, après avoir sali beaucoup de papier blanc, se trouvent à la fin expéditionnaires, clercs ou commis. Il était resté répétiteur à dix-huit cents francs; comme il avait en outre le logement et la table, et que de plus il était fort sobre, il n'était point malheureux, paressait tranquillement, lisait un peu, rimait quelquefois, faisait volontiers sa conférence. Bien des gens, ayant ainsi trouvé leur petite niche, s'y accommodent, et désormais, les jambes pendantes, sont contens de regarder les mouches voler. Il n'avait point de répugnance à regarder voler les mouches, employait chaque fois un quart d'heure à faire ouvrir les livres et remettre les copies, un

autre quart d'heure à distiller les plaisanteries d'entrée, un troisième quart d'heure à écouter les devoirs sans rien dire, mouvant ses breloques ou jouant avec un cure-dents; puis quand il avait saisi au passage une ou deux balourdises, il arrangeait une épigramme, la retournait, la polissait jusqu'à ce qu'elle fût complète, la soulignait, la reprenait, la grossissait, jusqu'à ce qu'elle fût visible. Là-dessus on criait : « Oh! oh! » sur les bancs, et de sa main gantée il essayait de calmer l'admiration bruyante, mais on le savait content, et on lui faisait un succès. Rien de plus alerte que les jeunes gens, et même les enfans, pour saisir un faible. Quelquefois ils exagéraient l'applaudissement par moquerie; entre eux ils l'appelaient le marquis de Mascarille. Lui cependant, content de réussir même aux dépens de son autorité, se laissait quelquefois arracher des fragmens inédits de poésie, et enseignait ainsi sur le vif et d'après lui-même, parmi toutes sortes de réserves et avec une modestie transparente, l'art de plaquer une épithète et de dévider une périphrase. Il commentait les écrivains de l'antiquité, si simples et si graves, dans le même goût, avec des mièvreries et des gentillesses. Étienne, après avoir essayé de rire, se trouvait l'esprit désagréablement vide, et comparait tout bas la répétition au travail des petites demoiselles qui, avec du fil de fer, des épingles, de la gomme et des chiffons roses, croient faire des fleurs.

Comme il sortait de la répétition avec une contenance triste, Bernard lui dit :

— Mon pauvre Mayran, tu as l'air d'un âne en plaine; tu n'es pas content, ta question t'est restée au gosier, comme un chardon!

— Quelle question?

— La fameuse question : A quoi servent les vers latins? A quoi sert le latin? A quoi sert le collège? Après tout, tu as bien fait. Cet imbécile pommadé t'aurait répété les phrases de l'an dernier. Est-ce que tu ne les connais pas?

— Non.

— Comment, tu n'as pas lu son discours de distribution, ce spirituel discours, ce brillant discours, ce chef-d'œuvre de composition, ce modèle de style, cette grande page littéraire qui... que..., tout ce que tu voudras? Mais, mon cher, il l'a toujours dans sa poche, il couche avec, on le donne aux parens, on l'a

relié en veau, on l'a déposé à la bibliothèque. Il n'en a pas dormi de trois mois, il se réveillait en sursaut pour noter une phrase; je l'ai vu à table laisser là sa côtelette pour écrire une correction au crayon. Cela commence par : « Si jamais, messieurs, une solennité fut à la fois grave et touchante... » une phrase de onze lignes avec des épithètes, des balancemens, des ronflemens. J'ai mis la première page en vers sur l'air de Fualdès. Je te la chanterai, cela te convaincra; le titre est : « De l'utilité de la mélasse, par un confiseur. »

— Je n'aime pas la mélasse.

— Est-ce qu'on te demande si tu l'aimes? Il faut en manger, il n'y a pas autre chose. Quel drôle de bonhomme tu fais! Écoute, il est une heure, je vais prendre ma leçon de musique, une singulière leçon, tu verras. Mon maître est un songe-creux comme toi, un gratteur d'idées, un chevalier de la triste figure. Il a des moulins à vent dans la tête. C'est quelque chose; les braves gens d'ici n'ont que du vent sans moulins. Vous bavarderez ensemble, je vous accompagnerai sur le piano. Cela fera le plus beau charivari musical et littéraire. Nous nous serons amusés trois quarts d'heure, et nous aurons cultivé les Beaux-Arts!

Ils montèrent au sixième, et au fond d'un corridor poudreux trouvèrent une chambre plus poudreuse encore. Certainement elle n'avait jamais été balayée. Pour tous meubles, il y avait un lit sans rideaux, une pauvre table en bois blanc, un piano dans un coin et trois chaises; le tout grisâtre, jaunâtre, terni, flétri, comme la figure du maître, qui, assis auprès de son poêle, fumait et ne disait mot. Une mauvaise chaleur alourdissait l'air; le tuyau, plié et replié comme un ver, se collait au plafond d'une façon grotesque et piteuse. Les crachats faisaient une traînée, et l'homme maigre, râpé, avait la mine aussi triste que la chambre.

Bernard entra en sautillant:

— Je vous présente Étienne Mayran. Ce n'est pas un cuistre, quoiqu'il en ait l'air. Bien au contraire, c'est un grand homme en herbe. Il a commencé des recherches sur l'utilité sociale et philosophique de la mélasse; il sera en famille ici, cher et illustre maître, et c'est ce qui m'a décidé à vous l'amener.

— Au piano, jeune singe, et gardez vos phrases pour votre collège.

Il montra une chaise à Étienne, et se remit à fumer, baissant la tête, les yeux fixés sur son crachoir. Pendant une demi-heure, il écouta sans avoir l'air d'entendre, immobile et n'ouvrant pas la bouche. A la fin il fit: « Prout! », et Bernard cessa.

— Monsieur Étienne Mayran, la leçon coûte vingt sous. N'est-ce pas que j'ai volé mes vingt sous?

Étienne sursauta.

— J'ai manqué à tous mes devoirs, je suis un professeur ridicule. Je n'ai point dit à Bernard: « Sol dièse, monsieur, plus fort la reprise, monsieur. Du sentiment dans la variation; en douceur, monsieur! »Vingt sous pour « prout, » en vérité, c'est trop!

— Bravo, cria Bernard, la représentation va commencer!

Le maître baissa la tête et demeura encore une fois silencieux. Un instant après, les jeunes gens virent deux grosses larmes descendre le long de ses joues, bientôt d'autres, puis d'autres encore; à la fin, ce fut comme une pluie; elles tombaient au bord du poêle, dans les cendres de la pipe; il semblait avoir oublié qu'il y avait quelqu'un là. C'était un étrange spectacle que celui de cet homme qui depuis longtemps commençait à s'abandonner, et qui maintenant s'abandonnait tout à fait. La table éclopée, les chaises délabrées, tout le désordre de la chambre dégarnie, et surtout ces cheveux défaits, ces mains jaunies par le tabac, ces tempes séchées, montraient les pas d'une agonie qui finissait. Étienne comprit cela à l'instant même, et voyant les deux sillons que les larmes du maître commençaient à faire sur ses joues terreuses, il se sentit pleurer.

Bernard s'était levé fort troublé:

— Je vous prie de me pardonner, monsieur; je vous donne ma parole d'honneur que je n'avais aucune intention mauvaise. Je vous en prie, est-ce que vous voulez bien me pardonner?

— Je n'ai point à te pardonner, mon enfant; tu m'as fait mal, mais tu n'y songeais pas. Tu as joué, voilà tout, tu joueras toujours; cela est dans ton instinct. Ton esprit est né pour faire des gambades. Tant mieux pour toi; tu n'en viendras jamais où j'en suis. Ceci est ma dernière leçon, mon ami; je quitte demain la pension; encore une étape de faite; je suppose que la prochaine sera l'hôpital. Mais avant de partir, il faut que je gagne mes vingt

sous, tu sais bien que j'aime à payer mes dettes. Laisse-moi donc finir ma leçon, et écoute ceci. Tu as les doigts agiles, mais tu n'est pas musicien ; tu ne le seras jamais ; il faut avoir été malheureux pour sentir la musique ; tu es trop gai, et tes chagrins, si tu en as, ne seront jamais qu'à fleur de peau. Laisse là les sonates et retiens-en seulement le numéro, cela te servira pour en parler avec les jeunes femmes ; apprends des airs de danse : tu feras danser les jeunes filles dans le monde et les grisettes au quartier Latin. Amuse-toi et amuse les autres ; c'est là ton lot, un bon lot, et tu n'as pas besoin qu'on t'encourage pour en user. Aussi bien n'est-ce pas à toi que j'ai affaire, mais à ton ami. Bernard m'avait déjà parlé de vous, Étienne ; je sais que vous êtes pauvre, et que vous ne pouvez compter que sur vous, mon pauvre enfant. Eh bien ! regardez de près sur quelle route vous êtes et surtout dans quel chemin on voudra vous engager. Je me suis cassé la tête sur mes cahiers d'harmonie comme vous sur vos dictionnaires. Où en suis-je? Je suis si bien usé que je n'ai plus la force de me mettre en colère, et je vous parle de tout cela tout tranquillement. Nous aussi, on nous a montré de loin les prix, les grades, et toutes les carrières ouvertes ; et, aujourd'hui, j'ai des amis mathématiciens qui pilent des drogues dans une arrière-boutique d'apothicaire, ou qui courent les chemins pour placer les eaux-de-vie de leur patron. Mes prix du Conservatoire m'ont fait avoir une place d'organiste, six cents francs, en province ; et au bout de dix-huit mois, l'évêque m'a remplacé parce que je ne faisais pas mes Pâques. J'ai vécu de mes leçons : c'était du pain volé ; trois élèves sur quatre ne sont pas capables d'en prendre ; je finissais par le dire et les parens me renvoyaient comme un malotru. A présent, me voilà chef d'orchestre dans un bal de barrière. Je jouirai tous les soirs de l'odeur des quinquets et de la friture, et mon talent sera de faire le plus de bruit possible pour faire sauter des filles et des calicots. Un autre est devenu secrétaire d'un grand homme, qui lui donnait pour huit heures de travail quarante-deux sous par jour. Il a fait son chemin : je l'ai retrouvé la semaine dernière dans les filets de Saint-Cloud. Un homme coule vite à fond dans ce monde-ci. Les voisins ne s'en doutent pas. Il y a un petit gargouillement, puis une tête de moins sur l'eau, et puis tout est tranquille. Il faut savoir nager, mes enfans, et l'on ne vous montre, ici comme partout, qu'à danser sur la corde. Vous vous évertuez à sauter

le plus haut possible, vous vous glorifiez quand vous vous tenez plus longtemps que vos voisins sur la jambe droite ou sur la jambe gauche; est-ce qu'on est capable de nager parce qu'on sait faire la cabriole? Voilà ce que j'ai découvert pendant mes longues heures vides en attendant des élèves; mais je n'en sais pas plus long; je n'ai pas su m'aider et je sens bien que j'enfonce. A vous d'apprendre à nager, et de trouver ici le moyen d'apprendre. Tâtez-vous, défiez-vous des radoteurs, cherchez et jugez par vous-mêmes. Vous êtes jeunes, vous avez de la force. Pour mon compte, je suis las, et je me laisse aller.

Ils voulaient l'embrasser; mais il les écarta doucement en disant:

— La représentation est finie. Bonsoir, Bernard, je mène mon premier bal ce soir, il me faudra de l'entrain, c'est assez de pleurnicheries. Une poignée de main, simplement.

Là-dessus ils sortirent. Bernard lui-même était sérieux, et ils rentrèrent à l'étude sans se parler.

VI. — LA SCIENCE

Quinze jours après, un jeudi, jour de sortie, comme il était presque seul dans la cour, le répétiteur d'histoire, M. Sprengel, le fit appeler. C'était un homme fort considéré et il passait pour un des piliers de la pension. « Impossible de le coller, disaient les élèves. Ce singe de Bernard a passé une semaine à se fourrer dans la tête tous les noms et toutes les dates des Soudans et des Sultans fatimites, edrissites, gaznévides, seldjoucides, etc., et lui a défilé son chapelet un quart d'heure durant en faisant exprès trois fautes. L'autre a écouté tranquillement, a pris trois notes et les lui a passées à la fin: c'étaient les trois fautes. » Point de répertoire plus exact. Sur toute l'histoire ancienne, grecque, latine, asiatique, du moyen âge, moderne, à toutes les heures du jour, devant les grands, les petits, dans quatre ou cinq classes, il était prêt. D'ailleurs zélé, homme à conscience, et disposé à aider les travailleurs.

— Mayran, mon garçon, dit-il à Étienne, vous voilà souvent premier, sortez avec moi aujourd'hui, je sais que vous n'avez personne, M. Carpentier m'a donné permission pour vous.

Étienne, tout rouge, alla brosser son habit, en se demandant

s'il devait accepter un dîner qu'il ne payait point. Il sentait qu'il payait le sien à la pension et, raidi comme il l'était, il ne voulait avoir d'obligation à personne. « C'est trois francs qu'il lui en coûtera, se disait-il ; quel droit ai-je à ces trois francs? » Il redescendit presque décidé à se dire malade, mais la figure de M. Sprengel était si franche et si pleine de bonne humeur, qu'il n'y avait pas moyen de refuser.

— Prenez-moi le bras, nous irons par les quais, dit le brave homme.

Un beau soleil luisait sur la rivière, les remous bleus frétillaient autour des arches, çà et là un petit flot lançait un éclair. Le printemps était venu sans qu'Étienne s'en fût douté dans sa prison, et les saules, les peupliers ouvraient au-dessus de l'eau leurs guirlandes de boutons frêles. Cette grande ouverture de ciel, la joyeuse lumière qui jouait dans l'air libre, cette noble façade du vieux Louvre, cette foule, l'élégance des voitures, des femmes parées, des enfans riches, au sortir de tant de longues semaines de contrainte monotone, l'enivrèrent; parmi tant d'objets ternes, tristes ou sales, il avait perdu le sentiment des choses belles ou grandes. Ce sentiment lui revenait tout d'un coup, trop fort, et lui affluait de toutes parts. Quand ils se furent assis sur un banc des Tuileries, et que les parterres, les futaies noirâtres, les jets d'eau, et, dans le lointain, l'Arc de Triomphe avec la multitude fourmillante s'étalèrent devant lui, sous le plus généreux soleil, il lui sembla que tous les objets jusqu'au moindre entraient dans sa tête et faisaient un choc dans sa poitrine ; il se sentit soulevé hors de son banc, et il serra les lèvres pour ne pas crier.

— Asseyez-vous donc, Étienne, lui dit M. Sprengel en s'essuyant le front, vous devez être las, nous avons marché comme des vélocipèdes. Qu'y a-t-il ? Vous regardez du côté du soleil ? Vous avez raison : si nous étions ici à cinq heures, vous le verriez juste au-dessus de l'obélisque ; cela est très curieux, on dirait un bilboquet avec sa boule. Mais vous avez l'air tout effaré. Reposez-vous, mon cher garçon, nous avons tout le temps. Une belle journée, n'est-ce pas ? Nous pouvons causer ici, nous sommes à notre aise. Eh ! eh ! il faut regarder devant soi, regardez-y ; pas comme cela ; c'est une métaphore, vous la prenez au sens propre, je parle au figuré, je veux dire que vous devez penser à ce qui arrivera dans cinq mois. Eh! qu'est-ce qui arrivera ? Le concours.

Oui, mon ami. Voilà de quoi vous mettre la puce à l'oreille. La sentez-vous, la puce? (Et il lui tira l'oreille le plus malicieusement qu'il put.) Qu'en dites-vous, reprit-il en se frottant les mains? Cela ne vaut-il pas la peine qu'on y pense? Vous rédigez bien, vous avez de la mémoire, vous travaillez; qu'est-ce qui vous manque? Les procédés. Eh bien! je vais vous les donner. 815, fin de Charlemagne fondateur du premier empire. 1815, fin de Napoléon, fondateur du second empire. A présent, il n'y a plus moyen d'oublier ces deux dates-là. Attendez, voici qui est encore plus joli. 1215, l'Angleterre libre par la Grande-Charte; 1415, les Anglais vainqueurs à Azincourt; 1515, avènement de François Ier, le plus grand des Valois; 1715, mort de Louis XIV, le plus grand des Bourbons; 815 et 1815, 1215 et 1415, 1515 et 1715, cela fait une enfilade. Tenez, comme ceci (et il prit des petits cailloux qu'il rangea deux à deux sur le banc), vous voyez les deux premiers 815, 1815. Séparés par mille ans, il n'y a qu'un 1 à ajouter, cela se retient de soi-même. Maintenant, les autres : 1215, 1415, siècles pairs, et séparés par deux cents ans; 1515, 1715, siècles impairs et séparés par deux cents ans. Y êtes-vous? Répétez à présent. (Étienne répéta machinalement.) Là, vous les savez, ce n'est pas plus difficile que cela; vous n'avez plus qu'à vous les redire deux ou trois jours de suite, soir et matin, en vous levant et en vous couchant. Eh bien! mon ami, c'est la même chose pour le reste. 1689, 1789. 453, 1453. En trois mois vous les aurez sur le bout du doigt. Voilà pour les dates. A présent les faits. Passez-moi ma canne (et il commença à dessiner sur le sable). Je fais d'abord une grande accolade, voyez-vous, et j'écris ici: règne de Charlemagne. Très bien. A présent une première accolade A : affaires intérieures, et une autre accolade égale B : affaires extérieures. Maintenant, dans la première, trois accolades moindres, petit *a*, petit *b*, petit *c*, administration, religion, lettres, et dans la seconde, trois accolades de même grandeur, guerres du Midi, guerres de l'Est, guerres de l'Ouest, chacune avec des sous-accolades pour les détails. Comprenez-vous? Les gros faits en majuscules, avec des soulignemens et de l'encre rouge : je dirai à la pension qu'on vous en donne. Ayez soin d'écrire bien proprement et lisiblement, pour vous relire d'un coup d'œil. Vous collez cela au dos de votre pupitre ou à l'entrée de vos dictionnaires; vous l'avez sous les yeux tous les jours. Impossible de ne pas l'ap-

prendre. Vous avez vos cinquante plans dans la tête, vous courez dessus comme sur un damier, cela est mathématique. Et dans cinq mois vous vous asseyez dans la petite salle à côté de la Sorbonne, vous avez bien dormi la veille, vous avez la tête fraîche, vous écrivez seize pages, la mémoire ne bronche pas, le plan est tout fait : Premier prix d'histoire, Étienne Mayran !

M. Sprengel s'était levé. Il avait ôté son chapeau, retroussé ses manches, et dessinait avec enthousiasme ; son large ventre allait, venait, son front rosé ruisselait, sa voix éclatait. Il était dans la joie, dans la verve de l'action, de la conviction, de la puissance, comme un général au plus beau jour de bataille, de victoire. Il sautait, tout gros qu'il était, avec une agilité de jeune homme, corrigeant une accolade, soulignant un mot, tapant sur l'épaule d'Étienne, les yeux ardens, la figure enflammée, et parlant avec toutes sortes de gestes impétueux et expressifs. Un cercle s'était formé autour d'eux : « Nous passons pour deux charlatans, se disait Étienne, et moi pour le compère. » Mais M. Sprengel n'était pas homme à se troubler pour si peu, il n'avait rien vu, il suivait son idée ; quand des jambes le gênaient, il les écartait avec sa canne ; la démonstration faite, il ne les vit pas davantage, s'épongea le front une seconde fois, reprit la main d'Étienne et fendit la foule ébahie, en disant tout haut : « Allons dîner. »

Le dîner fini, M. Sprengel avait achevé d'expliquer tous ses procédés ; il ramena Étienne par les boulevards jusqu'à la rue Saint-Louis, au Marais, où il logeait : « Montez avec moi, je vous montrerai mes cartes, nous ferons du café, il faut bien terminer la journée. C'est votre avis, n'est-ce pas ? Hé ! il y a des jours gais, c'est une bonne chose que la vie. Là, nous voilà arrivés. Ne bougez pas, de peur de vous heurter contre un meuble. Je vis tout seul, et il faut que j'allume ma bougie. Oh ! ce ne sera pas long ; je sais où tout pose ; j'irais les yeux bandés mettre la main sur le cahier des Hohenstaufen. Voilà de la lumière, asseyez-vous. N'est-ce pas qu'on est bien chez soi ? Deux chambres, vous voyez, avec une cuisine, un joli cinquième, maison honorable, vue sur des jardins et pas de bruit. J'y suis comme un roi quand j'ai mis ma robe de chambre et mes pantoufles. Regardez, pendant que j'apprête les tasses (et il lui montra une bibliothèque pleine), tout cela est de moi, contenu et contenant, le texte et les reliures. Les relieurs ne me comprenaient pas,

j'ai appris leur métier, cela m'occupe le dimanche; vous verrez mes outils dans l'arrière-cuisine, j'ai des lettres mobiles, toutes les colles et toutes les encres qu'il faut. Prenez un cahier dans la rangée verte, c'est le moyen âge. Le troisième? Bon, ce sont les rois de l'heptarchie anglaise : une période difficile; ils s'assassinent beaucoup, et cela gêne pour les arbres généalogiques. On en vient à bout pourtant, comme ceci, en entourant chaque nom d'une figure, tantôt un cercle rouge, tantôt un carré d'étoiles jaunes, d'autres encore, et en laissant le tableau affiché au mur. Cela met les choses dans les yeux, et alors elles reviennent d'elles-mêmes. Le matin d'une leçon, je n'ai plus qu'à jeter les yeux sur mon tableau. Cela fait, impossible de broncher, et il faut être sûr de ne pas broncher devant vous, coquins que vous êtes. Ah! ah! Bernard a été bien pris quand il a cru me prendre! Je ne lui en veux pas, il était dans son droit; c'est un bon diable, il irait loin s'il voulait se donner la peine d'écrire des tableaux. Allez, j'en ai vu bien d'autres; à vingt-cinq ans, j'ai été reçu premier à l'agrégation, dans une composition sur les îles de la Méditerranée; j'avais fait l'histoire de cent dix-sept îles anciennes et modernes. C'est une belle chose que l'histoire. Tendez votre tasse, le café est chaud. »

Tout en parlant, M. Sprengel avait mis la fameuse robe de chambre et fait le ménage avec une adresse et une célérité merveilleuses. Il s'épanchait, il était content, il arrivait aux confidences. « Oui, mon garçon, reprit-il, c'est une belle chose que l'histoire. J'ai eu tout par elle. Qu'est-ce qui vous empêche de faire comme moi? Il y a vingt-cinq ans, le frère de M. Carpentier m'a pêché au séminaire de Colmar, j'ai fait mon chemin, vous voyez, et je suis heureux comme un prince. Qu'est-ce qui me manque? Je sais mon affaire, je suis ferré sur tous mes cours; j'ai deux mille francs à la pension, autre chose ailleurs, des leçons en ville, un petit magot qui augmente. Mon calcul est fait : à cinquante ans, je serai rentier, les mains dans mes poches. Pas la plus petite gêne ici, il y a une femme qui vient toutes les semaines me raccommoder, le portier fait mon ménage et m'aime parce que je rentre tous les jours à neuf heures. Il y a dix ans que je mange à la même table et l'on m'y soigne. Je relie le dimanche; et tous les soirs, j'ai ma partie d'échecs, ou bien quelque bon garçon comme vous avec qui je taille une bonne bavette. Pas d'enfans, de femme, de tracas; je n'ai à

songer qu'à moi, tout roule ici comme sur des roulettes. Qu'est-ce qu'un homme pourrait désirer de mieux? Travaillez ferme, dans dix ans vous pouvez en avoir autant! »

Il le reconduisit jusqu'à la pension, qui était voisine, et le remit au portier en lui disant : « C'est convenu, n'est-ce pas? Le prix d'histoire au Concours, pas le second, mais le premier, et nous allons piocher ferme. » Un instant après, Bernard qui rentrait aussi rejoignit Étienne.

— Le papa Sprengel t'a fait sortir?

— Oui, c'est un brave homme.

— Il t'a mené dîner au restaurant?

— Oui.

— A quel restaurant?

— Au Palais-Royal.

— Bien, quarante sous. Il a donné quelque chose au garçon?

— Oui.

— Quarante et deux font quarante-deux sous. Vous avez pris des omnibus?

— Oui, pour revenir.

— Six et quarante-deux font quarante-huit sous.

— Qu'est-ce que tu fais là?

— Je fais ton compte. Tu trouveras ces quarante-huit sous à la fin de l'année sur ta note de dépenses.

— Comment?

— Le papa Sprengel est un homme très libéral, mais jusqu'aux écus exclusivement.

— Alors, pourquoi m'a-t-il fait sortir?

— Parce que M. Carpentier le lui a dit, et qu'on lui rembourse la dépense.

— Mais il m'a traité comme un ami.

— Il a de l'amitié pour tout le monde.

— Alors, qu'est-ce qu'il veut de moi?

— Le prix d'histoire. Je parie qu'il t'a enseigné la fabrication des accolades?

— Oui.

— Très bien. Tu vas confectionner des tableaux de faits?

— Oui.

— Encore mieux. Tu souligneras les noms difficiles avec des encres différentes?

— Oui.

— Parfait. Tu apprendras le tout, soir et matin, pour avoir la mémoire sûre?

— Oui.

— Nous y sommes. Eh bien! mon ami, je te fais mon compliment, tu vas entrer dans la cage aux volailles.

— Quelle cage?

— Le père Carpentier donne en ce moment l'ordre de ne te laisser sortir les jeudis et les dimanches que deux heures après les autres.

— Pourquoi?

— Pour te fournir le moyen de faire les tableaux susdits et de les apprendre.

— Mais si je refuse?

— Il est trop tard, la porte de la cage est fermée. Le papa Sprengel, qui est de Strasbourg, met les oies en cage, les engraisse, en fait des pâtés qui sont la gloire de la maison Carpentier et Cie. Bonsoir, ma chère oie.

VII. — L'ÉPREUVE

En effet, le dimanche suivant, vers huit heures du matin, comme tous les élèves sortaient, le maître d'étude dit à Étienne: « Mayran, vous ne sortirez plus avant onze heures, c'est pour vos devoirs d'histoire. » Pour la première fois de sa vie, il sentait la chaîne et tressaillit. Autour de lui, les élèves le regardaient et riaient. « Pâté de foies gras première qualité. — Despretz tome second. — Étienne, du cœur au ventre. En avant ferme sur les Childebert et les Ethelred. — Nous reviendrons te donner des nouvelles du soleil. » Cinq minutes après, la salle était vide et il s'était accoudé sur ses manuels.

Il demeura ainsi longtemps, raidi, et les muscles tendus; sa poitrine se soulevait et il était comme un animal pris au piège. Au bout d'une heure, le surveillant lui dit: « Eh bien! Mayran, vous ne travaillez pas? » Il répondit « non, » d'une voix si âpre que l'autre n'eut pas envie de le questionner davantage. Il y avait en lui un grondement sourd et comme un tumulte de mouvemens extraordinaires. Les idées extrêmes arrivèrent: quitter la pension, aller n'importe où chercher un emploi, même manuel. Deux ou trois romans se firent ainsi dans sa tête et

son imagination se déchargea. Avec l'apaisement, le bon sens commença à poindre. Quand il entendit sonner la seconde heure, il commença à se trouver ridicule : « Changer sa vie pour éviter cinq heures d'étude par semaine ! Ce ne sont pas les cinq heures, dit alors l'orgueil, c'est l'injustice. Il faut se défendre ! » — « Monsieur, dit-il, au surveillant, j'ai besoin d'aller parler à M. Carpentier. »

M. Carpentier était dans son cabinet d'apparat, fort belle pièce où l'on recevait les parens des élèves, ornée de bustes grecs et romains, garnie de bibliothèques respectables et de cartons étiquetés qui en imposaient. Il avait une robe de chambre beaucoup plus éclatante que la première, et comme il était chez lui, dans un fauteuil neuf, il avait l'air plus sûr de lui que jamais.

— Monsieur, dit Étienne, vous m'avez consigné comme les gens en faute ; voulez-vous me dire ce que j'ai fait pour mériter une punition?

— Mon ami, c'est pour votre bien ; nous voulons vous faire travailler.

— Je vous remercie, monsieur, mais je travaillerai bien mieux de moi-même.

— Mon enfant, nous savons mieux que vous ce qui vous est bon.

— Monsieur, je vous prie de faire lever cette consigne.

— Mon ami, nous ne revenons jamais sur nos décisions.

— Monsieur, vous profiteriez davantage à me laisser libre.

— Mon enfant, dans six mois, vous nous donnerez raison.

— Monsieur, vous ne prenez pas le bon moyen.

— Mon ami, défiez-vous de votre jugement et soyez modeste.

Il n'y avait rien à faire; l'homme était de bois. Étienne se tut, et M. Carpentier reprit d'un air paterne :

— Mon cher ami, je tiens la place de votre père, c'est pour cela que je vous donne les moyens de travailler sans distraction. Vous serez seul à l'étude ; personne qui fasse du bruit autour de vous ; des rédactions fixes, et cet excellent M. Sprengel pour vérifier tous vos progrès. Voyez-vous, nous vous faisons cadeau du prix d'histoire. Vous l'aurez bon gré mal gré, et vous nous remercierez, car regardez bien ceci : vous ne vous plaindrez pas à vos parens, vous n'en avez pas ; vous ne ferez pas

venir votre répondant, il est à cent lieues et souhaite surtout que vous le laissiez tranquille. Vous travaillerez pendant vos trois heures parce que, si vous vous amusiez à guigner les mouches, vous seriez consigné trois heures de plus. Vous ne vous révolterez pas, parce que vous avez votre pension à gagner et que vous ne voulez pas être décrotteur dans la rue. Tout est pour le mieux, comme vous voyez, et nous comptons sur vous.

Étienne, debout, collé contre le mur, sentait toutes ces paroles tomber sur lui comme une pluie de plomb; ses idées tourbillonnaient. Tout d'un coup, il vit clair, et se redressa en souriant :

— Bon, dit M. Carpentier, vous voilà raisonnable. Vous resterez à l'étude?

— Oui, monsieur, c'est la nécessité.

— Vous travaillerez à l'étude?

— Oui, monsieur, c'est mon intérêt.

— Et vous aurez le prix?

— Oh! monsieur, fit Étienne avec un singulier sourire et un soudain éclat de voix, vous m'avez dit d'être modeste!

Sur ce mot, il salua et sortit.

Il rentra à l'étude, et se mit au travail avec une force de ressort intérieur qu'il ne se connaissait pas. Il fit son premier tableau, et l'apprit sans peine. La forme des mots, la figure entière de la page écrite s'enfonçaient en lui de prime-saut, comme il arrive toujours dans l'excitation. Lorsque, le lendemain, il le récita, M. Sprengel fut ravi : pas une faute, pas une hésitation; Étienne commençait où l'on voulait, au commencement, à la fin; dans toutes les épreuves, la mémoire demeurait aussi prompte et aussi sûre. M. Sprengel voulut l'embrasser, et vit avec un peu d'étonnement qu'il reculait, se garantissant avec ses mains, puis qu'à tous les complimens, il restait froid. Chose plus singulière, Étienne, invité à dîner une seconde fois au Palais-Royal, refusa net, et désormais écarta de la conversation tous les sujets qui n'avaient pas rapport au concours et au prix d'histoire. M. Sprengel réfléchit un instant sur cette conduite; mais, comme ses réflexions étaient du temps gratuitement dépensé et ne servaient ni aux leçons ni à la reliure, il y coupa court, se dit que ce garçon était un modèle, qu'il avait été touché du feu sacré et repoussait exprès toutes les distractions qui pouvaient le dé-

tourner de la chose capitale. Les tableaux se suivaient, très bien faits, très bien sus ; Étienne ne voulait laisser aucun recoin de l'histoire, si sec et si déplaisant qu'il fût, sans le cadastrer et se l'approprier comme les autres. Il demandait des livres détaillés, lisait en dehors des manuels, ne manquait pas une fois la première place au cours du collège, et M. Carpentier, apprenant les bons effets de sa politique, se frottait les mains.

Le temps traînait, et Étienne montait en grade, surtout dans les matières où il faut un français passable, mais nulle part aussi bien qu'en histoire. Enfin, le grand jour arriva. Un fiacre retenu la veille selon les ordres de M. Carpentier vint le prendre à cinq heures et demie du matin avec Étienne, un autre élève admis à concourir, et M. Sprengel. M. Carpentier vérifia lui-même les filets où étaient les provisions, pour être sûr qu'il y en avait assez pour soutenir les forces, et point trop pour charger l'estomac.

Il avait fait préparer deux tasses de café noir; une fois dans le fiacre, il tâta le pouls d'Étienne qui lui parut satisfaisant; puis d'un signe, il le livra aux derniers conseils de M. Sprengel. « Mayran, dit M. Sprengel, douze pages, pas davantage ; vers treize, les juges sont fatigués. Un petit préambule pour annoncer le sujet et préparer l'attention; cela fait bien, on conclut que vous n'êtes pas une simple brute. Toutes les deux pages, un petit filet d'idées générales, il en faut pour relever les faits trop secs. Lâchez l'anecdote, vous en savez beaucoup; pour les dates, mettez-les en marge; là-dessus vous êtes complet; voyez-vous, si vous tombez sur les Arabes, avec cinquante dates et deux phrases sur le soleil de l'Orient, vous raflez tout. » Pendant un gros quart d'heure, M. Sprengel continua ainsi avec sa volubilité et sa conscience ordinaires. Cependant le fiacre avançait au milieu des cris de Paris et des odeurs matinales; on débarqua sur la place de la Sorbonne, et M. Carpentier, enveloppé dans son beau paletot marron, le ruban rouge à la boutonnière, ganté, se mit à marcher avec la dignité d'une tour parmi le troupeau d'écoliers et de sous-maîtres, qui débouchaient de tous côtés. Il avait l'air de se complaire dans la surveillance, de dénigrer ses rivaux qui abandonnaient au hasard ou laissaient à des mercenaires la conduite d'un intérêt si cher Son œil fixé sur Étienne, sa gravité semblaient dire : « Apprenez à faire vos livraisons vous-même, et sachez qu'on ne mène à

bien une affaire qu'en la menant de sa personne et jusqu'au bout. » Les sous-maîtres le saluaient humblement; lui, portait la main au rebord de son chapeau sans le soulever d'une ligne, ni prononcer un mot; il sentait le prix de ses paroles et les réservait pour un grand moment. L'appel commença; comme Étienne franchissait la porte, il lui mit la main sur l'épaule, et d'un ton de général : « Mayran, sachez que je compte sur vous. »

Étienne s'assit, assez troublé, quoique sa résolution fût prise. Il remarqua qu'il avait une chaise, chose inconnue à la pension et au collège, et faite pour lui donner une haute idée du concours. Le grand papier spécial qu'on leur distribua vint rehausser encore cette idée. Cependant, au haut de la salle, sur une estrade, les professeurs se serraient autour du président qui levait en l'air, aux yeux de tous, un pli cacheté de rouge pour montrer que le cachet était intact. Il l'ouvrit, et il se fit un grand silence. Aux premiers mots, il y eut un petit murmure d'émotion, puis tout se rassit, et on n'entendit que le bruit de quatre-vingt-dix plumes qui couraient sur le papier. La première phrase n'était pas encore dictée, qu'Étienne se sentait soulevé par une sorte de joie triomphante. Il était sûr de lui, et tout le travail, d'un jet, s'arrangeait dans sa tête. Deux ou trois fois, l'idée de l'action qu'il avait résolue lui revint. Il savait qu'au bout de huit heures il aurait une chose difficile à faire, mais il le savait sans le *sentir;* tout le courant de sa pensée allait dans un sens unique; les prévisions anxieuses n'y faisaient rien; en ce moment, il voguait irrésistiblement tout entier vers l'œuvre et la réussite.

Il se mit à écrire, et si grand que fût l'élan de sa conception, il n'omit aucune des précautions ordinaires; il étudia son plan, fit ses proportions; les tableaux de M. Sprengel, le détail des faits, les meilleures idées de ses livres lui revenaient dans la tête. Tout cela s'ordonnait et se déroulait sous sa plume avec une netteté extraordinaire; même, à force d'entrain, il trouva quelques tours heureux, quelques raisonnemens dont la vigueur et la justesse dépassaient son éducation et son âge. Six heures durant il écrivit; il n'avait rien vu ni entendu autour de lui, il n'avait mangé ni bu, il n'était pas las! La dernière ligne achevée, il relut son travail, scrupuleusement, pesant les mots, vérifiant chaque fait et chaque date, de mémoire, aussi aisément et avec autant de certitude que s'il eût eu ses livres sous ses

yeux. Il n'y avait ni une faute ni une rature. A ce moment, la lassitude et l'épuisement commencèrent. Il fit un extrême effort, relut cinq et six fois les indications imprimées en tête du papier pour s'assurer qu'il les avait remplies toutes, qu'il avait signé au bon endroit, qu'il n'y avait aucun cas de nullité dans sa copie; même il les relut trop, tellement qu'il finit par ne plus les comprendre. Alors il plia sa copie, et la tint prête, puis il mangea et s'endormit.

Quand il se réveilla, il ne lui restait plus qu'une demi-heure. Le moment était venu où il s'était promis d'être homme et d'agir. Les raisons contraires commencèrent à se présenter en foule. Il était moins instruit, bien moins sûr de lui-même dans les autres matières; s'il déchirait cette composition, aurait-il ailleurs les deux prix indispensables? S'il ne les avait pas, il payait son année et quittait la pension; à aucun prix, il ne voulait s'exposer à manger gratis l'année suivante le pain de M. Carpentier; cela était décidé inébranlablement dans son esprit, quand même M. Carpentier lui en ferait l'offre. Sorti de la pension, où irait-il? Et son imagination, toujours dans les extrêmes, parcourait les chances : « Sur quatorze cents francs, il en restera quatre cents; plus d'études, comme disait la maîtresse d'école, vivre en ouvrier, entrer en apprentissage. » Et il se représentait l'apprentissage, les petits imprimeurs coiffés d'un bonnet de papier, les gâcheux des maçons avec leur miche de pain sous le bras, comme il en avait vu tout à l'heure à travers les vitres du fiacre. A ce moment, une voix de crécelle partit de l'estrade : « Messieurs, vous n'avez plus qu'un quart d'heure. » Ses voisins, les doigts dans les oreilles pour éviter les distractions, relisaient leur travail avec une attention passionnée. Deux ou trois avaient remis leur copie, s'interrogeaient sur les points douteux; ils ne s'étaient pas trompés, et Étienne remarqua leurs yeux brillans pleins d'espérance. Un autre, revenant du bureau, lui demanda s'il était content. On le regardait avec inquiétude, on le savait « fort, » et on l'avait vu écrire sans désemparer avec un singulier entrain. Quelques-uns, les faibles, se le montraient du doigt, et se disaient : « Voilà le premier prix d'histoire. » Il se figura involontairement la distribution, les applaudissemens, l'assiette qu'un grand succès lui donnerait dans la pension et auprès de M. Carpentier lui-même. L'aiguille avançait, il entendait le tic tac de l'horloge, placée

fort loin de lui, avec une netteté étrange. La même voix de crécelle reprit : « Messieurs, il n'y a plus que cinq minutes. » Sa poitrine se gonfla, il se sentit devenir pâle, il eut honte de sa faiblesse. « Dans deux minutes, il faut que j'aie pris mon parti; plus tard, je suis acculé. » En cet instant, il pensa à la figure irritée de M. Carpentier, à sa voix qui devait être tonnante, aux regards des répétiteurs. « Peut-être me dira-t-il de quitter la pension ce soir. » Cela le ranima, il respira intérieurement comme un souffle de bataille. Il tenait toujours les yeux fixés sur l'aiguille. Au moment où elle touchait l'avant-dernière minute, il revit en esprit l'expression despotique, obstinée, avec laquelle M. Carpentier lui avait annoncé sa réclusion. « Il a été injuste, il faut se défendre contre une injustice, je n'ai pas d'autre moyen que celui-ci; il me fait mal, tant pis pour moi. » Au même instant, il se trouva raidi. D'un air tranquille, il emprunta le couteau d'un voisin, coupa sa copie en quatre et la mit dans sa poche.

Un maître d'étude vint le prendre à la porte, Étienne le suivit d'un pas vif et ferme; il n'avait point de regrets; il éprouvait même une sorte de gaieté austère. Ses idées ne tourbillonnaient plus, elles avaient trouvé leur canal. Les très jeunes gens sont ainsi quand pour la première fois, bien ou mal, ils conçoivent *par eux-mêmes* le courage et la justice. M. Sprengel l'attendait chez le concierge et lui demanda d'abord son brouillon. Étienne eut une minute de malaise, presque de remords; il allait faire de la peine à ce brave homme qui ne lui avait point fait de mal. Mais M. Sprengel était déjà parti, et lisait la composition en marchant vers le cabinet de M. Carpentier. Une demiheure après, Étienne fut appelé dans le cabinet redoutable. M. Carpentier, tout seul, se promenait de long en large, épanoui, rayonnant, brandissant la copie, se parlant à lui-même. Dès qu'il vit Étienne, il vint sur lui, étendant les bras avec un magnifique geste d'acteur et une sorte de bonhomie royale : « Voilà un petit drôle qui a du talent gros comme lui, et qui m'a donné plus de mal qu'il n'est gros! Ah! monsieur Étienne Mayran, vous ne vouliez pas avoir le prix d'histoire? Vous l'aurez malgré vous, mon ami. Ces jeunes gens, cela croit pouvoir se conduire, cela fait des objections et des réclamations, tout comme une Chambre de députés. Eh bien! à présent, m'en voulez-vous de vos retenues supplémentaires? Jeune homme,

jeune homme, ayez toujours confiance en vos maîtres. La discipline, voyez-vous, il n'y a que cela qui sauve. C'est à moi, à moi tout seul que vous devez votre prix d'histoire. M. Sprengel vient de me lire votre copie, il n'y a pas un mot à retrancher ou à corriger. Nous allons voir venir Marroy, et ses perroquets sifflés; nous allons rire; déconfits, ceux qui tenaient tant à leur prix d'histoire! Ah çà! ce n'est qu'un commencement; l'an prochain, n'est-ce pas, ce sera la même chose? Et en rhétorique, le grand prix donné par la Société de l'Histoire de France. Tudieu! mon gaillard, comme vous y allez! Et pas une rature sur le brouillon, quelle facilité! On prendrait votre brouillon pour une copie.

— Monsieur, c'est ma copie.

— Qu'est-ce que vous dites là?

— Je dis que c'est là ma copie et que je ne l'ai pas remise.

— Vous n'avez pas remis de copie?

— Non, monsieur.

— Alors vous avez remis le brouillon?

— Je n'ai pas fait de brouillon.

— Alors vous n'avez rien remis du tout?

— Rien du tout.

— Mais cela n'a pas de nom. Vous êtes fou?

— Je ne crois pas.

— Mais vous n'y avez pas songé, cela est impossible, vous n'aurez pas le prix, il est trop tard à présent, nous n'aurons pas le prix!

— Je le sais bien.

— Mais vous n'avez pas de cœur, ce sera Marroy qui aura le prix, il a des élèves forts.

— C'est bien possible; j'en connais deux qui savaient la question.

— Comment, comment! Mais on n'a jamais rien vu de semblable; vous plaisantez, certainement. Vous avez composé, vous n'auriez pas pris la peine de faire une bonne copie; c'est votre intérêt; pourquoi n'auriez-vous pas remis de copie?

— Parce que je ne suis pas un chien et que je ne veux pas être mis à l'attache.

M. Carpentier comprenait enfin, et il étouffait. Il oublia toute sa dignité et fit un pas vers Étienne pour le battre. Mais le jeune homme avait l'air si fier, il portait dans les yeux et

dans toute sa contenance une telle conscience de son droit que le potentat s'arrêta net, et ne put trouver que des phrases :

— Malheureux que vous êtes, vous avez abusé de ma confiance.

— Non, monsieur, car vous ne m'aviez montré aucune confiance.

— Je vous avais donné occasion de travailler et vous n'avez rien fait!

— Si, monsieur, mais vous m'aviez enfermé, et je m'en suis souvenu.

— Vous avez été remis entre mes mains, j'ai droit sur vous, je remplace votre père.

— Non, monsieur, entre vous et moi, il n'y a qu'un marché.

— Le prix était à moi, vous me le deviez en échange de votre pension; vous me volez.

— Non, monsieur; il y a quatorze cent dix-sept francs chez le juge de paix, vous vous paierez de toutes les croûtes de pain que j'ai mangées chez vous, jusqu'à la dernière.

— J'avais le droit de vous mettre en retenue.

— Oui, si j'avais fait une faute.

— Il n'y avait pas d'autre moyen de vous faire travailler.

— Peut-être?

— Les autres élèves forts se sont toujours soumis.

— Tant pis pour eux.

— Vous vous êtes fait tort ridiculement.

— Cela me regarde.

— Vous vous en repentirez.

— Nous verrons bien.

— Cela est inouï, quelqu'un vous a conseillé?

— Oui.

— Qui est-ce? Qui est-ce? Marroy bien sûr, ou son directeur des études; il tournait autour de vous, c'est lui?

— C'est vous, monsieur, quand vous m'avez dit d'être modeste.

La tête administrative de M. Carpentier faillit éclater; il n'avait jamais vu cette logique et cette résistance. Il devint rouge, serra les dents, et croisant les bras comme Napoléon, vociféra d'une voix étranglée :

— Sortez, monsieur, vous ne remettrez jamais les pieds ici.

— Monsieur, dit Étienne, je vous remercie.

Il salua simplement et sortit. La porte claqua furieusement derrière lui, poussée par le poing viril de M. Carpentier. Un autre coup de poing plus terrible fit sauter les papiers et trembler les casiers, et, dans le lointain, Étienne entendit une volée de jurons d'un grand caractère, tels qu'on n'eût osé les attribuer à cette bouche respectable.

VIII. — PREMIÈRES IDÉES

Étienne cette fois devait être plus heureux qu'il n'avait été prudent. Il eut les prix qu'il fallait pour payer sa pension et même quelque chose au delà. « Je gagne ma vie, » pensa-t-il avec un vif élan de fierté contenue, j'ai maintenant une année devant moi; d'ici là, nous verrons bien. » — En revanche, la distribution le laissa froid, et même triste. Cette grosse publicité lui fit l'effet d'un jour trop cru; d'ailleurs, il avait eu la sottise de se figurer la scène en imagination et d'avance, et il se trouva comme un auteur qui, venu pour voir jouer sa pièce, voit jouer une pièce d'autrui. Trois jours après, la pension était vide. Trois ou quatre élèves seulement y restaient pendant les vacances, tous étrangers ou venus des colonies. La surveillance était moindre, les études n'occupaient plus que la moitié de la journée; chaque jour on pouvait en deux heures expédier le travail réglementaire, les cinq élèves allaient la plupart du temps où bon leur semblait dans la maison. Un d'eux passait les après-midi dans la lingerie, il y avait mis en dépôt ses confitures et ses sucreries; la lingère, femme énorme, le regardait manger d'un air compatissant et lui mettait au cou de petites médailles bénites. Un autre avait acquis la faculté de dormir à volonté, talent précieux dont les maîtres ne gênaient plus l'exercice. Le troisième faisait des trous avec son couteau dans la terre, le quatrième élevait une souris, et tous deux, en attendant mieux, bâillaient à se décrocher la mâchoire.

Pour Étienne, il fut d'abord tout heureux de ce grand et soudain silence; les nerfs se détendaient; il allait volontiers dans la seconde cour qui était déserte, et cette solitude lui semblait un bain d'eau paisible et tiède. Il ne pouvait se lasser de contempler les trois hauts peupliers et le frémissement infini de

leurs feuilles toujours branlantes; le vent arrivait sur le premier, puis sur le second, puis sur le troisième, et c'était un plaisir extrême que de prévoir les battemens, les chuchotemens, les clartés passagères qu'il éveillait sur son passage. Un jour il remarqua que les balancemens de la cime communiquaient au tronc, et descendaient en s'affaiblissant presque jusqu'à terre; et ce fut pour lui un moment de volupté intense. Il avait plaisir encore à voir couler du robinet l'eau transparente; la vasque de pierre la marbrait de veines brunâtres, et il était joli de voir son filet tomber en s'arrondissant jusqu'à terre. Un lézard venait de temps en temps allonger son museau, sur la crête ensoleillée du mur, auprès d'une giroflée perdue; Étienne se battit avec le preneur de souris pour l'empêcher de cueillir l'une et d'attraper l'autre.

Cependant il avait expédié en huit jours les devoirs prescrits pour les vacances. Enfin, après dix mois de travail, il se trouvait maître de son temps; sans doute, il avait pris l'habitude de l'ennui et de l'effort, et ne marchandait point sa peine; il consentait bien à lire ses classiques et ses dictionnaires, mais il sentait par expérience que cela ne le mènerait pas loin. De tout ce qu'il avait appris dans l'année, rien ne l'avait intéressé, sauf parfois les classifications de M. Sprengel; évidemment, cela était utile et il y avait quelque beauté dans un pareil ordre. Un petit commencement de lueur semblait poindre de ce côté; mais quel usage en pouvait-il faire? Un jour, il remarqua que son voisin, un Espagnol de Manille, lisait dans un livre de son pays, couramment et sans chercher les mots dans le dictionnaire, et qu'il lisait de lui-même avec un intérêt visible. Cela le frappa, et il eut cette idée que, pour lire avec intérêt un livre écrit dans une langue étrangère, il faut n'avoir plus la peine de chercher les mots, c'est-à-dire les savoir. Si simple que fût cette idée, il l'avait trouvée tout seul, et, partant, elle l'agita. Comment savoir les mots? Cet énorme dictionnaire de huit cents pages est trop long, jamais on ne pourra se le mettre dans la tête. Il le feuilletait anxieusement depuis deux jours, lorsqu'il s'aperçut que les mots y étaient de deux espèces, ceux de la seconde, infiniment plus nombreux, composés par ceux de la première, en sorte qu'en apprenant les premiers, on savait les seconds. Cela lui avait été dit au collège, mais la remarque n'étant pas de lui, ni entourée d'idées confirmatives, n'avait

point pris racine dans son esprit. Cette fois, elle s'y enfonça, et il entreprit des tableaux comme ceux de M. Sprengel pour y mettre chaque mot et sa famille de dérivés. Il y travailla quinze jours avec passion et avec espérance, puis essaya de lire dans un livre, mais sans beaucoup plus de facilité qu'auparavant. Il déchiffra péniblement une page et, pour la comprendre, fut obligé d'écrire au crayon une quarantaine de mots entre les lignes; la moitié de ces mots étaient pourtant sur ses tableaux, mais ils avaient coulé hors de sa mémoire. Cela l'inquiéta : « A ce compte, j'en aurai pour trois ou quatre ans; il y a un trou dans ma tête, quand j'y mets quatre mots, deux en sortent. » Cependant il ne se rebuta pas, et à l'étude du soir, il repassait intérieurement ses tableaux, tâchant de se les réciter à lui-même, lorsqu'il s'aperçut que les mots qui lui revenaient aux lèvres étaient ceux de la page déchiffrée le matin. La page entière revint, et la voyant se dérouler ainsi dans son esprit sans qu'il fût obligé de faire effort, il la *sentit*, et il lui sembla qu'il écoutait, non plus des mots écrits, mais des paroles prononcées. Le livre avait une voix, et cette voix arrivait à ses oreilles. « A présent, ce ne sont plus mes tableaux que j'apprendrai, c'est ce livre-là; quel singulier livre! » Il tenait un dialogue de Platon, qu'il avait reçu en prix, et qu'il avait ouvert à cause de la nouveauté et de la reliure. Pour la première fois, il était touché par une chose proportionnée à son esprit, et qui pour lui était *vivante*. La barrière rigide qui sépare les livres d'hommes et les intelligences d'enfans venait de craquer sur un point. A ce moment, les cinq ou six idées qu'il avait péniblement dégagées depuis quinze jours se rassemblèrent subitement dans sa tête, et firent masse. Il vit toute sa conception, but et moyens, et entra tête baissée dans son œuvre, comme s'il eût été lancé en avant par un ressort.

Dans cette page, et dans tout le livre, il s'agissait de gens qui causaient entre eux, comme cela se fait au collège. Ils avaient aussi leurs collèges, mais point de classes; ils entraient dans une cour, sortaient, se promenaient librement entre les colonnes, raisonnaient entre eux et avec leurs maîtres, aussi peu et aussi longtemps qu'il leur plaisait; quelques-uns jouaient aux osselets, d'autres traçaient des figures de géométrie sur le sable. Le livre montrait leurs gestes et leurs attitudes, comment ils se serraient autour de Socrate pour mieux entendre, comment ils

marchaient à reculons jusqu'au bout du vestibule pour garder leurs yeux fixés sur la bouche de Protagoras. Les menus détails de la conversation familière étaient marqués, éclats de voix, rires, rougeurs, petites colères, confiance déraisonnable en soi, confessions loyales d'ignorance, plaisir subit de la découverte. Une fois, le lieu de l'entretien se trouvait être le bord d'une petite rivière ; ils ôtaient leur chaussure pour traverser l'eau, les petits flots rafraîchissaient leurs pieds, et ils se couchaient pour lire et converser sur l'herbe abondante au pied d'un platane. Étienne pensa à la rivière de son pays, près de laquelle il avait si souvent erré seul ; il revit en imagination ses remous bleus, sa nappe étalée entre les grèves blanches, les panaches d'une oseraie qui chuchotait à côté dans une lagune, et tout à l'entour, la campagne pacifique endormie dans le silence d'août. Pour la première fois de sa vie, il lisait *par delà l'imprimé*, il achevait tout bas les réponses commencées, il entrevoyait des couleurs et des formes, chaque phrase tombait sur une expérience faite, éveillant non plus une idée sèche, mais un groupe d'émotions, de pressentimens et de souvenirs. Ce qui l'attachait encore à son livre, c'est qu'il y comprenait tout, tant les mots et les tours y étaient simples : les choses y étaient nommées par leur nom, et beaucoup de phrases ressemblaient tout à fait à celles qu'on fait en parlant ; même elles étaient plus claires ; quand un personnage devenait gai, ou se mettait en colère, ou souhaitait quelque chose, on voyait sa gaieté, sa colère et son désir, comme on voit les cailloux sous une eau de roche. Mais ce qui séduisait surtout Étienne, c'était la noblesse naturelle des jeunes gens ; ils se parlaient comme les écoliers de la cour, et pourtant ils n'avaient point d'argot, ils n'étaient ni aigres, ni rudes, ni polissons, ni menteurs ; ils ne ressemblaient point à des chiens à l'attache, enclins à mordre ou à se cacher dans leur niche. Ils disaient leur pensée librement, on tenait compte de leur avis, on soumettait les opinions à leur jugement, ils avouaient sans peine leur embarras ou leur erreur ; enfin, ils n'admettaient rien qu'après examen, et ils s'enquéraient entre eux des choses qui depuis longtemps inquiétaient Étienne, sans qu'il eût pu trouver par lui-même une réponse ou en obtenir une d'autrui ; ils tâchaient de savoir ce que c'est que la justice, la beauté, la science, et ils en raisonnaient au moyen de petits exemples tirés de la vie courante. Sans doute plusieurs de ces raisonnemens demeuraient

obscurs pour lui, et certains traits de mœurs lui semblaient étranges; mais il se sentait parmi ces jeunes gens comme on se sent avec des amis nouveaux dont on comprendra plus tard toute la conduite, et il lui semblait que s'il avait pu vivre avec Lysis, Charmide, surtout avec Theétète, il aurait été parfaitement heureux.

Tout cela ne se faisait pas aisément, ni vite. Il étudiait le plus qu'il pouvait, et il lui semblait qu'il n'avançait pas. Il déchiffrait et devinait, mais chaque mois nè faisait que diminuer l'épaisseur du brouillard que l'ignorance de la langue mettait entre lui et le texte; il en restait toujours assez pour rendre sa vue confuse. Une phrase, parfois cinq ou six lignes, lui arrivaient de loin en loin transparentes et vivantes; cela le remplissait pour un jour; le lendemain, il fallait fouiller de plus belle dans le sillon machinal. La rentrée s'était faite, et le cercle des devoirs obligés lui avait retranché la moitié de ses heures; ses voisins le trouvaient maniaque, et Despretz commençait à le prendre en haine, persuadé qu'il voulait le supplanter en thème grec. Il apprenait pourtant, et de temps en temps trouvait quelque petit moyen pour aider sa mémoire. Il eut l'idée de s'encourager par une sorte de calcul, fit le compte des mots qu'il était obligé de chercher dans une page prise au hasard, puis, un mois après, fit le même compte sur une autre page prise de même, et trouva quelque différence à son avantage. Néanmoins, il souffrait et languissait à force d'impatience; il avait vu trop clairement le but; par un excès d'imagination, il imaginait toujours l'avenir comme présent, s'y transportait, s'y installait, puis revenant à lui, s'étonnait de ne pas y être encore. C'était surtout aux études du soir qu'il était libre; il s'asseyait, ouvrait ses livres; un instant après, le lampiste arrivait pour allumer le quinquet qui était au-dessus de sa tête, il levait les yeux pour regarder la figure blafarde de cet homme, sa souquenille bleue tachée d'huile, son geste mécanique et sûr, et trouvait quelque intérêt à voir la petite flamme bleue jaunir, puis blanchir, lécher le bord de la mèche, enfin s'étendre et faire le cercle. De là, il retombait sur son dictionnaire. Que de fois il en avait lu la préface! Elle n'était point fort amusante, mais l'auteur y disait *je*, parlait de ses longues recherches, de sa patience, de ses yeux malades, et comme un prisonnier qui voit dans un coin une araignée tisser sa toile, Étienne éprouvait

une sorte de sympathie à son endroit. Deux ou trois élèves, ses prédécesseurs, avaient laissé sur la couverture leur signature avec leur paraphe; il s'oubliait à conjecturer quelles sortes de gens c'étaient, et s'il eût dû souhaiter leur connaissance. A ce moment, la mémoire lui revenait, il se reprochait d'avoir perdu vingt minutes, et doutait de son courage. Ces momens étaient les plus tristes, car il y portait l'exagération des captifs et des solitaires, et ne savait rien se pardonner. Il se jugeait d'après une minute, et se disait de bonne foi: « Je suis un être sans volonté, une petite fille, » lorsque, au matin, soufflant sur ses doigts et se bouchant les oreilles, il se replongeait de toute sa force dans le travail qui le rebutait.

Vers le mois d'avril, il eut de meilleurs motifs pour se défier de lui-même. Il avait beaucoup grandi, et le printemps faisait monter la sève dans les arbres. Les bourgeons des peupliers suintaient, crevant leur tunique, et les hirondelles babillaient sur la crête des murs. Il y avait dix-huit mois qu'il n'avait couru librement dans la campagne, et la maigre nourriture du réfectoire n'était pas propre à fortifier les nerfs. Une sorte d'amollissement descendit en lui. Les choses pénibles lui parurent plus pénibles, et les choses agréables lui semblèrent n'avoir plus de goût. Son Platon lui-même le laissait inerte; les plus vives images des dialogues se trouvaient ternes auprès des souvenirs et des rêves intenses qui se développaient malgré lui dans son cerveau. Parfois l'idée de la campagne lointaine se levait en lui avec une angoisse délicieuse, et la chambre de son père lui paraissait un paradis; les objets qu'il ne connaissait pas le remuaient plus violemment encore; quelques récits des deux Espagnols, çà et là un mot sur la mer, sur l'attitude penchée des navires, sur les goélands qui volent auprès des falaises, le jetaient dans une sorte d'extase douloureuse. Il se contraignait bien à lire, mais il n'entendait plus qu'à demi le sens des mots, parfois il cessait tout à fait de l'entendre, et son esprit s'en allait au loin, emporté comme par un coup de vent. Il fit plusieurs devoirs mauvais, dont les bévues saillantes lui méritèrent des reproches très vifs; les maîtres jugèrent qu'il se relâchait, et les écoliers le regardèrent d'un air narquois; contre son ordinaire, il ne sentit ni les railleries, ni les reproches; les mots durs ou piquans arrivaient sur lui, mais ne s'enfonçaient pas. Il se donna tort, et se fit plusieurs raisonnemens, mais ces

raisonnemens demeuraient suspendus en l'air, comme de simples constructions de fantaisie, et il lui semblait qu'ils n'étaient pas pour lui. Il pensa à l'obligation où il était de payer sa pension, à la querelle permanente qu'il avait avec M. Carpentier, au travail pénible qu'il avait fait et rendait inutile ; à son grand étonnement et à sa grande alarme, il trouva que ces idées si efficaces autrefois n'avaient plus de prise. La vérité était pour lui comme une lumière claire, mais sans chaleur; encore cette clarté était rare ; il dormait lourdement, quand le rêve ne l'envahissait pas ; dans les intervalles de bon sens, il se disait qu'il était fou, plus souvent qu'il était lâche : cela le rejetait sur ses livres, mais les choses en restaient là.

Une fibre, cependant, ne s'était point relâchée en lui ; il ne sophistiquait point avec lui-même, et ne s'excusait pas. Au lieu d'écarter le reproche intérieur comme désagréable, il s'y appesantissait et se l'enfonçait volontairement avec une sorte de contentement amer. Ce qui lui aurait fait le plus de bien, c'était une conversation sensée et amicale, un bon raisonnement prononcé par d'autres lèvres, un discours calme, par exemple ceux de Socrate ou de Céphale. Il y pensait passionnément, il se figurait une âme et une attitude tranquilles; il lui semblait que l'accent vibrant d'une parole précise et réfléchie eût suffi pour le sauver. Il était comme un nageur harassé, aveuglé par les éclaboussures des vagues, et qui attend une voix pour savoir de quel côté est la terre. Il avait besoin d'un autre ; mais il aurait plutôt parlé aux bancs et aux murs qu'à ses maîtres et à ses camarades. Ses sentimens étaient trop violens, trop intimes, trop singuliers ; il se représentait des airs étonnés ou railleurs, des rebuffades ; autant valait pour guérir une plaie l'exposer à des meurtrissures. Faute d'un ami, il essaya d'écrire ses pensées, de se traiter comme un sujet de composition française. Mais il était bien loin du détachement nécessaire à une telle œuvre. Il mit sur le papier les raisons qui pouvaient l'engager à sortir de son inertie, et quoique d'ordinaire il rédigeât avec une facilité extrême, il eut besoin d'efforts énormes pour achever cette pauvre page si simple. La page relue, il la jugea correcte, l'approuva de tête, vit que les points et les virgules étaient bien mis, et ne se trouva pas changé. Il n'imaginait plus un seul autre moyen, et, le matin, se mettait avec une obstination dure, une sorte de désespoir froid, à la besogne, comme le nageur qui,

ayant usé ses forces, sent qu'il coule, et cependant continue jusqu'à la dernière minute à remuer les jambes et les bras. Il était trop jeune pour gouverner une machine aussi complexe que la machine humaine et ne savait que répéter dix fois, cent fois, et encore cent fois, le même effort.

Un jour, pendant la grande récréation, à cinq heures, il était allé dans une salle vide et demeurait appuyé contre le mur, les yeux fixes sans rien voir; la tête avait travaillé démesurément pendant l'étude, et sa plus grande envie était de trouver un coin sombre où il ne fût obligé de faire aucun mouvement. Bernard entra avec son air allègre, décrocha des fleurets et se mit à pester contre le maître d'armes qui n'était pas encore arrivé. « Cet animal-là a rencontré un *pays* et boit la goutte. C'est toi, Étienne? Qu'est-ce que tu fais là dans ton coin, tu as l'air d'une araignée collée au mur? Passe-moi donc les masques, ils sont sur ta tête. Bien, maintenant les plastrons. A mon tour, que je t'équipe. Laisse donc, qu'est-ce que tu as à dire, cela nous fera passer une demi-heure. Allons, ma chère demoiselle, pas de façons, je vous en prie; tenez, je joins les mains; faut-il se mettre à genoux? Me voilà à genoux. Laissez-moi vous mettre ce joli chapeau en fil de fer, cela rehaussera vos cheveux; et ce justaucorps en buffle qui bouffe sur le corsage, est-ce que vous croyez que vous n'en êtes pas embellie? Toutes les femmes mettent du coton, vous mettez du buffle. Là, il est presque aussi bien que la lingère. Voulez-vous permettre à votre serviteur de vous offrir le bras, et de vous conduire à l'endroit où vous pourrez le mieux déployer vos grâces? Ici; la poitrine effacée, la jambe droite en avant, le jarret plié comme pour la danse. Fendez-vous. Tiens, il se fend! Paf, pif! Comment, mon gaillard, mais tu sais tenir un fleuret? En avant-deux, chassez, croisez. — Ah çà! mais il a des principes! Est-ce que tu as appris cela aussi dans Platon?

— Non; mais, il y a trois ans, je tirais avec mon père.

— Eh bien! je lui fais mon compliment, à monsieur ton père. Pas mal, cela va. Nous avons la main un peu rouillée, mais cela va revenir. Fritt, fratt, fritt, patatrac! Allons, il a le poignet léger. Sais-tu que tu es beaucoup plus amusant que mon ivrogne? Ce vieux drôle-là est imbibé d'eau-de-vie dehors et dedans; cela m'empêche d'avancer franchement, il a l'odeur trop forte. Et tu te remues, toi. Hurrah! patatra, en avant! Au moins

on a le plaisir de ne pas tirer contre une souche. Touché! Non. Encore une fois? Non. A ton tour. Déhanche-toi donc, ce n'est pas une leçon. A toi, à moi. Cela grise! Ils répètent tous qu'il faut du calme; nous en avons de reste à l'étude. Mais ici c'est jour de bal. Je danserais sur la tête! Bravo! cela sent la pierre à fusil. Hurrah! pouf, patatra, pif, paf! » Et il rompait, sautait à droite, à gauche, s'aplatissait presque, se donnait autant de mouvement que les quatre ailes de quatre moulins.

Ils étaient en nage et allèrent se laver à la fontaine. Le soir à souper, Étienne engloutissait les morceaux de pain, seule chose qui fût à discrétion. « Si le père Carpentier te voyait, dit Bernard, il fermerait la salle d'armes. Nous allons lui manger cinq sous de plus par journée. » Et le lendemain : « Allons! Étienne, il faut manger encore aujourd'hui cinq sous à M. Carpentier. » — Le surlendemain : « Étienne, tu te relâches; nous ne mangerons aujourd'hui que trois sous au père Carpentier. — Étienne, si tu avais le sentiment du devoir, tu avalerais tout et la corbeille avec. — Étienne, Platon déclare que la nourriture en soi c'est la nourriture en moi. — Étienne, le premier devoir de l'homme, c'est d'être creux jusqu'aux talons. — Étienne, un philosophe doit se pénétrer de la substance des choses. » Et tout en plaisantant, il l'emmenait à chaque récréation, lui endossait le harnais, et fonçait sur lui avec une ardeur de sous-lieutenant. Étienne le recevait en silence, et ferraillait avec un plaisir dont il ne se fût jamais douté. L'irritation intime, la douleur sombre qui le pénétrait, trouvaient là une issue; il était même imprudent, et Bernard s'étonnait de le voir, lui si froid et si concentré, se livrer, se lancer violemment, les dents serrées, en homme qui ne se soucie de rien, pourvu qu'à son tour, il puisse frapper. En même temps, la sève animale qui avait fermenté prenait son cours. Les muscles déraidis se tendaient et jouaient l'un sur l'autre, avec des sensations de bien-être étrange, la poitrine respirait amplement, le sang poussait aux joues ses ondées de pourpre, une couleur saine avivait la peau qui frémissait. Quand il rentrait à l'étude, ses fougues de cervelle étaient moindres; son attention n'avait plus que des saccades rares, et commençait sans trop d'effort, à s'étaler uniformément sur les objets. Le printemps finissait, et la beauté des jours, atténuée par l'habitude, ne le blessait plus de sensations trop vives. Il reprenait confiance en lui-même, et parvenait par degrés à se trouver

comme autrefois maître de son attention et de son travail.

Quand son intelligence eut repris son train accoutumé, il se trouva qu'elle était autre. Étienne demeura assez longtemps sans se rendre compte de ce changement. Il s'y efforçait pourtant; dans les longs silences de la vie solitaire, on remarque les moindres circonstances, et l'on s'enquiert incessamment de soi. En tout cas, un point était visible, c'est que des choses qui auparavant l'ennuyaient, maintenant ne l'ennuyaient plus. Il laissait là les rians prologues de son Platon, les descriptions, les moqueries, toutes les portions animées et pittoresques, qui seules autrefois l'intéressaient, et il s'enfonçait dans le cœur du dialogue. Il se pénétrait du raisonnement, et finissait par en posséder tous les anneaux, comme dans une démonstration de géométrie. Il s'étonnait de voir des conclusions très grandes, très lointaines, extraites par degrés de petites vérités familières et toutes palpables, et souvent il passait des heures à regarder la chaîne qui les unissait. Il tâchait de deviner en quoi consistait cette merveilleuse chaîne, mais il n'y réussissait pas encore. Cependant des chaînes semblables se forgeaient par contre-coup dans son esprit; il prenait les habitudes de son auteur, et ses idées aussi s'alignaient en files. Beaucoup de travaux lui devenaient plus aisés, entre autres les problèmes d'algèbre; plusieurs matières lui apparaissaient sous un nouveau jour, surtout la géométrie et la grammaire. Il arrangeait en diverses façons les théorèmes et les règles, cherchait pourquoi on avait choisi tel ordre plutôt que tel autre, contredisait, se déjugeait et finissait par approuver et comprendre. La conversation avait commencé entre lui et les esprits compréhensifs qui savent grouper les idées. Il atteignit lui-même les premières vues d'*ensemble*. Les tableaux de M. Sprengel qu'on lui avait présentés et qu'il avait employés comme un compartiment de bois, une sorte de cadre et d'outil utile, lui ouvraient enfin des perspectives. Il parvenait à embrasser une période, à sentir des liaisons, à saisir fermement des conséquences, à poursuivre un raisonnement, à soutenir une assertion par l'appel des preuves. Le grand réseau rigide par lequel toutes les choses et toutes les idées sont liées entre elles, commençait à lui devenir sensible. Mais ce n'était qu'un sentiment et une divination sourde; il étendait la main par habitude d'une maille vers une autre maille, en tâtonnant comme un homme dans une cave. Il arrachait, par-ci par-là,

quelques fragmens de chaîne, et en demeurait là. Au reste, il ne s'en affligeait guère. Il avait parfois des désappointemens prolongés, mais plus d'abattemens ni de faiblesses. Son âme entière se tendait comme un ressort nouvellement trempé, longuement éprouvé, inutilement ployé, qui infatigablement se redresse et se redressera, si grand que soit le poids dont on le charge, et si lente que soit la poussée par laquelle il se soulèvera.

Un soir, après plusieurs jours de sécheresse et comme il s'était fatigué en vain à chercher quelque arrangement plus vaste, il effaça comme d'un coup d'éponge tous les raisonnemens de sa cervelle, et s'accouda pour relire une vingtième fois le charmant *Hippias*. L'exquise ironie de Socrate le pénétra d'un plaisir encore plus vif que d'ordinaire. Il pensa au sourire si fin de son père, surtout pendant les conversations politiques, par exemple lorsque le maire, un bel homme riche et rougeaud, faisait visite, se laissait questionner et prenait les moqueries pour des complimens. Le pauvre maire, comme Hippias, était emphatique et se trouvait fort dérouté quand le père d'Étienne, comme Socrate, ramenait le raisonnement aux petits événemens de la vie courante, aux exemples de ferme, de boutique, et de comptoir. Étienne rêvait à cela lorsque tout d'un coup il remarqua ce mot: les petits exemples simples. Au même instant, il vit que toutes les questions de Socrate commençaient par de petits exemples simples, et par plusieurs de la même espèce. Un instant après, son algèbre, sa géométrie et sa grammaire lui passèrent devant l'esprit, et il vit aussi qu'elles commençaient par de petits exemples simples. Il s'arrêta un moment ici, à propos d'une difficulté récente. Il n'avait compris que confusément certains termes d'algèbre, et se dit que certainement c'est parce que les livres ne donnaient pas assez d'exemples simples. Il en chercha, et quand il les eut trouvés, la confusion se changea en clarté complète. Sa joie déborda. Comme emporté par un grand élan, il considéra ces termes éclaircis et vit qu'ils étaient plus simples que les suivans, et tout d'un trait s'attacha à ce mot : plus simples. Plus simples, c'est-à-dire plus semblables aux premiers, aux choses qu'on a vues et palpées, qu'on tient sous la main, qu'on peut revoir et palper à volonté, demain, aujourd'hui même.

Cela fit une grande clarté; il apercevait un ordre en toute recherche. De cette sorte de sommet où il était parvenu, il fit rapidement trois ou quatre excursions en différens sujets où les

mois précédens il n'entrait qu'avec peine. Les barrières tombaient; il lui sembla que son esprit pouvait courir désormais en liberté et avec toute sûreté dans l'espace sans limite. Le souper vint, puis l'heure du coucher, et il se trouva au dortoir sans en avoir conscience. Il demeura assis sur son lit et s'oublia ainsi jusqu'à ce que le surveillant vînt l'avertir. Il dormit à peine, et, le lendemain, en se levant, ne se trouva pas fatigué. Le train régulier des classes, les appels de la cloche, toutes les portions automatiques de sa vie lui semblaient commodes, après lui avoir paru insurmontables. La pension était une mécanique pour avertir l'esprit des choses nécessaires, et lui ôtait le souci des choses inutiles; M. Carpentier et les maîtres d'études étaient des domestiques excellens pour mener et panser la bête. Quantité de petits désagrémens, toutes les piqûres quotidiennes, passaient pour lui inaperçus ; il était tout entier ailleurs.

Surtout il ne se sentait plus isolé, il vivait en tête à tête avec une pensée vivante, qui ne le laissait jamais sans émotion. Le stoïcisme froid, la résignation dure, avaient disparu. Un flot tumultueux et fécondant de grands désirs les avaient recouverts et comme noyés. Il ne pâtissait plus, il agissait, continûment, chaudement, avec toute la fougue de la verve ; la gaieté elle-même commençait à percer. Il ne répondait plus aux duretés par le silence ou par un sarcasme ; une expression de bonne humeur détendait ses traits tirés. Un soir même, on l'entendit chantonner, et il fit à table l'éloge du bœuf, qui était plus dur encore que de coutume : « Étienne, dit Bernard, le père Carpentier t'a subventionné, c'est sûr. Pour combien de pruneaux cuits as-tu vendu ta conscience? Tu vas nous prouver, à présent, que ta rinçure de bouteille est du vin de Malaga. Malheureux, quand tu descendras dans les Champs-Élysées, que te diront tes nobles ancêtres? Rappelle-toi ce beau mot d'un roi de France : Si la vérité était exilée du reste de la terre, elle se réfugierait au fond des estomacs. » — Étienne sourit. — « Tu seras donc toujours la bouteille à l'encre ! » — Étienne sourit encore. — « Kokoriko, fit Bernard; mon garçon, tu as l'air d'une poule qui vient de faire un œuf! » Il étendit les bras avec solennité, comme pour lui donner sa bénédiction, puis se tournant vers l'assistance : « Kokoriko, allez donc, vous autres; la mère et le petit se portent bien. »

IX. — LA LUTTE

L'idée d'Étienne n'était point neuve, mais elle l'était pour lui, ce qui revenait au même; comme tous les jeunes gens, il y crut trop, et après en avoir usé, il en abusa. Dans son premier élan, il avait imaginé que toute recherche allait lui devenir aisée, et que, la digue étant rompue, le flot des découvertes allait couler comme aux premiers jours. Il ne savait pas tenir compte du temps, de l'occasion, du travail souterrain des forces animales; par une idée exagérée de sa puissance, il se croyait toujours maître, à son heure et pour tout le temps qu'il voudrait, de penser et de vouloir. Il s'impatientait, s'étonnait de sa langueur et de ses échecs. Il avait trop peu navigué encore pour savoir combien souvent craque et dévie la pauvre barque où nous ramons.

Néanmoins, il commençait à regarder autour de lui, et pacifié à demi par le travail et par l'étude, il souhaitait involontairement rompre la vieille barrière qui le séparait des autres. Mais ses avances furent rebutées, avec dureté, même avec amertume, plus encore par les maîtres que par les élèves, et au collège plus encore qu'à la pension. On lui avait fait une renommée; pendant longtemps il ne s'en était point soucié; et maintenant, pour l'avoir négligée, il la subissait.

. . . .

H. Taine.

LES

PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE

I

Le samedi soir, 2 juillet, la *Gazette de France* annonçait au public la nouvelle suivante : « Le gouvernement espagnol a envoyé une députation en Allemagne pour offrir la couronne au prince de Hohenzollern. » Le 3, après-midi, l'agence Havas transmettait à son tour l'information : « Une députation, envoyée en Prusse par le général Prim, a offert la couronne au prince de Hohenzollern qui l'a acceptée. Cette candidature serait proclamée en dehors des Cortès. » Le gouvernement ne savait encore rien officiellement. Le premier avis qui lui parvint fut une dépêche télégraphique de Mercier, ambassadeur à Madrid, du 3 au matin. Elle disait : « L'affaire Hohenzollern paraît fort avancée, sinon décidée. Le général Prim lui-même me l'a dit. J'envoie Bartholdi à Paris pour les détails et pour prendre vos ordres. » Au reçu de ce télégramme, Gramont court à Saint-Cloud. Franceschini Pietri, alors présent, m'a raconté la profonde surprise de l'Empereur à ce coup inattendu : il n'avait reçu jusque-là ni du prince Léopold, ni du prince Charles, ni du prince Antoine, aucune communication de ce projet (1). Il avait interrogé lorsque d'autres en avaient

(1) L'affirmation contraire de Keudell, démentie déjà implicitement par le Journal du prince Charles de Roumanie sur une prétendue communication, l'est formellement par Hans Delbrück. « S. A. R. le Prince Léopold, dit Delbrück, m'a fait précisément savoir que l'assertion d'après laquelle le défunt prince Charles-Antoine aurait fait part à l'Empereur de l'offre du trône d'Espagne, est complètement erronée. » Hans Delbrück (*Preussische Jahrbücher*, octobre 1895).

parlé, mais en s'arrêtant au premier démenti, dans la persuasion que si jamais ces princes, auxquels il témoignait tant d'affection, concevaient une pareille idée, il en serait instruit par eux-mêmes. Ainsi que me l'a écrit l'Impératrice : « La candidature du prince a éclaté comme une bombe, *sans préparation*. » L'Empereur fut plus affligé encore que mécontent de cet acte de déloyauté auquel il ne s'attendait pas. Il autorisa Gramont à envoyer à Madrid et à Berlin deux dépêches d'exploration.

Au sortir de Saint-Cloud, Gramont passa chez Olozaga ; il ne le rencontra pas. Il vint à la Chancellerie, où il ne me trouva pas non plus. Le 3 juillet était un dimanche, et j'étais allé dans une petite commune de Seine-et-Oise, Egli, chez mon chef de cabinet et ami Adelon, assister au baptême d'une cloche dont ma femme était la marraine. A mon retour, au soir de la seule journée de repos que j'eusse goûtée depuis plusieurs mois, je trouvai la lettre suivante de Gramont : « 3 juillet, 10 heures du soir. Mon cher Ollivier, je vous écris sur votre bureau pour vous dire que je suis venu vous informer que Prim a offert la couronne au prince de Hohenzollern *qui l'a acceptée*. C'est très grave ! Un prince prussien à Madrid ! J'ai vu l'Empereur, il en est très mécontent. Tout en restant *officiellement* et *ouvertement* dans notre rôle d'abstention, il faut faire échouer cette intrigue. J'aime à croire et je suis tenté de croire qu'Olozaga y est étranger, mais, à Madrid, on s'est joué de Mercier. Dès demain nous commencerons dans la presse une campagne *prudente* mais efficace. A demain pour plus de détails. J'ai été chez Olozaga, mais n'ai pu le rencontrer. Tout à vous. »

En lisant cette lettre, je fus plus ému que Gramont ne l'avait été en l'écrivant. J'éprouvai un violent mouvement de colère et de désespoir. Depuis quatre ans à la tribune, depuis sept mois au ministère, je m'efforçais péniblement d'écarter tout sujet de froissement, d'apaiser les incidens désasgréables entre la Prusse et nous par la patience et les bons procédés, à écarter définitivement cette guerre anticivilisatrice que tant de gens proclamaient inévitable. Voilà que tout à coup Prim et Bismarck venaient détruire ce que j'étais si péniblement en train de gagner et, me prenant sur le rivage où j'espérais enfin respirer, me précipitaient au milieu des flots. Peines perdues ! Les plus lamentables pressentimens m'assaillaient : « C'est Bismarck, me disais-je, qui a machiné cette candidature ; dès lors, quoi que nous fassions, il

ne la retirera pas, et, d'autre part, quelle que soit notre volonté pacifique, il nous est interdit de la tolérer. Et après? » Sans oser prononcer le mot, je sentais en mon cœur la lugubre approche d'une guerre, de cette guerre dont j'avais l'horreur. Peines perdues! peines perdues! Cette crise d'émotion ne dura qu'un instant : la colère est en moi comme l'étincelle qui jaillit du choc d'un caillou et s'éteint aussitôt. Sachant que les manières languissantes ne persuadent pas, j'ai toujours mis de la passion dans mes discours et dans mes actes; mais, ainsi que l'a remarqué Darimon, qui m'a beaucoup pratiqué et dénigré, je conserve ma lucidité d'esprit au milieu des circonstances les plus difficiles (1). Dans le cours de cette crise, je vais traverser bien des angoisses, éprouver bien des tortures morales, être obligé souvent de prendre des décisions rapides; à aucun moment, je ne perdrai la possession de moi-même; j'agirai comme si j'avais à résoudre un problème de géométrie ou d'algèbre, inaccessible aux influences, soit de la presse, soit de l'Empereur ou de l'Impératrice, soit de mes amis ou de mes ennemis, n'ayant aucun souci de ce qu'on dira ou de ce qu'on ne dira pas, suivant ma propre initiative, ne me déterminant que par des considérations tirées du devoir envers ma patrie et l'humanité.

Il est heureux que Gramont ne m'ait pas rencontré au ministère, et qu'il ait été obligé de m'écrire, car sa lettre témoigne de la modération et de l'élévation de ses sentimens. Ce n'est pas le cri d'un homme irascible, aux aguets du prétexte attendu, pour provoquer une nation détestée; c'est la pensée d'un honnête ministre, maître de lui, qui ne songe qu'à écarter de son pays et de l'Europe les calamités d'une guerre. Il ne s'écrie pas comme Cavour en 1859, comme Bismarck en 1866 : « Enfin nous tenons notre *casus belli!* » Il dit simplement: L'affaire est grave, il faut faire échouer cette intrigue. Et la campagne qu'il conseille, ce n'est pas une campagne sur le Rhin, c'est une campagne dans *le Constitutionnel*. Faire de lui un personnage prompt, irascible, est certainement le contresens biographique le plus risible. Gramont était un esprit calme, trop rompu aux affaires pour s'en laisser troubler. Comme nous tous, il a été inquiet, préoccupé; à aucun moment, nous ne l'avons vu irrité et s'abandonnant à des impressions violentes et à des promptitudes

(1) Darimon, *Notes pouvant servir à l'histoire de la guerre de 1870*, p. 193.

irréfléchies, résultant de rancunes contenues depuis 1866.

En rentrant à son ministère, il expédie les deux dépêches convenues avec l'Empereur, à Mercier et à Lesourd. Il disait à Mercier : « Cette intrigue ourdie par Prim et la Prusse contre la France doit être combattue avec efficacité et, pour y parvenir, il faut autant de tact, de prudence, de réserve, que d'adresse et d'énergie. Agissez sur la presse et par vos amis sans vous compromettre. Le prince de Hohenzollern est petit-fils d'une Murat. Exploitez la date du 2 mai. Ne montrez pas de dépit, mais marquez de la défiance en protestant de votre respect pour la volonté du peuple espagnol. » A Lesourd, il télégraphiait : « Nous apprenons qu'une députation envoyée par le maréchal Prim a offert la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern, qui l'a acceptée. Nous ne considérons pas cette candidature comme sérieuse, et croyons que la nation espagnole la repoussera. Mais nous ne pouvons voir sans quelque surprise un prince prussien chercher à s'asseoir sur le trône d'Espagne. Nous aimerions à croire que le Cabinet de Berlin est étranger à cette intrigue ; dans le cas contraire, sa conduite nous suggérerait des réflexions d'un ordre trop délicat pour que je vous les indique dans un télégramme. Je n'hésite pas toutefois à vous dire que l'impression est mauvaise, et je vous invite à vous expliquer dans ce sens. J'attends les détails que vous serez en mesure de me donner sur ce regrettable incident (3 juillet). »

Le lendemain matin 4, Gramont vit l'ambassadeur d'Espagne et lui communiqua la nouvelle que Mercier avait annoncée dans la nuit. L'attitude stupéfaite d'Olozaga, plus encore que ses protestations, démontra qu'il l'ignorait. Il se plaignit amèrement qu'une négociation aussi grave eût pu être conduite sans qu'il en fût même informé, et il avoua au ministre des Affaires étrangères qu'il était dans l'impossibilité de fournir aucune explication sur un fait qu'il ne connaissait que par ce qu'il venait de lui révéler. Gramont renouvela à Olozaga les protestations faites par Mercier à Prim et le chargea de les répéter sans retard à son gouvernement. Le même jour, il se rendit auprès de Werther, qui partait pour Ems. Il le pria d'informer le Roi que la France ne tolérerait pas l'établissement du prince de Hohenzollern ni d'aucun autre prince prussien sur le trône d'Espagne. Il le conjura de faire tous ses efforts pour obtenir que Sa Majesté engageât son parent à refuser la couronne d'Espagne.

Je fis à mon tour une démarche auprès de l'ambassadeur prussien, et lui demandai avec supplications de nous aider à éteindre ce dangereux brûlot. Nous le trouvâmes (et cela l'a perdu auprès de Bismarck) dans les dispositions d'esprit les plus conciliantes. Sans se prononcer sur le fond même du différend, il manifesta un véritable bon vouloir, à ce point que Gramont se crut autorisé à lui demander de l'instruire par télégramme du résultat de son ambassade.

II

Aucun ministre des Affaires étrangères, mis à l'improviste dans une situation aussi épineuse, n'aurait agi avec plus de résolution et en même temps plus de sang-froid et de prudence. Malheureusement, à Madrid comme à Berlin, notre sagesse se heurtait à un plan aussi fortement combiné que résolument exécuté.

Les remontrances avaient été faites et réitérées amplement. A quoi avaient-elles servi? Si Prim eût laissé l'affaire à l'état confidentiel, nous aurions pu causer, discuter, insister. Mais dans l'impossibilité où il se sentait de répondre à nos objections contre cette candidature anti-française, il s'était hâté de la faire sortir du domaine des entretiens confidentiels et de la convertir au plus vite en un fait accompli, indiscutable et indestructible. Le 4 juillet, il réunit d'urgence les ministres à la Granja sous la présidence du Régent. Tous, y compris celui-ci (1), ignoraient la ténébreuse négociation. Prim la leur raconte à sa façon, en dissimule ou en atténue les dangers, obtient une approbation unanime et le rappel des Cortès pour le 20 juillet. Il estimait à 200 voix la majorité certaine. Quoique averti de notre résistance, il envoie, le 5, au prince Léopold, par le contre-amiral Polo di Bernabé, la décision du Conseil des ministres. Le 6, il la communique par voie télégraphique à tous les représentans diplomatiques, en insistant sur les avantages que trouverait l'Espagne dans son union avec une puissance militaire de premier ordre. Ces démarches signifiaient que nos observations ne seraient pas accueillies, qu'on ne consentirait pas à discuter avec nous et que nous étions en présence d'un parti pris irrévocable.

(1) Séance du 30 novembre 1870,

A Berlin, la démarche de Gramont n'eut pas meilleure fortune. Le 4 juillet, Lesourd se rendit chez Thile. Au premier mot sur la candidature Hohenzollern, Thile l'interrompit avec une vivacité singulière : « S'il était chargé de provoquer officiellement de sa part des explications sur le fait qu'il lui signalait, dans ce cas, il devait, avant de lui répondre, prendre les ordres du Roi. » Lesourd répondit qu'il ne prétendait pas donner actuellement à sa démarche cette portée solennelle, mais que, connaissant l'émotion qu'avait causée à Paris la nouvelle dont il l'entretenait, il avait seulement en vue d'édifier le duc de Gramont sur la part que le gouvernement entendait assumer dans la négociation qui venait d'aboutir. Alors Thile, un des membres du Conseil de ce 15 mars, dans lequel avait été résolue la candidature, avec un ton d'indifférence qui ressemblait à de l'ironie, affecta la plus complète ignorance : il avait, il est vrai, lu parfois le nom du prince Hohenzollern parmi les candidats au trône d'Espagne, mais il avait attribué si peu d'importance à ces rumeurs qu'il en était encore à se demander auquel des deux princes elles se rattachaient, au prince héritier, époux d'une princesse portugaise ou au prince Frédéric, major de cavalerie dans l'armée prussienne; le gouvernement prussien ignorait complètement cette affaire; elle n'existait pas pour lui; en conséquence, il n'était pas en mesure de donner au gouvernement français des explications; les hommes d'État et le peuple d'Espagne avaient le droit d'offrir la couronne à quiconque leur convenait et à la personne seule, à qui l'offre avait été faite, il appartenait d'accepter ou de refuser (1).

Lesourd s'imagina que Thile était gêné parce qu'il n'avait pas encore les instructions du Roi et de Bismarck, et qu'il eût parlé autrement s'il les avait eues. En réalité, Thile ne parlait qu'en vertu d'instructions formelles du Roi et de Bismarck. Sa réponse, selon Schultze, résultait du plan bien mûri de Bismarck de faire en sorte que l'indignation française ne pût trouver personne en Prusse pour répondre à ses réclamations avant que l'affaire fût arrivée à sa conclusion à Madrid (2). Bismarck a indiqué de son côté la raison pour laquelle, par l'organe de Thile, il nous renvoyait à l'Espagne : « Il était difficile, dit-il, pour la France de trouver un prétexte de droit public pour intervenir dans l'élection d'un

(1) Lesourd à Gramont, 4 juillet. — Loftus à Granville, 6 juillet.
(2) Voir également Leuzi, *Bismarck*, p. 52, 345.

roi d'Espagne. Je comptais que le point d'honneur espagnol s'élèverait contre cette intervention (1). »

Thile ne fit pas mystère de sa réponse. Il la répéta aussitôt à Loftus (2), l'ambassadeur anglais, puis successivement aux ministres étrangers qui vinrent l'entretenir de l'événement. Comme un soldat qui exécute une consigne, il redit imperturbablement à tous que « le gouvernement prussien répudiait toute responsabilité à l'égard de la candidature du prince Léopold, et qu'elle ne pouvait être l'objet de communications officielles entre les gouvernemens (3). » Cette réponse fut immédiatement communiquée et accentuée à Londres par l'ambassadeur prussien Bernstorff. Il vint voir Granville et lui dit « que le gouvernement de l'Allemagne du Nord ne désire pas se mêler de cette affaire; qu'il laisse à la France le soin de prendre les mesures qui lui conviennent, et que le représentant de Prusse à Paris a reçu l'ordre de s'abstenir de s'en occuper. Le gouvernement de l'Allemagne du Nord n'a pas le désir de susciter une guerre de succession; mais, s'il plaît à la France de lui faire la guerre à cause du choix d'un roi fait par l'Espagne, un tel procédé de sa part sera la preuve de ses dispositions à faire la guerre sans motif légal; d'ailleurs, il était prématuré de discuter la question tant que les Cortès n'avaient pas pris la décision d'accepter le prince Léopold comme roi d'Espagne. »

En même temps, commençait en Prusse une campagne de presse savamment organisée. Bismarck donna pour instructions que le ton des feuilles officielles et semi-officielles restât très réservé, mais que tous les autres journaux, non connus pour être sous son influence, tinssent le langage le plus insolent et le plus offensant contre la France et son gouvernement. Ces articles inspirés par Bismarck, écrits par Lothar Bucher, étaient envoyés de Varzin à Busch pour être insérés (4).

Toutes ces manœuvres, Ottokar Lorenz en convient (5), plaçaient Gramont dans un embarras extrême : quoi qu'il advînt, l'Empire était acculé, par l'attitude de Bismarck, au bord du pré-

(1) *Souvenirs de Bismarck*, t. II, p. 93-97.
(2) Loftus à Granville, 6 juillet.
(3) Granville à Lyons, 8 juillet. — Granville à Loftus, 15 juillet. — Loftus à Granville, 16 juillet.
(4) Morisz Busch, *Tagebuchblätter*, t. I, p. 32.
(5) Chaque fois que je le pourrai, je ferai juger par les Allemands eux-mêmes les faits que je raconterai.

cipice. La remarque est juste : dès notre premier pas dans la négociation, nous étions arrêtés court. A Madrid comme à Berlin, on nous notifiait que l'on n'aurait aucun égard à nos observations. A Madrid, on agissait comme si nous n'avions rien dit ; à Berlin, on nous fermait la porte au nez, et on se moquait de nous. Comment donc ne pas tomber dans le précipice que Bismarck avait creusé devant nous ?

III

Ce qui rendait nos délibérations plus difficiles, c'est que les murs de nos ministères étaient assaillis par une tempête d'indignation qui nous demandait des résolutions extrêmes. L'opinion publique, beaucoup moins maîtresse de ses sentimens que nous l'avions été des nôtres, manifestait une fois de plus le trait saillant de notre caractère relevé par les observateurs de tous les temps : « Les décisions des Gaulois sont subites et imprévues, et ils se décident rapidement à la guerre (*mobiliter et celeriter*), » a écrit Jules César. « La nature des Français, disait un Milanais au service de la France, Trivulzi, est de s'enflammer subitement. » « Nous sommes une nation volcanique, » écrit Dumouriez.

Le 4 juillet au matin, se produisit une de ces explosions subites, volcaniques, irrésistibles. Les ambassadeurs étrangers, témoins froids et attentifs, l'ont constatée. « Lorsque la nouvelle de l'acceptation par le prince Hohenzollern de la candidature au trône d'Espagne, a écrit Metternich, arriva à Paris, elle y produisit une émotion très soudaine et très vive. On y vit un plan combiné entre le maréchal Prim et la Prusse (1). » Lyons est plus expressif : « Sans considérer jusqu'à quel point les intérêts réels de la France sont en question, le pays a pris la proposition de placer le prince de Hohenzollern sur le trône d'Espagne pour une insulte et un défi de la part de la Prusse. *On ne pouvait méconnaître que les sentimens de la nation française rendaient impossible au gouvernement, même s'il le voulait, d'acquiescer à l'installation du prince de Hohenzollern en Espagne* (2). » Taxile Delord dans son *Histoire du second Empire*, pamphlet plus qu'histoire, dit aussi : « Cette éventualité mena-

(1) A Beust, 15 juillet 1870.
(2) A Granville, 7 juillet.

çait trop les intérêts de la France pour que son gouvernement négligeât de chercher, même au prix des plus grands efforts, à obtenir l'abandon de la candidature du prince Léopold Hohenzollern (1). » En effet, pas un homme politique, pas un militaire qui n'exprimât hautement sa réprobation de l'entreprise prussienne. Le maréchal Vaillant écrit dans son carnet, le 5 juillet : « On apprend que Prim a offert le trône d'Espagne au prince prussien Hohenzollern. Il me semble que c'est la guerre, ou à bien peu près. » Doudan, quittant son ton habituellement goguenard, s'écrie : « Je crois qu'honorablement nous ne pourrions pas supporter cette insolence d'un colonel prussien régnant sur les revers des Pyrénées (2). » Jules Favre admettait, quoique le point pût être discutable, que la candidature du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne pouvait être un *casus belli* (3). Jules Simon ne concevait pas que cela fût discutable : « La France ne pouvait, sans compromettre sa sécurité et sa dignité, tolérer la candidature du prince Léopold (4). » Thiers disait « que la France devait considérer cette candidature comme une offense à sa dignité et une entreprise contre ses intérêts (5). » Gambetta, plus véhément encore, criait que tous les Français devaient se réunir pour une guerre nationale (6).

L'opinion des hommes d'État étrangers, à ce moment où les calculs n'arrêtaient pas l'expression sincère des sentimens, se prononça partout comme celle des hommes d'État français. « Il était impossible, dit Granville à l'ambassadeur d'Espagne, de ne pas prévoir qu'un pareil choix, fait en secret et annoncé soudainement, causerait une grande irritation en France (7). » Il n'était pas moins explicite avec son agent à Berlin : « Le strict secret avec lequel les négociations ont été conduites, entre le ministre d'Espagne et le prince qui a été l'objet de son choix, semble inconciliable de la part de l'Espagne avec les sentimens d'amitié et la réciprocité des bons rapports de nation à nation, et a donné, ce que le gouvernement de Sa Majesté ne peut s'empêcher d'admettre, *une juste cause d'offense*, que, on pourra peut-

(1) Tome VI, p. 128.
(2) Doudan à Piscatory, 10 juillet 1870.
(3) *Défense nationale*, t. I, p. 25.
(4) *Origine et chute du second Empire*, p. 159.
(5) Discours du 15 juillet.
(6) Rapport de police.
(7) Granville à Layard, à Madrid, 7 juillet.

être le prétendre, il sera impossible d'écarter tant que la candidature du prince sera maintenue (1). » Beust, dans une conversation avec le ministre espagnol, avait vivement exprimé sa surprise et sa désapprobation. Il l'avait télégraphié à son ministre à Madrid : « L'idée pouvait être excellente, mais son effet serait déplorable et mettrait en péril la paix de l'Europe (2). » Le brave Topete était exaspéré contre Prim : « Comment! disait-il à Mercier, aller provoquer la France dans l'état où nous sommes, mais c'est de la folie! Nous voulions faire une chose qui pouvait ne pas être agréable à l'Empereur, mais nous étions bien convaincus que tout pourrait s'arranger sans troubler les relations entre les deux pays. S'il le faut, je ferai mon *mea culpa* devant les Cortès. Je dirai que je me repens de la part que j'ai prise dans la Révolution et que je reviens au prince Alphonse (3). » Marie de Hohenzollern, comtesse de Flandres, la sœur du candidat, écrivait à Antoine Radziwill : « *Ce serait un deuxième Sadowa; la France ne le permettrait pas* (4). » La fille répète, à l'explosion du guet-apens, ce que le père avait dit alors qu'il était encore en perspective : « La France ne le permettrait pas. » Et ainsi le sentiment français se trouve en quelque sorte justifié par ceux qui l'ont déchaîné. Le Tsar, qui ne voyait pas encore clair au fond des pensées de son allié, avouait au général Fleury, dans une première impétuosité de sincérité, « qu'il reconnaissait tout ce que l'offre du trône au prince de Hohenzollern a de blessant pour la France et que, quel que soit le peu de valeur du candidat, il n'en deviendrait pas moins un drapeau pour la Prusse à un moment donné (5). » Le ministre des Affaires étrangères de La Haye, Roest van Limburg, lorsque l'ambassadeur d'Espagne lui annonça la nouvelle, s'écria : « Ce choix est bien inacceptable pour la France (6). » Le ministre même d'Espagne à Berlin reconnaissait que notre mécontentement était juste (7).

Dans l'Allemagne du Sud, Bismarck était unanimement re-

(1) A Loftus, à Berlin, 6 juillet.
(2) A Dubsky, 7 juillet.
(3) De Mercier, 4 juillet.
(4) Le fait est raconté par le Roi à la Reine dans une lettre du 5 juillet donnée par Oncken.
(5) Fleury à Gramont, 9 juillet.
(6) Vice-amiral Harris à Granville, 11 juillet.
(7) Lesourd à Gramont, 5 juillet.

gardé comme l'inventeur de cette candidature imprévue; on pensait le général Prim acheté à beaux deniers comptans par le ministre prussien, qui puisait pour toutes les transactions de cette nature dans les fonds provenant de la fortune séquestrée du roi de Hanovre. Même dans la Confédération du Nord, le ministre de Saxe jugeait notre grief juste. Il n'hésita pas à dire que le fait en lui-même, et le mystère dont on l'avait entouré, étaient de nature à provoquer, de notre part, une juste susceptibilité, et que la France avait le droit d'en être mécontente; la demande de la France était, en effet, conforme aux précédens du droit public européen; bien qu'à ses yeux, l'avènement Hohenzollern au trône d'Espagne ne lui eût pas paru devoir créer un danger quelconque pour les intérêts français, il n'en reconnaissait pas moins que c'était à nous d'en décider et d'apprécier l'importance de ce fait éventuel. Il ajoutait qu'en invoquant le bénéfice d'une doctrine déjà acceptée et sanctionnée plusieurs fois par les grandes puissances européennes, le gouvernement de l'Empereur justifiait la résistance au projet du gouvernement espagnol, et donnait la preuve de son désir de conciliation (1).

IV

L'agression étant manifeste, nous avions le droit, sans mot dire, de rappeler nos réserves, de les lancer à la frontière, et, quand elles y seraient massées, de dénoncer, par un parlementaire envoyé aux avant-postes, le commencement des hostilités. Nous donnâmes une grande preuve de modération en n'usant pas de notre droit incontestable de représailles immédiates. Nous fîmes plus : au lieu de discuter la conduite à suivre au cas où le Hohenzollern deviendrait roi, nous essayâmes d'empêcher qu'il ne le devînt. Nous résolûmes de déjouer le guet-apens et d'éviter la guerre par des négociations diplomatiques. Nous trouvâmes beaucoup d'incrédulité dans les hommes expérimentés à qui nous confiâmes notre dessein. L'un d'eux, auquel je demandais de m'aider de ses lumières, me dit : « Je ne puis qu'approuver votre pensée humaine, car je déteste la guerre autant que vous, mais je doute que vous réussissiez. Ne vous faites pas d'illusion! Le secret gardé prouve que vous êtes en présence d'une trame

(1) De Châteaurenard, 9-10 juillet.

fortement organisée et sûre d'elle-même; comment pouvez-vous croire que Bismarck, que tout le monde, quoi qu'il dise, considérera comme l'auteur de cette trame, consentira à se désavouer? Mais ce serait pour lui un désastre diplomatique qui le précipiterait en un seul jour du haut de son piédestal de 1866! Vous adresserez-vous à l'Europe afin qu'elle pèse sur sa volonté? Mais où trouverez-vous l'Europe? Gortchakof est entièrement à lui; Granville et Gladstone le sont à moitié; Visconti ne l'effraye pas, et il ne tient nul compte de Beust. Vous n'auriez qu'une chance, c'est qu'il fût trahi par un de ses deux complices, Prim ou Léopold de Hohenzollern; mais vous ne pouvez pas l'espérer, car il a dû se les attacher par des engagemens solides. D'ailleurs, si cette trahison inattendue le surprenait, soyez certain qu'il se relèverait, et que, d'un coup de boutoir, il renverserait toute votre œuvre diplomatique. Il veut une guerre; elle lui est nécessaire et, quoi que vous tentiez, il l'aura. Essayez cependant, car une belle tentative, même infructueuse, ne peut que vous honorer. » La manière dont nous avions été accueillis à Madrid et à Berlin, le 4 juillet, justifiait bien le pessimisme de ce diplomate. Cependant nous nous obstinions à vouloir négocier sans savoir comment.

Gramont et moi avions dégagé les règles internationales; l'Empereur avait approuvé nos conclusions théoriques; cela ne nous avançait guère : il y avait à trouver le moyen de ne pas tomber dans le précipice au bord duquel nous avaient acculés la précipitation de Prim et le persiflage de Thile. Le 5, à dix heures du matin, l'Empereur nous appela à Saint-Cloud, Gramont et moi, pour en délibérer. Si nous n'avions cherché qu'un prétexte de guerre, la conversation eût été courte : nous tenions ce prétexte, et le mettre en œuvre ne nous eût pas été difficile. Mais si nous étions décidés à repousser la candidature Hohenzollern, fût-ce par une guerre, nous désirions passionnément que cette candidature disparût sans guerre.

Beust, dont on nous a vanté la prudence, nous proposait un plan fort original : le gouvernement français déclarerait que, se sentant blessé par le procédé de la Prusse, le moins qu'il pût faire était d'interdire au prince Léopold de traverser son territoire pour se rendre à Madrid. Le prince candidat, ne pouvant passer par la France, s'embarquerait nécessairement, soit sur la Méditerranée, soit sur la mer du Nord; le gouvernement fran-

çais, aux aguets, prévenu par ses agens, ferait attaquer en mer le navire qui portait le prince et s'emparerait ainsi du corps du délit; on négocierait, on s'entendrait à merveille, car il allait de soi que la Prusse trouverait l'affaire toute simple, et l'incident serait terminé. On pense bien que nous ne discutâmes pas ce scénario d'opéra-comique où se retrouve l'amateur de calembours.

D'autres nous conseillaient de déclarer simplement que, dans le cas où le Hohenzollern serait élu, nous retirerions notre ambassadeur, favoriserions les prétendans évincés, et laisserions entrer, par la frontière ouverte, carlistes et alphonsistes, fusils, poudre et chevaux. Ces tactiques tortueuses n'étaient pas de notre goût : nous les jugions avilissantes. Elles avaient, en outre, l'inconvénient de rendre l'affaire espagnole, ce que nous ne voulions point parce que Bismarck le voulait. En effet, le gouvernement du prince Léopold n'eût pas assisté bouche close à nos machinations; il se fût plaint, nous eût sommés d'y mettre un terme, eût répondu à l'hostilité par l'hostilité. Dans ce conflit, la Prusse serait intervenue, et nous tombions dans une guerre contre l'Espagne et l'Allemagne réunies.

Le seul parti que nous discutâmes sérieusement fut celui d'une conférence. Si, avant le 20 juillet, date où devaient se réunir les Cortès, nous avions pu la convoquer, nous eussions certainement adopté ce parti, car le premier acte des puissances aurait été d'exiger de l'Espagne qu'elle reculât la date de l'élection et nous donnât ainsi le temps de nous retourner. Mais l'Espagne et la Prusse auraient d'accord refusé cette conférence; l'Espagne aurait invoqué son droit de nation indépendante à se régir comme il lui convenait, et la Prusse l'aurait d'autant plus soutenue qu'elle avait constamment repoussé le contrôle de l'Europe dans les arrangemens intérieurs de l'Allemagne. Les autres puissances auraient, avant de s'engager, discuté le programme à soumettre aux plénipotentiaires, d'où échanges de notes, de dépêches, de dupliques et de tripliques et des jours et des jours employés en pure perte. Au milieu de tout ce papier griffonné en vain, le 20 juillet serait arrivé et, comme Prim poussait son affaire à plein collier, nous aurions appris à la fois que les Cortès avaient élu le prétendant prussien, que celui-ci, plein de reconnaissance et de zèle, avait pris possession sans délai de son nouveau royaume. Et par cette voie comme par les

précédentes, l'affaire serait devenue espagnole, et nous aurions été placés entre une résignation impossible et une guerre avec l'Espagne et la Prusse réunies. Personne qui ne s'en rendît compte. Metternich le dit à Gramont : « Si le prince Léopold arrive en Espagne, s'il y est acclamé, c'est à l'Espagne qu'il faudra faire la guerre. »

Ainsi, dans quelque direction que nous nous engagions, nous tombions toujours dans le gouffre. Nous en étions là, perplexes, anxieux, ne sachant à quoi nous résoudre, lorsque tout à coup une lueur traversa mon esprit. Je me rappelai que le 3 mai 1866, à la veille de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, Thiers avait dit : « Quelle conduite faut-il donc tenir vis-à-vis de la puissance qui menace la paix de l'Europe? Je ne vous dis pas de lui faire la guerre. Mais n'y a-t-il aucun autre moyen de lui faire avouer la vérité? Je vais prendre toutes les formes, depuis la plus dure jusqu'à la plus douce, et il me semble qu'il n'y en a pas une qui ne dût réussir. Je ne conseille pas la plus dure, mais je sais des gouvernemens qui l'auraient employée. Au fond, *quand on veut une chose juste, on peut être franc*, et, par exemple, qu'est-ce qu'il y aurait de plus juste que de dire à la Prusse : « Vous menacez l'équilibre de l'Europe, vous menacez le repos de tout le monde; il est connu que c'est vous seule, et point l'Autriche. Eh bien! nous ne le souffrirons pas! » Récemment, dans la discussion de juin 1870, il était revenu sur cette idée : « On pouvait épargner ce malheur (Sadowa) à l'Europe, et un mot aurait suffi. » — « Bien! m'écriai-je, voilà la marche indiquée. Prononçons ce mot que Thiers reproche à l'Empereur de n'avoir pas prononcé pour empêcher la guerre de 1866. Nous ne pouvons pas adopter la forme douce, car pour cela il faudrait causer et on nous le refuse. N'adoptons pas non plus la forme dure; tenons-nous-en à la forme ferme. Notre cause est juste; disons sincèrement ce que nous ne permettrons pas. Si nous n'avions devant nous que Bismarck, Prim, Léopold de Hohenzollern, ce mot serait inutile et nous serions nonobstant amenés à la guerre, car il n'est pas supposable qu'aucun des trois compères manque à l'engagement pris envers les autres. Mais, à côté de Bismarck, il y a le Roi qui, d'après nos renseignemens, s'est lancé à contre-cœur dans cette aventure; il y a, à côté de Prim, Serrano qui nous est sympathique et ne sera pas fâché de jouer un tour à son Maire du palais; à côté du prince Léopold, il y a

le prince Antoine, homme fort prudent, facile à épouvanter; en dehors des puissances directement intéressées, il y a la Russie dont le Tsar désire énergiquement la paix dans la conviction que la guerre déchaînerait la révolution, son cauchemar, il y a l'Angleterre dont les ministres sont opposés systématiquement à tout remuement belliqueux. Tsar et ministres sortiraient peut-être de la mollesse d'une assistance froide s'ils voyaient surgir devant eux la possibilité d'un conflit redouté. Et alors pourraient s'ouvrir ces négociations officielles ou officieuses qu'on nous refuse. Puisqu'on ne nous accorde pas le tête-à-tête diplomatique, il ne nous reste d'autre ressource que de faire entendre du haut de la tribune aux deux puissances complices ce que l'une ne veut pas comprendre, ce que l'autre ne veut pas entendre, et de réveiller une Europe engourdie.

Gramont entra immédiatement dans mon point de vue et trouva dans sa mémoire de diplomate des exemples de déclarations qui, dans des cas pareils, avaient, par leur énergie, sauvegardé la paix. L'Empereur le chargea de préparer une déclaration qui serait soumise, dans le Conseil du lendemain, à l'approbation de nos collègues.

Le 5 juillet, vers les deux heures, Cochery, député du Centre gauche, se rendait tranquillement à la séance du Corps législatif. Thiers, dont il était un des lieutenans, l'aborda, appela son attention sur la gravité de l'affaire espagnole et le pressa de déposer une interpellation. Cochery y consent. Toutefois, avant de la remettre au président, il me fait demander par deux de ses collègues, Planat et Genton, si je vois quelques inconvéniens à ce dépôt. Des négociations eussent-elles été alors en cours, ou eussions-nous eu l'espérance d'en nouer quelque part, je n'aurais pas accepté, et Cochery et ses amis n'eussent pas insisté. Mais j'avais le télégramme par lequel Lesourd nous instruisait du refus catégorique de Thile d'entrer en explications : l'interpellation n'offrait plus d'inconvénient; au contraire, elle nous fournissait le moyen tout naturel de placer une barrière entre l'entreprise de la Prusse et la date du 20 juillet, et de porter à la tribune la déclaration que nous avions décidée le matin. Ainsi autorisé, Cochery se lève et déclare qu'il demande à interpeller le gouvernement sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne. « Aussitôt on l'entoure, on le presse, on le fête, on lui

conseille de frapper ferme et fort. Il faut dire que la mesure est comble (1). »

Notre pensée préconçue eût-elle été vraiment d'assaillir la Prusse, notre susceptibilité n'eût-elle été qu'une comédie, et notre véritable préoccupation de ne pas laisser échapper une guerre désirée, combien il nous eût été facile dès lors de la déchaîner! Gramont n'avait qu'à se lever, après Cochery, et donner lecture du télégramme de Lesourd, l'accompagner de quelques commentaires enflammés : une acclamation générale eût répondu à ses paroles et les résolutions décisives eussent été adoptées séance tenante. Nous restâmes silencieux.

Le soir, ma réception officielle fut plus nombreuse que de coutume. On ne s'y entretenait que de l'interpellation. On l'approuvait fort et on m'engageait de tous les côtés à y répondre en termes énergiques. Lyons y étant venu, je lui exprimai nos sentimens avec un abandon inspiré par la confiance. Cette confiance était entière. Les assertions de maints diplomates sont suspectes, soit parce qu'ils entendent mal, soit parce qu'ils répètent de travers. La droiture et le sérieux de Lyons étaient à toute épreuve : le priait-on de ne point se souvenir d'une conversation, il était muet; l'autorisait-on à s'en servir, il la reproduisait presque mot à mot; il était, comme Walewski, de ceux dont les rapports devaient être considérés comme vrais. Je ne me crus tenu à aucune réticence avec lui. « Vous savez, lui dis-je, combien je suis peu contraire au mouvement de libre expansion intérieure de l'Allemagne; je n'en ressens que plus vivement l'injure inattendue qu'elle veut nous faire subir et l'indignation que j'en éprouve n'est pas moindre que celle du public. Soyez bien persuadé, et instruisez-en votre gouvernement, qu'il est impossible que nous permettions à un prince prussien de devenir roi d'Espagne. Y consentirions-nous, la nation ne nous suivrait pas : tout Cabinet, tout gouvernement qui aurait cette faiblesse, serait aussitôt renversé. Je ne suis pas inquiet, parce que j'ai le ferme espoir que cette éventualité sera conjurée, mais, soyez-en sûr, si elle se réalisait, nous ne la tolérerions pas (2). »

(1) Journal *le Soir*, échos de la Chambre.
(2) Lyons à Granville, 7 juillet.

V

Le 6 au matin, au Conseil des ministres, Gramont exposa ce qui s'était passé. La discussion s'ouvrit. Nous nous enquîmes d'abord de notre situation militaire et diplomatique. C'était le préliminaire obligé. Il est, en effet, des fiertés interdites à qui n'a pas la force de les soutenir, et des résignations honteuses à qui ne peut invoquer sa faiblesse pour les subir. A Olmütz, Bismarck avait ressenti, aussi violemment qu'aucun Prussien, l'affront fait à la Prusse par la sommation insolente de Schwarzenberg; mais, le ministre de la Guerre étant venu l'informer que l'armée n'était point prête, il avait conseillé l'humilité provisoire jusqu'à ce que la Prusse fût en état de se venger, ce qu'elle fit avec usure en 1866.

Notre première question fut donc : — Notre armée est-elle prête? — Et nous ne posâmes cette question que pour la forme, car aucun de nous ne doutait de la réponse. Tous nous avions suivi la discussion ininterrompue qui se poursuivait aux Chambres sur ce sujet depuis 1866, se renouvelant au moins deux fois par session. Nous connaissions tous les paroles de l'Empereur aux Chambres : « Notre armement perfectionné, nos magasins et nos arsenaux remplis, nos réserves exercées, la garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état donnent à notre puissance un développement indispensable. Le but constant de nos efforts est atteint; les ressources militaires de la France sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde (1). » Nous nous rappelions les affirmations de Niel : « Je vois avec beaucoup de philosophie les questions de paix ou de guerre qui s'agitent autour de nous à l'étranger, parce que, si la guerre devenait nécessaire, nous serions parfaitement en mesure de la supporter. » — «... Aujourd'hui, que nous soyons à la paix ou à la guerre, cela ne fait absolument rien au ministre de la Guerre : il est toujours prêt (2). » Et ces paroles encore plus significatives dans les commissions du Sénat et du Corps législatif : « Quand on a une telle armée, ne pas faire la guerre c'est de la vertu. » — Dans quinze jours, avait-il dit aussi, nous aurions

(1) 18 janvier 1867.
(2) *L'Empire libéral*, t. XI, p. 350.

une armée de 415 000 hommes (1). » Le maréchal Vaillant, les généraux Bourbaki, Frossard, Failly et tant d'autres exprimaient la même confiance. Le Bœuf la partageait tout à fait. Dépourvu de vantardise en ce qui le concerne, il me disait : « Je ne vaux que pour 60 000 hommes. » Il croyait, au contraire, l'armée capable de tous les miracles et, sans dissimuler l'infériorité de ses effectifs, apte à donner une preuve de plus du nombre contrebalancé par la qualité. Les choses militaires ne relevaient que de l'Empereur (2) : il avait réclamé, et nous ne lui avions pas disputé, le privilège impérial de les régler et de les contrôler, sauf dans la partie exclusivement politique, relative à la fixation du contingent. Le Bœuf s'est trompé, lorsqu'il a parlé d'états présentés au Conseil ; le Conseil ne lui en a pas demandé et il ne lui en a pas soumis (3). Ses communications n'ont été faites qu'à l'Empereur ; c'est avec lui seul qu'il les a débattues, et c'est dans une de ces notes qu'il lui a dit : « *Nous sommes plus forts que les Prussiens sur le pied de paix et sur le pied de guerre.* » Le Conseil lui a tout simplement demandé : « Maréchal, vous nous aviez promis que, si la guerre arrivait, vous seriez prêt : l'êtes-vous ? » Le maréchal ne dit pas, en fanfaron ridicule et en marquant nos étapes sur Berlin, que la guerre serait une promenade militaire : il dit au contraire que la lutte serait difficile, mais qu'étant tôt ou tard inévitable, puisqu'on nous en offrait une occasion, nous pouvions l'affronter sans crainte. L'armée était admirable, disciplinée, exercée, vaillante, son fusil de beaucoup supérieur au fusil prussien ; son artillerie commandée par un corps d'élite, et nos mitrailleuses, que les Prussiens n'avaient pas, seraient d'un effet aussi terrible que nos fusils. La mobilisation et la concentration s'opéreraient rapidement selon les données du maréchal Niel. Et si nous agissions avec résolution sans perdre de temps, nous surprendrions les Prussiens au mi-

(1) *L'Empire libéral*, t. X, p. 376.

(2) M. Émile Segris à M. Émile Ollivier, 14 février 1873 :
« Jamais, à ma connaissance, le Maréchal ne nous a lu ni montré d'états, pas plus qu'il ne nous a fait connaître les rapports si importans du colonel Stoffel que je n'ai connus qu'après les événemens et alors que j'étais rentré à ma campagne. Mais ce que j'affirme, c'est qu'au dernier moment, quand on renonça à la résolution qui avait été adoptée à l'unanimité le 14 à 5 h. 3/4 de l'après-midi et qui ajournait la guerre, le Maréchal sur ma demande ne me répondit pas seulement : « Nous sommes prêts, » mais que « *jamais la France n'aurait une pareille occasion de vider son différend avec la Prusse !* »

(3) Ce propos lui a été prêté faussement ainsi que plusieurs autres.

lieu de leur formation par une offensive vigoureuse. Nous pouvions dès le début porter un de ces coups heureux qui exaltent le moral d'une armée, doublent sa puissance et sont un gage de son succès définitif.

Chevandier, très au courant de l'organisation des Prussiens, contesta que nous fussions en mesure de les devancer dans l'action. Le Bœuf lui répondit que, grâce à la supériorité de notre état de paix, c'était fort possible, et il nous répéta, ce qu'il a constamment affirmé à quiconque l'a interrogé, comme en témoigne Mac Mahon (1), que « l'armée française, même inférieure en nombre, battrait l'ennemi. » Autour de lui ses officiers tenaient le même langage. Pendant les séances orageuses, mon frère se trouvait dans les couloirs, auprès de son chef de Cabinet, Clermont-Tonnerre, et lui exprimait ses anxiétés : « Soyez donc rassuré, lui répondit le vaillant officier, j'ai suivi l'armée prussienne en 1866, » et, traçant avec le doigt un triangle sur sa main : « Aussi certainement que voilà un triangle, nous la vaincrons. » L'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la Marine, n'était pas moins convaincu de la puissance de l'armée française. « Jamais, a-t-il dit, je n'ai cru à une institution comme j'ai cru à notre armée. » Le premier point de départ de notre délibération fut donc que notre armée était prête et en état de vaincre.

VI

Nous examinâmes ensuite la question des alliances. Nous étions tous favorables, l'Empereur et moi surtout, au maintien d'une sérieuse amitié avec l'Angleterre. Mais, dans cette circonstance, nous n'avions aucun concours matériel à en attendre parce que nous n'avions rien à lui offrir. Nous avions, au contraire, quelque chose à offrir à l'Italie, à l'Autriche et à la Russie : à l'Italie, l'évacuation des États Romains et l'occasion de nous témoigner sa gratitude des services rendus ; à l'Autriche, la revanche de Sadowa ; à la Russie, la revision du traité de Paris.

Nous ne doutâmes pas de l'Italie. Je connaissais les menées de Bismarck, ses relations avec Garibaldi et Mazzini et l'hostilité de la Gauche. Mais ce parti révolutionnaire formait une petite

(1) *Souvenirs inédits*. Archives du ministère de la Guerre

minorité et le pouvoir était aux mains des modérés ouvertement favorisés par notre ministre Malaret et leur assistance nous paraissait certaine. Nous comptions au surplus que le Roi leur rappellerait le devoir s'ils l'oubliaient. Le parti à prendre était entre l'alliance de l'Autriche et celle de la Russie. La difficulté naissait des rapports de ces deux nations entre elles. Ils continuaient, depuis 1848, à être plus ou moins tendus. Un souvenir de haine vivait au cœur de la Hongrie et l'opposition des intérêts en Orient, qui avait poussé l'Autriche à l'ingratitude lors de la guerre de Crimée, maintenait entre les deux gouvernemens des méfiances réciproques. La Russie avait accueilli sans aucun empressement les ouvertures de Beust tendant à la revision du traité de Paris. Depuis, elle s'était montrée inquiète des encouragemens donnés en Gallicie aux Polonais; Beust avait dû s'en défendre et affirmer qu'il était attentif à n'accorder qu'une autonomie administrative, non la possibilité d'exercer une influence directe et séparée sur l'attitude politique de l'Empire : il ne fallait donc pas songer à s'allier à la fois avec la Russie et l'Autriche; l'intimité avec l'une impliquait au moins la froideur avec l'autre.

Un rapprochement avec l'Autriche m'inspirait une insurmontable aversion. Ayant vécu jeune en Italie, j'avais gardé contre elle les sentimens de colère qu'elle inspirait alors à tous les patriotes italiens. Je me rappelais sa trahison envers Napoléon Ier, l'impopularité qu'avait value à Louis-Philippe une entente avec elle; j'étais convaincu que nous n'avions à en attendre que duplicité et félonie. Elle n'avait pas la volonté sérieuse de prendre la revanche de Sadowa; le parti militaire souffrait de l'humiliation de cette défaite, mais en même temps, il ressentait de la rancune contre Napoléon III, qui l'avait facilitée; dans les autres classes, on était peu affligé d'une catastrophe à laquelle la nation devait ses libertés publiques. Les Hongrois s'en étaient réjouis, puisque de là datait la reconnaissance de leurs justes droits. Les Slaves, mécontens et absorbés par leurs aspirations nationales, étaient indifférens au prestige de l'Empire et les Allemands ne l'étaient pas à l'accomplissement des destinées germaniques. Le despotisme avait été le seul lien de tant de nationalités juxtaposées plutôt que mêlées : ce lien brisé, la gerbe s'était défaite; les uns tombaient du côté de l'Allemagne, les autres du côté du Panslavisme ou de la Russie, et la situation de l'empire austro-

hongrois me semblait peinte au vif par les paroles du grand Jean de Witt à Louis XIV sur l'empire germanique : « L'Empire n'est qu'un squelette dont les parties sont attachées, non avec des nerfs, mais avec du fil d'archal, qui n'ont point de mouvement naturel, de sorte qu'il n'y a pas de fondement à faire sur son amitié ou son secours. »

Je me sentais très attiré vers l'alliance russe et, malgré des liens très chers avec de nobles personnalités polonaises, subordonnant les penchans de mon cœur aux intérêts de ma patrie, j'avais refusé de m'associer aux manifestations en faveur de la dernière insurrection. Si j'avais eu le temps d'établir une politique étrangère, j'aurais essayé de nouer une alliance solide avec la Russie, en opérant un rapprochement entre elle et l'Angleterre. L'Empereur y était disposé, à en juger par l'insistance avec laquelle il me recommanda la lecture d'une brochure anonyme attribuée au fils de Jomini sur la convenance d'une alliance franco-russe. En conséquence, j'exprimai l'avis d'aller droit à Pétersbourg et d'offrir la revision complète du traité de Paris : « Sans doute, dis-je, le Tsar est très attaché à son oncle de Prusse, mais il porte aussi, en considération de son fils, un vif intérêt aux Danois, et nous pourrions nous prévaloir de ce sentiment pour contre-balancer l'autre. De plus, il est obsédé par la crainte de la révolution ; il l'a manifesté vivement pendant son récent passage à Stuttgard ; l'arrêter lui paraît le premier devoir d'un prince. Il voit que la liberté constitutionnelle n'est pas un mauvais moyen de tenir la révolution en échec, et il comprendrait que la défaite de Napoléon III serait une victoire de la révolution autant que de la Prusse. » Sans contester en principe la valeur de l'alliance russe, Gramont ne crut pas qu'on pût l'obtenir actuellement. Il y avait trop d'années qu'elle était éloignée de nous, et elle était unie à la fois par les liens de famille et les services rendus dans l'affaire polonaise ; nous devions nous estimer heureux qu'elle s'en tînt à la neutralité. D'ailleurs, le moindre mouvement de son côté nous aliénerait la Hongrie, sans l'assentiment de laquelle l'Autriche ne pouvait s'unir à nous. Or l'Autriche était très bien disposée et elle possédait une belle armée, toute prête, tandis que la Russie n'était pas en mesure d'agir tant que ses chemins de fer ne seraient pas terminés.

Ces affirmations de l'ancien ambassadeur à Vienne, de l'ami

de Beust, nous frappèrent beaucoup. Néanmoins, je présentais encore quelques timides objections, lorsque l'Empereur se leva, marcha vers un bureau, ouvrit un tiroir, y prit les lettres de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie de septembre 1869 et nous en donna lecture. L'Empereur ne nous expliqua point ce qui avait motivé ces lettres : il les interprétait comme une promesse éventuelle de secours dans un cas tel que celui où nous nous trouvions, et il était absolument convaincu que deux souverains aussi loyaux que François-Joseph et Victor-Emmanuel tiendraient leurs promesses. Le rapport du général Lebrun et le plan de l'archiduc Albert, qui étaient alors dans ses mains et dont il ne nous parla pas, contribuaient certainement à donner à son accent un ton de confiance communicative. A la vérité, ces lettres ne constituaient pas ce qu'on appelle proprement un traité, mais elles constataient cette identité de sentimens et d'intérêts d'où les traités découlent tout naturellement à l'heure propice. Cette sorte d'alliance morale permanente existe souvent sans texte formel; les traités se signent lorsque l'éventualité vaguement prévue d'une guerre se spécialise dans un fait imminent; ils sont même la preuve que la guerre va commencer et c'est pourquoi on en diffère souvent la signature, quoiqu'on les admette en principe. En 1811, Napoléon Ier et Alexandre ne voulurent pas conclure leurs traités d'alliance, le premier avec la Prusse et l'Autriche, le second avec l'Angleterre et la Suède, tant qu'ils eurent une espérance d'éviter la guerre; Alexandre ne douta plus des hostilités dès qu'il sut que Napoléon avait signé ses traités. En 1854, quoique parfaitement d'accord entre elles, et déjà engagées dans une communauté d'action depuis plusieurs mois, la France et l'Angleterre ne rédigèrent leur traité d'alliance offensive et défensive qu'au début de la guerre. L'entente entre Cavour et Napoléon III avait été conclue à Plombières en juillet 1858; le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Italie ne fut signé qu'en janvier 1859, à la veille des hostilités.

Le fait qu'aucun traité d'alliance en règle n'avait été conclu était la preuve que la guerre nous surprenait et n'avait pas été préméditée par nous. L'Empereur n'avait pas travaillé à l'achèvement de l'accord ébauché en 1869 parce que ses pensées étaient tout à fait pacifiques, mais aussitôt qu'une agression imprévue lui sembla imminente, il ne douta pas un instant, et nous le

crûmes avec lui, que l'Italie et l'Autriche convertiraient sans se faire prier les lettres de 1869 en un traité d'alliance offensive et défensive. Notre second point de départ fut donc que nous pouvions compter sur ces deux alliés.

VII

Alors Gramont lut sa déclaration. Quelques corrections purement grammaticales furent faites à la première partie. Puis, nous fûmes tous d'accord à reconnaître que la dernière phrase était trop elliptique et trop étriquée et qu'il fallait la rendre plus vigoureuse. L'Empereur proposa cette formule : « écarter un projet qui dérangerait à notre détriment l'équilibre actuel des forces de l'Europe et mettrait en péril tous les intérêts et l'honneur de la France. » Cette phrase ne parut pas encore suffisante, je pris la plume et, attentif aux propositions et aux critiques de chacun, je cherchai, en quelque sorte sous la dictée commune, une forme meilleure. Ce travail, qui fut minutieux et très débattu, et auquel je pris la part principale, surtout dans la dernière phrase, nous amena à la rédaction définitive. Le texte arrêté fut relu deux fois de suite par moi, après quoi, il fut mis aux voix nominativement et adopté à l'unanimité. Il n'est pas vrai que Gramont ait apporté un texte violent que nous avons adouci : c'est nous qui avons donné plus de relief et plus d'accent au texte un peu pâle qu'il avait préparé. On ne doit donc pas dire de la déclaration du 6 juillet « la déclaration de Gramont; » c'est la déclaration de l'Empereur et du Cabinet autant que la sienne, et si le fait d'en avoir eu l'idée et d'en avoir rédigé les parties principales en crée la paternité, c'est à moi qu'elle appartient. Je ne le dis pas pour enlever à Gramont le mérite exclusif d'un acte que je considère comme méritoire, mais parce que, en le lui attribuant, on peut y voir un ressentiment de Sadowa, arrière-pensée qu'on ne peut pas me supposer.

Pendant que je faisais ma seconde lecture, l'Empereur passa à Gramont, assis à ma droite, la note suivante : « Je crois utile d'envoyer en chiffres à Fleury ce simple télégramme : « Prévenez le prince Gortchakof que si la Prusse insiste pour l'avènement du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, ce sera la guerre. » La lecture terminée, Gramont mit la note sous mes yeux. L'Empereur, auprès de qui j'étais assis, s'en aperçut. Il se

pencha à mon oreille et me dit : « L'Empereur de Russie ne veut pas de guerre : il déterminera le retrait de la candidature (1). » Le mot de guerre n'était donc prononcé par l'Empereur que comme le préservatif le plus efficace de la paix.

Nous quittâmes Saint-Cloud à midi et demi. Gramont, revenu au ministère des Affaires étrangères, dicta la déclaration à deux secrétaires. A deux heures, lorsque le Corps législatif s'ouvrit, il n'était pas encore prêt, et la séance fut suspendue jusqu'à son arrivée. J'entrai le premier. Avant de m'asseoir à mon banc, je m'approchai de Cochery et lui dis : « Vous serez content de notre déclaration; elle est pacifique, quoique très nette; relevez-la par quelques phrases fermes. » Il me répondit qu'il ne se croyait pas assez d'autorité, et il alla exprimer mon désir à Daru. Celui-ci arrêta avec lui une déclaration à lire après la nôtre. Mes collègues arrivèrent successivement et enfin Gramont parut. Il monta directement à la tribune, et lut sans y changer un mot le texte arrêté le matin : « Je viens répondre à l'interpellation qui a été déposée hier par l'honorable M. Cochery. Il est vrai que le maréchal Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée. Mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. Aussi une discussion ne saurait-elle aboutir maintenant à aucun résultat pratique. Nous vous prions, Messieurs, de l'ajourner. Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice de sa souveraineté. Nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendans au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné, pour aucun d'eux, ni préférence, ni éloignement. Nous persistons dans cette conduite. Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse

(1) Ce n'est pas la première fois que, par une déclaration de cette vigueur, l'Empereur avait empêché un projet dont l'exécution eût certainement amené la guerre. Lorsqu'il s'agit de faire entrer le Danemark tout entier dans la Confédération germanique, une dépêche semblable, envoyée par Drouyn de Lhuys à Pétersbourg et à Copenhague, fit abandonner le projet.

déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. *(Vifs applaudissemens.)* Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. » *(Longs applaudissemens. — Acclamations répétées.)* Les acclamations accompagnèrent Gramont jusqu'à son banc (1).

Cette déclaration est irréprochable, et je la relis, après tant d'années, avec satisfaction. Sans doute elle est catégorique et renferme un ultimatum pour le cas où l'on n'en tiendrait pas compte (2). C'était la condition même de son efficacité. Du reste, contenue, exempte de tournures de défi, elle ne va pas au delà de la fermeté, et se garde de toutes récriminations. Elle se réduit strictement à l'affaire espagnole, sans allusion aux événemens de 1866, au Luxembourg et aux nombreux froissemens déjà subis. Pas un seul de ses mots ne vise à être désagréable personnellement au Roi ou à son ministre, encore moins à leur peuple. Qu'on l'accuse, si on le veut, de maladresse (l'effet qu'elle va produire répondra à ce reproche); qu'on ne dise pas que c'est une provocation. S'y fût-il trouvé, ce qui n'est pas, quelque expression hautaine, comme elle n'eût été que la riposte à une provocation incontestable, elle restait un acte de légitime défense : la parade à une attaque et nullement une attaque; elle n'était pas le coup de canon qui commence le combat, c'était le coup de canon d'alarme qui appelle au secours. Cochery ne crut pas que les paroles qu'il avait préparées avec Daru fussent en situation; il s'approcha de Gramont et dit seulement : « Je ne vous interpellerai plus. »

(1) Thiers dit dans sa déposition : « M. Ollivier vint à moi; animé avec tout le monde, il était, avec moi, un peu embarrassé. Il était bien sûr que je blâmerais l'acte de folie qu'on venait de commettre. » C'est absolument faux, je n'ai jamais eu auprès de Thiers l'attitude embarrassée qu'il me prête, surtout après un acte qui, au lieu d'être un acte de folie, me paraissait un acte suprême de raison.

(2) Guizot, le 2 mars 1843, disait l'équivalent : « Si la monarchie espagnole était renversée, si la souveraine qui règne aujourd'hui en Espagne était dépouillée de son trône, si l'Espagne était livrée à une influence exclusive périlleuse pour nous, si on tentait de faire sortir le trône d'Espagne de la glorieuse famille qui y siège depuis Louis XIV, oh ! alors, je conseillerais à mon roi et à mon pays d'y regarder et d'y aviser. »

Si notre déclaration avait été pâle, les députés de la Gauche eussent crié à la lâcheté; elle était fière : ils lui reprochèrent d'être belliqueuse. Garnier-Pagès, avec sa bonhomie affectée de maquignon, proclama « que les princes peuvent se détester, peuvent désirer la guerre, mais que les peuples s'aiment et veulent la paix. » Ernest Picard réclama des pièces diplomatiques, « le premier devoir des députés étant de veiller à ce que les destinées du pays ne soient jamais engagées sans l'assentiment et le concours de ses représentans. » Raspail jeta quelques interjections probablement injurieuses, qui se perdirent dans le bruit. Glais-Bizoin s'écria : « C'est une déclaration de guerre! — C'est la guerre déclarée, reprit Crémieux. — Non! » m'écriai-je avec force. Alors Crémieux se reprit : « Je sais bien que vous êtes dans l'incertitude, que vous ne voulez ni la paix, ni la guerre. » Donc, ce n'était pas la guerre déclarée. Crémieux n'en conclut pas moins à la nécessité d'interrompre la discussion du budget, alors en cours, jusqu'à de plus amples explications. On aurait ouvert ainsi le débat que le gouvernement demandait d'ajourner. Emmanuel Arago, qui, tout récemment, avait approuvé les doléances de Kératry sur notre longanimité dans l'affaire du Saint-Gothard, soutint la demande de Crémieux : « Le ministère avait été imprudent : en engageant la France malgré elle *(Mais non! non!)*, malgré nous, il venait de nommer le roi d'Espagne, puis de déclarer la guerre. »

Chacune de ces assertions avait été interrompue par de violentes et nombreuses protestations. « Nous voulons la dignité et la sécurité de la France, » dit Granier de Cassagnac. — « La franche déclaration du ministre des Affaires étrangères, ajouta avec bon sens Laroche-Joubert, est le meilleur moyen de conserver la paix! » — « Vous vous faites le défenseur de la Prusse! » avait crié un membre de la Droite. Le président essayait de circonscrire le débat : à savoir si la discussion du budget serait ou non ajournée. Notre déclaration étant défigurée, j'avais le devoir d'en rétablir la véritable signification. Je le fis ainsi : « Je demande à l'Assemblée de ne pas accepter la proposition de l'honorable M. Crémieux, et de reprendre la discussion du budget. *(Très bien! très bien!)* Demain, l'honorable M. Crémieux et les membres de cette assemblée reliront la déclaration lue à cette tribune, après avoir été délibérée en Conseil, et ils pourront mieux en peser les termes et en mesurer la portée; quand

ils auront lu et pesé cette déclaration, que je ne puis pas discuter en ce moment, ils se convaincront qu'elle ne contient de provocation contre personne, qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits légitimes du peuple espagnol, que nous considérons comme un peuple ami, surtout qu'elle ne révèle en aucune manière une incertitude dans la pensée du gouvernement sur la question de savoir s'il veut la paix ou s'il appelle la guerre. Le gouvernement désire la paix!... *(Très bien! très bien!)*... Il la désire avec passion *(Exclamations à gauche)*, mais avec honneur! *(Très vives marques d'adhésion et d'approbation.)* Je ne puis admettre qu'en exprimant, à haute voix, son sentiment sur une situation qui touche à la sécurité et au prestige de la France, le gouvernement compromette la paix du monde. Mon opinion est qu'il emploie le seul moyen qui reste de la consolider; car chaque fois que la France se montre ferme sans exagération, dans la défense d'un droit légitime, elle est sûre d'obtenir l'appui moral et l'approbation de l'Europe. *(Très bien! très bien! — Applaudissemens.)* Je supplie donc les membres de cette Assemblée d'être bien persuadés qu'ils n'assistent pas aux préparatifs déguisés d'une action vers laquelle nous marchons par des sentiers couverts. Nous disons notre pensée entière : nous ne voulons pas la guerre; nous ne poursuivons pas la guerre; nous ne sommes préoccupés que de notre dignité. Si nous croyions un jour la guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu'après avoir demandé et obtenu votre concours. *(Très bien! très bien!)* Une discussion aura lieu alors, et si vous n'adoptez pas notre opinion, comme nous vivons sous le régime parlementaire, il ne vous sera pas difficile d'exprimer la vôtre; vous n'aurez qu'à nous renverser par un vote et à confier la conduite des affaires à ceux qui vous paraîtront en mesure de les mener selon vos idées! *(Rumeurs à gauche.)* Soyez convaincus de l'absolue sincérité de notre langage; je l'affirme sur l'honneur, il n'y a aucune arrière-pensée dans l'esprit d'aucun de nous, quand nous disons que nous désirons la paix. J'ajoute que nous l'espérons, à une condition : c'est qu'entre nous disparaissent tous les dissentimens de détail et de parti, et que la France et cette Assemblée se montrent unanimes dans leur volonté. » *(Très bien! très bien! — Vive approbation.)*

Supposez assis sur les bancs de l'opposition de véritables patriotes, non des hommes de parti intraitables, des amis éclairés

de la paix, non des ennemis systématiques du gouvernement, ils auraient suivi le conseil que j'avais donné à Cochery. Un de leurs orateurs se serait associé à mes explications et eût repoussé non moins fermement que nous la candidature prussienne; il aurait relevé, souligné notre espérance d'un dénouement pacifique : ainsi eût été créée autour de nous une unanimité patriotique qui eût intimidé nos adversaires, accru notre force d'action et contribué efficacement à préserver les peuples des calamités de la guerre.

Les Prussiens ont trouvé à Saint-Cloud et ont publié le télégramme confidentiel que j'adressai à l'Empereur à l'issue de la séance. Il démontre la sincérité des sentimens que je venais d'exprimer à la tribune : « La déclaration a été reçue par la Chambre avec émotion et immense applaudissement. Le mouvement, au premier moment, a même dépassé le but. On eût dit que c'était une déclaration de guerre. J'ai profité d'une intervention de Crémieux pour rétablir la situation. Je n'ai pas accepté qu'on nous représentât comme préméditant la guerre; nous ne voulons que la paix avec honneur. » L'Empereur tenait de son côté un langage semblable. L'amiral Jurien de la Gravière, son aide de camp, étant venu lui demander un commandement, il répondit : « Nous n'en sommes pas encore là ; la Prusse mettra les pouces. » Gramont s'efforçait, soit par ses conversations, soit par ses dépêches, de ne laisser aucun doute dans l'esprit des Cabinets sur nos véritables visées, et il y réussit. Granville en convenait : « Le gouvernement de la Reine, disait-il, est entièrement persuadé que le gouvernement impérial ne désire pas la guerre et ne parle de recourir à cette extrémité qu'avec l'idée d'empêcher la réalisation d'une combinaison qu'il considère comme nuisible à l'honneur et aux intérêts de la France (1). »

VIII

Notre déclaration n'avait pas été inspirée par le désir de rendre la rupture inévitable. Elle nous avait paru la dernière chance de sauvegarder la paix par l'ébranlement qu'elle causerait dans les volontés indécises des puissances et par les réflexions salutaires qu'elle inspirerait aux meneurs de l'affaire. Aussi sa

(1) Granville à Lyons, 10 décembre.

conséquence nécessaire nous parut être, au lieu d'interrompre les négociations, de les poursuivre avec d'autant plus d'ardeur qu'elles ne seraient plus dénuées de succès. Décidés à ne pas nous écarter des règles internationales consacrées, nous ne pouvions pas nous adresser à l'Espagne. Mercier nous avait recommandé cette abstention dès le 24 juin : « Notre opposition aura d'autant plus de poids dans les calculs qu'elle sera directement à l'adresse de la Prusse et qu'elle n'aura par conséquent rien de blessant pour la fierté espagnole. »

S'adresser à l'Espagne, c'était tomber dans le piège que nous tendait Bismarck. Néanmoins, sans entamer une négociation proprement dite, sans note ni ultimatum, nous crûmes que nous devions tenter une fois encore d'amadouer et d'effrayer le gouvernement espagnol. Gramont télégraphia à Mercier : « Vous direz au maréchal Prim que ce choix est le plus mauvais qu'on pût faire et que la blessure nationale qui en résulte pour la France est très vivement ressentie par Sa Majesté. Ceux qui le proposent et le conseillent à l'Espagne assument une responsabilité bien considérable devant leur pays et devant l'Europe. Vous êtes entré complètement dans la pensée de l'Empereur, maintenez-vous sur le terrain où vous êtes placé. Dites bien que rien n'est plus loin de notre pensée que de vouloir exercer une pression sur la liberté de la nation espagnole, mais que vraiment l'épreuve est trop forte pour nous. Nous avons l'espoir que notre appel sera entendu et que ce gouvernement ami, que ce grand peuple profondément convaincu des sentimens dont nous avons été constamment animés envers lui, reconnaîtra la légitimité de notre émotion à la pensée qu'il pourrait devenir l'instrument de desseins si contraires à nos intérêts politiques. Et si, malgré nos légitimes représentations, le prince de Hohenzollern était élu, quelle que soit notre amitié pour l'Espagne, nous serions dans la douloureuse nécessité de ne pas le reconnaître. »

Mercier a beau dire, Prim ne l'écoute pas et ne s'arrête pas. Il continue l'organisation de l'élection aussi tranquillement que si nous n'avions rien dit. « Il ne reste plus qu'à aller en avant, » dit-il à un banquier de Madrid. Il écrivait à un ami : « Vous connaissez mieux que personne mes sympathies et mon affection pour tout ce qui touche à la France, ainsi que mon respect pour l'Empereur. Vous comprendrez, par conséquent, mon profond chagrin en voyant que les circonstances sont de nature à

refroidir tant soit peu, pour le moment, les relations étroites entre les deux pays; mais que faire quand les intérêts de notre patrie sont en jeu? — Jamais je n'aurais pu croire que la France prendrait cette question si à cœur; jamais je ne prévoyais qu'elle pût donner lieu à des complications européennes qui me navrent, mais, au point où nous en sommes arrivés, reculer serait honteux. Il faut avant tout sauver l'honneur national. Je finis donc en disant, la main sur ma conscience et bien convaincu que nous n'avons porté aucune atteinte à la bonne amitié qui nous unit à nos voisins les Français : En avant et vive l'Espagne ! — PRIM. »

Et il nous faisait remettre par Olozaga une circulaire de Sagasta, son ministre des Affaires étrangères, qui nous narguait sans aucun ménagement : « Les conditions toutes favorables dans lesquelles se trouve ce prince et le bon accueil que sa désignation a rencontré dans l'opinion publique du pays, donnent au gouvernement l'agréable espérance que son candidat sera bientôt nommé Roi par les Cortès avec une grande majorité, et qu'ainsi se terminera la glorieuse période constituante commencée en septembre 1868. » Cette circulaire le prend de fort haut avec nos objections et leur oppose pour la première fois le mensonge arrêté entre Prim et Bismarck, que nous allons entendre souvent : « Le gouvernement a agi *seul*, pour son propre compte et s'est entendu directement avec Léopold, sans qu'un seul moment il ait pensé que son honneur lui permît de transiger avec la moindre influence d'un Cabinet étranger... C'est le désir seul d'accomplir les vœux de la nation qui a conduit le gouvernement du Régent à proposer la candidature au trône d'Espagne à un prince majeur, *maître absolu de ses actions*, et qui, par ses relations de parenté avec la plupart des maisons régnantes d'Europe, sans être appelé à la succession au trône d'aucune d'elles, excluait dans cette situation toute idée d'hostilité contre une puissance quelconque. » Enfin Prim faisait rééditer par Salazar son opuscule d'octobre 1869, dans lequel il a l'impudence de dire « qu'il est notoire que l'échec de Montpensier et de la République tient au veto de Napoléon. Le gouvernement prussien n'est pas intervenu dans cette négociation; le prince a écrit à Ems au Roi sa résolution définitive comme acte de courtoisie. »

Ainsi Prim nous bravait de plus en plus ouvertement, espé-

rant nous faire perdre patience et nous amener à l'acte de violence contre l'Espagne qu'attendait son ami Bismarck. Mais notre résolution de ne pas nous laisser entraîner de ce côté ne fut pas ébranlée, et Gramont, aussi tranquillement que si nous n'avions pas ressenti la pointe de l'aiguillon, télégraphia de nouveau à Mercier : « Malgré la circulaire du maréchal Prim et la communication que vient de me faire M. Olozaga, nous avons trop de confiance dans les sentimens de la nation espagnole pour admettre qu'on persiste à Madrid dans la seule solution qui blesse à la fois nos intérêts et notre dignité. Nous persisterons donc dans notre conduite amicale et continuerons à faire observer, sur la frontière espagnole, la vigilance nécessaire pour en écarter tout ce qui serait de nature à fomenter des troubles dans la péninsule. Nous serons fidèles à nos sympathies jusqu'au dernier moment, nous ne serons certes pas les premiers à rompre des liens qui nous étaient chers et que nous espérions avoir rendus indissolubles. »

Nous n'avions pas plus à espérer du côté de Bismarck représenté par son serviteur Thile. Gramont voulut constater toutefois combien étaient pitoyables les raisons par lesquelles Thile refusait la conversation. Une dépêche à Lesourd indiqua que nous n'étions pas dupes de ses échappatoires : « On ne fera jamais croire à personne qu'un prince prussien puisse accepter la couronne d'Espagne sans y avoir été autorisé par le Roi chef de sa famille. Or, si le Roi l'a autorisé, que devient cette soi-disant ignorance officielle du Cabinet de Berlin, derrière laquelle M. de Thile s'est retranché avec vous ? Le Roi peut, dans le cas présent, ou permettre ou défendre ; s'il n'a pas permis, qu'il défende. Il y a quelques années, dans une circonstance analogue, l'Empereur n'a point hésité. Sa Majesté désavoua hautement et publiquement le prince Murat, posant sa candidature au trône de Naples. Nous regarderions une détermination semblable du roi Guillaume comme un excellent procédé à notre égard, et nous y verrions un puissant gage du désir de la Prusse de resserrer les liens qui nous unissent et d'en assurer la durée (1). »

Cette réfutation si calme ne produisit pas plus d'effet que nos raisonnemens à Prim, et nous dûmes nous convaincre qu'il fallait renoncer définitivement à toute négociation, subir la candi-

(1) 7 juillet.

dature ou avoir recours à la guerre. Mais nous ne voulions pas plus de la guerre que de la candidature et nous nous obstinions plus que jamais à la volonté de négocier. L'Empereur, sachant la rivalité sourde qui existait entre Prim et Serrano, crut qu'il y avait là un moyen de contre-miner Prim. Serrano était l'ami de la France et entretenait avec Napoléon III d'excellentes relations personnelles. L'Empereur eut l'idée de faire, directement et en secret, un appel à ses bons sentimens. Il manda à Saint-Cloud Bartholdi, l'envoyé de Mercier, et lui donna l'ordre de repartir le lendemain : à son arrivée à Madrid, il se rendrait auprès du Régent et lui demanderait de sa part, comme un service personnel dont il lui serait toujours obligé, de faire immédiatement une démarche auprès du prince Antoine de Hohenzollern, afin qu'il décidât son fils à renoncer à sa candidature. Bartholdi demanda à l'Empereur s'il ne serait pas plus correct et préférable que l'ambassadeur fît lui-même la démarche. « Non, répondit l'Empereur; vous pouvez en parler à Mercier, mais, dès votre arrivée, allez vous-même chez Serrano comme venant spécialement *de ma part*. Cela fera plus d'effet. Insistez, dites au maréchal que je fais appel à ses sentimens d'amitié pour moi. »

Du côté de la Prusse, nous ne renonçâmes pas non plus à tenter un effort suprême. Nous ne pouvions pas songer à aller trouver Bismarck à Varzin; il nous eût fermé sa porte au nez plus rudement encore que Thile ne l'avait fait; il ne nous restait qu'un recours, celui au roi de Prusse alors à Ems. Nous n'avions pas devant nous un roi constitutionnel, se tenant par devoir en dehors des affaires; Guillaume régnait et gouvernait; en toute occasion, il déclarait que ses ministres étaient de simples instrumens, que leurs actes n'étaient que l'exécution de ses pensées personnelles. Notre démarche n'avait donc rien d'incorrect, et ce n'était pas la première fois que le Roi traitait directement les affaires avec les souverains ou leurs représentans. Cette manière de négocier n'offrait de péril qu'à nous-mêmes, puisque tout devait y rester confidentiel et verbal, qu'aucune note ne pourrait être échangée qui permît plus tard d'établir, par des témoignages indiscutables, la rectitude et la prévoyance de la conduite. Nous n'ignorions pas qu'il n'est pas conforme à l'étiquette de troubler la cure d'un roi, mais il y avait urgence et point par notre faute, et, comme nous n'avions pas d'autre

moyen d'écarter le conflit, nous fûmes obligés de ne pas tenir compte de cette convenance.

IX

Pour donner plus de force à ses démarches auprès de Serrano et du roi Guillaume, Gramont sollicita le concours de toutes les puissances. Il télégraphia à Fleury : « Nous sommes persuadés que le Cabinet russe reconnaîtra l'impossibilité d'accepter une candidature si visiblement dirigée contre la France, et nous serions heureux d'apprendre qu'il veut bien user de son influence à Berlin pour prévenir les complications qui pourraient se produire à ce sujet entre l'Empereur et la Prusse (6 juillet). » A Malaret, à Florence, il télégraphie : « Demandez à M. Visconti-Venosta que l'agent italien à Madrid emploie ses efforts auprès des hommes politiques, et principalement auprès du Régent, pour le détourner d'une combinaison dont Prim seul a pris l'initiative si contraire à notre dignité et à notre intérêt (1). » Il pria Metternich de demander à Beust « de vouloir bien faire comprendre à Berlin qu'en face de l'irritation nationale ici, on ferait bien, dans l'intérêt de la paix, d'engager le prince Léopold à refuser cette candidature (2). »

Gramont se montra particulièrement pressant envers l'Angleterre dont il espérait un concours très efficace. Il indiqua à Lyons, comme une solution, que l'Angleterre pourrait conseiller l'abandon volontaire, par Léopold lui-même, de sa candidature, ce qui serait moins blessant pour la Prusse qu'un abandon exigé ou conseillé par le Roi (3). « Cette renonciation volontaire de la part du prince, conclut Lyons, serait, dans l'opinion de M. de Gramont, une solution très heureuse de questions difficiles et compliquées, et il prie le gouvernement de Sa Majesté d'user de toute son influence pour l'amener. » Gramont télégraphia directement à La Valette, notre ambassadeur : « J'ai prié lord Lyons de demander à lord Granville que le gouvernement anglais voulût bien insister particulièrement auprès du Régent afin de le déterminer à séparer dans cette question sa cause de celle du maréchal Prim. Si, comme nous l'espérons, les Cabi-

(1) 17 juillet.
(2) Metternich à Beust, 8 juillet.
(3) Lyons à Granville, 8 juillet.

nets usent eux-mêmes de leur influence pour éclairer le maréchal Serrano sur les périls de la combinaison dont le maréchal Prim est le véritable auteur, nous avons la confiance que cette dangereuse intrigue échouera (7 juillet). » Enfin il revenait encore une fois à la charge le lendemain 8 : « Il y a une nécessité pressante à ce que les puissances qui sont en mesure de faire entendre au roi Guillaume les conseils de la modération et de la sagesse interviennent sans retard avant que le vrai caractère de cette affaire n'ait été dénaturé par des susceptibilités nationales. Ni la dignité du peuple espagnol, ni celle du peuple allemand ne sont en cause ; mais si la discussion se prolonge pendant quelques jours seulement, les passions populaires ne manqueront pas de l'envenimer en ressuscitant ces rivalités de pays à pays qui seront une difficulté de plus pour le gouvernement attaché au maintien de la paix. »

Il s'adressa même aux États du Sud, afin de bien marquer qu'il n'avait aucune mauvaise arrière-pensée contre l'Allemagne. Il télégraphiait à Saint-Vallier (1) : « Je ne doute pas que les cours allemandes n'emploient auprès du roi Guillaume tous leurs moyens de persuasion pour le détourner de soutenir la candidature du prince de Hohenzollern, et j'ai la confiance que leurs efforts, appuyés par le bon sens patriotique de la nation allemande, ne demeureront pas sans influence sur la conduite de la Prusse dans cette affaire. »

Où trouve-t-on, dans ces instructions d'un ton si noblement pacifique et conciliant, la moindre impatience colérique, le moindre désir d'humilier le roi de Prusse ou de chercher un conflit avec lui ? La netteté n'y devient jamais de la rudesse, et le désir d'en finir ne dégénère pas en sommation impertinente. Il n'y a « ni contradiction ni hésitation, » comme le disent les rhéteurs, qui ignorent la souplesse d'esprit qu'exigent les fluctuations des affaires. Sans doute, tantôt il parle de conseil, tantôt d'ordre, tantôt de renonciation spontanée, tantôt de renonciation ordonnée, mais le fond de la pensée ne varie pas un instant, c'est toujours la même : obtenir sans guerre la disparition de la candidature.

Enfin, Gramont le furibond, le provocateur, désirait tellement, ainsi que nous tous, éviter la guerre, qu'il eut l'idée de

(1) 8 juillet.

télégraphier à Benedetti « d'aller voir le prince de Hohenzollern, afin de l'engager à se retirer pour conjurer les maux que sa candidature rendait inévitables (8 juillet, une heure du matin). » L'Empereur, dont la sensibilité avait été blessée au vif par les procédés félons d'une famille aussi affectueusement favorisée par lui, ne permit pas cette démarche. Il avait trouvé tout naturel, comme l'avait demandé Gramont à Lyons et à Metternich, que des neutres, de leur propre initiative, essayassent d'obtenir du prince sa retraite, et il avait lui-même envoyé Bartholdi pour le suggérer à Serrano; il s'opposa à ce qu'on demandât directement aux Hohenzollern quoi que ce fût en son nom. Dès que la dépêche à Benedetti eut été placée sous ses yeux, il écrivit à Gramont : « Mon cher duc, j'ai reçu vos dépêches. Je ne crois ni utile, ni digne de ma part d'écrire au roi de Prusse, ni aux princes de Hohenzollern. Même je trouve que vous ne deviez pas dire à Benedetti d'aller trouver le prince. C'est à la Prusse, et à elle seule, que nous avons affaire. Il n'est pas de notre dignité d'aller implorer une rétractation du prince. Je vous prie donc de donner à Benedetti contre-ordre à ce sujet. Il ne faut pas que Benedetti croie que la guerre ne serait pas dans le sentiment national. » Gramont télégraphia aussitôt à Benedetti (9 juillet) : « Il ne faut pas voir le prince Hohenzollern; l'Empereur ne veut faire aucune démarche auprès de lui. »

Sur ces entrefaites, Olozaga vint spontanément proposer de tenter lui-même auprès des Hohenzollern l'effort que l'Empereur considérait comme interdit à sa dignité, mais qu'il eût été enchanté de voir tenter par d'autres. Olozaga, froissé qu'une négociation aussi capitale eût été suivie sans qu'il y eût été mêlé, ne se résignait pas à ce qu'on réglât les destinées de son pays à son insu; il avait le désir de prouver qu'il n'était pas aussi facile qu'on le croyait de se passer de son concours et il brûlait de rendre à Prim ce qu'il en avait reçu. De plus, la France et l'Empereur lui inspiraient une sincère sympathie, et il eût été heureux de leur épargner les hasards d'une terrible guerre. Tout en ruminant, il en vint à croire qu'il pourrait, par l'intermédiaire de Strat, agent de Roumanie, homme actif, avisé, intelligent, en crédit auprès de la famille Hohenzollern, amener Léopold à cette renonciation, que toute la diplomatie européenne allait poursuivre probablement en vain. Il le manda d'urgence dans la nuit. Strat le trouva à quatre heures du matin se promenant

dans une agitation extrême. « Si la candidature Hohenzollern, lui dit-il, est un prétexte de guerre préparé par Bismarck et souhaité par l'Empereur, il n'y a rien à faire ; si, comme c'est possible, elle est surtout un acte d'ambition de la famille Hohenzollern, peut-être pourrait-on obtenir qu'elle n'y persistât point. Vous avez des relations avec cette famille; consentirez-vous à vous charger d'une démarche auprès d'elle afin d'obtenir la renonciation qui sauverait tout (1)? » Strat demanda à réfléchir : il n'avait pas le temps de s'adresser à son gouvernement, et il craignait d'en gêner les desseins. — « Enfin, dit Olozaga, vous n'acceptez pas, mais vous ne refusez pas non plus. Je vais aller en causer avec l'Empereur. » Il était, en effet, trop avisé pour se risquer à la légère. Il alla donc demander à l'Empereur s'il voulait ou s'il ne voulait pas la guerre : l'affaire Hohenzollern n'était-elle qu'une occasion de rétablir l'équilibre détruit en 1866 et ne le contrarierait-il point par une intervention inopportune? Si l'Empereur désirait la paix, il croyait pouvoir l'assurer en écartant la candidature. » — Et il lui expliqua comment. L'Empereur répondit sans hésiter qu'il désirait la paix : il n'avait aucun intérêt à la guerre, et n'en cherchait pas le prétexte. Sa seule préoccupation était qu'aucune atteinte ne fût portée à l'intérêt de la France. Cette satisfaction assurée, il ne demanderait pas davantage. Quoique ne croyant pas au succès de la démarche de Strat, il serait content qu'elle fût faite, pourvu que son nom ne s'y trouvât pas mêlé.

Olozaga rappela aussitôt Strat et lui rapporta cette conversation. Comme néanmoins celui-ci hésitait encore, il lui proposa de le conduire chez l'Empereur. Strat y consentit, à la condition que personne ne serait mis dans la confidence de cette entrevue, dont la connaissance divulguée rendrait impossible le succès de la mission qu'on voulait lui confier. Il fut reçu mystérieusement à Saint-Cloud, à deux heures du matin. L'Empereur lui dit combien il désirait qu'il consentît à se charger de la démarche dont Olozaga l'avait entretenu, et renouvela l'expression de ses sentimens pacifiques, de manière que Strat ne douta plus de leur sincérité. Alors Strat dit : « Sire, mon intervention ne sera efficace que si j'ai à offrir quelque chose en retour du sacrifice que je demanderai. Or, il y a ici un groupe de Roumains que M. de

(1) Tous ces détails et ceux qui vont suivre m'ont été donné par Strat et par Olozaga.

Gramont reçoit et qui conspirent contre le prince Charles. Le duc lui-même s'est exprimé très rudement sur le prince qu'il accuse d'être complice de la candidature de son frère et il menace de travailler à son renversement, afin de donner satisfaction à l'opinion, qui a maintes fois reproché à l'Empereur d'avoir mis un Hohenzollern sur le Danube. De plus, l'Autriche est mal disposée; il faut que Votre Majesté m'autorise à rassurer le prince Antoine contre cette triple menace et à lui promettre, sans crainte d'être désavoué, que son fils, loin d'avoir à redouter le mauvais vouloir du gouvernement français, peut à l'occasion compter sur son appui. » L'Empereur prit les engagemens que demandait Strat, et celui-ci accepta la mission en exigeant que ni Gramont ni personne n'en fût instruit. L'Empereur lui promit le secret et sa plus large bienveillance s'il réussissait, et, remerciant de nouveau Olozaga de son initiative, il lui dit : « C'est la dernière flèche que nous avons à notre arc ; je serais bien étonné qu'elle portât, mais cela me rendrait bien heureux. » Strat se dirigea aussitôt vers Dusseldorff, pour s'y informer du lieu où se trouvaient les princes de Hohenzollern.

Se procurer la renonciation de Léopold ne parut pas suffisant à Olozaga. Il voulut, afin de l'écarter encore plus définitivement, lui substituer une autre candidature : il s'adressa de nouveau à l'irréductible prince Ferdinand et lui télégraphia le 8 juillet : « Si, pour éviter la guerre qui est imminente, le candidat prussien se retire, les puissances, qui agiront dans ce sens, favoriseront la candidature portugaise. Saldanha rendra un grand service à l'Europe s'il peut écarter les obstacles qui s'y rencontrent. L'Empereur m'a parlé de lui avec un grand intérêt et affection. »

Ainsi quatre actions pacifiques, celle auprès de Serrano à Madrid, celle auprès du roi Guillaume à Ems, celle auprès des princes Hohenzollern à Sigmaringen et celle des Cabinets amis, vont se mêler, se croiser, se seconder, quoique s'ignorant réciproquement, toutes les quatre tendant au même but : la sauvegarde de la paix par le retrait de la candidature; toutes les quatre conçues, encouragées ou conduites par l'Empereur ou ses ministres, ces soi-disant provocateurs à l'affût d'un prétexte de guerre !

ÉMILE OLLIVIER.

PIERRE ET THÉRÈSE [1]

PREMIÈRE PARTIE

I

— Madame Chrétien ?

— Ma fille ?

Celle que la petite femme de chambre avait appelée « Madame Chrétien » acheva, sans se hâter, d'installer sur une commode ventrue, aux précieuses marqueteries enlacées de bronze, un svelte vase de cristal emprisonnant des tiges de lilas blanc, puis se recula pour en évaluer l'effet, parmi tant d'autres vases, tant d'autres gerbes, tant d'autres bouquets blancs qui surchargeaient les meubles. L'éclat d'un midi de juin entrait à pleines baies dans la vaste pièce irrégulière, moitié salon, moitié atelier, où, côte à côte avec le chevalet, la table à modèle, les châssis appuyés au mur et montrant leur dos de toile bise, une présence féminine se révélait par des sièges confortables, des canapés bas, un bureau Louis XV chargé de cadres et de bibelots, un boa de marabout oublié sur une chaise. Annexée à l'atelier par la suppression d'une cloison, une pièce plus étroite, arrangée en jardin d'hiver, — parquet de mosaïque, rocailles et plantes vertes, — le prolongeait suivant la façade : là, comme dans l'atelier, la place disponible que laissaient les fleurs sur les meubles était encombrée de paquets, de gaines, d'écrins, et aussi de services à thé, de coupe-papier, de groupes de Saxe, d'éventails, de trousses, de sacs de voyage, de tout ce bazar matrimonial que la

(1) *Published, April first, nineteen hundred and nine. Privilege of copyright in the United States reserved, under the Act approved March 3, 1905, by* Alphonse Lemerre.

courte imagination des donateurs rassemble infailliblement, plus ou moins luxueux suivant le rang social du mariage, dans la maison d'une fiancée.

Parmi cet étalage, parmi cette floraison printanière, la silhouette noire, sèche de Mme Chrétien s'agitait. Elle redressa une branche de roses, cueillit un arum qui allait s'effeuiller, ramassa sur son bras le boa oublié, puis, se tournant vers la jeune domestique qui attendait, adossée à la porte :

— Vous disiez, Gertrude ?

La femme de chambre répondit :

— Encore un paquet pour Mademoiselle.

— Donnez.

Mme Chrétien prit le paquet, regarda l'enveloppe maintenue par le croisillon de ficelle d'or.

— C'est de M. le baron Moulier, murmura-t-elle.

Avec l'aisance d'une gouvernante à qui tous les pouvoirs domestiques sont délégués, elle défit les liens et le papier blanc, ouvrit la boîte :

— Encore un « déjeuner ! » s'écria Gertrude en éclatant de rire. C'est le troisième, pas vrai ?

— C'est même le quatrième. Mme Hémery a envoyé le troisième ce matin.

Les deux femmes examinèrent quelque temps la double pièce d'orfèvrerie, la soucoupe oblongue, le bol affectant la forme d'une grosse tulipe.

— Celui-ci est le plus riche, dit Mme Chrétien. C'est du vermeil. Oh ! M. le baron Moulier a du goût.

— Et des moyens ! ajouta Gertrude avec une intonation de respect.

Malgré sa tenue et ses façons de soubrette bien parisianisée, Gertrude gardait le franc accent de sa Normandie natale. L'accent du pays d'oc, au contraire, aiguisait le parler de Mme Chrétien, bien qu'atténué, comme émoussé par un long dépaysement.

Le « déjeuner » en vermeil fut installé entre une pendule de voyage et une paire de chandeliers anciens, la carte du baron en évidence. Puis Mme Chrétien alla au bureau Louis XV, y prit une feuille déjà aux trois quarts couverte de noms, et inscrivit à la suite :

« M. le baron Moulier : tasse et soucoupe en vermeil. »

Gertrude questionna :

— Est-ce que Mlle Thérèse déjeunera dans la salle à manger? C'est Monsieur qui le fait demander.

— Dites à Monsieur, répondit la gouvernante, que Mademoiselle a été retardée. Son costume, pour la mairie... la jupe, qu'on a déjà rectifiée, n'allait encore pas. L'ouvrière est là, qui la corrige : on essaye à mesure sur Mademoiselle.

— Alors il faut servir ici?

— Dans une dizaine de minutes, un œuf à la coque, des rôties et du thé.

— Pas plus?

— Non.

— Ce n'est guère.

Mme Chrétien regarda la jeune fille; un sourire indécis détendit sa figure grave aux traits fins, au teint bis, aux petits yeux bruns perçans, où persistaient, malgré la cinquantaine passée, les nobles lignes de la beauté classique.

— Le jour où vous vous marierez, dit-elle, ça vous coupera l'appétit, à vous aussi, vous verrez!

— Ma foi! j'espère bien que non, déclara gaîment Gertrude. Chez nous, quand on se marie, on n'arrête pas de manger deux jours durant.

Elle fit mine de sortir, puis se ravisa:

— M. Dautremont demande encore si Mademoiselle sera prête bien exactement.

— Pour quatre heures? Il est midi et demie! Certainement que Mademoiselle sera prête.

— C'est qu'il est déjà prêt, lui, Monsieur.

— Oh! je m'en doute. Rassurez-le. On ne le fera pas poser. Attendez, petite, ne vous en allez pas..., il me semble que j'avais quelque chose à vous dire... Ah! Mlle Bricart est-elle arrivée?

— Mlle Bricart?

— Oui, l'ancienne institutrice de Mademoiselle?...

— Celle qui vient de Londres pour assister au mariage?

— Précisément.

— Sa chambre est prête, mais je n'ai encore vu arriver personne.

— Quand Mlle Bricart arrivera, veillez à ce qu'on ne la fasse pas attendre dans l'antichambre. Qu'on la conduise ici tout de suite et qu'on soit très poli avec elle.

— Comme avec une dame?

— Mais, Gertrude, Mlle Bricart est une dame. Tenez... on sonne... on ouvre la porte d'entrée. Allez voir...

La jeune fille obéit. Elle eut à peine le temps de s'effacer contre le chambranle. Une grosse personne en costume de voyage vert foncé, sa toque de paille noire à nœuds mauves posée à la diable sur ses bandeaux grisonnans, toute ronde, ronde de visage, ronde de poitrine, ronde de hanches, tanguant d'un pied sur l'autre et pourtant vive d'allure, — dans la main droite un gros sac de voyage anglais, dans l'autre un plaid roulé autour d'un parapluie, — pénétrait dans l'atelier, soufflait un instant, puis courait à Mme Chrétien.

— Ah! ma bonne madame Chrétien... J'ai bien de la joie à vous revoir et à me retrouver ici!

Les deux femmes s'embrassèrent.

— Gertrude, portez cela dans la chambre de Mlle Bricart, fit Mme Chrétien, débarrassant la voyageuse.

Mlle Bricart, appuyant sans élégance ses mains sur ses hanches, examinait l'atelier de ses yeux gris, luisans d'intelligence.

— Que de fleurs! que de blancheurs! s'écriait-elle. Et quel déballage! On se croirait au Louvre au moment des étrennes... J'arrive à temps, hein? Figurez-vous que j'ai manqué la correspondance de Douvres, hier après-midi.

— C'est ce que nous a appris votre dépêche. La traversée de nuit ne vous a pas trop fatiguée?

— Nullement. J'ai bien dormi dans le bateau, puis dans le train avant le déjeuner.

Elle s'assit tout de même, après avoir jeté un coup d'œil, par la baie voisine, sur l'avenue du Trocadéro, découverte, en cet endroit, jusqu'aux rives de la Seine. Elle sourit aux murs, au grand jour, à l'atelier qu'elle reconnaissait.

— Sauf les fleurs et les bibelots, fit-elle, rien n'a changé depuis deux ans... Mais ce mariage, quel événement, quel imprévu! Verrai-je Thésèse avant la mairie, au moins?

— Assurément, fit Mme Chrétien, s'asseyant auprès d'elle. Thérèse va venir. En ce moment on retouche, sur elle, son costume pour la mairie. Mais elle déjeunera ici, tout à l'heure... avec vous, si vous voulez.

— Merci. J'ai déjeuné dans le train... Parlez-moi vite du mariage, du mari... Thérèse ne m'a presque rien raconté.

— Vrai? Elle qui vous confiait tout? Ce n'est pas faute de vous avoir écrit, cependant...

— Oh! bien sûr... Je sais les choses en gros. Mais elle a voulu piquer ma curiosité, je crois, pour me forcer à venir d'Angleterre. Et puis les événemens ont marché si vite! Songez que j'en étais restée, moi, au projet d'union avec M. Pontmagne, le substitut... Et voilà qu'un M. Pierre Hountacque tombe du ciel, et qu'en si peu de semaines...

— Oui. Ç'a été d'un rapide! Mais vous connaissez notre Thérèse, n'est-ce pas? Quand elle est décidée...

M[lle] Bricart hocha la tête en signe d'assentiment. Elle avait une face ronde et vermillonnée qui rappelait les anciennes têtes à monter les bonnets, chères à nos aïeules: mais l'expression fine, avisée, de la physionomie, contrastait avec le naïf dessin des traits. M[me] Chrétien reprit, imperceptiblement hésitante:

— Et figurez-vous que je suis la cause indirecte de l'événement.

— Vous, madame Chrétien?

— Je connais de longue date le futur de Thérèse. Il est de Gascogne, comme moi; de plus, mon mari et lui ont eu des relations ensemble en Tunisie, il y a une douzaine d'années, pendant qu'on creusait le port de Bizerte.

— Alors, fit M[lle] Bricart, vous garderez vos fonctions de... ministre de l'Intérieur, dans le nouveau ménage?

— Oh! non... par exemple!...

Cette vivacité de la réplique étonna la voyageuse. Mais M[me] Chrétien avait aussitôt repris son air de calme indifférence:

— J'ai passé cinquante ans, chère mademoiselle. J'ai assez vécu chez les autres. Je prends ma retraite. A mon tour, je vais habiter chez moi, avec mon grand fils.

— Il va bien, votre Maxence?

— Il est toujours un peu délicat, mais il me donne de grandes satisfactions. C'est le plus habile élève de Labrique. Il fait déjà des objets d'art très goûtés, des bijoux, des bibelots. On l'a récompensé au dernier Salon. Et puis, c'est une âme d'élite, celui-là...

Deux petites larmes, si petites qu'elle put espérer les dissimuler, brillèrent au coin des yeux de la mère. Elle se détourna et dit à Gertrude, qui rentrait, portant un plateau:

— Sur la table à jeu, Gertrude. Là... près de la baie... Bien!

Mlle Bricart lui mit la main sur le bras pour la ramener à elle et, baissant la voix :

— Parlez-moi du fiancé.

Mme Chrétien ne se retourna pas complètement, et tout en affectant de suivre les gestes de Gertrude, répondit :

— M. Hountacque?... Mais... très bien... Beau garçon, intelligent... gagnant beaucoup d'argent... En somme, très bien.

— Pour une personne qui a été la cause du mariage, vous dites cela d'un drôle d'air !

Mme Chrétien, cette fois, regarda Mlle Bricart en face, et, le visage si parfaitement immobile que les yeux mêmes semblèrent s'y figer, elle répondit :

— Pourquoi aurais-je un drôle d'air? M. Pierre Hountacque porte allégrement ses trente-six ans; il est un superbe parti, même pour une jeune fille très belle comme Thérèse, — même pour la fille d'un riche industriel comme M. Dautremont. Du reste, vous questionnerez Thérèse. Et, tenez : je crois que la voici qui vient.

La tenture en soie persane, à ramages harmonieusement fanés, qui masquait la porte voisine du jardin d'hiver, se souleva. Une magnifique silhouette féminine apparut sur le seuil, bras nus, buste moulé sous le cache-corset. Sur sa jupe de drap bleu pastel, le fil blanc des « bâtis » dessinait encore des arabesques. Mlle Bricart pâlit, émue. Elle se leva, courut à la porte :

— Thérèse ! fit-elle.

Elle tendit ses deux mains rougeaudes, que prit Thérèse; un long moment elle contempla son ancienne élève; son regard spirituel et fureteur se nuançait de tendre admiration. Thérèse souriante, mais émue elle aussi, se laissait regarder. C'était une belle jeune fille en plein épanouissement, femme déjà par les formes accomplies d'un corps splendide, qu'on pressentait sous ce demi-dévêtement. Son visage, aux traits réguliers, peut-être un peu fortement dessinés, surtout le nez droit et le menton vigoureux, ne déparait pas ce corps, sans toutefois en égaler la grâce majestueuse. Une bouche saine aux fortes lèvres, un front bas couronné de cheveux châtains, ordinaires de teinte et de finesse, mais prodigieusement abondans, des yeux moyens d'un bleu un peu violet, très lumineux, très profonds, complétaient un type féminin rare parmi les Françaises, chez qui la gentillesse est de

règle, la beauté d'exception. Thérèse n'avait de gentillesse à aucun degré. Mais outre-Manche, outre-Océan, on l'eût proclamée beauté professionnelle.

— Toujours superbe, ma Thérèse, murmura Mlle Bricart. Penchez-vous un peu que je vous embrasse... N'ayez pas peur, je ne vous décoifferai pas.

Thérèse tendit son visage. L'institutrice mit un baiser sur chaque côté du cou, un gros baiser maternel. Et, à son tour, elle fut embrassée par Thérèse sur le vermillon naturel de ses deux joues.

— C'est gentil, fit Thérèse, d'avoir abandonné pour nous vos trois petites Hogson. Si je ne vous avais pas eue près de moi, ces deux jours, il aurait manqué quelque chose à mon contentement. Ma bonne Miss! Ma bonne Léonie! Quand on m'a dit que vous étiez arrivée, j'ai lâché mon essayage et j'ai couru ici... A propos, comment trouvez-vous ma jupe?

— Moi... très bien... mais vous savez que je ne suis pas des plus compétentes.

— Et vous, madame Chrétien?

Mme Chrétien rectifia un pli.

— Il y a encore un peu de longueur au biais, derrière, fit-elle. Mais cela peut aller. D'ailleurs, il faut se presser... Le quart d'une heure vient de sonner.

La petite femme de chambre, ayant achevé de mettre le couvert, admirait aussi.

— Gertrude, fit Thérèse, allez vite chercher ma robe de chambre. On finira ma jupe pendant que je déjeunerai.

— J'y vais moi-même, dit Mme Chrétien.

Tout en se débarrassant de sa jupe, puis en revêtant la robe de matin que lui rapportait la gouvernante, Thérèse Dautremont s'entretenait avec son ancienne institutrice.

— Il me semble, disait Mlle Bricart, que ma Thérèse est devenue aussi coquette que sa sœur Suzanne?

— Que voulez-vous, ma bonne Léonie? fit Thérèse en riant. Je ne peux pas me montrer fagotée auprès d'un mari très élégant. Là... Maintenant, je vais avaler un œuf et une tasse de thé. Je n'ai aucune faim, d'ailleurs. On m'a trop bousculée aujourd'hui.

Plus séduisante encore dans cette longue tunique de crêpe de Chine et de dentelle qui moulait son corps impeccable, Thérèse prit la main de Mlle Bricart et la conduisit vers la petite table servie.

— Asseyez-vous là, près de moi.

— Mademoiselle n'a pas besoin de moi? demanda Mme Chrétien.

— Non, merci. Gertrude aussi peut s'en aller... Je me servirai moi-même.

Quand la gouvernante et la femme de chambre les eurent laissées seules, Thérèse et son ancienne institutrice se regardèrent, la figure gaie, de ce regard qui est comme une reprise de possession des visages chers, longtemps absens, enfin reconquis.

Entre la maîtresse et l'élève, surtout pendant les dernières années, avait régné l'intimité de deux amies très tendres, très confiantes. Elles avaient fini par s'appeler, l'une l'autre, par leurs prénoms. Plus qu'avec sa propre sœur cadette, Thérèse se sentait en parenté d'esprit, de sentimens, avec sa chère Léonie. Et depuis que, l'éducation finie, Mlle Bricart s'était replacée en Angleterre, — malgré une correspondance fréquente et copieuse qu'elles n'avaient cessé d'échanger, cette présence fraternelle manquait à Thérèse.

La physionomie de Mlle Bricart se fit grave :

— Heureuse? murmura-t-elle.

— Très heureuse, accentua fermement Thérèse. Le bonheur qui vous fait douter de la réalité, penser anxieusement : « Est-ce que je rêve ? »

— Alors, grand amour?

— Oh ! oui... Tout est pris, cœur, tête et le reste.

— Thérèse ! corrigea l'institutrice.

La jeune fille éclata d'un rire sain :

— Bah ! J'ai vingt-quatre ans !... Et puis, entre nous, miss, nous n'avons jamais posé pour la fausse pudeur. Je suis très amoureuse de mon futur.

Elle dépêchait, tout en parlant, son goûter frugal, si gracieuse, si exubérante de jeunesse décidée et de vie joyeuse que Mlle Bricart prenait plaisir à la regarder. Le soleil commençait d'effleurer l'angle de l'atelier, le coin fleuri de blanc où se logeait la table à modèle. Dans l'avenue du Trocadéro, c'était la trêve méridienne : de rares bruits de voitures paresseuses, quelques fuites ronflantes d'autos, le roulement plus espacé des tramways. Thérèse repoussa son assiette et se mit à boire, à petits coups, une tasse de thé

— En somme, fit l'institutrice, votre mariage est une aventure très romanesque ?

— Mais non ! mais non ! répliqua Thérèse, posant sa tasse. Pas romanesque du tout ! Le romanesque, n'est-ce pas ? c'est le contraire de la logique, de l'enchaînement naturel des choses. Eh bien ! rien de plus logique, de plus naturellement enchaîné que ma rencontre avec Pierre Hountacque... Ce qui est arrivé *devait* arriver ; avec un peu de perspicacité, on pouvait presque le prévoir. Nous ne l'avions pas prévu, voilà tout.

— Racontez ! racontez !

— Mme Chrétien, qui gouverne la maison depuis plusieurs années, est des environs de Nérac, du même canton que Pierre...

— C'est elle qui vous a parlé de lui ?

— Non, Elle ne nous en avait jamais parlé, et c'est même assez étonnant, étant donné l'importance de Pierre, là-bas... En revanche, elle nous vantait souvent son pays natal, les vallées de la Baïse et de la Gélise, la lande gasconne, et surtout un certain château de Roquefon, un château du onzième admirablement restauré, l'excursion classique du pays.

— En effet, dit Mlle Bricart. Elle m'en avait parlé à moi aussi, je me rappelle.

— Elle en parlait à tout le monde... Or, il y a trois mois, — mars finissait et il faisait un temps d'été prématuré, très chaud, très orageux, — nous traversions le Sud-Ouest de la France en automobile, pour nous rendre à Biarritz, papa, ma sœur Suzanne et moi. Aux environs d'Agen, papa, qui s'adjuge toujours la fonction de guide et détient la carte de voyage, nous dit : « Nous allons passer à sept kilomètres du château de Roquefon. » Mme Chrétien n'avait pas manqué de lui vanter, à lui aussi, cette merveille. Suzanne et moi, nous déclarons alors que nous exigeons la visite de la merveille... Six heures approchaient : nous devions dîner et coucher à Mont-de-Marsan. Bien que le temps fût menaçant, papa cède : il est toujours prêt à visiter n'importe quoi. Nous arrivons à Roquefon, en même temps qu'une autre automobile de touristes. On nous montre le château, très belle chose en effet, tours, donjons, mâchicoulis, oubliettes, des salles de gardes comme dans *Eviradnus* et, outre cela, une installation d'un goût parfait. Tout à coup la pluie se met à tomber, mais une pluie !.. une pluie de noyade. Les deux autos étaient découvertes. Papa commençait à grogner. Nous nous moquions de sa méchante

humeur, Suze et moi, quand on vient nous annoncer, aux autres touristes et à nous, que le propriétaire du château demande à se présenter à nous. Arrive un gentleman extrêmement correct; il nous déclare qu'il a vu nos voitures dans la cour, qu'il a pris sur lui de les faire garer, refusant de nous laisser partir par un temps pareil, et qu'il nous prie d'accepter l'hospitalité, au moins pour dîner... L'autre bande, — des gens très chics, noblesse des environs, — accepte tout de suite; papa fait des phrases (vous savez, ce que nous appelons ses phrases de « conseil d'administration »), mais il finit par accepter aussi. Les deux autos dînent à Roquefon.

— Et alors? coup de foudre?

— Oui, coup de foudre, ma chère Léonie.

Elle rit encore de son rire éclatant, qui découvrit ses dents mates, solides, serrées. Puis, se rapprochant de Mlle Bricart, et prenant dans ses mains la grosse patte rouge de l'institutrice, elle lui dit, plus bas :

— Vous rappelez-vous, quand nous parlions de l'amour, toutes les deux? Nous n'étions guère mieux renseignées l'une que l'autre, car, entre nous, ma bonne miss, vous n'y entendez rien. Nous convenions qu'aucun homme ne valait le sacrifice de notre liberté. Eh bien! méfiez-vous... Cela vous vient brusquement, un beau jour, à l'improviste, pour quelqu'un qu'on ignorait la veille... Le dîner de Roquefon n'était pas fini que j'étais déjà sûre d'une chose : que je n'épouserais pas M. Pontmagne.

— Et lui?... M. Hountacque?...

— Lui? Une correction absolue... Aussi gracieux avec ma sœur Suze, et avec les dames de l'autre auto qu'avec moi. Nous quittâmes Roquefon le lendemain matin, chargées des plus rares fleurs de ses serres. Croiriez-vous que tout le reste du voyage je n'ai plus pensé qu'à lui, avec qui j'avais à peine échangé vingt phrases en tout?

— Vous, Thérèse! vous, si sérieuse!

— Oui, moi, Thérèse, si sérieuse! Ne vous indignez pas, ma bonne Léonie, je vous dis que vous n'y entendez rien.

Elle l'embrassa, puis poursuivit :

— Quinze jours après, rentrés à Paris, nous avons trouvé sa carte. Papa, innocemment, l'a invité; les relations se sont nouées. Oh! nous nous sommes vite mis d'accord, Pierre et moi. Mais j'ai eu à lutter contre papa, dès que je lui ai fait connaître mes intentions.

— Pourquoi donc?

— Parce que Pierre est un *self made man*... Bonne famille de là-bas pourtant, alliée à ce qu'il y a de mieux en Gascogne... Mais le père et la mère ruinés, séparés (tout ce monde-là est mort depuis longtemps, d'ailleurs)... Lui a eu une jeunesse d'enfant perdu, une de ces jeunesses qui n'étonnent personne, qu'on admire même quand elles sont d'un Anglais ou d'un Américain, mais qui stupéfient, d'un Français, et le rendent presque suspect. Avant dix-sept ans, il avait rompu avec les siens et cherchait sa vie en Argentine. Il a été maître d'armes à Rosario. Puis il s'est occupé d'entreprises, de travaux publics; il a collaboré au Transsibérien d'abord, ensuite à la construction du port de Bizerte : c'est à Bizerte qu'il a commencé sa fortune. Depuis, en moins de sept ans, elle a prospéré d'une façon inouïe. Papa dit : « Je ne sais pas comment il s'y prend, mais pas une grande affaire de travaux ne se fait sans lui. » Riche à trente ans, il a acheté et restauré Roquefon. Il ne se repose d'ailleurs pas et continue à remuer des pierres et des millions.

— Eh bien! ma Thérèse, que peut-on reprendre à tout cela?

— Absolument rien, n'est-ce pas? D'autant moins reprendre que Pierre est bienfaisant, qu'il a créé des crèches, des hôpitaux; qu'il est adoré de ses subordonnés et de ses compatriotes. Sa fortune a fondé partout le bien-être autour de lui. Seulement, vous connaissez mon père, qui est un bourgeois aristocrate à principes. Si Pierre était entré dans une administration et y avait moisi quinze ans (comme l'honnête Pontmagne, le futur de ses rêves), il lui serait sympathique. Autre chose: Pierre a trop réussi pour n'avoir pas excité de jalousie. Quand un homme a fait si vite une telle fortune, on trouve toujours des gens pour hocher la tête, pincer les lèvres et marmonner des suggestions équivoques. Heureusement, mon père avait à sa portée deux personnes qui connurent Pierre, l'une depuis l'enfance, l'autre presque à ses débuts.

— Mme Chrétien, d'abord.

— Oui, Mme Chrétien, sa compatriote. Le Crédit Colonial de Tunis employait Chrétien, son mari, tandis que Pierre travaillait à Bizerte... Chrétien était même très lié avec Pierre... Outre cela, Hémery, le directeur actuel du Crédit Colonial à Paris, dirigeait alors la succursale de Tunis : Hémery est de nos amis. Il a attesté que rien de précis n'était connu qui pût entacher

l'honorabilité de Pierre, dès l'époque lointaine où commençait sa fortune... Papa, à bout d'objections, a fini par céder. N'importe; j'ai subi des heures lourdes entre papa, si autoritaire, et ce fiancé qui se cabrait contre les objections, les questions, les enquêtes. Il y a eu un soir où tout a failli se rompre, et je savais que, si tout se rompait, Pierre ne survivrait pas une heure. Ne souriez pas! ce n'était pas une menace en l'air; Pierre a un dédain souriant de la mort qui, encore aujourd'hui, me terrifie. Voilà, ma chère, l'homme que j'épouse... Enfin, à cette résistance, Pierre et moi avons éprouvé notre cœur. Ah! chère amie : il m'a si absolument conquise! j'en suis épouvantée et ravie. Et quand je pense que cette conquête va être ratifiée devant la loi, devant l'Église; que nous allons être mari et femme, que, pour la vie, il sera à moi et moi à lui...

Elle ne put achever. Son buste se souleva; des pleurs de joie vinrent à ses paupières. Mlle Bricart murmura :

— Comme vous l'aimez! Vrai, cela me rend jalouse. Vous! vous! Thérèse, vous si sage, si maîtresse de vous, si calme! Vous, éprise à ce point d'un homme que vous ignoriez il y a quatre mois! Je ne vous reconnais plus.

— Croyez-vous que je me reconnaisse moi-même? répondit la jeune fille, en embrassant Mlle Bricart.

Elle resta un peu de temps nichée contre le bon visage de l'institutrice, et là, de tout près, murmura :

— Il y avait en moi une Thérèse que ni vous ni moi ne soupçonnions, Léonie. De l'avoir découverte, je suis parfois un peu honteuse... Et parfois fière aussi... Aux momens où j'en suis fière, je regarde en pitié la Thérèse d'avant, qui vivait froide et inutile dans ses chastes limbes.

Mlle Bricart ne répondit pas. Quand Thérèse, après une nouvelle caresse, se fut rassise à sa place, l'institutrice demanda :

— Et M. Pontmagne? Qu'en avez-vous fait parmi ces projets nouveaux?

— Pontmagne a été parfait. Je me suis franchement expliquée avec lui; il m'a rendu, non pas ma parole, puisque je ne lui avais donné aucune parole, mais cette ombre d'espérance que je lui avais laissé concevoir alors que j'étais libre. C'est un cœur loyal. Je suis heureuse de le garder comme ami.

— Et votre autre amoureux?

— Lequel? fit Thérèse avec une sincère incompréhension.

— Le petit Chrétien.

— Maxence?... Oh ! je ne pense pas qu'il se soit jamais pris au sérieux dans ce rôle!... Quand Suze, lui et moi étions très jeunes, il nous est arrivé de jouer, de courir ensemble à la campagne dans le parc et les bois de Prévannes. Plus tard vous l'avez vu me donner quelques leçons de dessin, m'accompagner parfois à la chasse. Je l'ai toujours traité comme un égal; il a du talent et c'est un honnête garçon. Mais enfin... ne fût-ce que son âge! Vingt et un ans à peine et j'en ai vingt-quatre!... Il me fait l'effet d'un enfant.

— Il était très épris de vous; sa mère me l'a dit souvent.

— Je ne suppose pas que cet amour le ravage, répliqua Thérèse avec gaîté. Depuis quelque temps, on dirait même qu'il m'oublie : je ne le vois presque plus. Il est très occupé, je crois. Il réussit dans son métier. Enfin, j'avoue que je n'ai guère le loisir de songer à lui.

La porte s'ouvrit derrière Mlle Bricart.

— Léonie, reprit Thérèse, voici votre autre élève qui vient vous saluer.

— Ah! chère Suzanne...

— Bonjour, miss !

L'étreinte fut moins tendre qu'avec Thérèse, mais la grosse institutrice n'en baisa pas moins sur les deux joues, avec une amitié sincère, la jolie jeune fille en costume de tennis qui, d'instinct, défendit un peu contre ces gestes brusques sa coiffure minutieuse, sa toilette sportive que le sport n'avait pas même froissée. Plus petite de la tête que son aînée, elle était beaucoup moins belle, mais infiniment plus Parisienne, plus moderne. Ses cheveux un peu trop blonds, très ondulés, coiffaient un visage mutin, spirituel; elle avait de beaux yeux gris, des traits irréguliers et amusans, une peau translucide, délicate à l'excès. D'une minceur élégante, son art de la toilette, même dans ce costume d'exercice physique, s'affirmait par la coupe recherchée de la blouse de lingerie, par la couleur exotique des bas et des souliers, par un peu, très peu d'artifice dans la nuance du chignon, dans la parure du teint, dans le rouge des lèvres. De cinq ans plus jeune que Thérèse, c'était elle de qui la naissance avait coûté la vie à Mme Dautremont.

Thérèse frôla d'un baiser les cheveux de sa cadette ; celle-ci lui remit un paquet qu'elle tenait à la main :

— On l'apportait comme je rentrais : je crois que cela vient de M. Archères.

— Le poète-compositeur ? demanda Mlle Bricart.

Et comme Suze répondait oui, de la tête, l'institutrice ajouta :

— Une de ses valses chantées a un grand succès à Londres, en ce moment.

Cependant, Thérèse, ayant ouvert le paquet, en tirait un « déjeuner » en Saxe moderne.

— Le quatrième ! s'écria Suze en riant.

— Non, dit Thérèse, le cinquième. Il paraît que ton futur m'en a envoyé un en vermeil. Je n'ai même pas eu le temps de le regarder.

— Je te défends d'appeler le baron « mon futur, » fit Suze piquée.

— Ton flirt, alors.

Toutes trois allèrent disposer le nouveau présent parmi les autres. Mlle Bricart admira l'exposition de ces merveilles.

— Cela donnerait envie de se marier, fit-elle.

— Oui, dit Suze, mais il y a le mari.

— Toujours rebelle, jolie Suze?

Suze fit une petite moue :

— Oh ! j'y passerai comme les autres. Mais, pour l'instant, je n'ai pas la fièvre...

Elles s'en revinrent vers les fenêtres, attirées par la joie du jour. Suze demanda à sa sœur :

— As-tu enfin ton costume?

— On finit de corriger la jupe.

— Et cela va?

— Suffisamment pour que le maire du XVIe consente à nous marier. Mais toi-même... te voilà encore habillée en tennis à cette heure-ci?

— Oh ! j'ai le temps. Je viens seulement de laisser papa à son cigare et à ses journaux. Papa, lui, est déjà en tenue de consentement : redingote noire et pantalon gris perle.

Toutes trois s'accoudèrent à la fenêtre. L'avenue du Trocadéro sommeillait sous l'ardent soleil.

— Qu'avez-vous fait de cette matinée, belle Suze? demanda Mlle Bricart.

— Chère miss, répliqua Suzanne, je me suis levée à sept heures et demie ; j'ai fait ma toilette ; j'ai écrit deux lettres. A

dix heures, je suis sortie avec Gertrude, à pied, jusqu'à la rue Royale où j'ai eu un entretien avec ma modiste pour mon chapeau de mariage... pas le mariage d'aujourd'hui, le mariage de demain à Saint-Pierre de Chaillot, le vrai. Après, nous avons pris un modeste fiacre-auto, et nous nous sommes rendues à mon tennis, boulevard Exelmans. J'ai joué jusqu'à onze heures et demie, je suis revenue à pied pour faire la réaction. En passant quai de Billy, je me suis inscrite chez la grande-duchesse Fédor, qui est à Paris ; je t'ai inscrite du même coup, Thérèse. J'ai déjeuné avec le riche industriel, sénateur de l'Orne, mon père. Et me voilà.

— Toujours précise, correcte et chic, Suzanne, fit M[lle] Bricart.

— Oui, je sais, je sais, répondit Suze... « De l'ordre dans la frivolité, » comme vous me disiez quand j'étais votre élève. Je n'ai pas changé, miss.

— Et elle a bien raison, dit Thérèse. Telle qu'elle est, tout le monde en raffole. D'abord papa, de qui elle fut toujours la préférée... Puis, tous les hommes, en général.

— Pas ton fiancé, toujours !

— Mais si !... lui comme les autres ! Vous passez votre temps à vous taquiner tous les deux, mais vous vous aimez bien, au fond ! Et le baron Moulier, et Archères, et le grave de Lespaul, et même M. Hémery que tu mènes par le bout de son nez de financier !

— Sa femme est si sotte, interrompit M[lle] Bricart : je comprends qu'il se divertisse.

— Enfin, c'est pire que de votre temps, ma chère Léonie, conclut Thérèse. Suze tournerait la tête à un ermite.

— N'en croyez rien, miss ; je suis toujours aussi sérieuse.

— Oh ! pour le sérieux, s'écria l'institutrice, je n'ai pas d'inquiétude. Vous êtes, au fond, la jeune personne la plus pondérée, la plus pratique, la plus maîtresse de soi.

— Ne m'accablez pas, je vous en prie, fit Suze en riant. Allons, à tout à l'heure ! je vais revêtir de riches atours pour marier ma sœur. Ah ! Thérèse, j'étais chargée de t'annoncer la visite de papa, qui te demande une audience par mon entremise.

— Maintenant ?

— Maintenant... ou un peu plus tard, à ton choix... Enfin, avant la mairie.

— M. Dautremont se fait annoncer chez vous, à présent? fit Mlle Bricart étonnée.

Thérèse sourit :

— Papa est assez formaliste avec moi, depuis l'intrusion de Pierre dans notre vie. Nous sommes bien ensemble, mais chacun de nous se tient un peu sur son quant-à-soi... Fais dire à papa qu'il vienne me voir d'ici un petit quart d'heure; pas plus tard, parce qu'après, je serai dans mon cabinet de toilette... Mais conduis d'abord Mlle Bricart à sa chambre, et veille à ce qu'il ne lui manque rien. N'est-ce pas, ma Suze?

— Entendu... Miss, votre main, fit Suze.

Toutes deux envoyèrent un sourire à Thérèse, qui, depuis l'annonce de la visite paternelle, semblait un peu préoccupée... Elle leur sourit tout de même, distraitement, et les regarda sortir, la légère et sémillante Suzanne s'amusant à entraîner l'institutrice à travers l'atelier, un peu plus vite que ne le permettaient les lourdes jambes et le souffle court de celle-ci.

Quand la porte se fut refermée sur elles, Thérèse ne sonna pas encore pour qu'on desservît la table où elle avait déjeuné. Un moment, elle s'assit au petit bureau cylindre, ajouta le nom d'Archères à la liste des donneurs de cadeaux, feuilleta le courrier reçu le matin, s'attarda même à relire une lettre écrite sur un humble papier quadrillé, puis, à pas indécis et le regard vague, revint à l'une, puis à l'autre des deux vastes baies, cintrées en ovale, qui versaient à l'atelier une éclatante lumière. Elle regarda le site parisien que ses yeux voyaient depuis son enfance, avant même qu'on eût transformé en atelier, pour elle, cette grande pièce, naguère la commune salle d'études des deux sœurs. En face, s'ouvrait le ravin où gît la manutention militaire... Thérèse en apercevait les mornes toitures de tuiles de zinc et d'ardoises, les longues cheminées, les murailles sinistres, au delà de la magnifique feuillaison des platanes de l'avenue, que l'appartement, situé au quatrième étage, dominait. Passé le ravin, se détachant sur l'indigo clair de ce ciel de juin, c'étaient d'autres toits de maisons, puis la trouée de la Seine avec d'autres verdures, puis d'autres faîtes de maisons encore, le dôme doré des Invalides, les tours de Saint-Sulpice projetées juste sur la sombre masse du Panthéon, le Val-de-Grâce à l'arrière-plan, enfin, vers la droite, à l'extrême horizon, des

lignes de coteaux, sans doute Meudon et Bellevue, très distincts.

Ce paysage, sans beauté, mais du moins large et découvert, Thérèse en aimait l'ampleur, la riche lumière. A partir de demain, elle ne le verrait plus.

Elle allait le quitter, d'abord pour le voyage nuptial, puis pour un somptueux hôtel de l'avenue du Bois, loué la semaine précédente, et qu'on était en train de meubler. Une brève angoisse lui pinça le cœur : une angoisse qui s'obstinait à revenir chaque fois qu'elle songeait à tel objet, à tel être, témoin de son passé de jeune fille, et qu'il fallait abandonner. Chers horizons ! cher atelier, si amoureusement aménagé par elle depuis près de dix ans, où elle avait vécu de si bonnes heures de solitude, attentive à copier sur la toile la brillante parure d'une gerbe de fleurs, parfois une fillette des faubourgs, un gamin d'Italie, musclé et doré !... Ah ! comme, en ces temps-là, son cœur était calme ! même l'an passé ! même le récent hiver, avant la halte à Roquefon ! Elle avait atteint vingt-quatre ans dans l'ignorance absolue des troubles du cœur, indifférente aux passionnettes des jeunes filles, dédaigneuse du « flirt » qui amusait sa cadette. Elle était si distante de toute perversité qu'il avait fallu ce continuel frémissement d'admiration, de désir masculin autour d'elle, pour lui révéler non seulement sa beauté, mais son corps même... Révélation qui s'était, pour elle, accompagnée de malaise, d'une certaine hostilité, précisément contre ces admirations obsédantes, unanimes, contre cette ferveur devinée dans tous les yeux d'hommes.

Aujourd'hui, accoudée devant le site parisien tant de fois contemplé en cette paix innocente, combien elle se sentait autre, changée, bouleversée corps et âme ! L'amour avait fondu sur elle comme l'aigle des mythes grecs ; il la ravissait ; elle montait, montait dans un vague éther, ignorant jusqu'où elle serait ravie. Les choses de la vie ambiante lui apparaissaient à peine réelles, confuses, fugitives, semblables à ces demi-rêves qui précèdent de peu le réveil. Il n'y avait plus de vrai, de captivant qu'un seul être humain qui, pour elle, apportait et emportait avec lui toute la raison de vivre. Il était au fond de sa pensée quand elle avait sous les yeux d'autres gens, et leur parlait : dès qu'il se montrait, son âme à elle sortait de la pénombre et de la torpeur ; elle revivait...

Et voilà qu'il allait la saisir, l'étreindre. Pour toute la vie, elle serait à lui!

Une joie violente, une fête de son cerveau et de son sang la faisaient vibrer, à cette idée. Et, en même temps, quelque chose de chaste, de timide, quelque chose de calme et de pourtant farouche qui avait été son âme et son corps d'avant, protestait, se plaignait, semblait dire : « J'ai été du bonheur pour toi, et tu me désertes; j'ai été ta vie et je meurs!... » Oui... il lui semblait qu'elle allait se quitter elle-même, et que cette séparation voulue, passionnément souhaitée, laisserait derrière elle une Thérèse frappée à mort.

Elle se retourna vers le cher atelier. Tant de blancheurs printanières le paraient mieux que jamais, aujourd'hui, de fraîche sérénité, de gaîté studieuse.

« Comme j'ai été heureuse ici! » pensa-t-elle.

En de telles minutes, qui précèdent les changemens de la vie, le passé s'évoque avec une précision tyrannique. Thérèse revoit les années de sa première enfance, en compagnie de sa petite sœur. L'atelier actuel est leur salle d'études. Leur société est composée de Mlle Bricart, de la gouvernante qui précéda Mme Chrétien, puis de Mme Chrétien. M. Dautremont n'apparaît à ses filles que comme un suprême directeur des études, très attentif, plutôt sévère. Des années coulent ainsi; l'aînée des deux petites filles s'allonge, se pare déjà d'une grâce indécise; elle joue à la maman avec sa cadette; elle se lie d'une forte amitié confiante et consciente avec Mlle Bricart. Le goût de la lecture, l'attrait des arts fleurissent d'élégance et de plaisir la monotonie des études. Encore des années : voici naître la charmante époque où Suze et Thérèse deviennent le centre de la maison, commencent d'exercer sur Mme Chrétien, sur l'institutrice, et même sur le sévère M. Dautremont, cette impérieuse influence de la jeune fille à laquelle tout se soumet comme à un enchantement. Enfin, les études finies en même temps pour Suze et Thérèse (parce que Suze a hâte de les abréger, et que Thérèse, volontiers, les prolongea), — Mlle Bricart continuant ailleurs sa tâche utile et modeste, — les deux sœurs entrent dans le monde sous l'égide de leur père.

C'est le monde des hauts bourgeois, des puissans industriels, de la finance probe, des politiciens résolument conservateurs. Suze y plaît et s'y plaît aussitôt; elle apporte à la vie mondaine cette frivolité ordonnée et pratique dont l'accuse en riant

Mlle Bricart. La beauté, l'intelligence de Thérèse causent une profonde sensation; mais Thérèse goûte peu le plaisir du monde : car elle n'y cherche, elle n'y préfère personne. Plus maîtresse de sa pensée dans l'atelier, son domaine favori, elle travaille, sans prétention, mais avec ardeur, tant que le lui permet la lumière parcimonieuse de Paris. Aussi, bien vite, Suzanne s'arrange pour être chaperonnée par des amies mariées : Mme Hémery, Mme Pontmagne mère, la vieille baronne Moulier. Suze organise sa mondanité à elle, où elle entraîne doucement, de temps en temps, son père et Thérèse. Et tout cela, avec les étés passés dans la gaie campagne de Prévannes, avec les saisons au bord de la mer, avec quelques voyages, compose une exquise période de la vie, dont le charme, pour Thérèse, est peut-être surtout de sentir que c'est seulement le vestibule de la vie, que la vraie vie ne commencera qu'après un événement attendu sans impatience, mais deviné indispensable.

Toutes les jeunes filles douées d'une saine sensibilité féminine, toutes celles qui ne sont pas des Suze contentées par le jeu frivole de la parure et du flirt, toutes les ont attendus, dans le calme ou dans le trouble, cet événement qui change l'âme, cette approche de foudre qui électrise le corps. Pour beaucoup ils n'arrivent pas, ou bien l'impatiente jeune fille les devance, s'accommode d'un à-peu-près, déguise en amour la lassitude d'être vierge, la hâte de régner sur une maison. Mais pour celles qui n'ont point de hâte, qui chérissent la demeure où elles vivent, quel bouleversement apporte, avec la certitude d'aimer, la nécessité de briser la frêle coquille de juvénilité, de s'épanouir dans le désir avoué, éperdu, total!...

Eh bien! elle a sonné pour Thérèse Dautremont, cette heure fatidique. Un homme, qu'elle ignorait trois mois auparavant, l'a conquise, cœur et corps. Si insensible, si fière, si studieuse, elle ne conçoit plus d'autre bonheur possible que de lui appartenir. Elle en a eu la révélation soudaine, — encore indécise, au lendemain de la rencontre de Roquefon, — peu à peu éclaircie pendant le voyage de retour, — complète dès qu'elle s'est retrouvée chez elle. Sitôt recluse dans l'amical atelier, face à face avec elle-même, elle n'a plus douté. Avant même de savoir si elle reverrait jamais l'hôte d'un jour, de qui l'image demeurait en elle, elle a voulu libérer son cœur; elle a déclaré à un prétendant accueilli avec bienveillance, et pour qui elle garde

de la sympathie, qu'il ne devait plus compter sur son consentement... Ensuite, contre l'obstination paternelle, contre les dénonciations anonymes, contre une obscure angoisse de menaces inconnues dont elle n'est pas encore affranchie, elle a affirmé un vouloir inébranlable, si ferme que peu à peu tous les obstacles ont dû s'abaisser. Maintenant, c'est fait : l'événement qu'elle a voulu, de tout son être et malgré tout, va s'accomplir...

Voilà pourquoi elle affronte du regard le décor de sa jeunesse heureuse, pourquoi sa pitié ne cède pas devant le fantôme de cet innocent et laborieux passé qui se plaint, qui murmure : « C'est donc fini ?... »

Oui, c'est fini. La douceur du souvenir, la reconnaissance pour les gens et les lieux qui ont abrité, choyé sa jeunesse, la pudeur virginale jalouse qui enveloppait son corps comme un voile d'idole, serré plus étroitement à mesure que l'intelligence avertie pénétrait le mystère des choses, — cette pudeur qui proteste aussi, qui par momens inonde de rougeur son visage, — tout cela, elle l'arrache d'elle-même, elle le repousse, elle le voue à la mort, heureuse de ce qu'il lui en coûte, fière des souffrances que lui causent, en se brisant, tant de fibres de son cœur, joyeuse de son ardente immolation. « C'est pour lui, pense-t-elle, pour lui !... » Comme une Iphigénie qui serait consciente du sacrifice, et qui, d'elle-même, se vouerait à la déesse...

— Mademoiselle... c'est Monsieur qui demande s'il peut parler à Mademoiselle ? Il viendra dans cinq minutes, exactement.

Gertrude était entrée sans que Thérèse s'en aperçût et, debout près de la porte, attendait.

— Qu'il vienne, répondit Thérèse. Mais emportez d'abord le plateau et mettez un peu d'ordre ici.

Tandis que Gertrude, adroite et leste, obéissait, Thérèse arracha d'un vase une branche de lilas et se mit à la respirer. Elle pensait :

« Que me veut mon père, une heure à peine avant mon mariage ?... Encore des objections !... Il va me demander si j'ai bien réfléchi... si je prends toute la responsabilité... Quel tourment ! »

Aux luttes soutenues depuis tant de semaines, et terminées par une victoire, elle avait usé, lui semblait-il, toute sa force de combat. Un nouvel assaut l'excédait. Et puis, si elle donnait assu-

rément à son père une affection solide, tissée d'estime et de reconnaissance plus que de tendresse, elle le savait tellement différent d'elle-même, tellement inaccessible aux émotions impérieuses qui la régissaient à l'heure présente! Pour tout dire, il la glaçait.

II

Le père de Thérèse et de Suze, Paul-Louis Dautremont, atteignait alors sa cinquantième année. Il paraissait plus âgé au premier regard; mais, quand on observait à loisir son allure et son visage, on constatait l'abondance des cheveux tout gris, coupés en brosse au-dessus d'un front étroit et net, la fraîcheur du teint, la vivacité des yeux, l'absence presque absolue de rides, le dessin ferme des lèvres, la santé des dents, la vigueur des gestes.

Naguère, il avait joui d'une réputation de beauté dans le monde du parlement et des affaires: c'était visiblement du « beau Dautremont » que Thérèse héritait sa taille imposante et la régularité de ses traits. Toutefois, tandis que, chez la fille, de tels dons avaient composé un ensemble de grâce presque majestueuse, ils avaient, chez le père, tourné plutôt à la raideur, à une correction travaillée, à une attitude de parade et d'emphase. La vraie jeunesse du « beau Dautremont » n'avait duré que peu d'années; il avait pris à tâche de l'abréger, de la déguiser au plus vite en âge mûr. Grisonnant de bonne heure, comme beaucoup de sanguins robustes, non seulement il n'avait pas triché avec l'âge, mais il en avait profité pour encadrer sa figure, demeurée fraîche, de deux courts favoris gris, bientôt blancs, qui lui donnaient l'apparence d'un parlementaire de 1840. Il avait adopté, une fois pour toutes, certaines forme de coiffure, de chaussure, de vêtemens, et ces formes conspiraient à lui façonner un air de maturité, de sérieux, à le sortir une fois pour toutes du groupe des « jeunes. » M. Dautremont était, en effet, convaincu que l'air jeune, en affaires, est une faiblesse dont il est propice de se débarrasser au plus tôt. Un chef chenu ou chauve orne, mieux qu'une tête encore brune ou blonde, un conseil d'administration; il pèse de plus de poids. La jeunesse d'aspect prévient défavorablement les gens dont on sollicite l'appui financier, la confiance: elle ne sert qu'auprès des femmes, et c'était encore pour M. Dautremont une raison de s'en méfier. Il s'en était méfié pour lui-

même, au début de sa carrière; mûr aujourd'hui, il s'en méfiait pour les autres, comptant plus sur l'expérience de ses collaborateurs que sur leurs dons innés. Dans sa bouche, l'expression: « Il est jeune » décernait un brevet de légèreté ou d'incapacité.

On devait convenir d'ailleurs que l'attitude de précoce maturité lui avait complètement réussi. La vieille famille normande des Dautremont, qui depuis trois siècles comptait des armateurs, des magistrats, des officiers généraux, un évêque, un membre de l'Institut, n'avait jamais été pauvre. Mais Paul-Louis Dautremont l'avait installée dans la grande fortune, d'abord par son mariage, à vingt-trois ans, avec une Saint-Edme, descendante du fermier général Saint-Edme de Picardie, héritière de la fortune terrienne des Saint-Edme; puis par le relèvement rapide d'une vaste entreprise de meunerie que les Saint-Edme possédaient dans l'Orne, près de Prévannes, et, qui, mal conduite, périclitait. Huit années lui avaient suffi pour faire des Moulins de Prévannes les plus considérables du marché, et cela en gagnant une réputation de solide honorabilité, de prudence commerciale n'excluant pas la hardiesse. Entre temps, Dautremont avait fait une carrière politique; là encore, il avait éprouvé quelle aide énergique apporte un esprit précocement mûri à l'activité de la jeunesse. Quinze ans, il avait représenté à la Chambre l'arrondissement de Domfront.

Depuis quatre ans, il siégeait au Sénat. Dans l'une et l'autre assemblée, il avait soutenu la politique traditionnelle des grands Normands modernes, libéraux de doctrine, conservateurs de fait. On raillait un peu, à Paris, son allure 1840, ses guêtres, ses favoris, sa parole exprès solennelle; mais on respectait unanimement sa vie publique et privée. Veuf de bonne heure d'une femme qui l'avait passionnément aimé et à qui il avait rendu de la fidélité et de l'estime, il s'était consacré à l'éducation de ses deux filles, à l'accroissement de leur fortune. Se remarier ne l'avait point tenté. Le flirt, la passion, il les jugeait futiles ou criminels. Comme beaucoup d'hommes épris de considération, de fonctions, d'honneurs, il avait perdu avec l'adolescence le goût et même le besoin de l'amour. Dans notre société où l'amour fermente si ostensiblement, plus d'hommes qu'on ne croit redeviennent chastes de bonne heure, sincèrement indifférens à tout ce remous sensuel qui alimente les faits-divers, la chronique, les poèmes, le roman et le théâtre...

Enfin, Dautremont avait pris au grave le devoir d'élever ses filles. Les choix minutieusement contrôlés de Mme Chrétien pour la conduite du ménage, de Mlle Bricart pour l'enseignement, furent son œuvre. Il avait surveillé leur besogne aussi soigneusement que les bilans de son usine et de ses entrepôts, que les objets de ses commissions d'enquête parlementaire. Mme Chrétien, comme Mlle Bricart, lui rendaient leurs comptes quotidiennement. Dominateur d'instinct, ayant été le tyran juste et chéri de sa femme, il estimait, sans y avoir même réfléchi, que ses deux filles lui obéiraient toujours, seraient dans la maison une nouvelle et délicate matière à gouverner. Ainsi en fut-il tant que dura leur enfance, et Paul Dautremont administra à sa volonté quatre êtres humains, les deux fillettes et les deux salariées. Puis, insensiblement, sans heurt, sans que le père lui-même pût en prendre ombrage, ni trouver un motif ou un moyen de résistance, il dut constater que le royaume domestique s'émancipait : la vraie autorité passait aux jeunes filles. Toujours différentes l'une et l'autre, elles devenaient des personnes, sur l'esprit desquelles M. Dautremont était étonné de ne se sentir parfois aucune prise. Elles avaient leurs opinions, leurs vues sur les choses. Elles conquéraient doucement, sur lui, leur indépendance. Et (ce qu'il n'aurait pas prévu), à mesure qu'elles s'affranchissaient ainsi, elles lui devenaient plus chères, elles l'intéressaient davantage.

Toutefois, l'indépendance de Suze, indépendance purement de fait, qui consistait à sortir à son gré, à choisir ses amis, à combiner ses divertissemens sans contrôle, lui était plus sympathique que l'indépendance purement morale de l'aînée. L'aînée, il la sentait inflexible dans ses idées, tandis qu'elle eût volontiers accepté la direction matérielle de son père. Il devinait Suze, sous son apparente frivolité, mieux ensemencée de principes, plus disciplinée aux conventions nécessaires. Jamais Suze, il en était bien sûr, ne s'éprendrait soudain d'un homme, ne justifierait par la seule raison de l'attrait un projet d'épousailles. Elle choisirait méthodiquement, de parfait sang-froid, après renseignemens positifs et épreuves du caractère, entre le baron Moulier, jeune mondain de qui l'oisiveté s'enrichirait, par la suite, de vagues conseils d'administration, François de Lespaul, industriel mûr et riche, un riche conseiller référendaire et tous les autres prétendans cossus dont elle composait sa cour... Thérèse, au

contraire, une fois conquise, avait tout fait plier à son attrait. Elle avait rompu un projet ébauché avec Jean Pontmagne, substitut à la Seine, désigné comme futur avocat général ou conseiller à la Cour de Cassation. Elle avait discuté pied à pied les objections de son père, qui se refusait à reconnaître les qualités d'un gendre souhaité dans ce Pierre Hountacque, intelligent et prospère, c'était sûr, mais dont la fortune trop brusque, la jeunesse accidentée juraient avec les idées et les mœurs de la famille Dautremont. Il avait dû céder; une certaine irritation lui restait de la défaite. Les relations du père et de la fille, comme Thérèse elle-même l'avait dit à Mlle Bricart, étaient devenues plus formalistes. Résolus l'un et l'autre à parler le moins possible du mariage qui allait s'accomplir, ils ne trouvaient plus à se dire que des choses de banalité... Voilà pourquoi Thérèse n'avait pas appris sans anxiété le désir manifesté par son père, une heure avant le mariage civil, de s'entretenir avec elle. Voilà pourquoi M. Dautremont, pénétrant dans l'atelier de sa fille, juste cinq minutes après s'être fait annoncer, dissimulait un malaise intime sous une apparence de décision plus ferme, plus brusque encore qu'à l'ordinaire.

— Eh bien! mademoiselle ma fille... On est encore en robe de chambre, à deux heures après-midi? A quoi songe-t-on?

Selon l'annonce de Suzanne, il était en « tenue de consentement, » redingote noire, plastron gris fixé par une grosse perle, pantalon gris tombant droit sur des souliers vernis, à bouts carrés, guêtrés de blanc.

Thérèse offrit son front, sur lequel M. Dautremont imprima un baiser autoritaire.

—Ne craignez rien, papa, répondit-elle. Vous savez bien que je suis toujours prête à temps. C'est une maladresse de couturière qui m'a retardée. Mais je ne vous ferai pas attendre.

Il prit du champ pour la regarder. Sa fille aînée lui donnait de la fierté, bien qu'il eût un faible pour la cadette :

— Et tu seras belle?

— Dame! papa, fit Thérèse en souriant, c'est le jour ou jamais!

M. Dautremont s'assombrit.

— Je ne dis pas non, répliqua-t-il. Quoique...

Il n'acheva pas sa phrase. Thérèse aussi était redevenue

sérieuse. Il devina qu'elle s'armait intérieurement, qu'elle tendait son énergie contre l'assaut prévu.

Il demanda :

— Tu as un instant à me donner?

— Tous les instans que vous voudrez, papa. Asseyez-vous.

— Nous sommes bien seuls?

— Mais naturellement!

— On ne nous dérangera pas?...

— Je ne le pense pas. Et puis, tenez, je vais fermer la porte qui donne sur mon appartement. C'est la seule par où l'on entre sans frapper.

Tandis que son père s'installait dans un fauteuil, elle alla tourner la clé, et, un peu pâle bien qu'elle voulût se contraindre, revint s'asseoir en face de lui.

— Que se passe-t-il donc?

— Quelque chose d'ennuyeux, répliqua M. Dautremont. J'ai hésité à te le dire, depuis ce matin... D'abord parce que... (il chercha ses mots et tout de suite vira à ce que ses filles appelaient ses « phrases de conseil d'administration ») parce que... la source du renseignement était suspecte... Et puis, parce que... l'événement décisif étant si proche... ton mariage, je veux dire... Enfin, je me suis résolu pour l'affirmative, et...

Thérèse l'interrompit :

— Il s'agit de Pierre?

— Oui. Tu devines, je pense, que depuis l'annonce de tes fiançailles, j'ai reçu beaucoup de lettres anonymes?

— Je le devine d'autant mieux que j'en ai reçu aussi. Il paraît que c'est la coutume, quand on se marie.

— Celles qu'on m'a adressées, reprit M. Dautremont, étaient injurieuses pour Pierre Hountacque, mais vagues...

— Comme celles qu'on m'envoyait, dit Thérèse. « Faites attention (quelquefois « Fais attention, » car les anonymes m'ont paru familiers...), votre futur a lâché sa famille à seize ans, pour courir le monde... Il a fait tous les métiers, même maître d'armes à Rosario, avant de se lancer dans les entreprises de travaux publics. Demandez-lui donc comment il s'est procuré les fonds nécessaires pour reprendre à son compte le chantier de Bizerte, après la mort de son patron Camboulives... » Quelques correspondans, plus explicites, accusaient carrément Pierre d'avoir supprimé Camboulives pour lui prendre son argent et se

substituer à lui dans l'entreprise du port... Ah! ce déchaînement d'obscure envie contre un homme, parce qu'il a vaincu la fortune! Quelle boue!

— Je ne dis pas non. Et comme toi, j'ai dédaigné tout cela.

— Non, papa, reprit Thérèse qui, malgré elle, s'anima. Vous ne l'avez pas absolument dédaigné. Vous avez passé un mois à vous renseigner sur Pierre avec les moyens puissans dont vous disposez.

— Je n'ai usé d'aucun moyen... administratif, Thérèse. C'eût été mon droit, d'ailleurs, car l'avenir de ma fille et mon nom sont en jeu. Mais les circonstances mettaient à ma portée deux personnes en qui j'ai confiance: Mme Chrétien et mon ami Hémery, qui, tous deux, ont connu Pierre de près, précisément à Bizerte. J'avoue que je les ai interrogés à fond.

— Et tous deux vous ont certifié l'honorabilité de Pierre.

M. Dautremont eut un instant de réflexion:

— Oui. Mme Chrétien, que ton futur a aidée de son argent et de son influence après la mort de son mari, ne pouvait guère dire autre chose que ce qu'elle a dit. Quant à Hémery..., il m'a paru affirmatif, quoique prudent dans ses affirmations.

— Hémery est prudent par état. Et puis... lui-même crève de jalousie, c'est visible! Retrouver riche et puissant un homme qu'il a connu, douze ans plus tôt, modeste secrétaire d'un entrepreneur!

— Ne dissertons plus là-dessus, interrompit M. Dautremont. Je t'accorde que rien de positif ne peut être allégué contre la probité, la netteté commerciale de Pierre, présente ou passée.

— Alors?

— Eh bien! j'ai été avisé, ce matin même, de quelque chose de nouveau, mêlé, bien entendu, aux vieilles et vagues imputations. Voyons... (Il se rapprocha de Thérèse et lui parla bas.) Que t'a confié Pierre au sujet de sa mère?

Thérèse eut un instant de méditation, puis répliqua:

— Qu'elle avait dû se séparer de son mari, qui la maltraitait, qui la trompait avec des servantes... Qu'elle a vécu à l'étranger, gardant son enfant auprès d'elle (ce qui prouverait, entre parenthèses, que les torts conjugaux étaient bien du mari)... Que lui-même, Pierre, s'est évadé de la tutelle maternelle à seize ans... car il avoue avoir été un enfant indomptable... Que sa mère est

morte au Caire où elle passait les hivers, pendant que lui-même était encore en Argentine.

— Et c'est tout?

— Oui, c'est tout.

— En somme, — et M. Dautremont articula ses mots avec une précision voulue, — il t'a donné à entendre que Mme Hountacque mère a vécu séparée de son mari, mais en femme correcte, honnête?

— Il me l'a même dit expressément.

— Tu lui as posé la question?

— Oui.

— Eh bien! déclara M. Dautremont en se levant, il t'a trompée. Lis cela.

Il tira de la poche de sa redingote une lettre et la lui tendit. Thérèse lut à demi-voix :

« Monsieur,

« Vous allez, m'assure-t-on, marier votre fille à M. Pierre Hountacque. Je l'apprends seulement aujourd'hui; il n'est peut-être pas trop tard pour que je vous avertisse. Je suppose que vous savez ce qu'a été, personnellement, M. Hountacque, quelle fut sa jeunesse, comment il a édifié sa fortune. Ce qu'on ne vous a peut-être pas dit (car c'est une vieille histoire qui n'intéresse plus que moi, et personne ne s'intéresse à moi), c'est qu'il a été élevé jusqu'à seize ans, par mon mari, le comte de Luzeray, lequel me fut enlevé (il n'y a pas d'autre mot) par Mme Hountacque mère. Bafouée, ruinée par cette femme, j'ai le droit, je crois, d'intervenir auprès de vous. Telle mère, tel fils. Votre fille souffrira par le fils comme j'ai souffert par la mère, j'en ai l'intuition. En tout cas, mon devoir était de vous mettre en garde contre ce nom, cette famille, ce personnage.

« Comtesse DE LUZERAY,

à la Grange-Tuilière (Gers). »

La pâleur de Thérèse, à mesure qu'elle lisait, s'était colorée d'un flux de sang. La dernière ligne lue, elle demeura immobile quelques instans, sans quitter des yeux le papier que tenait sa main.

— Que dis-tu de cela? fit M. Dautremont.

Elle lui rendit la lettre.

— Je dis que cela ne prouve pas chez la signataire une âme très généreuse, mais que cela sent la vérité.

— C'est aussi mon sentiment. Et maintenant, que vas-tu faire?

Thérèse mordit, d'un geste qui lui était familier, sa lèvre inférieure. Les yeux fixés sur une rosace du tapis, elle murmura comme pour elle-même :

— Que Mme Hountacque mère ait été ou non une épouse modèle, cela ne m'importe guère. Mais Pierre n'aurait pas dû me mentir... Ah! cela me blesse...

Son beau visage s'assombrit, et l'expression de la douleur, sur ses traits fiers, apparut si intense et en même temps si noble que la froideur de M. Dautremont en fut touchée.

Il lui posa la main sur le bras :

— Tu ne m'en veux pas?

— Non, papa.

— Si! tu as l'air fâchée contre moi.

— Mais non, père... je suis un peu nerveuse, voilà tout.

Et, se reprenant, arrêtant des larmes près de jaillir :

— Tenez, c'est fini, dit-elle ; me voilà d'aplomb.

M. Dautremont, après une pause, répéta :

— Que vas-tu faire?

— Oh! répliqua Thérèse, — de ce ton de ferme décision qui imposait toujours à son père, — vous pensez bien que je ne vais pas rompre avec Pierre, que j'aime, pour un mensonge de cette nature... qui m'est pénible, mais dont je devine la cause.

— La piété filiale? suggéra M. Dautremont.

Sans paraître remarquer l'ironie du ton, la jeune fille poursuivit :

— Oui... certain malaise à avouer une chose qui diminuerait la mémoire d'une morte envers laquelle lui-même se reconnaît des torts; une chose qui d'ailleurs n'avait pas d'importance pour moi. Cela n'en exige pas moins une explication, et je l'aurai.

— Avant la mairie?

— Certes; le fait en lui-même n'est rien et ne change rien à nos projets... mais la façon dont Pierre me l'expliquera pourrait changer quelque chose.

— Oh! quel ennui! fit M. Dautremont. Rompre si tard!...

— Mais il ne s'agit pas de rompre, papa! fit Thérèse qui ne put déguiser l'impatience de sa voix. — Attendez! — cria-t-elle vers la porte fermée, qu'une main essayait d'ouvrir... — Tout

ceci entre nous, père, n'est-ce pas? Je vais voir qui veut entrer: mais ne vous sauvez pas, que nous n'ayons pas l'air d'avoir comploté!... Restez un moment et ne prenez pas cette figure de catastrophe.

Elle courut ouvrir la porte.

— Ah! c'est vous, madame Chrétien? fit-elle sans s'embarrasser d'expliquer le tour de clé... Ma jupe est prête?... Tiens!... vous êtes là aussi, Maxence?... Entrez tous les deux : papa est avec moi.

Mme Chrétien s'avança dans l'atelier, suivie d'un très jeune homme blond à la chevelure fougueuse, de qui le visage aux traits communs rayonnait d'intelligence, — surtout les yeux, pareils à ceux de sa mère. Il était vêtu d'un complet confectionné en drap marron ; il tenait son chapeau de paille d'une main, et, de l'autre, un petit paquet blanc ficelé de rose. Une timidité intense, combattue par un orgueilleux effort de paraître à l'aise, imposait à sa physionomie, à toute sa personne tendue, comme recroquevillée, une apparence hostile, rageuse, en somme assez comique.

— Bonjour, Maxence, lui dit Thérèse en lui tendant la main.

Le jeune homme prit cette main et murmura :

— Bonjour, mademoiselle.

— C'est gentil à vous de venir me voir... Allez saluer mon père.

Tandis qu'il s'exécutait, Mme Chrétien dit à Thérèse d'une voix de confidence :

— Il a voulu vous apporter lui-même son petit présent de mariage.

— Cela me touche beaucoup, répondit Thérèse.

Les deux femmes se rapprochèrent de M. Dautremont et de Maxence. M. Dautremont, d'un air amical, mais un peu trop chargé de protection, disait à Maxence :

— Eh bien! jeune homme, comment vont les travaux?

— Comme d'habitude, monsieur, répliquait Maxence avec raideur.

— On m'a dit que Labrique est fort satisfait de vous... D'ailleurs, vous avez été récompensé au dernier Salon?

— Oh! une mention! fit avec dédain Maxence, qui commença à rougir.

— Mais c'est superbe, une mention à votre âge! Quel âge avez-vous, au fait?

Ce fut Mme Chrétien qui répondit :

— Il aura vingt et un ans le 19 juillet prochain.

— C'est un enfant encore, dit M. Dautremont, haussant les épaules. Ne vous pressez pas trop, mon ami... On arrive plus loin quand on ne force pas sa vitesse.

Maxence baissa les yeux et devint couleur cerise. Thérèse secourut sa timidité :

— Votre mère me dit que vous avez pensé à m'apporter un souvenir... C'est charmant de votre part, Maxence!

Le jeune homme releva le front et, pour la première fois depuis qu'il était entré dans l'atelier, sourit. Il tendit le paquet à Thérèse, sans grâce, mais avec une telle expression de joie que sa figure banale en fut tout illuminée.

Le paquet contenait un écrin, et l'écrin, ouvert par Thérèse, laissa voir un manche d'ombrelle en or ciselé, niellé d'émail, dans un style moderne.

— Ah ! voilà vraiment une belle chose, dit M. Dautremont.

— Cette branche de chardons enroulée... que c'est original... que c'est joli! Et c'est vous qui avez fait cela, Maxence? dit Thérèse.

— Il y a travaillé tous les soirs depuis un mois, répliqua Mme Chrétien. Dame! le jour, il n'a pas le temps.

— Maxence, dit Thérèse, je suis confuse. Vous me gâtez par trop. Mais enfin, je suis contente de posséder cette œuvre d'art, et fière que ce soit vous, mon ami, qui l'ayez faite ; merci !

Elle lui tendit encore la main ; cette fois il lui donna franchement la sienne, en osant la regarder, rayonnant d'orgueilleux triomphe.

M. Dautremont parut un peu impatienté par cette scène :

— Allons ! Thérèse, je te quitte ; il te reste tout juste le temps de t'habiller, tu sais? Bonjour, madame Chrétien : bonjour, mon ami... Rappelez-vous ce que je vous ai dit : pas de précipitation, ou bien on est vite fourbu... Thérèse, si tu as quelque chose à me communiquer avant la cérémonie, je ne sors pas... Tu n'auras qu'à me faire demander dans mon cabinet.

Il quitta la pièce en saluant de la tête la mère et le fils. Maxence avait repris son air rebroussé.

— Vous venez à la mairie, Maxence? lui demanda Thérèse.

Le jeune homme secoua sa tignasse blonde :

— Excusez-moi, je ne suis pas libre.

— Ah! je croyais que votre patron vous en aurait laissé le

loisir. Au moins, je compte sur vous pour demain, à Saint-Pierre de Chaillot?

— Je ne sais pas si je pourrai, fit-il, tête basse.

— Allons! tâchez de venir. Cela me fera plaisir de vous savoir là.

Il ne répondit rien. Puis, brusquement résolu :

— Adieu, mademoiselle.

— Au revoir, Maxence; merci et bravo!

Ils se serrèrent la main une troisième fois, mais sans la chaleur de la poignée de main de tout à l'heure. Maxence sortit vivement, comme s'il s'échappait. Mme Chrétien, qui demeura auprès de Thérèse, crut devoir excuser son fils :

— Il est si timide, vous savez... je ne puis pas obtenir de lui qu'il se corrige. Et puis... vous vous en doutez... cela lui fait gros cœur... Vous avez toujours été si bonne pour lui... comme une amie d'enfance, vraiment.

— Je l'aime beaucoup, dit Thérèse.

— Alors... vous comprenez... de vous voir mariée,... il est, comme nous tous ici, un peu triste... un peu jaloux.

Thérèse, émue, attira vers elle, par les épaules, le maigre corps de la gouvernante.

— Alors, dit-elle, en la regardant dans les yeux, c'est parce que vous êtes un peu jalouse que je vous vois si sombre, vous aussi, depuis mes fiançailles?

Les yeux de Mme Chrétien et tout son visage s'immobilisèrent, devinrent impénétrables :

— Mais, naturellement, mademoiselle.

Thérèse l'embrassa :

— Moi aussi, dit-elle, cela me contriste de vous quitter... Ce n'est pas ma faute si vous ne me restez pas!

— Il faut que Mademoiselle soit maîtresse dans son intérieur, dit Mme Chrétien, échappant doucement à Thérèse. Moi, j'ai fini ma tâche. Et puis... ce grand garçon a besoin de moi... Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit pour le moment, mademoiselle... Votre costume est prêt. Il est temps de vous habiller.

— Allons! dit Thérèse, songeuse.

Au moment de quitter l'atelier, elle fit une courte pause. Puis :

— M. Hountacque doit passer ici avant de se rendre à la mairie. Faites dire au valet de chambre qu'il l'introduise directement dans mon atelier. Je ne reçois personne autre.

Il coulera des siècles encore avant que l'Ève civilisée se désintéresse de sa parure, ou même n'y prête qu'une attention momentanée, facilement distraite, comme font les hommes. Thérèse Dautremont, d'âme si sérieuse et quasi virile, n'était nullement indifférente à l'ornement de son corps. Même avant de connaître Pierre Hountacque, à une époque où, loin de rechercher l'admiration masculine, elle en était plutôt obsédée, on citait sa façon de s'habiller, de se coiffer; il s'établissait entre ses toilettes et celles de sa sœur, franchement coquette et frivole, un parallèle mondain qui n'aboutissait pas toujours au triomphe de la cadette. Depuis que Pierre était entré dans sa vie, le désir de lui plaire avait encore avivé en elle l'instinct féminin, l'instinct ancestral de s'orner pour séduire. Pierre n'était point un de ces hommes pour qui une femme s'épuise vainement en parure : il observait, jugeait, goûtait la toilette en connaisseur. C'est pourquoi le costume du mariage civil n'avait été reçu qu'à correction, et pourquoi, depuis le matin, deux ouvrières de Dœuillet, dont une « première, » s'épuisaient fiévreusement à découdre, recouper, recoudre et piquer l'étoffe.

Une telle dépense d'effort ne fut pas inutile. Quand Thérèse, enfin revêtue du fameux costume, regarda sa triple image reflétée dans les pans du miroir, un murmure d'admiration fut proféré par le quatuor des assistantes : les deux ouvrières, la femme de chambre, Mme Chrétien. Thérèse elle-même sourit. La jupe, d'un bleu pastellisé, moulait la taille, les hanches, les jambes selon la mode du moment, qui accusait les formes féminines, en attendant qu'une mode ultérieure les dissimulât... Une sorte d'habit à la française, à revers, enveloppait le buste et les reins avec une grâce cavalière. Les chapeaux de cette saison se portaient immenses, en attendant que la fantaisie des modistes les fît minuscules. A toutes ces contingences de la mode, la stature de Thérèse gagnait. Sa royale beauté enthousiasma celles qui la contemplaient. La « première » résuma son admiration en s'écriant :

— Mademoiselle, comme cela, est une déesse!

Thérèse sourit à l'idée d'une déesse en jupe de drap, en redingote soutachée, et coiffée par Lespiaut. Mais elle pensa : « Je vais *lui* plaire... » Merveilleuse influence de la parure sur l'Ève moderne : Thérèse oublia pour la minute présente le grave souci qui, tout à l'heure, avait endolori son visage en présence de M. Dautremont.

« Je vais *lui* plaire... Quelle victoire !... »

A ce même instant le téléphone privé sonna dans le cabinet de toilette. Gertrude y courut et revint en disant :

— M. Pierre Hountacque est à l'atelier de Mademoiselle.

— Otez-moi mon chapeau, dit Thérèse. Il faut rabattre un peu la plume du côté gauche... Faites faire cela vivement, madame Chrétien, n'est-ce pas ?

— Oui, mademoiselle.

Elle donna encore un coup d'œil à sa jupe, à son visage ; rectifia ses cheveux que le chapeau avait dérangés, et, redevenue soucieuse, se dirigea vers l'atelier.

III

Pierre Hountacque y attendait sa fiancée depuis quelques minutes.

Si, comme l'a si ingénieusement soutenu un célèbre pessimiste allemand, l'amour, entre deux êtres, n'est que l'impérieuse suggestion du génie de l'espèce travaillant à procréer le meilleur produit humain possible, on s'expliquait l'attrait qui, dès la première rencontre, avait voué l'un à l'autre Pierre et Thérèse. Unis, ils formeraient par excellence ce que l'admiration populaire appelle « un beau couple. » La taille de Pierre Hountacque dépassait sensiblement celle de Thérèse, rare cependant pour une Parisienne. Mais sa stature et son allure n'avaient rien de la grâce allongée de Thérèse. Même au temps de son adolescence, il n'avait jamais dû posséder ce « quelque chose d'élancé vers le ciel » que Tourguéneff signale chez les jeunes hommes avant leur vingtième année. La robustesse, avec je ne sais quoi de lent, presque d'ensommeillé, tant qu'une discussion ou une action ne le suscitait pas, l'air d'une force au repos, volontairement détendue, caractérisaient le châtelain de Roquefon. Les traits du visage respiraient la noblesse, quoiqu'un peu lourds, une distinction calme, remarquable surtout aux lèvres charnues, au menton puissant, à la coupe carrée du front, au dessin ferme du nez. Les yeux brun clair étaient de toute beauté ; mais, la plupart du temps, les paupières presque baissées en dissimulaient l'éclat : la comparaison avec le demi-sommeil habituel aux grands fauves s'évoquait d'elle-même. Les cheveux, un peu rares déjà aux angles du front, étaient d'une brillante substance châtain foncé,

sans un fil gris. Une moustache légère, plus légère qu'on ne l'eût prévue d'un homme de trente-six ans, rajeunissait le bas du visage.

Pierre Hountacque était vêtu avec cette large élégance, privilège des hommes de noble espèce quand ils ont vu beaucoup de peuples et de pays, et qui, par là, est naturelle aux Anglais. Habillé pour se marier dans une heure, rien dans son vêtement ne sentait l'apprêt, la cérémonie. Ni le pantalon rayé de noir et bleu, ni la redingote noire invisiblement pointillée de blanc, ni le gilet en taffetas gris pékiné, ni la cravate d'un bleu sombre uni, n'avaient cet air trop neuf, ni ce « trop bien aller » qui décèle ou l'exotique, ou l'efféminé. Tout cela était souple, naturel, aussi distant de la gravure de modes que du style figé auquel se vouait M. Dautremont. Sa main gauche, tandis que, debout près de la fenêtre, il attendait Thérèse, s'appuyait, gantée, sur une console ; sa main droite nue, puissante, mais blanche et glabre comme une main de femme, pendait le long de la redingote. Il demeurait ainsi, dans une immobilité presque absolue, lorsque Thérèse entra. Alors, sans qu'aucun sursaut trahît l'émotion, il s'anima ; il marcha vers sa fiancée. Leurs regards, du premier coup, s'étaient comme engagés l'un dans l'autre ; ils étaient déjà liés par les yeux quand ils s'abordèrent. Thérèse, un peu pâle, lui tendit silencieusement sa main, qu'il baisa. Mais, dans le regard qui les avait unis, Pierre avait deviné un souci chez Thérèse. Et comme tous deux en étaient à cette époque de l'amour où chacun tend vers l'accord avec l'autre, vers la fusion des corps et des pensées, il lui dit aussitôt, d'une voix où elle seule eût pu percevoir de l'anxiété :

— Thérèse... Vous avez un souci ? Vous avez pleuré ?

Elle fit : « Oui, » de la tête, avec l'ombre d'un sourire pour le rassurer quand même, car l'inquiétude était apparue sur le visage de son fiancé.

— Venez dans ce coin, Pierre, dit-elle. Nous avons à causer.

Elle le mena dans l'étroit jardin d'hiver qui ouvrait, au fond de l'atelier, comme un vert asile envahi par les gerbes blanches. Elle s'assit sur un canapé d'angle et lui indiqua un siège bas en face d'elle, en pleine lumière. Il s'appliquait maintenant à brider ses gestes, à immobiliser les muscles de son visage, à paraître calme ; mais Thérèse, pour qui chaque trait, chaque frémissement de ce visage étaient devenus les plus proches réa-

lités de la vie, mesurait son anxiété. Tout de suite, elle dédaigna les précautions préparatoires, les habiletés féminines. Elle tira de son corsage la lettre que son père lui avait rendue, et la tendit à Pierre :

— Mon père a reçu cela... Et nous sommes d'accord, lui et moi, pour vous demander ce qu'il en faut penser.

Pierre lut la lettre.

A mesure qu'il lisait, son visage se rassérénait. Thérèse comprit qu'il reconquérait l'équilibre, l'assurance. Comme tous les hommes d'action, il défiait le péril, la traverse connus ; seuls le doute, le danger vague, pressenti, lui donnaient de l'angoisse. Quand il eut fini de lire, il rendit la lettre sans prononcer une parole. Son visage offrait l'expression accoutumée de force assoupie qui lui valait tant de noblesse et d'autorité. Cette fois, ce calme, cette maîtrise de soi, irritèrent un peu Thérèse. Elle demanda :

— Vous connaissez cette M[me] de Luzeray?

— Je connais son nom... et, sans doute, je l'ai vue elle-même quand j'étais enfant. Mais il y a de cela tant d'années ! J'ignorais même qu'elle vécût encore.

— Et... ce qu'elle dit dans cette lettre?...

— Injures à part, dit Pierre d'un ton égal, elle dit la vérité.

A peine eut-il prononcé cela que Thérèse ressentit une gêne extrême, car, malgré l'expression sereine de cet aveu, elle devinait combien il lui coûtait. Elle connaissait la sensibilité profonde, violente, de cet être masqué de froideur, dont, en ce moment, elle s'instituait le juge. Elle le savait capable d'une résolution désespérée, s'il se voyait pris entre son orgueil et son désir, comme il était advenu, une fois déjà, avant les fiançailles... Seule, tout à l'heure, elle avait pensé : « Je lui dirai : Pourquoi m'avez-vous trompée ? » Maintenant, face à face avec lui, elle souffrait comme si c'était elle qui eût fait l'aveu.

Elle murmura :

— J'ai eu beaucoup de chagrin, quand mon père m'a montré cette lettre. Pas pour ce qu'elle raconte, mon Dieu !... Oh! cela ne me trouble guère. Mais...

Elle s'interrompit, hésitante, partagée entre la nécessité de dire ce qu'elle avait à dire et l'horreur de tourmenter Pierre. Il finit la phrase interrompue :

— Vous me reprochez de ne pas vous avoir appris cela moi-même?

Elle répliqua :

— Vous avez manqué de confiance envers moi, Pierre.

— A ma place, vous auriez dit la vérité? demanda Pierre, toujours calme.

— Certes! Ah!... poursuivit-elle avec élan, pas une chose de moi, de ma vie... je ne voudrais qu'elle fût ignorée de vous!... Je cherche dans ma mémoire tout ce que mon passé y a laissé de traces pour vous le donner, pour que cela vous soit aussi familier que votre passé à vous, et que vous possédiez le plus possible ce temps — perdu pour moi, il me semble, — où vous ne m'avez pas connue! Et vous! Pierre!... Non seulement vous ne vous confiez pas à moi... Mais en répondant à la question positive que je vous ai posée sur le sujet même de cette lettre, vous m'avez menti!

Pierre ne put contenir, à ce mot, une crispation de son visage. Il répliqua, très bas :

— Vous êtes sévère.

Elle tamponnait ses yeux, d'où l'émotion exprimait des larmes. Il reprit :

— Vous êtes sévère. Il serait peut-être équitable d'admettre que, sur un point aussi délicat, on peut... douter de ce qui est son devoir... se demander si, pour être franc à tout prix, on a le droit de livrer une chose cachée, une chose disparue, une chose qu'il ne sert à rien de publier et qui, pour celui qui la publie, meurtrit une pudeur secrète, un souvenir poignant...

Il prononça ces derniers mots presque à voix basse. Les gens à visage mobile, à grands gestes, ont quelque peine à nous émouvoir, même quand ils s'émeuvent eux-mêmes ; mais l'émotion contenue d'un être fort et calme est contagieuse pour qui la contemple. Thérèse fut, dès lors, vaincue dans sa sensibilité. Sa certitude que Pierre n'aurait pas dû lui mentir, que le mariage tel qu'elle l'entendait exigeait une absolue sincérité réciproque, n'en fut pas entamée. Mais son cœur fléchit; elle ne supporta plus de faire du mal à l'homme qu'elle aimait.

Et, du même coup, elle comprit combien cet homme différait d'elle. Elle eut l'intuition de l'abîme moral qui peut séparer deux êtres que l'amour a pris au hasard, pour les rapprocher, les unir, en faire cette molécule sociale qui s'appelle : des époux.

— Ce que je vous reproche, dit-elle, c'est justement qu'ayant une souffrance, vous me l'ayez cachée, et cachée au prix d'un

mensonge. Voilà ce qui m'humilie et me chagrine. Cela me prouve que vous vous défiez ou de ma tendresse ou de ma force. Vous avez pensé : « Quand elle sera ma femme, si elle apprend que je lui ai menti, cela n'aura plus d'importance... »

— Non, protesta Pierre. Je n'ai douté ni de votre force, ni de votre cœur. J'ai pensé : « Quand nous serons mariés, il y aura entre nous une communion plus étroite. Lui avouer cela me sera moins douloureux... Et, elle-même, quand elle sera ma femme, aura plus d'indulgence pour la mémoire d'une autre femme, — qui a beaucoup pâti dans la vie et qui est tout de même restée, jusqu'au bout, dans le vrai sens du mot, une honnête femme. »

Il se leva sur ces mots, et se détourna un peu, comme par pudeur de laisser voir son émotion. Thérèse, bouleversée jusqu'aux entrailles, se leva à son tour, appuya une main contre l'épaule de son fiancé et sa tête sur cette main.

— Pierre ! murmura-t-elle.

Lentement, il se dégagea d'elle, les yeux, non pas baissés vers le sol, mais immobiles en face de lui. Et, sans regarder sa fiancée, il parla, sobre de gestes, faisant un pas ou deux de temps en temps, s'étayant parfois sur le coin d'un meuble ou le dossier d'un siège. Thérèse, adossée à la muraille, le suivait du regard, sans l'interrompre :

— Oui, reprit-il... une honnête femme... peut-être pas dans le sens que votre père donne à ce mot, mais dans le sens profond qui signifie la fidélité absolue à celui qu'on aime... Si vous saviez quelle vie lui avait infligée mon père !... Ici, à Paris, dans le monde, les mauvais maris sauvent au moins les apparences, ils respectent une sorte de convention mondaine ; — et puis... l'objet de la trahison est une femme du monde aussi, ou une actrice célèbre, ou, au pire, quelque fille éclatante... Mais là-bas !... et à cette époque lointaine ! Notre coin de landes était alors en retard d'un demi-siècle sur les provinces civilisées... vous ne pouvez pas vous imaginer quelles étaient les mœurs de nos hobereaux, quand ils se dérangeaient. Des années durant, ma mère a eu pour rivales des métayères, des filles de service... Et cela dans la maison, au vu de tout le monde, devant moi ! Le maigre patrimoine qu'avait épargné la ruine de nos vignes fondait pour alimenter cette basse débauche. J'ai vu cela, moi ; j'étais tout petit, mais je l'ai compris. Et tout le mépris que j'en

ai conçu pour mon père, j'en ai fait de la pitié, de l'adoration pour ma mère.

Thérèse murmura :

— Je vous comprends, Pierre.

Elle eût souhaité, maintenant, qu'il ne parlât plus, qu'il gardât pour lui le secret qu'elle avait voulu connaître. Mais il continua :

— Alors, quand un jour ma mère m'a pris sur ses genoux, et, en me caressant, toute haletante, m'a dit : « Veux-tu que nous fassions un voyage, avec M. de Luzeray? » j'ai sauté de joie; j'ai embrassé son joli visage douloureux; j'ai dit : « Tout de suite... partons tout de suite, et ne revenons plus jamais ici, plus jamais... » M. de Luzeray était un voisin jeune, élégant, un Bordelais qui, depuis deux ans, venait souvent dans le pays où il n'avait d'abord paru qu'au temps de la chasse.

Pierre Hountacque fit une pause, puis, relevant le front et regardant cette fois Thérèse en face, il continua :

— Voilà!... Nous sommes partis... J'ai appris, depuis, que mon père a considéré notre départ comme une délivrance. Pour la crapule où il se vautrait, la présence de sa femme et de son fils était une gêne. Nous sommes partis. J'avais huit ans. Pendant huit autres années, je fus un petit garçon cosmopolite, le gamin bien mis qui accompagne ses parens dans les Palace-hotels, en Algérie, en Suisse, en Égypte, à Péra... Nous étions inscrits sous les noms de : « M. et Mme de Luzeray et leur fils. » On ne me donna aucune instruction sérieuse : des misses jusqu'à treize ans, et après, rien... le tennis, l'escrime, le cheval. M. de Luzeray se montrait pour moi indifférent et généreux. Ma mère asservie n'avait qu'un souci, qu'un rêve : être épousée.

— Pourquoi ne se sont-ils pas mariés?

— Parce que M. de Luzeray était un homme à principes, qui voulait bien voler la femme d'un autre, mais non divorcer... Ah! l'égoïste, celui-là aussi! Comme ma mère l'a aimé!... Surtout lorsqu'elle a vu s'altérer la santé de cet amant chéri ! Il est mort d'un cancer au pylore... A mesure que le mal accusait son ravage, le caractère du malade s'aigrissait. Moi, cependant, je grandissais, je comprenais. Oh ! je ne jugeais pas les choses en moraliste : je n'avais pas de morale, personne ne m'en avait donné. Mais j'adorais ma mère, et comme, de plus en plus, je me rendais compte que toute sa pensée, tout son cœur s'absorbaient dans M. de Lu-

zeray, je m'étais mis à détester ce Luzeray. Il n'eut plus devant lui un enfant insoucieux, dont on se débarrassait avec un joujou ou avec un plaisir. Il vit un homme jaloux de lui, physiquement jaloux. Et lui-même, la jalousie l'énerva. Tout ce que ma mère donnait de tendresse à l'un de nous deux, l'autre en souffrait.

Pierre se tut quelques instans. Thérèse eût désiré, à ce moment, aller à lui, l'enlacer de ses bras, lui fermer la bouche avec des baisers. Elle n'osa pas. Il continua :

— Plus tard, j'ai lu l'histoire de George Sand et de Chopin, et la jalousie de Maurice Sand, entre eux deux. J'ai reconnu mon histoire. La scène émouvante que Sand raconte, — quand elle fut mise en demeure de choisir entre son amant et Maurice, — je crois qu'elle s'est jouée dans presque tous les faux ménages mûrs, où la mère a installé son fils. Entre M. de Luzeray et moi il se passa ceci : qu'au cours d'une discussion, en présence de ma mère, il me frappa. J'avais seize ans, mais ma taille était presque celle d'aujourd'hui et j'étais extraordinairement vigoureux. J'aurais assommé Luzeray, sans ma mère, qui s'interposa. Il quitta la place. Seul avec ma mère, je lui dis : — « Je ne resterai pas une heure de plus avec toi, s'il reste. Renvoie-le, je t'en conjure. Je serai ton défenseur et je gagnerai notre vie à tous les deux. » Elle me fit mille objections, tâcha de me calmer, et tandis qu'elle parlait, je compris qu'elle ne céderait pas, parce qu'elle préférait M. de Luzeray à moi. Alors je ne dis plus rien; mais, le soir même, je m'embarquais sur un paquebot qui partait pour Buenos-Aires, en laissant ces mots à ma mère : « Puisque tu ne m'aimes plus, je m'en vais... » Le reste, vous le savez. On ne s'est pas fait faute de vous le raconter. J'ai été maître d'armes à Rosario; puis commis d'entrepreneur; puis, moi-même, entrepreneur. J'ai fait fortune... De tout cela je ne vous ai rien caché... Si je ne vous ai pas raconté l'histoire de ma mère et de M. de Luzeray, ne m'en accusez pas trop, Thérèse. C'est un passé qui ne pèse point sur nous, puisque M. de Luzeray est mort, depuis des années, et que, depuis des années, ma mère, elle aussi, est morte.

Thérèse fut touchée par ces dernières paroles. Elle se rapprocha de son fiancé :

— Pierre, lui dit-elle, j'ai du chagrin de vous avoir fait souffrir. Mais ne sommes-nous pas unis, comme disent les Anglais, pour le meilleur et pour le pire?

— Oui, murmura Pierre gravement : *for better and worse.*

— Il vaut donc mieux, pour nous deux, que la lettre de Mme de Luzeray ait provoqué cette explication. Et, afin qu'il ne reste entre nous rien d'obscur, je veux vous poser encore une question, et vous confier aussi quelque chose en échange.

Il fit signe qu'il écoutait.

— Vous savez, n'est-ce pas? reprit Thérèse, combien, de tous côtés, depuis que nous avons commencé à nous connaître, on a tenté de m'induire en défiance, de m'armer contre vous! Tout a été mis en œuvre.

— Oui, je sais... des lettres anonymes, des dénonciations, des insinuations.

— J'ai méprisé tout cela, j'ai compris que votre rapide fortune a suscité l'envie. Mais...

— Mais quoi?

— Eh bien! ce qui m'a le plus troublée, c'est un certain air de réticence chez des gens qui vous connaissent bien et qui ne vous veulent pas de mal.

— Qui cela?

— Hémery d'abord.

— Hémery ne me pardonne pas d'être devenu plus riche, plus important que lui.

— Soit... je me suis donné à moi-même cette raison; elle me suffit. Mais il y a une personne dont l'attitude m'effraie, depuis que notre mariage est décidé, ou même depuis le jour où elle apprit notre première rencontre.

— Mme Chrétien?

— Oui, Pierre... Car Mme Chrétien n'a jamais prononcé une parole contre vous. Elle proclame, au contraire, qu'après la mort de son mari, vous avez été le bienfaiteur de son fils et d'elle-même. Pourtant, je sens que mon mariage la bouleverse. Elle s'est laissée aller à dire, un jour : « Oh! pourquoi vous ai-je parlé du château de Roquefon! » J'ai repoussé tout de suite l'hypothèse qu'au temps où vous vous êtes connus en Tunisie, elle eût été pour vous plus qu'une connaissance. Je vous dis que je ne l'ai pas admis un instant, poursuivit-elle, sur un geste de Pierre. D'abord, je la sais très honnête femme... la façon dont elle parle de son mari, dont elle couve son fils... Et puis, moi, qui vous aime, s'il y avait eu de l'amour entre cette femme et vous, je le sentirais, d'instinct.

Thérèse fit une pause. Pierre méditait. Il suggéra :

— Mme Chrétien va vous quitter. Son rôle dans votre maison est fini, à cause de moi.

— Elle me quitte volontairement. Elle m'aurait quittée de même si j'avais épousé M. Pontmagne, ce qui serait certainement advenu sans notre rencontre. Non! cela encore n'expliquerait pas sa tristesse, cette espèce d'état morbide où je la vois depuis trois mois, et qu'elle essaye de me cacher. Il y a une autre explication... je voudrais vous la soumettre.

— Parlez.

— Eh bien! durant les sept dernières années, Mme Chrétien a tenu un rôle de gouvernante supérieure, nullement de domestique; son fils était pensionnaire dans une institution voisine : il passait ici ses heures de sortie, conversant avec nous deux. Suze est de son âge; moi à peine son aînée. Dans notre campagne de Prévannes, durant les mois d'été, il venait rejoindre sa mère : bien des fois il accompagna mes promenades dans le parc, un fusil à l'épaule. Plus tard, il me donna des leçons de dessin et de modelage; vous savez qu'il est un artiste de talent. Jamais, certes, il ne se départit à mon égard de la plus discrète attitude... néanmoins, je crois que, m'ayant vue souvent, et si familièrement, il a fini par éprouver pour moi quelque chose de vaguement tendre, une espèce de culte puéril, très intense, car il a le cœur ardent. Il est venu tout à l'heure m'apporter un charmant bijou qu'il a ciselé lui-même. Sous ses complimens, j'ai démêlé sa mauvaise humeur : il ne veut même pas assister à notre mariage. Sa mère m'a presque avoué qu'il est jaloux de vous, qu'il en devient neurasthénique. Alors, nous ne devons peut-être pas nous étonner que, malgré vos bienfaits, elle ressente contre vous un peu de rancune. Qu'en pensez-vous?

Pierre resta silencieux quelques instans, puis, hochant la tête :

— Maxence Chrétien, fit-il, n'ignorait pas que vous étiez destinée au mariage. Si vous ne m'aviez pas épousé, vous auriez épousé M. Pontmagne.

Thérèse hésita, puis, rougissant :

— Maxence, comme tous ceux qui m'entourent, savait que mon mariage avec M. Pontmagne était un mariage de raison, arrangé par mon père. Maxence n'était pas jaloux de M. Pontmagne, que je n'aimais pas. Il l'est de vous, parce qu'il sait que...

Elle n'acheva pas.

Silencieusement, Pierre lui prit les poignets et l'attira contre lui. Leurs lèvres se joignirent jusqu'à ce qu'elle demandât grâce, s'abattant sur ce bras fort qui la soutenait.. Incapables de parler ni l'un ni l'autre, ils traversèrent lentement l'atelier et vinrent s'asseoir côte à côte sur deux sièges voisins du bureau Louis XV. Là, ils restèrent quelque temps, les yeux dans les yeux.

Puis Thérèse, comme pour échapper à la domination de ce regard, fouilla dans les papiers épars sur le bureau, y prit l'humble feuille quadrillée qu'elle avait déjà relue tout à l'heure, la parcourut de nouveau, et demanda :

— Connaissez-vous un M. Couderc?

Pierre sourit :

— Assez pour ne pas douter qu'il vous demande de l'argent, s'il vous écrit. Vraiment, il aurait pu s'adresser à moi-même! C'est un pauvre diable qui était bien parti dans la vie, un collègue de Chrétien, justement, que j'ai connu en Tunisie. C'est le parrain et le subrogé-tuteur de votre Maxence.

— Oui, il m'écrit tout cela. Je n'ai pas osé en parler à Mme Chrétien... car, en effet, le parrain a tout l'air de mendier.

— Vers trente ans, il a épousé, à Tunis, une chanteuse de café-concert, qui l'a ruiné et bafoué; il est tombé dans l'ivrognerie et vit vous voyez de quoi. D'ailleurs, c'est un mendiant honnête, ce qui est rare. Donnez-moi sa lettre, je lui enverrai ce qu'il demande.

— Voilà sa lettre. Mais je ne vous permets pas de substituer votre aumône à la mienne... Je vous en prie... Laissez-moi cette joie.

— Soit, dit Pierre. Vous me remettrez ce que vous lui destinez et je le lui enverrai en votre nom.

Il glissa la lettre dans son portefeuille, et resta songeur, quelques instans. Thérèse comprit que sa pensée se désorientait, retournait vers leur conversation de tout à l'heure. Il finit par dire :

— La véritable raison du malaise de Mme Chrétien, depuis nos fiançailles, n'est pas celle que vous croyez.

— Ah! fit Thérèse étonnée. Et vous la connaissez, vous, cette vraie raison?

— Oui... Cela encore, c'est une de ces choses qui me semblaient ne pas appartenir à moi seul... de celles, du moins, que j'aurais préféré ne vous apprendre qu'après notre mariage. Enfin,

voici... Henri Chrétien a été, en Tunisie... non pas mon ami... mais une relation fréquente. Notre pauvreté commune nous avait rapprochés : d'ailleurs, il était très orgueilleux, et si sa femme restait toujours vis-à-vis de moi dans l'attitude, à peu près, où vous la voyez aujourd'hui, lui me traitait d'égal à égal. Il est advenu ce qui advient souvent entre jeunes gens, surtout aux colonies : nous nous sommes querellés...

Involontairement, Thérèse interrompit :

— Vous vous êtes battu avec lui ?

— Oui... battu à l'épée. Oh! je ne l'ai pas tué, rassurez-vous : il est mort, dix-huit mois après le duel, d'une pneumonie double. D'ailleurs, nous étions réconciliés, et, — vous le savez puisque sa femme vous l'a dit, — j'ai aidé de mon mieux le ménage pendant ces momens difficiles.

Thérèse ne put s'empêcher de dire :

— Mais vous l'avez blessé... et vous étiez presque un professionnel!

— C'est à cela qu'il a dû de n'être pas tué, car il s'est blessé lui-même, en se jetant sur mon arme. On ne fait pas tout ce qu'on veut, sur le terrain, avec un coléreux comme lui!... Mais voyez! vous voilà sombre! vous allez pleurer! Comme j'avais raison de vous cacher cela! Si vous l'aviez appris dans un an, loin de Mme Chrétien, vous n'en auriez ressenti qu'un peu d'émotion.

Elle pencha sa tête vers l'épaule de Pierre et s'y appuya.

— Non, fit-elle ; j'aime mieux que vous m'ayez dit... Pauvre femme! Je comprends combien nos fiançailles lui auront été douloureuses! Il faudra ne jamais les perdre de vue, ni elle ni son fils, et leur faire beaucoup de bien... Ah! — s'écria-t-elle en se redressant, — comme je t'aime! Sais-tu à quoi je pense, malgré moi, à quoi j'ai pensé quand tu m'as parlé de ce duel?... J'ai pensé que tu avais couru un péril et j'ai détesté cet homme qui t'avait querellé.

— Thérèse!

Leurs yeux se caressaient, et tout le trouble, tout le malaise que leur avait causé l'entretien aboutissait à un violent désir de s'étreindre, de se fondre l'un dans l'autre, de se donner l'un à l'autre cette confiance physique des amans, plus forte que tout. Un baiser les unit encore, si ardent, que Thérèse dut se dégager, éperdue :

— Pierre, Pierre, je t'en supplie...

Elle le fuyait, il la rejoignit :

— N'es-tu pas ma femme?

Elle tendit ses mains en avant, et l'arrêta doucement, aux épaules.

— Oui... je suis toute à toi. Fais-moi grâce, pourtant... Qu'est-ce que quelques heures?...

Il laissa retomber ses bras, qui tremblaient sous la pression des mains de Thérèse.

— Tu as raison, dit-il.

Ils étaient debout l'un devant l'autre, frémissans; leurs yeux ne pouvaient se quitter. Une ombre passa dans ceux de Thérèse, et ses belles mains descendirent doucement le long des bras de son fiancé.

— Écoute, lui dit-elle. Nous allons être unis tout à l'heure... Tu veux que cette union s'accomplisse pour moi dans la paix de mon cœur?

— Oui.

— Eh bien! n'est-ce pas? tu m'as tout dit?

— Certainement, fit Pierre.

L'immobilité de son visage, après l'intense émoi de leur étreinte, était si absolue que Thérèse en conçut une angoisse. Elle insista :

— Tu ne me caches plus rien?

Pierre répondit :

— Rien!

MARCEL PRÉVOST.

(*La deuxième partie au prochain numéro.*)

LA JEUNESSE D'EUGÈNE FROMENTIN

M. Pierre Blanchon, qui a déjà tant fait, pieusement, pour ajouter quelque chose à la pure gloire d'Eugène Fromentin, publie aujourd'hui, avec préface et commentaire perpétuel, les *Lettres de jeunesse d'Eugène Fromentin* (1), et cette publication est une des plus attachantes que je sache. Elle complète très heureusement les *Lettres de voyage en Belgique et en Hollande* que la *Revue* publiait en juillet dernier.

La formation de l'esprit et de l'âme de Fromentin, voilà ce que nous voyons presque sans ombre, voilà ce que nous pouvons presque toucher du doigt, dans ces lettres qui vont de 1840 à 1848, c'est-à-dire de la vingtième année de Fromentin à sa vingt-huitième.

Je dis de son esprit et de son âme; car l'un et l'autre se développèrent, non point parallèlement, mais bien conjointement, intimement unis l'un à l'autre. Il ne se trompe pas quand il dit dans une de ses lettres : « Quelqu'un, — Chateaubriand, je crois, — dit en des termes éloquens et concis, que j'oublie, qu'il n'y a pas d'équilibre possible entre le cœur et l'esprit et qu'ils se développent communément en raison inverse l'un de l'autre. Il y a dans cette opinion, que j'avais jadis acceptée sans examen, sinon une erreur complète, du moins une méprise singulière, qui vient de ce qu'on sépare à tort le domaine du cœur de celui de l'esprit : les mouvemens de l'un et de l'autre se confondent.

(1) Un vol. in-16; Plon. Voyez aussi la *Revue* du 1er octobre 1905.

Vauvenargues l'a dit, les grandes pensées viennent du cœur. » — Pour lui du moins, c'était vrai; ce qui veut dire qu'il était poète et que ses idées n'étaient jamais que des formes de ses sentimens.

C'était une âme extrêmement sensible, très facilement bouleversée et déchirée, prompte à s'abattre, non seulement encline à la désespérance, mais comme avide de désespoir et qui y trouvait des charmes, ce qui est la disposition la plus terrible parmi toutes les dispositions du monde; une âme enfin, et je prie qu'on se souvienne de ceci pour la clarté de tout ce qui va suivre, qui aurait fléchi et se serait renoncée, si elle n'avait pas eu l'amour de l'art et de la gloire.

Il se peint lui-même à vingt-deux ans avec une précision suffisante et, du reste, avec une sourde amertume, dans le fragment suivant d'une de ses lettres intimes : « Ne connaissez-vous pas, autour de vous, des esprits heureusement doués, rêveurs, enthousiastes, aussi prompts dans leur entraînement qu'ingénieux à se désabuser, passant d'un extrême à l'autre avec sincérité, parce qu'ils sont à la merci d'un tempérament très inégal, plein de paradoxes involontaires, trop réfléchis pour ne pas le reconnaître, trop démonstratifs pour le dissimuler, toujours séduits par le mirage éblouissant des souvenirs et des espérances et se faisant de la sorte un monde impossible en dehors de la réalité... capables de tout entreprendre, incapables de rien poursuivre ; aussi faibles contre eux-mêmes que contre les autres, peuplant ainsi leur vie de projets sans sagesse et de regrets sans fruits; ne vivant pas, comme dit Pascal, mais se préparant à vivre; jusqu'à ce que leur imagination, mal alimentée, s'épuise de consomption et que le hasard des circonstances les fasse échouer quelque part, à trente ans, dans un coin médiocre, imprévu, de la vie sociale. Je suis de ces esprits-là, mon ami... »

Il fut de ces esprits-là jusqu'au moment où l'amour de l'art et la conviction enfin acquise que l'art pourrait lui donner un nom vinrent mettre un lest dans cet esquif léger, vagabond et vulnérable, qui, sans cela, eût été vite à la dérive ou à l'écueil.

Mais remontons de quelques années. En 1836, à seize ans, Fromentin était en rhétorique, au lycée de La Rochelle, et faisait des discours français pour son professeur et des vers français pour lui. On a des vers de lui de ce temps-là. Ils ne sont pas tous bons, comme on peut croire, mais il y en a déjà qui ont du mé-

rite et qui trahissent le peintre dormant encore, s'éveillant déjà, dans le versificateur :

Souvent, par un beau jour, quelque nue incertaine,
Pâle et triste, égarée au fond du ciel serein,
Passe sur votre tête et son aile qui traîne
Vous jette une grande ombre et tache le chemin.
Et sur le sol ombré, tandis qu'il tombe à peine
Un rayon à travers le nuage d'airain,
Un chaud soleil jaunit autour de vous la plaine;
Et les villages blancs vous rient dans le lointain.

On a, par ailleurs, des vers de sa vingtième année qui le peignent tel qu'il était en sa quinzième :

Je suis par habitude un peu triste et sauvage.
Mon cœur a si longtemps vécu dans le veuvage;
. . . .
J'avais si peu connu dans mes temps de collège
. . . .
Ce bonheur de penser, d'aimer, de vivre à deux,
De s'en aller courir ensemble à l'aventure
N'importe où, page à page épelant la nature,
Par les bois, par les prés en fleurs, par les sentiers
Semés d'épine blanche ou bordés d'églantiers.
Oui, j'ai connu si tard, écolier taciturne,
Ce bonheur, que, réduit à fermer comme une urne
La coupe où ma jeunesse écumait, j'amassai
L'amertume et l'ennui comme un sable glacé...
Jusqu'auprès de ma mère on m'a vu bien souvent
Dans un coin du foyer, l'oreille au bruit du vent,
Suivre je ne sais quel *a parte* solitaire,
Écouter tout un soir, impassible; et me taire.
. . . .
. . . .

Détail très caractéristique, il aime tout particulièrement, presque exclusivement l'automne. On sait que chaque homme, comme aussi chaque femme, a sa saison. « Quelle était sa saison? » est une des questions que l'on doit se poser à propos de chaque artiste, et je m'étonne presque que Sainte-Beuve ne l'ait pas mise au nombre des cinq ou six enquêtes qu'il dit qu'il faut faire préliminairement sur tout personnage qu'on étudie. La saison de Hugo est l'été; la saison de Musset est l'hiver; la saison de Lamartine est l'automne. Elle est aussi celle de Fromentin,

du moins de Fromentin jeune. Il la chante en vers et en prose. Voyez ces vers de la vingt-et-unième année, intitulés : *Le temps s'écoute :*

Si, par un de ces jours de septembre où l'on doute
Que l'air ait une haleine et les champs des échos,
La barque un aviron pour secouer les flots,
Le ciel un astre en feu pour éclairer sa voûte;

Jour morne et qui succède à de beaux jours sans doute;
Si vous parlez au pâtre : en gardant ses troupeaux,
Le naïf astrologue, alors, vous dit ces mots
« Que la brise est au calme et que le temps s'écoute. »

Mot profond, qui veut dire apparemment qu'après
Avoir, pendant l'été, du rivage aux forêts
En mille et mille ardeurs éparpillé sa sève,

Prise enfin de regret, de fatigue et d'ennui,
Comme un cœur amoureux que l'espérance a fui,
La nature un moment se tait, médite et rêve.

Et ailleurs, il écrit, dans une lettre à un ami : «... La saison est absurde. *Je n'ai jamais eu de goût pour le printemps.* Je compte un ou deux printemps à peine qui sont marqués par des souvenirs très doux et me seront éternellement chers. Mais il faut avoir seize ans pour trouver du charme à cette saison douteuse de vert tendre et de bleu pâle, toujours indécise entre le soleil et la pluie, comme l'inconstante humeur d'une jeune fille entre le sourire et les larmes... L'automne a je ne sais quoi de grave et de magnifique qui prête aux lieux les plus ingrats un charme extraordinaire, le charme du regret, la réverbération sereine du soleil qui s'en va; le printemps laisse à toute chose sa plate, son indigente réalité. »

A une autre date et à la même saison : « Je touche au soir de ma jeunesse, mon ami; je m'en aperçois, comme je vous le disais tout à l'heure, à la longueur des ombres, croissante. C'est la saison, vous le savez, où il se fait en moi un grand calme, où j'ai l'âme sonore comme l'air d'un soir humide, les sens reposés, *le cœur paisible, un peu couvert;* les éclairs qui le traversent de temps en temps sont des éclairs d'automne qui n'amènent point d'orage. En ce moment, je ne sais pourquoi, j'ai les larmes aux yeux et je sens monter doucement un soupir de

mon cœur à mes lèvres, comme ces globules d'air qu'on voit sortir doucement et sans bruit du fond des sources transparentes et s'échapper à travers l'eau sans en agiter la surface. »

Et par parenthèse cette demi-page est admirable. Pourquoi faut-il qu'elle soit un peu gâtée à mon gré par ce dernier mot : « Ces sensations, si puissantes, seront-elles stériles ? Cette faculté si vive de s'émouvoir ne doit-elle être bonne à rien ? » Ce qui veut dire : « N'y aura-t-il donc pas moyen de mettre cette émotion en beaux vers ou de la jeter sur la toile ? Ces artistes, les plus modestes même, et c'est le cas de prononcer ce mot, ressemblent toujours un peu à Talma malade, regardant au miroir son visage creusé et disant : « Ce serait un peu beau, ces joues-là, pour jouer Tibère ! » Passons, sans y insister autrement, sur ces petites misères humaines; mais remarquons que dans *Dominique* on trouve la même note : « La première fois que je le rencontrai, c'était en automne. Le hasard me le faisait rencontrer à cette époque de l'année qu'il aime le plus, dont il parle le plus souvent, peut-être parce qu'elle résume assez bien toute existence modérée qui s'accomplit ou qui s'achève dans un cadre naturel de sérénité, de silence et de regrets : « Je suis un exemple, m'a-t-il dit maintes fois depuis lors, de certaines affinités malheureuses qu'on ne parvient jamais à conjurer tout à fait. J'ai fait l'impossible pour n'être point un mélancolique; car rien n'est plus ridicule à tout âge et surtout au mien; mais il y a dans l'esprit de certains hommes je ne sais quelle brume élégiaque toujours prête à se répandre en plein sur leurs idées. Tant pis pour ceux qui sont nés dans les brouillards d'octobre ! »

Replié, concentré, « taciturne, » mélancolique, hésitant devant la vie, fatigué de vivre avant d'avoir vécu, peu communicatif, rêveur et donnant son âme à dévorer aux rêves, tel était Fromentin de seize à vingt-cinq ans (au moins), de quoi, du reste, et j'en suis témoin et il est tout naturel, il lui est toujours resté plus qu'un peu.

Cependant il se sentait artiste, dès dix-huit ans; et particulièrement il se sentait peintre. Sans maître, il dessinait, il peignait un peu et, quoique toujours prompt à se décourager, il se sentait doué.

Or, l'histoire de sa jeunesse, c'est l'histoire d'une vocation qui est arrêtée par plusieurs obstacles, qui lutte contre eux, qui est retardée par cette lutte, qui finit par triompher et qui, satisfaite,

donne un peu de sérénité et de joie à cette âme si longtemps troublée et timide devant elle-même.

Les obstacles dont je parle, Fromentin les trouva — en lui-même; — et puis dans sa famille; — et enfin dans un amour malheureux qui, plus tard, fut pour lui une admirable matière d'art; mais qui d'abord le détourna de la vie active et l'ensevelit à moitié dans les brouillards léthargiques de Werther et de Saint-Preux.

I

Personne n'eut plus de défiance de lui-même que Fromentin. Cela se voyait encore quand il avait cinquante ans, à une certaine inquiétude de ses grands yeux sombres et de son vaste front songeur. Tout le long de sa jeunesse, on le voit se convaincre de sa vocation et en douter, se dire : « J'aurai du talent » et : « Aurai-je du talent? » craindre que sa vocation d'artiste ne soit une suggestion de son amour-propre, et enfin se défier de sa confiance en lui : « Je ne suis pas en état, mon ami, d'apprécier la valeur de vos conseils relativement au choix d'une carrière. Je serais absolument libre que je voudrais beaucoup réfléchir avant de me décider. Je crains que vous ne vous laissiez aveugler par l'amitié que vous me portez et que votre avis ne soit pas exempt de présomption. Je me sens, voyez-vous; je sais qu'avec du travail, je développerais sans doute une certaine facilité native qui me rend à peu près apte à tout entreprendre. Mais cette facilité n'est pas du talent; elle est plus dans la main que dans l'imagination et d'ailleurs soumise, elle aussi, aux fluctuations de toutes mes facultés. La preuve, c'est que, depuis mon arrivée, je n'ai rien fait, on à peu près, en dessin et que, si j'avais le temps de m'en occuper, je serais fort embarrassé de crayonner quoi que ce fût. Ce sont des accès. Or le malheur veut que je prenne toujours ces accès passagers pour une vocation. Plus ils sont violens, plus ils ont de durée, plus je me fais illusion; alors j'abandonne avec dégoût tout ce qui n'est pas l'objet privilégié de mes affections du moment; et vous, qui êtes témoin de ces crises, de leur violence, de leur opiniâtreté, vous êtes dupe, avec moi-même, de cette illusion d'une imagination malade et d'un esprit irrésolu. »

Et le voilà (1842; vingt-deux ans) qui se demande s'il ne ferait pas bien de prendre un de ces états, barreau, magistrature, qui, tout en l'occupant et lui faisant une vie régulière, lui laisserait le temps de s'occuper d'art. « L'art comme loisir, non comme métier. » — Seulement, « le droit l'ennuie à crever, » ce qui fait bien une difficulté.

Beaucoup plus tard, et je passe les textes intermédiaires, à vingt-huit ans, il se trouve, sauf qu'il ne songe plus à la jurisprudence, exactement dans le même état d'esprit : « Cher ami, je t'écris la mort dans l'âme, et je ferais mieux de ne pas t'écrire. Je n'ai pas même la conscience distincte du déplorable état où je suis; je sens seulement que ma tête et mon cœur ne sont qu'une douleur; je n'exagère rien... Depuis ma dernière lettre, ma force est à bout, et je n'y tiens plus. Ce que je fais est détestable; ce n'est pas de la démence ; ce n'est pas une erreur; c'est l'indigence et la nullité même; je le sens; je le vois clairement, d'une manière impitoyable. Et cependant, même à présent, je sens en moi une intelligence si vive de toutes les beautés! Ai-je mal dirigé mes études? Serait-il temps de refaire mon éducation de peintre? Est-ce faiblesse, inertie? Est-ce le mal du pays qui me prend loin de vous? *Est-ce la tristesse et l'isolement profond de ma vie qui enfin m'accablent?* Et le temps passe, et je touche à mes vingt-huit ans. Il me reste assez de force pour écarter de ridicules et sinistres idées qui sont de vieilles connaissances et reviennent aux plus mauvais jours... »

On voit assez, sans que j'insiste et sans que je cite maint texte qui serait dans le même sens et dans le même ton, que Fromentin avait en lui un ennemi intime, avec qui il se réconciliait rarement, une sorte de censeur amer qui lui étalait ses faiblesses et une sorte de prophète de malheur qui ne lui présentait l'avenir que sous des couleurs sombres. On sait combien il y a d'artistes qui sont dans ces conditions. Même, la plupart sont ainsi, surtout ceux qui sont destinés à n'être pas « déclamateurs, » pour employer une expression dont Fromentin s'est souvent servi à l'égard de certains peintres. Le futur orateur est plein de confiance en soi et de satisfaction de lui-même et l'on n'a jamais su si c'est sa facilité d'élocution qui lui donne ce contentement ou ce contentement même qui lui donne la faculté oratoire; et je crois qu'il y a des deux. L'artiste, attentif, soumis à l'objet, minutieux, curieux du détail, qui a devant la nature l'attitude du moraliste

devant les âmes, doute plus de lui-même, parce qu'il est l'homme qui, renfermé, discret, scrupuleux et par suite timide, mesure toutes les difficultés et par suite les exagère.

Ces angoisses qui venaient à Fromentin de sa nature même n'ont pas été tempérées par ses rapports avec sa famille.

II

Il était fils d'un médecin distingué, savant, philanthrope aussi, qui organisa le premier le service des aliénés à La Rochelle; mais qu'on ne s'étonnera pas qui fût très bourgeois, très défiant à l'égard de la vie d'artiste et qui, de plus, semble avoir été susceptible et de caractère difficile. Il s'opposait très énergiquement à la « vocation » de son fils, voulait faire de lui un médecin ou un avocat, ou un avocat général, voulait au moins qu'avant de se jeter dans la carrière de peintre, il se fût constitué un état, auquel il pût revenir plus tard comme au port. Il y eut, pour ces raisons, dix ans de conflits domestiques.

En 1845, Fromentin fréquente depuis trois ans, à Paris, où il est venu pour faire son droit, les ateliers des maîtres de ce temps-là. Il revient à La Rochelle passer les vacances; il montre ses dessins à son père, qui n'en dit rien et qui évidemment n'a rien à en dire... « J'insiste là-dessus, mon ami, pour que vous compreniez bien qu'il n'y a rien à tirer de mon père, ni par les raisonnemens, ni par les preuves. Également incapable de comprendre la passion naissante qui m'entraîne et les promesses de talent qu'il peut y avoir dans mes essais, il ne me donnera jamais d'adhésion formelle et ne cédera, s'il cède, qu'à des succès devenus notoires. Seulement, comme il est faible, distrait, et qu'il a peur des luttes ouvertes, il me laissera faire, si je persiste... Je lui imposerai peut-être un certain respect pour mes œuvres en marquant que j'ai quelque estime pour elles. Si je lui avouais le dégoût que me cause ma peinture, je serais à tout jamais perdu dans son esprit; car mon père n'admet pas qu'on soit jamais mécontent de ce qu'on fait... Au milieu de tout cela, ma mère ne dit absolument rien. Il semble dans la maison que je ne fasse rien et que je sois absolument désœuvré, bien que je ne perde plus un moment de mes journées. *Moi qui serais si heureux qu'on s'associât à mes efforts,*

à mes espérances, qu'on comptât pour quelque chose les débuts difficiles et douloureux d'une carrière qui pourra peut-être me distinguer et qu'on aplanît d'autant les difficultés, en m'épargnant mille petites contrariétés journalières et en me procurant les moyens matériels de travailler avec suite, avec fruit!... »

Quand, une première fois, il s'échappe, quinze jours, pour se donner une vue de l'Algérie, il doit cacher son voyage et ne le déclarer qu'après qu'il a été fait. Quand il revient au foyer, il retrouve son père « sérieux et froid. » Entretiens divers, assez cordiaux; « mais pas un mot de peinture, du Salon, etc. Seulement ma mère m'a dit à la dérobée que mon père avait été blessé que je vinsse ici sans lui rien apporter, que je songeasse à vendre ma peinture avant de lui en avoir offert le moindre échantillon... » Il arrange les choses, ou à peu près; mais enfin « c'est *lui* qui *met* de l'ombre dans toute la maison. »

Jusqu'en 1848, quand il a vingt-huit ans, on lit, dans des lignes un peu obscures, mais qui ne m'en paraissent que plus douloureuses, qu'il est encore un sujet de trouble et d'angoisse pour les siens. On l'a recueilli pendant la tourmente de 1848; il est à La Rochelle : « J'aurais accepté la position temporaire qui m'est faite à la condition d'employer profitablement ce temps d'exil, je dirais d'emprisonnement s'il ne s'agissait de la maison de mon père... Toutes les privations, tous les embarras, toutes les détresses de ma vie sont devant mes yeux comme un reproche et une menace. Je suis le propre artisan de tous ces tourmens. Je refuse à ma mère un repos, un bonheur dont elle aurait tant besoin. Les jouissances matérielles, la considération, l'honneur, la fortune plus large me sont bien indifférens; mais j'ai tué mon repos et tué mon bonheur. » — On n'a peut-être jamais trouvé plus d'épines au nid.

III

Sa vocation fut entravée encore, comme j'ai dit, par un grand amour d'adolescence et de première jeunesse qui devait lui inspirer plus tard une œuvre admirable, mais qui l'absorba, l'assombrit ou contribua à l'assombrir, le confina dans la prison des « lourds et tristes rêves, » comme dit Heine, tant que vécut celle qui en fut l'objet et même plusieurs années après. Disons

aussi, pour ne rien omettre d'essentiel et pour être juste, même envers l'amour, que cette passion le détourna des divertissemens vulgaires ou des distractions honteuses et lui fit cette jeunesse chaste et hautaine qui est si favorable à l'éclosion du génie. Ici, nous avons affaire à un obstacle qui ne laissa pas d'être en même temps un appui, comme il arrive.

Elle ne s'appelait pas Madeleine; mais nous lui maintiendrons ce nom sous lequel Fromentin l'a rendue immortelle. Elle était créole; elle était nonchalante et à demi indifférente; elle n'avait pas du tout dans la réalité le caractère que Fromentin lui a donné dans le roman; elle était très belle; elle avait trois ans de plus que Fromentin; elle était sa voisine de campagne; dès l'âge de seize ans, Fromentin l'adora. Elle en fut très touchée, très émue; mais elle se maria avec un autre. Fromentin, sans doute après quelque temps donné à la colère, resta son ami. Ils se voyaient, le mari étant très souvent absent, de longues heures, toujours, paraît-il, en compagnie d'une tierce personne, amie de Madeleine. Cette passion et, notez-le, le caractère tout particulier de cette passion, exaspéra la nervosité naturelle de Fromentin, excitée déjà, comme nous l'avons vu, par d'autres causes. Ceci n'est pas hypothèse de notre part. Les amis, les parens de Fromentin s'en aperçurent et le constatent encore pour nous. Beltremieux, son plus intime compagnon, lui écrivait le 15 juin 1841 : « Voilà quatre ans que tu es *miné* par cette si jolie, mais si triste passion. Charles (frère d'Eugène) me disait qu'auparavant ton caractère, tes habitudes, tout en toi était autre et que le changement avait été si complet qu'à son retour de Paris, aux premières vacances, il s'était tout de suite aperçu que tu étais sous l'empire de quelque amour dont il ne tarda pas à tout savoir. Tu ne t'appartiens plus. Sans parler de la tyrannie de cette passion [elle-même], tu es tiré en tous sens par tes regrets, tes remords, tes hésitations continuelles. Cet amour, si charmant d'abord, est devenu plein de trouble. Es-tu heureux? Es-tu autre chose pour cette femme aimée qu'un enfant continuellement grondé, tyrannisé par mille exigences, aimé, j'ose le dire, moins pour lui peut-être que pour elle par elle-même? Et cette femme a-t-elle tout le cœur qu'il faudrait pour te payer de tes ennuis?... Etc. — Tiberge. »

Les amours de Fromentin n'en continuèrent pas moins, traversés de voyages, d'absences, mais non jamais, ce semble, de

refroidissemens sensibles. Il l'aimait parce qu'il l'aimait ; elle l'aimait un peu de se sentir aimée de lui. Elle devint maladive. Ce ne lui fut, pour une âme comme celle de Fromentin, qu'un charme de plus. Brusquement, dans les derniers jours de juin 1844, Fromentin ,qui était à Paris, apprit que Madeleine était à Paris elle-même pour y subir une opération redoutable, puis, qu'elle l'a subie et qu'elle se meurt. Il court à elle. Une amie d'enfance consent à l'introduire jusqu'au seuil de la chambre où s'éteignait la malade. Il la contemple un instant dans la pénombre. Le mari est là. Ils se serrent la main en silence. Fromentin sort; il entre dans une église voisine, se jette à genoux et prie longtemps. Quelques jours après, il suivait son convoi. Elle avait vingt-sept ans, lui vingt-quatre.

Fromentin songea d'abord à se retirer dans unmonastère; puis il alla demander à la nature et à la solitude l'apaisement, ou plutôt la liberté de rêver d'*elle*, sans que rien l'en détournât: « Meudon, samedi soir. — ... Puis le souvenir incessant de ma pauvre amie s'est emparé de moi pour ne plus me quitter. En quelques secondes, j'ai remonté le cours des sept années passées ensemble. Enfin je l'ai revue morte. En ce moment, l'horloge du château sonnait huit heures et demie! J'ai tressailli. J'ai regardé Paris qui s'étendait à perte de vue dans la brume et je me suis dit : Combien de gens sont maintenant à genoux auprès du lit mortuaire d'un être chéri... »

« Meudon, jeudi soir, 18 juillet. — Je pense à toi qui dors là-bas, sous l'herbe mouillée du cimetière, pauvre tête si belle, aux yeux si doux, au teint si blanc, aux cheveux si noirs. — Je pense à toi qui subsistes là-haut dans l'inconnu dévoilé, chère âme, âme heureuse, âme satisfaite, âme apaisée... Amie, ma divine et sainte amie, *je veux, je vais écrire notre histoire commune, depuis le premier jour jusqu'au dernier.* Et chaque fois qu'un souvenir effacé luira subitement dans ma mémoire, chaque fois qu'un mot plus tendre ou plus ému jaillira de mon cœur, ce seront autant de marques pour moi que tu m'entends et que tu m'assistes. »

Madeleine avait été enterrée au cimetière de Saint-Maurice (près La Rochelle), à quelque pas de la maison de campagne des parens de Fromentin, dans ce pays où il l'avait connue et où il l'avait tant aimée. Il fut privé de visiter sa tombe aussi souvent qu'il l'aurait désiré: « Mes pieuses visites? mon ami, j'en fais

peu; on m'a prévenu que ma présence au cimetière était remarquée; que cela pourrait donner matière à quelques rapprochemens fâcheux et réveiller les médisances. Je me suis contraint. Les amis ont fait comme moi apparemment, sans avoir les mêmes motifs; car, l'avant-dernière fois, jeudi soir, j'ai trouvé, à l'exception d'un seul, celui de la pauvre mère sans doute, tous les bouquets fanés et les vases vides. J'y portais quatre roses, trois du Bengale, une blanche; la pluie et le vent les auront sans doute déjà effeuillées. La couronne y est toujours; mais dans quel état... C'est d'ailleurs, vous le devinez, mon idée fixe; tous mes soupirs involontaires, toutes mes rêveries, tous mes vœux vont au même but:

O temps évanouis! O splendeurs éclipsées!
O soleils descendus derrière l'horizon!

Ces vers, que je redis sans cesse, résument tout. Et je n'ai pas fait mes *Mémoires*. Il me revient pourtant de dessous l'horizon des anciens jours des rayonnemens magnifiques. »

Il ne se borne pas à *sentir;* il réfléchit, le calme relatif étant venu, sur ce que c'est qu'une grande passion et sur ceci qu'elle fait centre, pour ainsi parler, dans notre être, esprit et cœur, et lui donne son unité. « Une passion vraie, quoique superficielle en apparence, quand elle date de loin, a, par cela même, des racines profondes et des liaisons insaisissables avec tous les faits survenus depuis son origine. Elle touche à tout, tient à tout, ne souffre aucune atteinte qui n'atteigne aussi tout le reste; elle est le lien de nos souvenirs; elle embrasse, résume et reproduit, dans ses proportions variables, toutes nos existences contemporaines. Elle en est la formule, la trame, imperceptible souvent, mais réelle. »

L'année suivante, en cette même saison d'octobre, *sa* saison, il se retrouve dans les mêmes lieux avec une douleur non calmée, mais descendue plus bas, si je puis ainsi dire, et dont les coups plus sourds se font sentir toujours, mais ne retentissent plus : « J'éprouve toujours, à reprendre ici mes habitudes dans les vieux sillons d'autrefois, un charme inexprimable. Plus j'avance en âge et plus je me sens pour les lieux où j'ai passé tant de jours heureux, quoique troublés, une tendresse filiale, une sympathie reconnaissante. Mes regrets, en s'émoussant, ont pris je ne sais quelle douceur nouvelle, et l'ombre des temps écoulés

qui s'allonge dans mes souvenirs les embellit encore. Je ne puis dire encore ce qu'il y a de changé dans mes habitudes de rêverie; avec un peu de réflexion, j'y trouverais sans doute quelque chose de moins et aussi quelque chose de plus. Mais je n'y veux point songer; j'aime mieux garder le plus longtemps possible ce qui me reste au fond du cœur d'ignorance et de naïveté. »

Trois ans après la mort de Madeleine, le retour à Saint-Maurice ravive dans le cœur de Fromentin tous les sentimens qui y sont toujours restés inaltérés et leur donne cet accent particulier d'angoisse plus ou moins étouffée, plus ou moins déguisée, que l'on connaît bien, l'accent du *Lac*, de la *Tristesse d'Olympio* ou du *Souvenir:* « N'existons-nous donc plus? Avons-nous eu notre heure? »

« Ma première visite à Saint-Maurice a été, mon ami, un religieux pèlerinage à travers tout mon passé. Mes souvenirs ont encore une extrême vivacité; je me suis retrouvé en présence des lieux témoins impassibles de tant de changemens, jeune et amoureux comme il y a huit ans. Amoureux de quoi? je vous le demande. Amoureux d'une ombre, de l'*ombre* d'une *ombre*. J'ai reconstruit pièce à pièce l'histoire de ma vie. J'en ai retrouvé les débris épars au pied de chacun de nos arbres. Vous aviez bien raison, mon ami, il y a des choses tombées de mon cœur qui sont à jamais regrettables, des instincts, des naïvetés, des superstitions, toutes ces fleurs de l'extrême jeunesse... C'est donc fini, mon ami, la jeunesse et tout le reste. Nous ne nous reverrons donc plus! C'est au tour des jeunes gens qui nous suivent à être amoureux, à le dire, à faire des vers, à jouir des délicieuses mélancolies de vingt ans. Un jour, peut-être bientôt, nous perdrons jusqu'au souvenir que nous avons été jeunes, jusqu'au regret de ne plus l'être : ce sera la fin de tout, la première mort. »

Ce n'est que quinze ans plus tard que toutes ces aventures et surtout toutes ces pensées devinrent l'incomparable *Dominique.* Du moins *Dominique* ne parut qu'en 1862, dans la *Revue des Deux Mondes.* Fut-il écrit plus tôt? Je le crois. Beaucoup plus tôt? Je ne crois pas. Un passage de *Dominique*, où « Dominique » lui-même, c'est-à-dire Fromentin, rappelle ses lointains souvenirs d'enfance, datant de l'âge de « dix ans, » présente ce chiffre: « Peut-être vous paraîtra-t-il assez puéril de vous rappeler qu'il y a trente-cinq ans tout à l'heure, un soir que je relevais mes

pièges dans un guéret... » Dix et trente-cinq environ donnent près de quarante-cinq. En 1862, Fromentin n'a que quarante-deux ans. On me dira qu'il est possible qu'il ait, en 1864, date de la publication en volume, donné à « Dominique » l'âge qu'il avait lui-même alors à peu près, — non; car, dans le texte publié par la *Revue des Deux Mondes* en avril et mai 1862, il y a les mêmes mots : « trente-cinq ans tout à l'heure. » Quoi qu'il en soit, à cause de la différence de ton entre certaines parties de *Dominique* et certaines autres, j'inclinerais à croire que certaines parties de *Dominique* ont été écrites avant 1862. En tout cas, il n'est pas douteux qu'il ne l'ait écrit en pleine maturité. La perfection merveilleuse du style l'indique assez. On a vu en passant, par les citations que j'ai faites, que Fromentin jeune écrit quelquefois très heureusement, souvent assez mal. *Dominique* a été *rêvé* dix ou douze ans, écrit de 1855 à 1860, risqué et lancé à la mer en 1862-1864.

Telle fut la part de « Madeleine » avant et après sa mort, *surtout après*, dans la jeunesse de Fromentin. Elle l'isola; elle le confina dans un rêve tendre et mélancolique, puis douloureux, puis tragique. Rappelez-vous le mot de la lettre d'août 1848, quatre ans après la mort de Madeleine et Fromentin ayant vingt-huit ans : « *Est-ce la tristesse et l'isolement profond de ma vie qui m'accablent?* »

Notons cependant que, dans *Dominique*, « Dominique » fait mention, très inutilement du reste pour l'intérêt du récit, d'une courte aventure galante, d'une passade, comme on disait au XVIIIe siècle, qui se place entre les amours mélancoliques à la Werther et le coup de passion violente de Dominique pour Madeleine. — Notons encore, pour prendre date, ceci, qui serait plus à sa place dans une étude sur *Dominique*. Dans la réalité, Madeleine est morte; dans le roman, elle ne meurt pas et c'est-à-dire, chose assez curieuse, que ce qu'un romancier aurait *inventé* pour être plus touchant, plus dramatique et pour que son roman eût un dénouement, Fromentin qui le trouve dans « l'histoire vraie, » ne le met pas dans son roman. Je crois que Fromentin a eu pour cela deux raisons. Du moins, j'en aperçois deux. D'abord, le héros est plus beau se sacrifiant, rompant avec Madeleine, s'éloignant d'elle, brisant ou enterrant dans son cœur un amour qui n'est plus pour son amie qu'une torture, qu'assistant à la mort de son amie comme tant d'autres dans tant de romans

et pleurant indéfiniment sur sa perte. — Ensuite, Fromentin a bien senti que c'est la réalité qui, quelquefois, par rencontre, est plus conventionnellement romanesque que l'imagination. Il a bien compris que Madeleine mourant, quoique ce fût vrai, c'était du roman et ce serait pris par le lecteur comme du roman ; et que la *véritable réalité*, c'est-à-dire ce qui se passe le plus souvent quand les amis sont honnêtes gens et vertueux et quand ils sont séparés l'un de l'autre par leur vertu, c'est la rupture, qu'il s'agit seulement pour le romancier de présenter d'une manière dramatique; et les longs tourmens, à travers toute une vie, dans « le silence et les regrets. » La transformation de « l'histoire vraie » en roman, dans *Dominique* est, très grande leçon, un effort, du reste couronné de succès, pour rapprocher la réalité particulière de la réalité générale. Et notez que... J'en aurais long à dire ; mais il suffit, s'il n'est pas trop, pour aujourd'hui.

Toujours est-il que ce qui a fait la jeunesse inquiète de Fromentin, c'est lui-même; que ce qui a fait sa jeunesse refoulée et révoltée quelquefois, ce sont ses parens; que ce qui a fait sa jeunesse chaste, triste et un peu farouche, c'est « Madeleine. »

De tout cela « Dominique » s'est tiré à peu près par la résignation, la vie rurale saine et régulière et le commerce des hautes pensées. De tout cela Fromentin s'est évadé, tout en conservant toujours la fidélité aux souvenirs, par le culte et la pratique de l'art. Il est à remarquer que, dès que Fromentin quitte la France et met le pied en Algérie, le ton change absolument de ses lettres, de ses notes, de toutes ses écritures. Il devient alerte et gai. Je parle du ton et de l'homme lui-même, à ce que l'on peut croire. « Dans l'Orient désert quel devint mon ennui! » Pour Fromentin il s'y dissipe. Dans le même temps (quelques mois avant) où il écrivait la lettre désespérée d'août 1848, Fromentin écrivait de Biskra une lettre qui contient les passages suivans : « *Je suis plus peintre que jamais* [souligné par Fromentin]. La paix du désert est entrée dans mon esprit... A pareille distance, en pareils lieux, je crois que tu ne sentirais pas autrement, tu ne saurais imaginer cet effet des lieux sans les connaître... Je rêve une existence chimérique, sans doute, impossible, coupable à certains points de vue, en ce qu'elle est pleine d'égoïsme et peut-être de lâcheté. Mais que veux-tu rêver autre chose devant ce pacifique horizon du désert?... Si jamais des événemens nous éloignent de France... c'est ici que nous vien-

drons. Il y a un mois que je caresse et que je nourris ce projet: une amitié, une famille unie, l'existence la plus simple du monde dans un des pays les plus clémens pour l'homme. » — En un mot, Dominique dans le Sahel, peignant, de temps en temps, d'élégans chevaux arabes.

Ce n'est pas tout à fait à ce destin que Fromentin s'est rangé, mais à peu près. Il rentra en France; il peignit; il écrivit; il devint célèbre comme peintre; il devint célèbre comme écrivain. En 1849 (deuxième médaille au Salon), on peut considérer la longue crise qu'a été sa jeunesse comme terminée.

Elle avait été douloureuse; mais « rien ne nous rend si grand qu'une grande douleur, » quand, du reste, on est grand de naissance. La jeunesse de Fromentin l'a éprouvé très fortement, mais aussi l'a fortement trempé. L'artiste a triomphé de tous les obstacles que sa vocation artistique avait rencontrés et a profité des richesses sentimentales que ces obstacles et ces traverses avaient accumulées en lui. Nous devons toujours respecter notre jeunesse comme l'âge, sauf exceptions, qui sont rares, où nous avons été le meilleur. Fromentin pouvait la respecter et, tout en frémissant au souvenir de ce qu'elle avait eu de rude, il devait lui être reconnaissant.

Mais est-ce que sa famille avait désarmé devant sa gloire? Tout à fait non. Dernier trait de mœurs locales qui achève de bien faire entendre la lourdeur des poids que Fromentin eut à soulever. Quand il se maria, en 1853, comme on demandait à sa mère quelle était la profession de son fils, elle répondit: « Artiste peintre, » et éclata en sanglots; — et le docteur Fromentin, dans son extrême vieillesse, écoutant parler son fils, qui parlait très bien, s'écriait: « Quel avocat il aurait fait! »

ÉMILE FAGUET.

LES
INDIGÈNES ALGÉRIENS

II (1)

LA NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME POLITIQUE NOUVEAU ET L'AVENIR DES RACES INDIGÈNES

I

Mesures propres à sauvegarder la propriété foncière et la fortune mobilière des indigènes.

La politique de domination et la politique d'assimilation ont aujourd'hui fait leur temps. La première eut sa raison d'être à l'époque où elle fut appliquée ; on peut même dire qu'elle fut imposée par les circonstances. Les administrateurs civils expérimentés faisant défaut, force fut bien, au lendemain de la prise d'Alger, de recourir à l'élément militaire qui offrait, lui, des cadres tout prêts, et il faut bien reconnaître que, sauf quelques défaillances, nos officiers surent remplir, à leur honneur, les fonctions qu'ils avaient dû assumer. Mais le régime militaire appliqué à une colonie ne peut avoir qu'une durée éphémère. La sécurité établie, il doit faire place à un instrument plus souple, plus apte, par une préparation antérieure, à étudier les questions complexes que soulèvent la mise en valeur et

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

l'exploitation du pays conquis et à leur donner les solutions pratiques qu'elles comportent. Quant à la politique d'assimilation, elle ne pouvait réussir.

Notre erreur fut d'avoir voulu imposer nos goûts, nos mœurs, nos lois, nos habitudes d'esprit à une race qui a, de la famille, de la société, de la propriété, des conceptions différentes des nôtres, et d'avoir cru qu'il suffisait d'étendre les institutions françaises aux indigènes pour en faire des Français, comme si l'on pouvait couler tous les esprits dans le même moule, incliner tous les peuples sous les mêmes lois, imposer les mêmes règles à des Français et à des Africains, à des sédentaires et à des nomades. Avec notre tendance à tout généraliser, nous avons cherché à réaliser partout l'uniformité et la symétrie. Nous avons eu même la prétention de leur faire parcourir tout d'un coup le chemin qui sépare le Coran de nos codes. Mais les mœurs ne se modifient pas du jour au lendemain, surtout lorsque les coutumes civiles et religieuses sont intimement liées les unes aux autres, et il ne faut donner à un sol que la semence qui lui convient.

Mais si la politique de domination est un anachronisme qui n'a plus de partisans aujourd'hui, si la politique d'assimilation est une utopie, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait pas d'autre politique à adopter vis-à-vis des indigènes. Jadis, au cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, nous avions montré qu'on pouvait s'y prendre autrement avec eux. Au Canada, aux Indes notamment, le principe fondamental de notre politique coloniale était alors le respect scrupuleux des mœurs, des traditions, des croyances, le maintien des institutions économiques et sociales des peuples soumis et protégés. Nous avions su adapter notre administration aux conditions si diverses des milieux, des climats et des races. Nos fonctionnaires avaient appris à s'accommoder des habitudes et des mœurs des populations placées sous leur autorité et ne cherchaient pas à imposer à ces populations nos habitudes et nos goûts. Cette manière d'agir, c'est ce qu'on appelle la politique indigène qui consiste à se mesurer avec la complexité des problèmes que soulève la diversité des races et des civilisations différentes, à faire entrer les indigènes dans la voie du progrès, en s'inspirant de leurs mœurs et de leur caractère et, en un mot, à les faire évoluer eux-mêmes non pas dans notre civilisation, mais dans la leur.

Cette nouvelle conception de la politique à suivre vis-à-vis des indigènes repose essentiellement sur l'idée que notre civilisation exerce un prestige sur eux moins grand peut-être que notre infatuation ne se l'imagine, mais réel cependant ; que dans tous les états de société, il existe des aspirations vers un sort meilleur et, par conséquent, des intérêts à satisfaire, et qu'en apportant à ces intérêts le concours de nos méthodes plus savantes et de nos capitaux, on peut lier partie avec eux et créer un accord profitable à tout le monde, au progrès en général aussi bien qu'aux contractans en particulier. Elle admet comme conséquence que toute politique qui ne laisse pas à l'indigène un profit quelconque est mauvaise ; que, du moment qu'on colonise, on doit avoir en vue l'amélioration du sort d'autres hommes ; que les premiers avantages à leur assurer sont d'ordre matériel et moral ; que les profits matériels doivent découler du respect absolu qu'on aura pour le sol travaillé par les premiers occupans et par la réserve d'étendues assez vastes pour permettre à ceux-ci de se développer dans des conditions supérieures à celles dont ils jouissaient auparavant ; et que, quant aux avantages moraux, il ne faudra changer ni modifier les institutions sociales, politiques et religieuses que les populations se sont données qu'avec le plein acquiescement des intéressés et, autant que possible, par le seul fait de l'influence extérieure, laquelle est surtout affaire de patience, de temps et de persuasion.

Il nous est loisible de renouer la chaîne des traditions anciennes et d'appliquer cette politique à l'Algérie. Sans doute, on ne peut revenir sur certains erremens du passé. Il ne saurait être question aujourd'hui de restituer aux indigènes la terre qui leur a été enlevée, pas plus que de reconstituer l'ancienne tribu avec les grands pouvoirs des caïds et de rétablir la propriété collective. Ce qui est fait est fait, mais, dans l'état où se trouve actuellement la société arabe, nous pouvons encore faire beaucoup pour elle et améliorer son sort. Assurer à nos sujets une existence matérielle qui soit confortable et décente est la première préoccupation qui s'impose dans cet ordre d'idées ; et pour cela, il est nécessaire avant tout de mettre un terme aux pratiques qui tendent à dépouiller les indigènes des terres qui leur restent. Ces terres sont aujourd'hui d'étendue limitée. La statistique agricole de 1902-1903 n'attribue plus aux indigènes du territoire civil qu'une superficie de 5 791 255 hectares en

toute propriété. Sur ce territoire, la population agricole indigène qui forme d'ailleurs plus des quatre cinquièmes de la population indigène totale, monte à 2 850 397 personnes. L'indigène n'a par tête qu'une moyenne de 2 hectares 3 ares 2 centiares; et encore faut-il remarquer que la part individuelle varie fortement suivant les régions. Si pour le département d'Oran, elle est de 3 hectares 155, elle est de 1 hectare 65 par tête, dans celui de Constantine, de 1 hectare seulement, dans l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès. A vrai dire, l'indigène a encore pour son bétail la jouissance d'environ deux millions d'hectares de communaux et l'usage de près d'un million de terrains domaniaux ouverts aux parcours. Mais les terres qu'il possède ne sont pas toutes cultivables; les meilleures, prises dans leur ensemble, ne valent pas celles qui sont aux mains des Européens, et la part des communaux qu'il laboure ainsi que le bénéfice qu'il tire des parcours ne compensent pas cette infériorité de ses terrains. Sans doute, il peut en tirer meilleur parti par l'amélioration de son outillage et de son cheptel, mais il est à prévoir que l'augmentation du rendement de son exploitation sera, en ce cas, tout au plus juste assez pour faire face à l'accroissement d'une population à forte natalité et qui n'est pas contenue comme jadis par la famine et la guerre. Cet accroissement depuis 1870 suit une marche d'un demi-million toutes les décades. De 2 388 562 habitans en 1870, elle est passée à 2 652 716 en 1880, à 3 432 140, en 1891, à 4 091 131 en 1903. Coïncidant avec la réduction considérable de la propriété foncière indigène, cette augmentation crée une situation économique telle qu'il ne faut plus, dès maintenant, songer à diminuer l'étendue des surfaces cultivées par les indigènes.

Et, à ce sujet, il y a lieu de faire remarquer ici, qu'aujourd'hui même, et malgré les leçons de l'expérience, tout un système nouveau s'édifie à l'abri de la loi de 1851 qui a autorisé l'expropriation pour cause de création de villages, lequel aurait pour résultat ultime d'enlever aux indigènes ce qu'il peut leur rester encore de bonnes terres.

Sans doute, on n'ose plus, comme jadis, procéder à l'expropriation forcée et sans compensations de toute une collectivité, mais lorsque l'administration a besoin de terrains pour la création d'un village européen, elle n'en exproprie pas moins les indigènes, au moyen de soultes, d'échanges, d'indemnités

diverses, et elle les transfère, les installe ailleurs, les « recase » suivant l'expression adoptée. Ce n'est plus même le système du cantonnement, c'est celui du déracinement qu'on voudrait mettre en pratique. Que les indigènes soient nombreux sur un terrain fort restreint, que leurs propriétés soient exiguës, qu'ils n'aient pas de terres ailleurs, cela est secondaire. On prendra possession de leurs terrains et on les « recasera » sur les terres à proximité, en surveillant leur déplacement et leur manière de cultiver. Et s'il se forme un prolétariat de déracinés, on n'hésitera pas à les fixer avec baux à long terme sur des communaux restans ou au besoin achetés. En somme, c'est le rétablissement, sous une forme atténuée, du servage. C'est en s'aidant de pratiques de ce genre que, de 1891 à 1905, on a continué à évincer les indigènes dans le département d'Alger d'une partie de la Kabylie et du Chéliff; dans le département d'Oran, d'une partie du plateau de Bel-Abbès, de la vallée de la Mékerra, de la vallée de la Mine; dans le département de Constantine, d'une partie du plateau constantinois et sétifien, et du grand massif côtier de l'Est dans la direction de la Calle; que, non content de ces emprises, on les a recherchés jusque sur les hauts plateaux, autour de Batna, derrière Tébessa, sur les coteaux qui dominent le Sersou et jusque dans le Grand Atlas, en plein Sahara, à Méchéria, à Aïn-Sefra, empiétant ainsi dans les régions purement pastorales, vers le Djebel Amour, sur le versant méridional de l'Atlas central. Que cette pratique se poursuive et se généralise, et c'est le système du « refoulement » qu'on appliquera aux indigènes. Dans nos procédés avec eux, nous aurons reculé de plus de cinquante ans en arrière! Le seul moyen de couper court aux velléités et aux pratiques de ce genre, c'est d'abroger la partie de l'article de la loi de 1851 qui vise l'expropriation pour la création de tout village officiel.

Il faudrait aussi soustraire les indigènes aux spéculations spoliatrices dont ils sont l'objet de la part de ceux qui, leur prêtant des sommes minimes, s'introduisent soit comme acquéreurs, soit comme créanciers d'un des ayans droit dans la communauté indigène, s'arment, pour réclamer la licitation, de l'article 827 du code civil, font racheter à bon compte les immeubles mis en vente et dépossèdent des groupes entiers. Notre code ruine l'Arabe, à ce point qu'un écrivain algérien a pu dire, non sans quelque raison, que, si l'on continue à étendre la

juridiction française à tous les actes de la vie arabe, avant trente ans les indigènes ne posséderont plus un pouce de terrain dans le Tell. Ceux-ci s'en rendent parfaitement compte ; et tout dernièrement les conseillers municipaux, les négocians indigènes et cent notables musulmans de Tlemcen adressaient une pétition à la Chambre, en demandant le maintien du régime successoral actuel établi par la loi musulmane ; et la Chambre, estimant qu'il est souhaitable que la législation comme la religion musulmane soit respectée et même protégée, était d'avis de transmettre la pétition au ministre de l'Intérieur. Il est vrai que la loi du 16 février 1897 relative à la propriété foncière a réalisé dans cette voie un réel progrès. Abrogeant les procédures instituées par celles de 1873 et de 1887, elle dispose que, dans les instances en partage ou licitation d'immeubles ruraux appartenant aux indigènes, le tribunal devra, si faire se peut, attribuer au demandeur sa part de l'immeuble en nature. Si l'immeuble n'est pas commodément partageable, l'article 827 du code civil ne sera pas applicable. Le partage aura lieu par famille, et les membres de la famille restés co-propriétaire du demandeur pourront éviter la licitation de leur lot, en payant au demandeur une somme représentative de la valeur de ses droits sur l'immeuble. Une mesure non moins bonne serait de faire revivre une disposition fort sage de la loi de 1851 qui constituait une exception en faveur des musulmans, et qui décidait que l'action en retrait, connue sous le nom de droit de *cheffa* dans la loi musulmane, pourrait être accueillie par la justice française contre tout Européen qui, achetant une part indivise, aurait pu introduire la perturbation dans toute une famille musulmane, en la soumettant, pour l'exercice de ses droits, à l'application de la loi française. Ce droit de *cheffa* qui s'exerce, d'après la loi musulmane, contre tout acquéreur à titre onéreux d'une part indivise dans un immeuble, a lieu moyennant l'offre du prix et des frais et appartient à tout héritier.

On a conseillé aussi, dans le même ordre d'idées, de rendre les domaines indigènes de certaines proportions, ainsi que leur mobilier et leur cheptel, insaisissables. La propriété familiale serait ainsi maintenue intacte et soustraite à l'avidité des créanciers. Pareille organisation serait certes fort utile pour le petit et le moyen propriétaire arabe. Quelques colons ont objecté, il est vrai, que le système de l'homestead rendrait la propriété

familiale, ainsi constituée, inaliénable pour ses possesseurs et entraverait ainsi le mouvement d'acquisition des terres par les Européens; mais cet argument n'est pas fondé en l'espèce, car le propriétaire, quoique insaisissable dans son homestead, n'en serait pas moins libre d'aliéner de gré à gré, si l'on jugeait que cette aliénation est avantageuse à l'ensemble de la société.

Enfin, pour compléter la série des mesures destinées à ne pas diminuer les ressources que les indigènes peuvent retirer de la terre, il est bon d'abolir le régime forestier inauguré par l'application à l'Algérie de notre code de 1827. Ce régime, qui fait supporter à la collectivité des dommages résultant des incendies causés par la faute de quelques-uns, est inique puisqu'il inflige à toute une population des souffrances imméritées. On l'a bien compris dans ces derniers temps, puisque, le 21 février 1903, a été promulgué un nouveau code dans lequel on s'est efforcé de tenir plus de compte des mœurs des indigènes, ainsi que de l'industrie pastorale. Ce code attribue de préférence aux groupes européens ou indigènes riverains des forêts la location des pâturages, permet au gouverneur d'autoriser le parcours des moutons dans certaines forêts, réduit les restrictions apportées à la construction d'habitations et d'établissemens industriels près des terrains forestiers, et permet aux propriétaires de défricher, moyennant certaines garanties, les broussailles comprises dans les périmètres forestiers. Malheureusement, ce code laisse encore subsister, en cas d'incendie, la responsabilité collective des douars et l'interdiction, pendant six ans, aux usagers, du droit de pacage dans les forêts.

Ne pas déposséder les indigènes de leurs terres, c'est bien; mais on ne doit pas davantage les dépouiller de leur argent. En matière d'impôts, le fisc devrait leur prendre le moins possible, car tout prélèvement chez ce peuple dénué de capitaux porte sur le nécessaire, et non pas sur le superflu. Qui pourrait avancer qu'il en est ainsi aujourd'hui? Sous le nom d'impôts arabes, les indigènes payent l'*achour* ou dixième du produit net de la récolte, le *zekkat* ou dîme sur le bétail, le hokkor, sorte de rente foncière due à l'État, la *lezma*, taxe prélevée sur les palmiers, la capitation en Kabylie prélevée sur les habitans mâles adultes. L'unité imposable pour l'achour et le hokkor est la charrue : c'est la superficie que peut labourer en trois journées une charrue attelée d'une paire de bœufs, soit en moyenne

10 hectares. Le montant de ces deux impôts est d'environ 50 francs par charrue. Le taux du zekkat est fixé uniformément à 4 francs par tête de chameau, 3 francs par tête de bœuf, 25 centimes par chèvre, 20 centimes par mouton. La lezma des palmiers varie suivant les localités de 25 à 50 centimes par pied. La capitation kabyle s'élève de 5 francs à 100 francs en passant par des taux intermédiaires, suivant les ressources des contribuables.

Et ce n'est pas tout. Au principal des impôts arabes se superposent des centimes additionnels. Les indigènes payent, en outre, la contribution foncière sur la propriété bâtie et les centimes additionnels à cette contribution, l'impôt des patentes, les droits de timbre et d'enregistrement, sont soumis aux corvées, aux prestations, aux taxes municipales, aux amendes forestières, etc. En fait, on estime que sur cent millions payés en Algérie à l'État, aux départemens et aux communes par l'ensemble des contribuables, plus de la moitié est fournie par les indigènes. On a calculé qu'un Arabe de l'intérieur, domicilié en dehors des grands centres de colonisation, ne doit guère posséder un revenu annuel supérieur à 100 francs. Or, d'après les statistiques les plus autorisées, cet indigène acquitte au moins 50 francs en impôts de toutes sortes ; il ne possède donc en propre que 50 francs par an. Avec cette somme dérisoire, c'est souvent pour lui un insoluble problème que de se procurer, même dans les bonnes années, les moyens d'existence que son sol ne lui fournit pas.

Le fisc devrait devenir plus humain et abandonner, pour commencer, une part de ce gros morceau qu'on appelle les impôts arabes. Une métropole qui a conscience de ses devoirs ne peut, en plein xxe siècle, maintenir en l'aggravant par les centimes additionnels un système de fiscalité créé par Mahomet il y a mille trois cents ans et maintenu sous le régime turc. Il ne devrait y avoir en Algérie, qu'un impôt foncier rural frappant, sans distinction de race et de religion, ceux qui cultivent le sol, en prélevant par exemple 5 pour 100 du revenu *net* comme en France, et non pas 15 pour 100 et plus sur le revenu *brut* des indigènes comme en Algérie.

On pourra objecter, sans doute, qu'un tel dégrèvement ouvrirait un fort déficit dans le budget algérien, mais peut-être la perte serait-elle moins importante qu'on ne l'imagine. D'abord, l'agriculture indigène serait ainsi encouragée à devenir féconde,

au lieu qu'elle est plutôt détournée aujourd'hui des gros rendemens qui ne s'obtiennent que moyennant beaucoup de frais qu'on ne déduit pas dans le calcul de la perception de l'impôt. On pourrait d'ailleurs retrouver d'un côté ce qui manquerait de l'autre. Les Kabyles, qui sont les favorisés en Algérie et ne payent qu'une capitation légère ne dépassant pas 100 francs par tête quand elle atteint des millionnaires dont on rencontre quelques-uns en Kabylie, verseraient un plus fort contingent au fisc. Quant aux Européens, ils participeraient aussi aux charges publiques. Que si l'on juge que, pour le moment, une refonte complète est dangereuse, il est facile, du moins, de réaliser de suite des améliorations de détail. C'est ainsi qu'une commission spéciale, instituée à la fin de 1891 pour étudier cette question, a proposé de réunir le hokkor à l'achour et d'assujettir à ce dernier impôt les Européens cultivant en pays arabe. De même, tout troupeau élevé sur terres indigènes serait passible du zekkat, quelle que fût la nationalité de son propriétaire. C'étaient là d'excellentes mesures qui sont depuis 1893 malheureusement restées à l'état de projet.

Si encore ces impôts variés, mal répartis et excessifs, profitaient à l'amélioration du sort des indigènes! Mais il n'en saurait être ainsi, l'organisation communale actuelle, en communes de plein exercice et en communes mixtes, n'étant pas faite pour assurer une équitable répartition des ressources du budget en faveur de ces derniers. Bien que dans les communes de plein exercice qui comptaient en 1902 564000 Européens et 900000 indigènes, ceux-ci soient en majorité, ils ne participent ni à la nomination du maire et des adjoints ni à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales. Ce sont les municipalités françaises qui, en réalité, administrent seules, et il arrive parfois que les représentans de quelques douzaines d'Européens, comme par exemple dans la commune de Condé-Smendou qui compte 412 Européens pour 12168 indigènes, ont en mains les intérêts moraux et matériels de plusieurs milliers d'indigènes. Cependant, ce sont ces derniers qui font vivre presque partout la commune de plein exercice. Les douars annexés au centre européen apportant leur contingent de taxes, de prestations, leurs parts d'octroi de mer grossissent d'autant les ressources de son budget. On a calculé qu'un indigène rapporte en moyenne deux francs à la commune dont il dépend, que les contributions in-

digènes fournissent à certaines communes de plein exercice les neuf dixièmes de leur budget, et l'on a entendu déclarer officiellement par le gouvernement général qu'il serait généralement impossible de constituer, sans l'adjonction des douars, des communes offrant des conditions de prospérité. Et cependant, l'on voit le centre européen absorber presque toujours pour ses besoins factices ou réels les ressources du budget, tandis que les annexes indigènes sont négligées, que les fontaines, les abreuvoirs, les chemins ne sont pas entretenus, que les travaux de petite vicinalité les plus nécessaires ne sont pas exécutés. Même des municipalités se sont emparées, pour les aliéner à leur profit, des biens que le sénatus-consulte de 1863 avait reconnus en propre aux douars.

Quant aux communes mixtes qui renferment le plus grand nombre des indigènes du territoire civil, soit 2 607 000 et seulement 50 000 colons, elles ont bien une commission municipale où la majorité appartient à des caïds ou à des adjoints indigènes et où les colons ne forment qu'une minorité. Mais qu'on ne croie pas que les indigènes aient une part plus effective dans l'administration. Si les indigènes ont la majorité, les colons ont l'influence. Ceux-ci sont nommés librement à l'élection par leurs concitoyens, ceux-là sont choisis par le pouvoir central. Ils sont entièrement à la dévotion de l'administrateur civil qui, à côté des fonctions de maire, exerce une action politique, surveille les populations arabe et kabyle et dirige les différens services des finances, de l'instruction publique et des travaux publics. Dans ces conditions, la commune mixte n'est que la parodie de notre régime municipal, dont un bon observateur, qui a passé par leur administration, a pu dire en 1897 : « La Commission municipale n'a rien de municipal ; le budget n'a rien d'un budget communal ; le fonctionnement ne ressemble en rien à celui d'une organisation municipale ; personne n'y est dans son rôle. » Un autre administrateur a décrit ainsi ce que deviennent alors les séances du Conseil. Les colons se mettent d'un côté de la salle et les indigènes se rangent de l'autre : les colons ne savent pas l'arabe, les indigènes ne savent pas le français. Un interprète est censé traduire les débats. En réalité, les colons discutent entre eux. On explique aux indigènes ce qu'ils ont décidé, et, sur un signe de l'administrateur, les indigènes acquiescent. Si l'administrateur essayait de résister aux colons,

il se mettrait à dos toutes les influences électorales du département. Et les indigènes ne résistent jamais à l'administrateur; ils finissent toujours par lui dire : « Tu es notre maître. Que cela soit, puisque tu le veux! »

Les indigènes sont en réalité dans un état de vassalité vis-à-vis des colons, et ce sont ces derniers qui disposent de leurs intérêts. Aussi, quel nid d'abus! On voit, par ce système, quelques colons avoir pouvoir quelquefois sur trente ou quarante mille indigènes, car la commune mixte est toujours très étendue; les plus petites dépassent encore la superficie d'un de nos cantons; il y en a qui sont presque aussi grandes qu'un département. Et ce pouvoir dégénère en tyrannie de deux façons. En premier lieu, par la façon dont les impôts communaux sont employés; encore ici les indigènes en payent la plus grande partie et reçoivent très peu de services en échange : les prestations leur deviennent ainsi particulièrement odieuses, car souvent on les envoie à plusieurs journées de chez eux pour faire des routes aux villages européens. En second lieu, par la façon dont on crée des revenus à la commune. Non seulement les villages que l'on crée sur son territoire sont établis sur des terres prises d'une manière ou de l'autre aux indigènes, mais le conseil de la commune trouve encore le moyen de leur disputer le reste. Les terres qu'ils conservent étant des terres indivises qui forment la propriété du douar, on assimile cette propriété à un communal, et le conseil s'arroge le droit d'en disposer à ce titre et de le mettre en location.

Le but vers lequel il nous paraît bon de tendre pour remédier à ces inconvéniens est de chercher à donner à nos sujets musulmans la plus grande autonomie communale possible, à rendre moins étroite la tutelle des administrateurs et à les laisser maîtres de leur budget, bien entendu sous le contrôle de l'autorité préfectorale. Par exemple, les populations indigènes des communes de plein exercice pourraient participer d'une manière plus large à l'emploi des ressources budgétaires. Et y aurait-il un inconvénient tellement majeur à ce que les électeurs musulmans prissent part à l'élection des maires, ou tout au moins des adjoints? Et si on ne veut pas pour le moment aller jusque-là, qu'est-ce qui empêcherait de détacher des communes de plein exercice, pour les faire rentrer dans le périmètre des communes mixtes, les douars arbitrairement annexés? M. Bur-

deau, puis M. Jonnart ont préconisé cette solution ; et si l'on objecte que la diminution des contribuables indigènes aurait pour conséquence de troubler gravement l'économie budgétaire des communes de plein exercice, ne pourrait-on abandonner à ces communes la totalité de l'impôt de l'octroi de mer? Ainsi la commune de plein exercice ne compterait plus, en fait d'indigènes, que ceux qui vivent réellement mêlés aux agglomérations européennes, et les autres rentreraient dans le cadre de la commune mixte. Un travail inverse s'opérerait d'ailleurs dans cette dernière catégorie de communes qui pourrait demeurer le cadre administratif normal où les populations indigènes s'essaieraient à la vie municipale, tandis que les groupemens européens s'en détacheraient peu à peu. En attendant, on pourrait donner aux indigènes une part plus grande dans l'administration et la gestion des affaires municipales et entrer plus avant dans la voie qu'a ouverte l'arrêté du 11 septembre 1895 qui a reconstitué les djemaas de douar dans les communes mixtes, et a reconnu, à elles seules, le pouvoir de décider, sauf approbation du gouvernement, l'aliénation ou l'échange des biens communaux. Cette approbation ne devrait être donnée qu'à bon escient et dans des cas exceptionnels.

II

Le programme de la nouvelle politique indigène.

Avec la sauvegarde de la propriété indigène, le programme nouveau, dans ses grandes lignes, doit être établi sur l'emploi simultané des moyens par lesquels on peut agir sur les hommes: la raison et l'intérêt. C'est par l'école qu'on s'adressera à la raison. Mais sur ce point, que de fautes à réparer, que de chemin à parcourir!

Avant notre arrivée, il y avait quantité d'écoles indigènes dans la Régence appelées *zaouias* et *medersas*. La sagesse aurait voulu que nous en tirassions parti pour y faire pénétrer nos méthodes et un peu de notre esprit. Fidèles à nos idées de faire disparaître chez les indigènes tout ce qui ne se rapprocherait pas de nos institutions, nous détruisîmes cette organisation, et nous essayâmes des collèges arabes et des écoles arabes-françaises. Puis, à la suite des événemens de 1871, les collèges

arabes furent supprimés, les écoles franco-arabes disparurent peu à peu, et en 1882, il n'en restait plus que 13 pour toute l'Algérie, ne comptant pas plus de 3 172 enfans musulmans inscrits. Une telle situation, si désastreuse au point de vue de notre influence sur la race indigène, ne pouvait durer. Le 11 février 1883 paraissait un décret d'organisation qui édictait le principe de l'obligation scolaire pour les enfans indigènes du sexe masculin, et le 30 octobre 1886, la loi sur l'instruction primaire, qui fut déclarée applicable à l'Algérie. Un décret de 1892 fixa l'organisation des écoles, la procédure des créations, le traitement du personnel, détermina que toute commune d'Algérie devrait être pourvue d'écoles en nombre suffisant pour recevoir tous les garçons indigènes d'âge scolaire, et institua des commissions scolaires de notables musulmans pour concourir à l'exécution de la loi. Pourtant, et malgré toutes ces mesures, l'instruction des indigènes ne s'organise que lentement. C'est ainsi qu'en 1902 l'effectif des élèves indigènes ne s'élevait qu'à 25 921. Ce n'est pas que ceux-ci soient réfractaires, comme on l'a dit, à l'enseignement. Bien au contraire. Les documens officiels montrent en effet que l'effectif moyen des classes d'indigènes est plus élevé que celui des classes européennes (41,38 contre 39,36) et que la fréquentation y est plus régulière, puisque la proportion des absens chez les indigènes a été de 11,04 pour 100 contre 11,42 pour 100. Mais c'est que l'ouverture des écoles dépendant en grande partie de la bonne volonté des communes, celles-ci ne s'empressaient guère de provoquer ces créations, et il a fallu que, dans le dernier emprunt que le gouvernement de l'Algérie a demandé à la métropole de conclure, une somme spéciale fût réservée, sur les instances du gouvernement français, à l'ouverture d'écoles indigènes, de telle façon que, dans un avenir peu éloigné, la plus grande partie des enfans indigènes du sexe masculin puissent recevoir une instruction primaire dans des locaux appropriés.

Les lois et décrets dont nous venons de parler ne s'appliquent qu'à l'enseignement primaire, mais on ne saurait négliger non plus l'enseignement supérieur donné aux indigènes dans les medersas, écoles musulmanes qui sont surtout destinées au recrutement des fonctionnaires musulmans. Ces écoles qui étaient tombées au rang de médiocres écoles primaires ont été l'objet d'une sérieuse réforme et peuvent fournir aujourd'hui

des fonctionnaires aussi instruits dans leur langue et leurs sciences qu'ils le sont dans les autres pays de l'Islam. On peut attendre beaucoup de cette institution, et peut-être est-il permis d'espérer constituer par ce moyen une aristocratie intellectuelle qui remplacera l'ancienne aristocratie militaire et religieuse que nous avons supprimée et qui nous servira d'intermédiaire auprès des indigènes.

Mais l'évolution d'un peuple en retard de tant de siècles, figé dans sa foi religieuse, vivant dans ses traditions et ses routines, ne peut pas être réalisée en un jour par la seule force de la raison. C'est plutôt la force autrement déterminante de l'intérêt qui sollicitera son énergie et la dirigera vers l'effort par le progrès : on peut en espérer aussi des résultats plus immédiats.

Le développement des sociétés de prévoyance qui habituent les indigènes à l'économie et qui les préservent des famines, le développement de l'enseignement professionnel qui leur met des métiers entre les mains, la multiplication des œuvres d'assistance, telles que les infirmeries, les dispensaires, les tournées de femmes-médecins pouvant aller porter leurs soins au milieu des familles, la suppression des rigueurs de police, telles que l'internement administratif et le permis de voyage, la faculté de plus en plus grande donnée aux indigènes d'accéder aux emplois, la résurrection des anciennes industries locales, principalement celle des tapis, toutes ces mesures apprendront à nos sujets que l'État français est un maître capable de grands bienfaits et leur donneront un bien être assez réel pour que notre domination leur apparaisse comme la plus avantageuse des solutions politiques et qu'à ce titre ils s'y attachent sincèrement.

Dans ces dernières années, nous sommes entrés dans la voie de l'application de ce programme assez complexe comme on voit. Nous avons commencé par pousser à la création de sociétés de prévoyance, de secours et de prêts mutuels, qui ont pour objet de protéger les indigènes contre la famine et l'usure, et dont la nécessité se faisait vivement sentir. Avant la constitution de ces sociétés, dès qu'une récolte manquait, — et le cas est fréquent dans un pays où les pluies sont très irrégulières, — les indigènes, n'ayant point de réserves, en étaient réduits à se nourrir de mauves cuites et de racines sauvages. Et le gouvernement était obligé d'intervenir. S'il n'avançait pas le grain nécessaire, des tribus entières se trouvaient dans l'impossibilité d'ensemen-

cer pour l'année suivante. Le premier, le général Liébert comprit quel avantage il y aurait à apprendre aux Arabes à se procurer eux-mêmes des garanties contre les mauvaises chances possibles et créa en 1869 une caisse de secours à Miliana. Depuis, les sociétés de prévoyance ont pris un admirable développement. A la fin de 1905, on en comptait 173, dont 86 dans les communes de plein exercice, 73 dans les communes mixtes, chiffre égal au nombre de ces communes, qui en sont ainsi toutes pourvues, 14 dans les territoires de commandement. Leur organisation est très simple. Il existe une société par commune avec autant de sections que la commune compte de douars ou de tribus. Composée exclusivement de membres indigènes ayant leur domicile réel dans la commune, elle est administrée par un conseil pris parmi les sociétaires qui versent une cotisation en argent ou en nature. La loi du 14 avril 1893 leur a reconnu la personnalité civile, et elles comptent aujourd'hui 482 682 sociétaires possédant un actif de 14 millions. Leur capital dépasse ainsi dès maintenant de beaucoup toutes les sommes que le gouvernement aurait jamais pu mettre à la disposition des populations en cas de calamité. Non seulement elles viennent en aide à leurs adhérens dans les mauvaises années, donnent des secours temporaires aux ouvriers agricoles ou cultivateurs pauvres gravement atteints par les maladies ou les accidens, mais elles les aident de leur crédit pour leur permettre soit d'étendre leurs cultures, soit d'améliorer leur bétail et de se procurer des instrumens agricoles perfectionnés: c'est en grande partie par leur intermédiaire que, dans la seule province d'Oran, les indigènes ont acheté près de 10 000 charrues françaises depuis quelques années.

Les œuvres d'assistance publique se développent de leur côté. Jusqu'en ces dernières années, on s'était contenté d'ouvrir aux indigènes l'accès de nos hôpitaux civils. Mais ces établissemens, organisés surtout pour nos nationaux, ne répondaient ni par leur aménagement, ni par leur régime, à leurs besoins. En outre, ils étaient trop peu nombreux et situés à de trop grandes distances les uns des autres pour assurer le service hospitalier d'un territoire aussi vaste que celui de la colonie comptant une population aborigène sur laquelle sévissaient de nombreuses affections. Un premier progrès sérieux fut fait, en 1853, par la création des médecins de colonisation dont les soins étaient dus

aux indigens, qu'ils fussent européens ou indigènes. Plus tard, on eut l'idée d'organiser des hôpitaux spécialement affectés aux indigènes. Mais c'est surtout à partir de 1900 qu'un système d'assistance médicale fut organisé réellement. Le programme qui fut élaboré alors comporte l'établissement d'infirmeries spéciales aux indigènes sur tous les points où le besoin s'en fait sentir, l'institution de cliniques à l'usage des femmes et enfans dans les principaux centres sous la direction de doctoresses, chargées en même temps d'un service de consultations gratuites, l'organisation d'un service de consultations gratuites tant dans les villes que dans les douars et l'installation d'un service spécial destiné à combattre les ophtalmies. Dès aujourd'hui, 70 infirmeries indigènes fonctionnent, des consultations médicales gratuites ont lieu à certains jours déterminés dans toutes les tribus, un corps spécial d'auxiliaires médicaux indigènes a été créé, des mesures prises contre l'ophtalmie et le paludisme. Dans les infirmeries spéciales offrant les garanties nécessaires de solidité, d'hygiène et de propreté, les malades indigènes trouvent un genre de vie qui se rapproche sensiblement de leur mode d'existence ordinaire. Il y a lieu d'ajouter que les notables indigènes auprès desquels ces œuvres sont en grande faveur, offrent fréquemment de fortes subventions soit en argent, soit en nature.

On s'est préoccupé également d'encourager et de rénover les industries d'art indigène, et dans ce dessein, on s'est attaché à développer l'enseignement professionnel et à orienter l'instruction dans les écoles indigènes vers les travaux manuels et les connaissances pratiques. C'est ainsi que, dans les écoles de garçons musulmans, on se livre au travail du fer et du bois; dans celles de filles, à côté des exercices ordinaires de couture, de tricot, de confection de vêtemens usuels, on enseigne la fabrication des tapis et des broderies indigènes. Des cours spéciaux d'apprentissage ou ateliers de fabrication de tapis ont été annexés aussi à diverses écoles publiques de filles indigènes.

Enfin, il serait bon de compléter ces mesures par la revision et même l'abolition complète de cet ensemble de règlemens qui est connu sous le nom de code de l'indigénat, qui a peut-être eu sa raison d'être autrefois, mais qui a fait son temps et n'est plus en rapport avec la politique indigène inaugurée aujourd'hui. De par ce code ont été attribués d'énormes pouvoirs disciplinaires

aux administrateurs, qui condamnent chaque année à la prison ou à l'amende 4 pour 100 de la population adulte mâle pour des faits tels que retard dans le paiement de l'impôt, dissimulation de la matière imposable, habitation isolée non autorisée, tapage et scandale sur les marchés. Des condamnations sont prononcées pour réclamations non fondées. Un indigène, même notable, ne peut sortir de la commune sans permission. Singulière méthode éducatrice et conciliatrice ! Ce n'est pas en tenant nos sujets ainsi asservis et sans droits que nous ferons disparaître le fossé qui nous sépare. En vain objecterait-on d'ailleurs qu'en ne réprimant pas ces actes par une procédure sommaire et instantanée, on risquerait de troubler gravement l'ordre public. On ne voit pas en quoi la plupart de ces actes sont inconciliables avec l'ordre public, et quant à ceux qui peuvent fournir matière à une légère répression, l'argument porte aujourd'hui moins que jamais. Ne vient-on pas d'assurer une répression prompte, simple et peu coûteuse par le décret du 29 mars 1902, qui a institué au chef-lieu de chaque justice de paix un tribunal chargé de juger les délits commis par les indigènes? Pourquoi dès lors maintenir l'autorité répressive des administrateurs?

En résumé, dès maintenant, et comme entrée en matière de la politique indigène, nous devons traiter nos sujets musulmans avec plus de justice et de bienveillance que nous n'avons fait par le passé. Par plus de justice, on entend que l'on cesse de les dépouiller de leur patrimoine par le système des expropriations forcées ou amiables, par la création des centres de colonisation et des licitations abusives, qu'on supprime la responsabilité collective des douars, qu'il soit attribué une part proportionnelle aux impôts qu'ils paient, que les prestataires ne soient pas contraints d'aller à plusieurs jours de chez eux faire des chemins dans les centres européens, que la jouissance de leurs communaux ne soit pas enlevée aux douars, que le service des forêts respecte leurs droits d'usage. Par plus de bienveillance, on entend que notre domination ne se fasse pas connaître, non seulement par des corvées, des impôts et des exigences de toutes sortes, mais qu'elle leur fournisse la direction fraternelle dont ils ont besoin ; et pour cela, qu'elle s'occupe de multiplier parmi eux les institutions de prévoyance, d'améliorer leur agriculture, de relever certaines industries pour lesquelles ils peuvent entrer en concurrence sur le marché international, de répandre large-

ment parmi eux l'instruction à tous les degrés, et de supprimer les mesures disciplinaires exceptionnelles qu'une sévérité qui n'a plus sa raison d'être aujourd'hui fit adopter jadis.

III

Les indigènes sont-ils perfectibles et peuvent-ils se rapprocher de nous?

Mais notre nouvelle politique ayant été orientée vers le perfectionnement des races soumises et leur rapprochement avec la race conquérante, on va se demander si les indigènes sont perfectibles, et si ce rapprochement si désirable est possible. Cette question a beaucoup passionné en d'autres temps l'opinion. Résolue affirmativement par les colons libres de la première heure qui, de 1830 à 1845, firent de si grandes choses en s'appuyant sur le concours des indigènes, elle l'a été négativement par les colons soutenus par l'administration qui suivirent, et qui ont fait prévaloir l'avis que le musulman est un fanatique incorrigible et réfractaire à tout progrès. Et, aujourd'hui encore, certains s'en tiennent à cette opinion toute faite. Mais une pareille manière de voir est-elle fondée, et trouve-t-elle sa confirmation dans ce qu'on a vu autrefois et dans ce qui se déroule, actuellement, sous nos yeux en Algérie?

Dans le passé, les Arabes ont connu une époque de civilisation brillante, alors que l'Europe était plongée dans les ténèbres. Ils ont beaucoup contribué à la connaissance du globe par leurs innombrables voyages et par leurs publications géographiques. Dix siècles avant notre Académie des Sciences, le kalife Al-Mamoun avait, à deux reprises, employé ses astronomes à déterminer la mesure exacte de la longueur d'un degré du méridien terrestre. Leurs connaissances étaient étendues en mathématiques, en astronomie, en médecine; ils ont découvert l'algèbre. C'est par leur intermédiaire que nous avons connu l'antiquité grecque et latine.

Dans le présent, bien des indices généraux tendent à démontrer que la population indigène n'est nullement en voie de dépérissement. Tout d'abord, il est à relever que les excédens de la natalité vont sans cesse croissant : après avoir oscillé de 0,6 à 3 pour 1000 de 1876 à 1895, ils s'élèvent à 8 pour 1000 de 1896 à 1900, à 9,60 les années suivantes. Dans le domaine où

leur activité peut s'exercer seulement aujourd'hui, c'est-à-dire dans la culture de la terre, la vitalité des indigènes s'affirme encore. Leur race se relève par le travail. Ils en sont arrivés à gagner soixante-dix millions de salaires environ, et compensent ainsi, dans une certaine mesure, la privation de ressources qui résultent pour eux de la moindre quantité de terres cultivées à leur disposition. Sur leurs terres restreintes, ils font preuve d'initiative et d'énergie. La société indigène est restée avant tout une société agricole, productrice de céréales et éleveuse de bétail; elle utilise soit en cultures annuelles, soit de plus en plus sur jachère biennale, à peu près tout ce qui est défriché. Sans doute, les surfaces cultivées n'ont guère augmenté et on conquiert peu de terres nouvelles parce que le défrichement est au-dessus des moyens matériels de l'indigène. Seulement, ces terres, mieux travaillées, rendent sensiblement davantage et plus régulièrement. Les rendemens indigènes en céréales ont passé de 9 807 756 quintaux en 1870, à 15 021 851 quintaux en 1904, soit une hausse de plus de 50 pour 100. La situation est analogue en ce qui concerne l'élevage. Plus significative encore dans cet ordre d'idées, est la part que prend l'élément kabyle, dans les transactions foncières. Il n'est pas d'économies qu'il ne fasse pour arriver à récupérer partie des terrains dont on le dépouille. Si la colonisation officielle l'exproprie de ses terres et si la colonisation privée lui en achète, lui aussi rachète des terres, et l'on peut dire que l'obstination mise par l'administration à appliquer le système du refoulement n'a d'égale que l'âpreté et la continuité des efforts de la population indigène à racheter à leur tour à beaux deniers comptans les terres dont ils ont été dépossédés. La lutte pour la possession de la terre est poursuivie par eux avec des chances qui paraissent tourner en ces derniers temps en leur faveur. De 1877 à 1888, les Européens achetaient en moyenne et par an 28 721 hectares de terres indigènes pour 2 772 104 francs et vendaient aux Arabes et aux Kabyles 3 373 hectares pour 749 573 francs. Ceux-ci achetaient alors un peu moins du neuvième de ce qu'ils vendaient et versaient un peu moins du quart de ce qu'ils touchaient. De 1889 à 1898, les Européens n'achètent plus que 21 911 hectares par an et pour 2 323 005 francs; tandis que les indigènes achètent 9090 hectares pour 1 109 259 francs. Enfin, dans la dernière période de 1898 à 1904, les Européens achètent annuellement

20 848 hectares et les indigènes 13 618, mais les premiers paient leurs acquisitions 2 450 000, tandis que les seconds les paient 2 500 000 francs. A ne considérer que la valeur des transactions, les indigènes ont, pendant ces six dernières années, acheté aux Européens plus qu'ils ne leur ont vendu. Il est curieux d'étudier comment se produit contrée par contrée ce fait économique significatif.

Dans le département d'Alger, l'équilibre demeure ou à peu près, dans la Mitidja, le Sahel, le Dahra et le Sud. Il est rompu au profit des indigènes à Médéah, Aumale, dans le Chéliff, à Miliana et à Tizi-Ouzou. Dans le département d'Oran, l'équilibre se maintient dans quelques circonscriptions presque totalement colonisées et dans une partie du Chéliff. Ailleurs, ils lâchent pied. A Tiaret et à Saïda, ils ont vendu vingt fois plus qu'ils n'ont acheté. Dans le département de Constantine, à Jemmapes et à Kerata, les Européens prennent de l'avance; l'équilibre se maintient dans la Soummam, à la Calle, Souk-Ahras, dans le Sud. Il est rompu partout ailleurs, à Bordj-bou-Arréridj, Guelma et Batna.

La région orientale est surtout celle où il y a une reprise plus marquée des concessions par les indigènes. A partir de la Kabylie, le mouvement se dessine; à Bougie, actuellement, les indigènes ont racheté un cinquième des concessions, un tiers à Oued-Amizour et à Akbou, plus de la moitié à la Medjana et une situation analogue se constate dans l'arrondissement central, à Philippeville et à Batna. C'est dans la Grande Kabylie que se trouve le centre du mouvement d'achat de terres européennes par les indigènes et de là ce mouvement gagne les plateaux constantinois et les vallées adjacentes jusqu'à l'Aurès. Il est situé dans un pays où la propriété a conservé le caractère *melk* ou privé et où ce caractère a atteint son apogée par l'infini morcellement des terres. En revanche, le mouvement est moindre, peu sensible, ou même nul dans les contrées à terres *arch* ou collectives. Cette constatation montre que, chez les possesseurs de terres arch, il y a plutôt indifférence et absence de ressort, tandis que l'initiative, la prévoyance, l'amour du travail, le désir du bien-être sont le lot des propriétaires de terres melk. Cela ne doit pas être pour surprendre. Le propriétaire melk en Algérie est très souvent un kabyle cultivateur, qui est habitué à l'effort individuel et à ne compter que sur lui. La constitution de la propriété individuelle n'a pas changé sa manière de vie; il

se plie sans difficultés au nouvel état de choses et sait en tirer parti. Le propriétaire arch est au contraire presque toujours un Arabe adonné à la vie pastorale, depuis un temps immémorial. Son atavisme social pèse sur lui, et le pasteur qui transportait sa tente et ses troupeaux d'un pays à un autre, suivant la richesse des pâturages, épuisant l'herbe aujourd'hui pour continuer sa migration demain, ne peut pas devenir du jour au lendemain cultivateur. La propriété individuelle le prend au dépourvu. Se trouvant dans une ignorance lamentable de l'agriculture, sachant à peine gratter son champ, n'ayant pas le sens de la culture intensive, ou tout au moins d'une utilisation systématique de la terre, il se rebute, vend le morceau de terre qu'on lui attribue et tombe dans le prolétariat. La constitution de la propriété individuelle qui facilite l'aisance au Kabyle ruine l'Arabe. En brisant les cadres anciens et en rompant l'équilibre traditionnel, l'introduction de la vie économique moderne dans la société indigène a ouvert aux habiles et aux économes des chances plus belles et plus rapides, a exposé aux chances mauvaises les faibles et les imprévoyans. Où résiste le Kabyle l'Arabe succombe, et ce n'est pas un des moindres torts de notre administration que de hâter la chute du plus faible. Nouvel exemple de l'erreur qui consiste à appliquer à tous et partout la même méthode et les mêmes procédés de gouvernement.

D'ailleurs, qu'on ne croie pas que ces terres islamisées à nouveau par les rachats de certains indigènes fassent retour à la culture précaire de leurs premiers maîtres et qu'il y ait de ce chef recul économique. Les indigènes sont entrés aujourd'hui dans la voie des améliorations en agriculture. Aux cultures qu'ils pratiquaient en 1830, ils ont ajouté, sous l'influence des Européens, le blé tendre, l'avoine, le seigle, le millet, la pomme de terre, la mandarine et les vins. On peut citer des propriétaires musulmans qui ont aujourd'hui de 20 à 50 hectares de vigne. Beaucoup de grands propriétaires exploitent leur domaine tout à fait à la française, fument leurs terres, font des labours de printemps, emploient les instrumens les plus perfectionnés, ont des moissonneuses et des batteuses à vapeur. Les uns ont recouru à des indigènes ayant fait leur apprentissage chez des Européens. Les autres engagent des contremaîtres et des chefs de culture européens. C'est ainsi que le chef de la confrérie qui passe pour le plus hostile aux chrétiens, le mokaddem des Senous-

sis, possède sur sa propriété de l'Hillil le matériel agricole le plus complet et a pour chef de culture un Français.

Il ne faut point croire que ces innovations soient uniquement le fait de la classe riche. La masse tend à s'assimiler de plus en plus nos moyens de travailler la terre. En 1904, on recensait 29 757 charrues françaises pour 26 885 l'année précédente, et cette progression s'appliquait également aux faucheuses, aux herses et semoirs mécaniques, aux moyens de transport des récoltes et à la plupart des instrumens aratoires ou de culture.

En trois ans, dans la province d'Oran, 6 235 indigènes ont acheté 10 908 charrues européennes. L'usage de ces charrues s'est répandu jusqu'aux confins du désert, il en existe près d'un millier dans le Djebel-Amour. Il y a vingt ans, aucun indigène ne se servait de voiture; ils faisaient encore tous leurs transports à dos de chameau ou de cheval. Aujourd'hui, dans le seul arrondissement d'Oran, on en compte près de 400 qui sont imposés pour des carrioles, des breaks ou des charrettes. Le mouvement a donc un caractère général et s'étend à des couches de plus en plus profondes de la population.

Mêmes changemens dans l'industrie et le commerce. Les indigènes apprécient parfaitement l'utilité des machines à vapeur. On en trouve dans les trois provinces qui ont monté des usines pour fabriquer l'huile, moudre les céréales, tanner les peaux, scier le bois, manufacturer le tabac, posséder des tuileries et des minoteries à vapeur. On en voit qui achètent des automobiles. Les cas d'association commerciale entre Européens et indigènes ne sont plus rares. Nombreux sont les indigènes qui se sont assimilé nos mœurs commerciales. Leurs maisons fonctionnent à l'instar des nôtres; une comptabilité régulière, dans les formes exigées par la loi, est tenue par des comptables européens; enfin le chiffre d'affaires, importations et exportations, est considérable. Ces grands commerçans sont des quincailliers et des épiciers en gros, des marchands de céréales et de bétail, des marchands d'étoffe et des primeuristes.

Dans l'ordre intellectuel, le préjugé qui représente l'indigène comme rebelle à l'instruction française n'est pas plus fondé. Si nous comptons un nombre d'élèves musulmans qui n'est pas en rapport avec le chiffre de la population, c'est que jusqu'ici nous avons ouvert un nombre d'écoles tout à fait insuffisant.

Mais si peu que nous ayons fait pour l'enseignement des indigènes, le nombre de ceux qui sont instruits n'en est pas moins considérable : officiers, médecins, avocats, professeurs, interprètes. Beaucoup d'entre eux sont arrivés presque tout seuls, par leurs propres forces. Des indigènes remplissent des emplois dans la plupart des administrations, et s'il n'y en a pas davantage, ce n'est pas parce qu'ils manquent de capacité, mais parce que les Européens se réservent les places à eux-mêmes.

IV

Le relèvement des races indigènes et leur avenir.

On ne peut donc nier que, malgré les conditions inférieures dans lesquelles se trouve la généralité des indigènes par suite de leur appauvrissement, un effort considérable n'ait été fait par certains d'entre eux pour s'approprier nos procédés perfectionnés et notre instruction ; et si, comme il est vrai, cet effort n'a pas eu pour résultat de compenser les pertes que leur ont causées les procédés de notre politique à leur égard, et l'état précaire où presque tous se trouvent, il n'en est pas moins réel et digne de retenir notre attention. Cette évolution est le résultat de trois mouvemens convergens. Il y a d'abord une évolution sociale due à l'influence continue des institutions françaises. Il y a ensuite une évolution intellectuelle, due à l'instruction, si parcimonieusement distribuée encore soit-elle. Il y a une évolution morale due au contact des hommes et des idées modernes. Sous cette triple action, les indigènes algériens, gagnés aux idées françaises, oublient leurs traditions de défiance, n'hésitent pas à emprunter à l'Europe ce qu'elle a de bon et créent ainsi une nouvelle nationalité franco-africaine. La force qui entraîne la population indigène, c'est la civilisation moderne. L'indigène est accaparé lentement, mais sûrement, par la voie européenne qui le transforme, soit en le contraignant à son insu, soit en soumettant son intelligence à des raisonnemens décisifs ; parmi les musulmans, les plus indépendans, les plus hardis font les premiers pas, et leurs succès entraînent les autres. La pénétration européenne transforme certaines coutumes et abaisse les barrières qui séparaient naguère le croyant de l'infidèle. La femme notamment a aujourd'hui des exigences qu'elle n'eût jamais osé manifester il

y a trente ans. Et cela seul indique bien que la civilisation déteint sur le musulman. Commencé avec l'ouverture des nouvelles écoles, ce mouvement est dû à l'orientation très heureuse donnée à l'enseignement des futurs maîtres d'écoles indigènes. Nous ne sommes plus à l'époque où, entraînés par la perspective de l'assimilation, nous donnions aux indigènes une instruction purement livresque et où nous voulions les forcer à connaître les subtilités de la grammaire ou les démêlés de Frédégonde et de Brunehaut. L'enseignement est devenu pratique et professionnel. Des manuels où sont condensés par le texte et l'illustration les notions élémentaires dont la mise en pratique régénérerait rapidement l'agriculture arabe sont mis entre les mains des élèves. Sous une forme familière accessible aux intelligences encore incultes, la substance des lois agronomiques y est exposée. On leur apprend la vie de la plante, la vie de l'animal domestique ; on leur montre comment des pratiques raisonnées doivent se substituer à des pratiques mauvaises, insuffisantes, ruineuses. Par une innovation originale et heureuse, on rattache les conseils de l'agronomie moderne à ceux que donnaient, dès le XIIe siècle, les savans de l'Islam et que ne renierait pas le meilleur élève de nos institutions agronomiques. Tel ce dicton kabyle : « Un tas de fumier bien garni vaut mieux qu'un panier plein de grains, » ou cet autre : « Un champ est comme un homme : s'il se tient propre, il est bien portant, mais s'il vit dans l'ordure, il est toujours malade. » Le résultat de cet enseignement pratique se manifeste au delà des murs de la classe ; on a remarqué que les enfans sont plus propres et plus polis, leur caractère a plus de franchise, de probité et de loyauté. Peu à peu se préparent dans les tribus des foyers d'où partent les bonnes paroles et les exemples fructueux. Les suggestions des maîtres d'école déterminent les agriculteurs indigènes à laisser de côté leurs outils rudimentaires et leurs routines ancestrales pour demander au sol une meilleure rémunération de leur travail. Les habitations présentent un peu plus de confortable ; les jardins sont travaillés avec plus de goût ; les arbres sont mieux soignés. Ils sont taillés chaque année et beaucoup de sauvageons sont greffés. De nouveaux produits entrent dans l'alimentation indigène.

Ce mouvement qui va se généralisant, qu'est-ce qui pourrait l'enrayer désormais ?

Ce n'est pas la différence de langue. Le fond de la population indigène est d'origine berbère. Or, les Berbères ont montré à travers l'histoire une aptitude particulière à apprendre les langues. Ils ont parlé punique avec les Carthaginois, latin avec les Romains, arabe avec les Arabes. Rien ne s'oppose à ce qu'ils apprennent sous notre domination le français. Déjà ceux qui peuvent s'instruire ont compris que la meilleure voie pour cela est d'adopter la lecture des journaux et des revues rédigés en français. L'enseignement du français a pris parmi eux le pas sur celui de l'arabe.

Serait-ce l'organisation sociale qui imposerait aux indigènes un genre de vie incompatible avec la vie européenne? Mais nous avons vu que les tribus elles-mêmes se disloquent et se désagrègent, que la divisibilité des biens et le régime individuel introduits par l'administration française ont rompu les cadres de la société musulmane; que la vieille aristocratie qui a essayé de conserver l'ancien genre de vie disparaît, ruinée, et qu'elle est remplacée par une aristocratie d'argent qui doit son élévation à son adoption des méthodes européennes. L'idéal d'autrefois, savoir manier un cheval et un fusil, n'a plus de sens. Les indigènes s'aperçoivent que parler le français et être instruit à l'européenne sont les véritables armes pour triompher maintenant dans la lutte pour l'existence, et se détachent de la collectivité indigène, qui ne leur sert de rien, pour se mettre sous la tutelle européenne, qui peut beaucoup pour eux.

Et ce n'est point non plus la religion qui empêchera ce mouvement. Nous savons bien que la société musulmane présente le spectacle d'une civilisation où le domaine spirituel et le domaine temporel sont restés confondus. La vie civile et la vie religieuse s'y ordonnent d'après les mêmes principes. La morale, le droit public et privé s'y déduisent d'une source unique, à savoir les enseignemens du Prophète fixés une fois pour toutes dans la collection des textes sacrés que constituent, d'une part, le Coran et, d'autre part, la Sonna qui est le recueil des traditions transmises par les contemporains de Mahomet. Mais, parce qu'il dépend si étroitement de deux livres, le monde musulman n'est point figé comme on se l'imagine communément. Si les textes restent les mêmes, les interprétations qu'on en tire se modifient avec le temps et, comme toutes les choses humaines, l'Islam évolue. L'évolution matérielle que nous avons signalée chez les

indigènes provoque en effet une évolution dans leur manière de penser. Certes, il ne se produit pas parmi eux un mouvement de libre pensée, comme celui que l'on voit se développer en Europe; mais dès maintenant, sans rompre avec l'orthodoxie, sans sortir du cadre de l'islamisme, dans l'intérieur même de la religion, beaucoup d'indigènes à l'esprit cultivé que tourmente le besoin de logique et de vérité cherchent des conceptions appropriées à cette existence nouvelle qui commence pour eux.

On voit poindre en ce moment chez les musulmans de notre Afrique du Nord un mouvement semblable à celui qui se produisit en Europe quand le protestantisme entreprit de réformer le monde chrétien, en prenant son point d'appui sur la Bible et en soutenant que l'Église romaine en avait dénaturé l'esprit. Des jeunes gens qui ont reçu une éducation plus ou moins européenne essaient de démontrer à leurs coreligionnaires que si les sociétés arabes sont en ce moment si arriérées par rapport aux sociétés européennes, c'est parce qu'elles ne sont pas restées fidèles à l'esprit libéral et progressiste du Coran. Ce mouvement, né en Égypte, recrute des adhérens de jour en jour plus nombreux en Algérie et en Tunisie.

A ce point de vue, l'ouvrage que viennent de faire paraître de jeunes Tunisiens, MM. Benattar, Ettealdi et Sebaï, *l'Esprit libéral du Coran*, est un témoignage symptomatique du travail qui s'opère ainsi. Nous pensons volontiers en Europe que si les pays musulmans sont tombés dans l'état de décrépitude où ils sont aujourd'hui, c'est parce que la race arabe intelligente et fine avait été remplacée dans la direction de l'Islam par des races plus lourdes, les Berbères et les Turcs. Nos écrivains tunisiens attribuent, eux, cette décadence aux commentateurs qui ont été innombrables dans la littérature arabe et dont les gloses réactionnaires ont fini par complètement oblitérer le sens réel du Coran, et surtout au développement des confréries religieuses qui propagent les plus basses superstitions. Le grand effort de Mahomet avait été d'établir le culte de Dieu dans une parfaite pureté. Et à ce culte, les confréries ont substitué un culte des saints d'une grossièreté qui a été funeste à tout progrès. Les indigènes à qui l'on fait croire qu'il suffit de l'intercession d'un marabout non seulement pour gagner le paradis, mais encore pour réussir dans leurs affaires terrestres, deviennent incapables par là de toute initiative et de toute vraie moralité.

Pour que les musulmans reprennent leur supériorité intellectuelle des premiers temps et deviennent un des élémens vivans de la civilisation moderne, il leur faut revenir aux enseignemens du Prophète; et si les commentateurs ont tiré anciennement du Coran les principes les plus étroits et les plus fanatiques, les auteurs de l'*Esprit libéral du Coran* en extraient à leur tour des règles de conduite qui feraient honneur aux pays les plus éclairés. Avec force citations, ils démontrent que Mahomet n'a prescrit ni le voile ni la réclusion des femmes, qu'il a recommandé la tolérance, qu'il a enseigné que les Juifs et les chrétiens peuvent faire leur salut dans leur religion, comme les musulmans dans la leur, qu'il a permis le mariage entre musulmans et chrétiennes et qu'il a fait de l'instruction une obligation pour les croyans. Aucun des obstacles qui ont empêché autrefois les musulmans de se tenir en contact avec l'Europe et de s'associer à ses travaux scientifiques n'a donc de fondement dans leur religion.

Et ce qui tendrait à prouver le bien fondé de cette opinion, c'est que, parallèlement à cette évolution de la pensée dans l'élite intellectuelle, une transformation des pratiques religieuses s'opère en même temps dans la masse. Sans doute, cette dernière reste, elle aussi, fidèle aux principes essentiels d'une religion qui est la base de son état social, mais certains indices permettent de croire que le côté extérieur et rituel est de moins en moins observé et que l'influence des chefs religieux décroît. Ces chefs qui vivent de quêtes publiques, voyant le produit de ces quêtes sans cesse diminuer, demandent aujourd'hui au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux fonctions administratives ce que les adeptes ne leur fournissent plus. Au dire d'un écrivain indigène algérien, Ismaël Hamet, qui a publié un livre intitulé *les Musulmans du Nord de l'Afrique*, qui est le résultat d'une longue enquête dans les trois départemens de la colonie, la population musulmane serait devenue une société laïque et les descendans de ces anciens maîtres spirituels et politiques n'exerceraient plus sur elle qu'une influence éloignée. La majeure partie des indigènes ne prierait jamais. En fait, les préventions contre le costume européen diminuent, et des indigènes le portent sans offusquer personne. L'obligation de faire la police religieuse est presque oubliée de tous : ceux qui mangent et boivent publiquement en temps de jeûne ne sont plus hués ni maltraités

par la foule. L'usage du vin, du porc et de la viande des animaux non égorgés selon le rite musulman s'est répandu et n'est plus réprouvé. Les écoles françaises sont fréquentées sans souci de l'instruction religieuse. M. Ismaël Hamet va jusqu'à parler du « positivisme croissant » des indigènes, et il prévoit que la marche en aboutira « à la neutralité religieuse que connaissent les sociétés européennes et dans les mêmes conditions; c'est-à-dire que cette neutralité sera toujours en rapport avec le degré de culture des différentes classes de la population. » De son côté, un autre indigène tunisien, M. Bechir Sfar, président des Habous, a défini, au dernier congrès des Sociétés de Géographie, à Tunis, l'état d'esprit actuel de ses coreligionnaires. « Politiquement, a-t-il dit, les Arabes qui régentèrent pendant plusieurs siècles l'Asie, l'Afrique et une bonne partie de l'Europe, semblent laisser à d'autres le soin de la direction mondiale, et, se contentant d'un bagage historique suffisamment glorieux, n'aspirent qu'à un repos suffisamment mérité. Il n'en est pas de même au point de vue intellectuel. Le musulman a soif de s'instruire et, en dépit de tous les obstacles, il prendra part au mouvement général de progrès et de civilisation. »

Cette transformation intellectuelle et morale que saluent les hommes de lettres musulmans ne passe pas non plus inaperçue des Européens qui font de la société indigène l'objet de leurs études. L'un d'entre eux, M. Mercier, qui, par de sérieux travaux d'histoire, s'est mis en état de comparer le passé des indigènes algériens avec leur présent, signale (1) cette évolution dans des termes qui sont presque identiques aux termes employés par les auteurs musulmans. Il fait tout d'abord justice du prétendu fanatisme irréductible qu'on a si longtemps attribué aux indigènes.

« Le musulman, dit M. Mercier, est un croyant d'une espèce particulière; forcé de s'incliner devant la nécessité des temps, il a abdiqué toute idée de prosélytisme et il est revenu à la tolérance qui, en somme, est le fond de la doctrine islamique. Mais s'il voit sans le moindre dépit pratiquer autour de lui d'autres cultes, il ne permet pas qu'on gêne ou qu'on méprise sa religion. Intransigeance absolue pour tout ce qui touche à la pratique personnelle de leur culte; tolérance, indifférence même à

(1) *La Question indigène en Algérie au commencement du XX*e *siècle*, par Mercier, *passim*.

l'égard des infidèles maîtres du pays, et de leurs manifestations religieuses, voilà ce qui caractérise sa manière de voir au point de vue religieux. L'esprit de conquête, de domination et de propagande de l'Islam n'existe plus chez eux. A peine en conservent-ils un lointain et vague souvenir. C'est à tort qu'on attribue la résistance des indigènes au fanatisme et à la haine du chrétien. » Nous n'avons pas dit autre chose, quand nous avons attribué la persistance et l'âpreté des luttes soutenues par les indigènes contre nous, non à leur fanatisme, mais à la spoliation de la terre dont ils furent victimes. M. Mercier explique ensuite que l'indigène n'est pas immuable, que le paysan kabyle d'aujourd'hui n'est pas semblable au compagnon du Prophète d'il y a quatorze siècles, que les marabouts eux-mêmes ne sont pas invariablement des artisans de révolte comme on les représente, que ce sont au contraire des hommes qui se consacrent plus spécialement à la vie religieuse et qui, enrichis par les aumônes et étant propriétaires, n'ont pour la plupart aucun intérêt au désordre. Par la vénération qu'ils inspirent aux masses, ces derniers constituent même une force morale qui peut être utilisée par les maîtres du pays. Les Turcs se les attachaient par des ménagemens et il est de notre intérêt de faire de même.

Les confréries religieuses ne seraient pas non plus les terribles associations secrètes que l'on nous a représentées. « Rapprochant les statuts des Khouan de ceux de sociétés célèbres, trompés par des récits de voyageurs ou des appréciations d'écrivains pleins d'imagination, nous en avons fait, dit M. Mercier, un monstre peu conforme à la réalité. » Et il ajoute que les confréries sont nées du besoin de pratiquer le culte en commun ; un musulman en préfère une aux autres comme un chrétien se fait affilier à une confrérie parce qu'il a plus de confiance dans le vocable sous lequel elle est érigée. Mais là encore il y aurait si peu de fanatisme que lorsque les membres d'une confrérie ont un différend entre eux, ils prennent pour arbitre la plupart du temps l'autorité française.

Ce mouvement de transformation chez les musulmans algériens est donc réel ; et, étant donné que l'extension de la civilisation européenne qui l'a provoqué se poursuit avec une rapidité que les faits attestent et que les différences qui existent entre les populations indigènes et nous ne sont pas irréductibles au point de les empêcher de s'élever, dans une certaine mesure,

jusqu'à nos conceptions, il ne peut faire autrement que de s'accentuer de jour en jour parmi les jeunes générations musulmanes. Jusqu'où ira-t-il? Très loin sans aucun doute. Les musulmans instruits prévoient toutes les conséquences du mouvement qui les entraîne, les appellent de leurs vœux et y poussent de toutes leurs forces. Se rendant compte de la situation internationale actuelle, ils sentent que le rôle politique de l'Islam est fini, et ils se résignent à cet effacement comme inévitable, mais en même temps ils entendent apporter leur quote-part aux efforts que nécessitent les conquêtes pacifiques des arts, des sciences et de l'industrie.

Leur programme pour l'avenir est très net. Soit comme récompense des progrès déjà accomplis, soit comme moyen d'en préparer d'autres, les musulmans transformés demandent pour eux une place dans les corps élus de la colonie, c'est-à-dire des représentans « avec voix consultative » dans les conseils municipaux, les conseils généraux et le conseil supérieur, une participation à l'élection des députés et des sénateurs, et une naturalisation à deux degrés, le premier degré rendant électeurs, mais non éligibles les indigènes qui voudraient conserver leur statut personnel, et le deuxième conférant tous les droits du citoyen français à ceux qui y renonceraient. Ces propositions peuvent sans doute être discutées; elles n'en laissent pas moins entrevoir la possibilité de doubler la production algérienne par la diffusion croissante des procédés européens parmi les indigènes et grâce à leur bonne volonté, et permettent d'espérer, sans trop d'illusions, que le jour viendra où nos sujets musulmans pourront être autre chose que des mineurs dans la famille française.

On peut d'ailleurs considérer qu'un progrès sérieux vient d'être fait dans la voie de réalisation de ce programme. Le décret du 23 août 1898, en instituant les délégations financières algériennes, a fait une place dans ces assemblées à l'élément indigène. On sait que ces délégations sont composées de trois groupes : les colons, les contribuables français autres que les colons, enfin les indigènes; d'où trois délégations financières distinctes. Chacun des deux premiers groupes est composé de 24 membres élus au scrutin individuel, à raison de huit par département. Quant à la délégation des indigènes musulmans, elle comprend 21 membres, savoir : 9 délégués représentant, à

raison de 3 par département, les indigènes des territoires civils, élus au suffrage restreint par les conseillers municipaux indigènes des communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales des communes mixtes; 6 représentant, à raison de 2 par département, les indigènes des territoires de commandement et désignés par le gouverneur, 6 délégués représentant la Kabylie et élus au scrutin individuel. Chaque délégation délibère séparément, mais toutes les trois peuvent se réunir en assemblée plénière en vue de délibérer sur des questions d'intérêt commun. La collation à l'Algérie d'un budget spécial, de la personnalité civile et du droit d'emprunter pour l'exécution de grands travaux publics appelle l'institution nouvelle à jouer un rôle financier important auquel participe l'élément indigène.

V

Utilité et nécessité d'une politique indigène largement pratiquée.

Si, au temps où nous luttions pied à pied pour établir notre domination en Algérie, nous avions bien connu le caractère des populations indigènes, en même temps que leur vie civile, morale et religieuse, et leur organisation de la propriété, combien de fausses appréciations qui ont trouvé fortune presque jusqu'à nos jours n'eussent pas été émises et combien de difficultés et d'erreurs eussent été évitées! Qui sait de combien d'années la guerre longue, coûteuse et meurtrière que nous avons soutenue eût pu être abrégée, si nous avions usé en connaissance de cause des moyens d'action pacifique qu'une science mieux informée de l'Islam aurait pu mettre entre nos mains!

Ne nous y trompons pas, en effet. Si tant de fois il a paru que notre conquête nous échappait, si, à une époque relativement récente, des insurrections ont éclaté qui ont compromis une situation que d'aucuns espéraient définitivement assise, c'est parce qu'au début, sans mauvaise intention et en toute inconscience, puis, dans la suite, par routine, des mesures ont été prises que les populations ont jugées attentatoires à leurs traditions. C'est parce que, à notre insu, nous avions blessé les convictions, les mœurs, les usages, entravé l'exercice de ce qui est, pour un musulman, le code même de sa conduite. Nous

avons voulu successivement repousser les indigènes au delà de l'Atlas et les rejeter dans le Sahara, puis les fondre avec la population européenne en leur imposant, soit par la contrainte, soit par la propagande, nos mœurs et nos lois; nous avons voulu, à un moment donné, consolider leurs coutumes et rendre inviolables leurs propriétés; nous avons enfin tâché d'agir sur eux en nous efforçant d'amener entre eux et les Européens la concorde et l'harmonie. Nous avons pratiqué l'un après l'autre les systèmes du refoulement, du fusionnement, de l'abstention et du rapprochement. On n'a d'ailleurs jamais adopté complètement et résolument aucun de ces régimes : on a flotté de l'un à l'autre; on les a mêlés ; on n'a jamais eu de principes nets. Les indigènes ont été inquiétés par une ingérence incohérente dans leurs affaires, par des demi-mesures qui les ont irrités sans les affaiblir, par des violations de leurs droits de propriété ou de jouissance. Aujourd'hui, des expériences qui ont duré plus de trois quarts de siècle ont fourni des élémens suffisans de précision et fixé la meilleure méthode à suivre en matière de politique coloniale.

Nous savons désormais qu'il n'y a que deux manières de concevoir l'administration des indigènes : l'une est ce que l'on est convenu d'appeler la manière forte qui, ne tenant compte ni des besoins, ni des aspirations du peuple soumis, a en vue surtout la domination par la compression; l'autre, la manière douce, qui repose sur la persuasion et associe les indigènes à l'œuvre de progrès et de prospérité du pays.

La méthode forte, qui a été, au courant du XIX[e] siècle, notre conception de la colonisation, a longtemps prévalu en Algérie; on sait avec quels résultats. Ce n'est que tout à fait en ces derniers temps que nous sommes arrivés à nous former une politique indigène. On peut regretter que nous ayons tant tardé. Mais, comme dit le proverbe : « Mieux vaut tard que jamais. »

Sans doute, nous ne nous sommes engagés dans cette voie que d'une manière hésitante et timide : c'est que tout un passé d'erreurs pèse sur nous et que nous sommes liés par les fautes commises. Mais l'orientation est prise et quel bien pouvons-nous faire encore, à commencer par l'abandon du système du refoulement et du « recasement! » Les indigènes acceptent sans la moindre résistance tout ce qu'on leur demande au nom de la domination; mais protestent ouvertement ou secrètement, direc-

tement ou indirectement, contre toute emprise de leurs terres pour le développement de la colonisation officielle. Il n'est pas bien difficile de leur donner satisfaction, et il n'est pas au-dessus de nos forces, en servant bien leurs intérêts matériels et moraux, de ne plus les compter comme d'irréductibles ennemis. Le bien-être rend pacifique : augmentons le leur. C'est un effort auquel nous ne pouvons nous dérober, alors même qu'il nous coûterait quelque argent.

En dehors d'ailleurs des considérations tirées du bonheur à assurer aux indigènes, cette politique s'impose dans l'intérêt des colons eux-mêmes, de la prospérité générale de la colonie et de la sécurité de notre Empire africain.

La prospérité de la colonie européenne est intimement liée au bien-être et au développement intellectuel de la race indigène. Entre les populations indigènes d'une colonie, les colons et la nation directrice, il y a concordance d'intérêts. Plus ces populations sont prospères, plus la nation directrice y trouve de richesses à échanger et de ressources pour l'organisation des services publics. En sorte que ce n'est pas seulement humain, c'est encore l'habileté suprême que de développer parmi elles le bien-être. Le simple bon sens, à défaut des leçons du passé, est là qui doit suffire à nous convaincre. En effet, privé de ses biens, l'indigène réduit à la misère ne peut amasser de capital : ses facultés d'achat tombent au minimum ; il limite sa consommation et l'Européen ne trouve pas chez lui à qui vendre ses produits ; le commerce local ne peut se développer d'une manière normale et continue. Même au point de vue de la valeur vénale du sol détenu par le colon, la misère de l'indigène produit des résultats non moins fâcheux. Dans les cas nombreux de l'existence où l'Européen se trouve forcé de réaliser tout ou partie de ses propriétés immobilières, il ne trouve pas chez l'indigène l'élément qui puisse lui fournir la contre-partie ; il ne peut morceler sa propriété en parcelles qu'achèteraient les natifs ; et ne peut vendre ou vend mal. La misère de l'indigène cause non moins de préjudices à la métropole qu'au colon, car les finances de la mère patrie sont non seulement privées des ressources que lui procureraient un mouvement actif des échanges, une population blanche riche et une population native aisée, mais sont encore obligées de subvenir aux dépenses d'utilité publique que la colonie est le plus souvent hors d'état de payer.

Ces vérités commencent à être comprises d'ailleurs en Algérie même. Dans ces derniers temps, de nombreux conseils municipaux ont approuvé les mesures prises pour améliorer la situation matérielle et morale des indigènes et amener un rapprochement plus intime entre les deux races. Grâce au contact incessant, la solidarité des intérêts s'accroît et devient de jour en jour plus manifeste. Le rapprochement qui a lieu permet d'espérer qu'à une domination assise sur la force succédera une communauté d'existence fondée sur la tolérance réciproque des deux populations au point de vue de leurs croyances, de leur conception de la vie et de leurs mœurs, et sur le concours bienveillant des colons et des indigènes à l'œuvre économique générale. Juxtaposées, rapprochées autant que possible, réconciliées sans être confondues, les deux races peuvent unir librement leurs efforts pour la production et le progrès ; et à bien considérer, c'est la vraie harmonie qui est indispensable à la paix, à la prospérité, à la civilisation.

Au surplus, il est nécessaire d'ajouter que des considérations de haute politique tirées des changemens récens apportés dans la carte de l'Afrique nous commandent de suivre une politique de bienveillance à l'égard de nos sujets algériens.

Par suite de l'énorme accroissement de notre Empire africain, la France est devenue une puissance musulmane, et musulmane doit être sa politique. Notre Empire musulman est maintenant trop étendu pour que cette considération ne paraisse pas décisive, et c'est par la force des choses que nous avons dû appliquer cette politique à chacun des nouveaux territoires que nous acquérions, et cela dès le jour même où nous y établissions notre domination. Cette politique s'est d'abord affirmée en Tunisie, puis de là au Soudan, dans les hautes vallées du Niger et dans les régions du lac Tchad. Et ce n'est pas un des moindres sujets d'étonnement des musulmans algériens que de se voir encore maintenus à l'écart sous le système du refoulement et sous le régime du code de l'indigénat et de la commune mixte, tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui, alors que leurs voisins et coreligionnaires de Tunisie jouissent, sous notre domination, des bienfaits d'une administration bienveillante, paternelle et exempte de tracasseries. La différence de notre politique en ces deux pays, pourtant si semblables, est encore si grande que les indigènes, pour qui les deux mots de colonie et de protectorat ne

représentent pas deux choses bien différentes, n'arrivent pas à comprendre pourquoi notre méthode est ici plus douce et là si rigoureuse. Les Algériens musulmans ne voient pas sans amertume le meilleur sort réservé aux Tunisiens. Ils se disent que nous avons deux poids et deux mesures, et cette inégalité n'est pas pour produire sur eux la meilleure impression.

Quelle logique y aurait-il à traiter nos populations musulmanes de Tunisie, du Soudan et de l'Afrique occidentale avec douceur et à nous départir de cette manière d'agir vis-à-vis des Algériens seuls? Et qui ne comprend qu'un mode d'administration antipathique à l'indigène d'Algérie pourrait avoir une répercussion sur la totalité des habitans de ces vastes régions et rendrait notre domination, en même temps que très onéreuse à nos finances, infiniment précaire en Afrique? Et combien la tâche que nous avons assumée de contribuer à inaugurer une ère nouvelle de pacification dans l'Empire marocain deviendrait plus compliquée! Dans ce pays où, plus que nulle part ailleurs, il faut compter avec les confréries religieuses, les marabouts, les muftis, où tous, collectivités ou individus, peuvent devenir des instrumens politiques, et peuvent être, suivant la façon dont on les traite, des instrumens ou très utiles ou très dangereux, à quel résultat désastreux aboutirions-nous, si nous pratiquions une politique de compression en Algérie? Ces populations peu dociles, en voyant la manière dont nous nous comportons vis-à-vis de leurs coreligionnaires algériens, seraient poussées à devenir nos ennemis, au lieu d'être nos auxiliaires. N'est-il pas plus dans l'ordre naturel des choses d'adopter une ligne de conduite uniformément bienveillante vis-à-vis de toutes nos populations musulmanes? Et n'est-ce pas le meilleur moyen d'assurer notre sécurité et celui de la permanence incontestée de la domination française en Afrique? Dans ces conditions, accrue à la faveur de la paix française, la population indigène ne pourra « qu'évoluer à notre contact dans sa propre civilisation, » suivant l'expression de M. Waldeck-Rousseau; et de sujets vaincus et résignés, nous aurons fait des associés satisfaits, confians, et dont les progrès seront à notre bénéfice moral et matériel.

ROUIRE

L'ART DU MOYEN AGE

EST-IL D'ORIGINE ORIENTALE?

Strzygowski, *Orient oder Rom*, Leipzig, 1901. — *Hellenische und Koptische Kunst*, 1902. — *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, Leipzig, 1903. — *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung*, Leipzig, 1904. — *Mschatta*, Berlin, 1904. — *Eine Alexandrinische Weltchronik*, Vienne, 1905. — *Die Miniaturen des serbischen Psalters*, Vienne, 1906. — *Kleinarmenische Miniaturmalerei*, Tübingen, 1907. — Gayet, *L'Art copte*, Paris, 1902. — Clédat, *le Monastère et la nécropole de Baouït*, Le Caire, 1906.

Depuis l'époque, déjà lointaine, où fut fondée la science de l'archéologie médiévale, la question de l'influence exercée par la culture orientale sur l'art européen n'a cessé de diviser les archéologues. On ne vit d'abord en Orient que l'art byzantin et, d'après l'idée préconçue que l'on s'en faisait, on appela byzantin tout ce qui avait un caractère d'étrangeté ou de hiératisme. L'architecture romane devint l'école romano-byzantine ; Verneilh crut trouver les traces d'une colonie vénitienne établie en Périgord au XIe siècle, à qui l'on devrait la coupole de Saint-Front ; des Grecs, croyait-on, avaient apporté à Limoges le secret de l'émaillerie champlevée, et Viollet-le-Duc n'hésitait pas à voir des manifestations d'influence byzantine dans la sculpture normande du XIIe siècle (1). Des exagérations analogues discréditèrent en France et en Allemagne la théorie byzantine, et l'on fit honneur aux Romains de tout ce qu'on enlevait aux Grecs. Sous le second Empire, l'impulsion donnée aux fouilles gallo-romaines, les découvertes importantes de Pompéi ou des

(1) *Bulletin monumental*, 1855, p 110. Verneilh était obligé à la même époque de démontrer que les statues du Portail Royal de Chartres n'avaient rien de byzantin.

catacombes de Rome préparèrent la réaction romaniste dont nous sommes à peine sortis. Ce fut en vain que les belles découvertes du marquis de Vogüé dans la Syrie centrale révélèrent l'existence, dans l'Orient du IVe et du Ve siècle, d'une architecture chrétienne très différente de l'art byzantin et non sans analogie avec celle des églises romanes. Ni les voûtes, de structure toute romane, étudiées en Perse par M. Dieulafoy, ni les rapprochemens signalés par Viollet-le-Duc entre l'art russe et les monumens de l'Extrême-Orient, ni les ressemblances constatées par M. Choisy entre les édifices romans et les constructions persanes, ni surtout les pénétrantes études de Courajod dans ses leçons de l'École du Louvre ne purent désarmer les romanistes. Plutôt que d'admettre un rapport quelconque entre l'Orient et l'Occident, on a été jusqu'à soutenir que, dans des conditions analogues, des artistes de nationalités très différentes pouvaient être conduits aux mêmes résultats et créer des formes semblables. Toutes les données de l'histoire de l'art démentent cet ingénieux paradoxe. La thèse des influences orientales, que l'on croyait morte, reparaît aujourd'hui sous une nouvelle forme, plus absolue que jamais. D'après M. Aïnalow, l'art byzantin n'est que la continuation de l'art hellénistique d'Alexandrie ou d'Antioche ; d'après M. Strzygowski, c'est dans l'Orient hellénistique, du IIe siècle avant Jésus-Christ au VIe siècle après Jésus-Christ, que se sont élaborés toutes les formes, tous les motifs, tous les styles qui ont constitué l'art du moyen âge tant en Orient qu'en Occident : l'art byzantin, l'art arabe, l'art roman ne seraient que trois branches sorties d'un même tronc.

Cette nouvelle théorie se présente dans des conditions bien meilleures que l'ancienne. Les siècles qui forment la transition entre l'antiquité et le moyen âge n'étaient guère connus jusqu'ici que par des monumens occidentaux. On pouvait parler d'art romain lorsqu'on ne disposait, pour étudier cette période, que des monumens romains ou gallo-romains ; l'expression est plus difficile à soutenir après des découvertes comme celles de l'hypogée de Palmyre et des tombes de Baouît. Les explorations de ces dernières années ont révélé en effet l'Orient hellénistique ; les tombes égyptiennes, les ruines des palais persans et des basiliques chrétiennes de Syrie et d'Asie Mineure ont livré leur secret. On connaissait autrefois des objets orientaux importés en Occident ou des monumens qu'on supposait imités de modèles

orientaux : on a atteint maintenant l'art oriental dans son pays d'origine. Il est impossible désormais d'étudier l'art du moyen âge sans tenir compte de ces découvertes; elles ont renversé des opinions qui étaient en voie de devenir traditionnelles; elles ont permis de donner du développement de l'art européen une explication nouvelle, dont M. Strzygowski a tracé maintes fois les grandes lignes dans ses ouvrages, et qui n'a peut-être pas été jusqu'ici en France l'objet d'une attention suffisante.

I

C'est dans l'Orient hellénistique, à l'époque des successeurs d'Alexandre, qu'il faut chercher les origines de l'art et, d'une manière générale, de toute la culture de l'Europe au moyen âge. Les capitales fondées par les Diadoques, Séleucie, Antioche, Pergame, Alexandrie, furent essentiellement des villes helléniques; mais, dès l'origine, les artistes qui les couvrirent d'édifices et y fondèrent des industries décoratives, firent de nombreux emprunts à l'art indigène dont ils avaient les monumens sous les yeux. Sans rien perdre encore de son goût pour la noblesse et l'harmonie, le Grec apprit à traiter le colossal, s'attacha davantage au pittoresque, à l'expression individuelle, rechercha la richesse et la complication du décor. Des monumens comme l'autel de Pergame, le sarcophage d'Alexandre, la statue du Nil au Vatican, représentent ce premier art hellénistique, encore tout imprégné de la noblesse attique, mais déjà différent par son esprit des œuvres classiques. Il semble que les Grecs aient été en quelque sorte éblouis par cet Orient prestigieux dont les constructions grandioses étaient encore debout; le syncrétisme, qui fut si fécond dans les domaines intellectuels et religieux, allait transformer aussi les arts. Ainsi commença à être accompli, du moins en apparence, le projet que les historiens prêtent à Alexandre d'établir une fusion de la race hellénique avec l'Orient.

Mais entre des civilisations aussi différentes que celles de la Grèce et de l'Orient un accord était impossible. De leur contact ne pouvait naître un équilibre qui fît à chacune d'elles sa part, mais l'une devait absorber l'autre. La culture orientale sous sa forme chaldéenne, iranienne ou égyptienne, avec ses traditions qui remontaient à une antiquité fabuleuse, sa haine de la nou-

veauté et sa répugnance pour le naturalisme hellénique, était en réalité inassimilable pour des Grecs.

Ainsi qu'on l'a montré récemment (1), l'hellénisme ne pénétra pas profondément en Orient. Les colonies militaires d'Asie centrale furent des îlots perdus au milieu des populations indigènes : l'hellénisme, affaibli déjà par l'invasion des Parthes, fut ruiné dans ces régions au IIIe siècle de l'ère chrétienne par le réveil national des Perses. En Asie Mineure, en Syrie, en Égypte, il y eut de nombreuses cités peuplées de Grecs avec des institutions municipales et une culture hellénique; sans doute elles furent des centres puissans de propagande hellénique, mais elles n'arrivèrent jamais à absorber la culture indigène. La tentative malheureuse d'Antiochus pour helléniser Jérusalem est bien connue : les Ptolémées, plus prudens, se gardèrent de rien entreprendre contre les cultes égyptiens et s'en montrèrent les protecteurs respectueux. Au fond, le Grec resta pour les Orientaux un intrus; l'Orient demeura impénétrable à l'hellénisme, mais, ce qui est plus grave, le Grec lui-même se modifia sous l'influence de la culture orientale.

Le même phénomène en effet se produisit dans tous les domaines de la pensée hellénique. De même qu'en religion la doctrine orientale de la purification transforma radicalement les vieux mythes, de même il semble que la vue et l'étude des monumens orientaux aient fait perdre aux artistes grecs leur contact avec la nature. Désormais le beau ne réside plus pour eux dans l'harmonie des proportions humaines; ils le cherchent hors de l'homme et de la nature, dans la symétrie, dans la richesse et la complication du décor, dans l'opposition de l'ombre et de la lumière, dans les combinaisons des couleurs. Sans doute ils représentent toujours les hommes d'après le canon hellénique, ils construisent toujours des temples entourés de colonnades, mais ils font sans cesse de nouveaux emprunts à l'art indigène. A l'Iran, à la Syrie, à l'Égypte ils prennent les constructions grandioses couvertes de voûtes, les salles hypostyles, les étages d'ordres superposés, les statues colossales, la faune et la flore conventionnelles, les techniques savantes. Cet art, encore tout hellénique au premier siècle de l'empire romain, prend dans le cours des âges un aspect de plus en plus oriental.

(1) Chapot, *les Destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, LXIII, 1902).

On assiste en quelque sorte à la disparition graduelle de la sculpture, remplacée par l'ornement en méplat qui se détache sur un fond obscur. La technique de la tapisserie orientale s'impose aux sculpteurs, aux peintres, aux mosaïstes. Le souci de l'ornementation, l'expression et l'effet à produire sont désormais les préoccupations dominantes de l'artiste, qui leur sacrifie de plus en plus la justesse des proportions et la vérité de la forme.

L'art hétérogène, mais brillant, qui s'est constitué ainsi en Orient du Ier au VIe siècle de l'ère chrétienne, a hérité des vieilles civilisations égyptienne et chaldéenne, mais il est aussi le point de départ de l'art européen du moyen âge. La découverte des monumens de cet art est un des gains les plus considérables qu'ait faits l'archéologie pendant ces dix dernières années, et il n'est peut-être pas inutile d'en passer en revue les différentes provinces.

II

Séleucie, fondée en 306 sur le Tigre et qui eut jusqu'à 600 000 habitans, a dû être un centre d'art considérable. Malheureusement, aucune fouille sérieuse n'est venue jusqu'ici confirmer cette hypothèse, mais un certain nombre de monumens révèlent le rôle qu'eut la Mésopotamie dans la genèse du nouvel art. Le plus important est le palais de Mschatta (Machita), dont les ruines situées dans le pays de Moab, à l'Est de la Mer-Morte, avaient été explorées par Tristram en 1873. Le plan rappelle le type oriental du camp romain : un carré flanqué de quatre tours aux angles et percé d'une seule porte, en face de laquelle s'ouvre à l'autre extrémité une salle terminée par trois absides en trèfle et entourée de chambres latérales voûtées en berceau. Il est intéressant d'y trouver l'arc brisé, qui est employé aussi dans les plus anciens monumens arabes de l'Égypte, comme le nilomètre de Roudah ou la mosquée de Touloun. Mais ce qui fait le principal intérêt de Mschatta, c'est la merveilleuse façade transportée récemment au musée Empereur Frédéric de Berlin. La porte centrale, flanquée de deux tours et les murs qui s'étendent jusqu'aux deux tours d'angle, sont couverts, sur une longueur de quarante-sept mètres et sur une hauteur de cinq mètres, d'un véritable fouillis de sculptures. La technique est déjà celle de la sculpture en méplat, si caractéristique de

l'Orient et destinée, non comme la sculpture grecque à mettre en évidence le relief, mais plutôt à faire ressortir un ornement en clair sur un fond obscur. C'est le même procédé que celui des tapis d'Orient ou des façades en briques émaillées des palais achéménides. Entre deux bandeaux formés d'acanthes et d'enroulemens règne une série de triangles en zigzags, au milieu desquels se détachent des rosettes polygonales que l'on trouve déjà sur les façades émaillées des palais assyriens et dont l'élégance fait songer aux combinaisons de l'ornement arabe. L'intérieur des tympans déterminés ainsi est couvert sans interruption de rinceaux de vignes et d'enroulemens, qui sortent d'un vase et au milieu desquels se jouent des animaux, lions, oiseaux, dragons, griffons, centaures, toute la faune moitié réelle, moitié chimérique de l'Orient.

Aucune inscription n'est venue malheureusement donner un indice qui permette de deviner la destination et le propriétaire de cet édifice mystérieux. L'importance de cette découverte n'en est pas moins considérable parce qu'elle révèle un spécimen de l'art hellénistique qui s'est développé en Mésopotamie au milieu des traditions persanes et chaldéennes. D'après l'hypothèse de M. Strzygowski, Mschatta serait le palais d'un prince arabe de la dynastie gassanide et aurait pu être construit au ve ou au vi^e siècle. Le retour à l'orientalisme, déjà visible sur les monumens de Baalbek et de Palmyre, s'y affirme manifestement. Le palais de Hâtra, situé au sud de Mossoul, et qui date de l'époque des Parthes, la citadelle d'Amman près de Philadelphie en Syrie, l'enceinte construite à Sergiopolis (Resafa) sur l'Euphrate au vi^e siècle, offrent des constructions et des ornemens analogues.

Les monumens perses de la dynastie sassanide représentent un art déjà presque dégagé de toute influence hellénique. L'art de Mschatta est au contraire une manifestation de la culture cosmopolite qui naquit dans l'empire séleucide du mélange de l'hellénisme avec les traditions orientales. Ce courant mésopotamien ne disparut pas, tant s'en faut, à la fin de l'antiquité : on en retrouve la trace dans les admirables évangéliaires ornés de miniatures décoratives et de canons de concordance, tels que l'évangéliaire orné par le moine Rabula, du couvent de Zigba en Mésopotamie en 586, et conservé à la Laurentienne. Son rôle paraît avoir été considérable aussi bien dans la genèse de l'art byzantin que de l'art arabe. Son rayonnement

a même peut-être atteint l'Extrême-Orient : le dessin d'un miroir exécuté au premier siècle avant Jésus-Christ pour l'Empereur chinois Wu-ti offre les enroulemens de vignes que l'on trouve à Mschatta. La vigne est inconnue en Chine aussi bien que dans l'Inde où elle figure sur des monumens bouddhiques; son introduction dans l'art de ces régions pourrait bien être due aux influences helléniques venues de Mésopotamie (1).

III

De tous les pays d'Orient, l'Asie Mineure est celui qui a subi le plus profondément l'influence de l'hellénisme. Les côtes ont toujours été et sont encore son domaine incontesté; les peuplades indigènes de l'intérieur au contraire, séparées de la mer par de hautes chaînes de montagnes, ont toujours regardé du côté de l'Euphrate; il n'est donc pas étonnant qu'elles n'aient été conquises qu'imparfaitement à l'art hellénique. Les voyageurs avaient eu déjà l'occasion de signaler à l'intérieur des ruines considérables; quelques-unes avaient même été dessinées, et l'on avait affirmé déjà le rôle important de l'Asie Mineure dans la genèse de l'art du moyen âge (2). Mais les découvertes de ces dernières années ont apporté une véritable révélation et ajouté « un nouveau domaine » à l'histoire de l'art (3). Dès le IXe siècle et peut-être plus tôt l'Asie Mineure et la Syrie du Nord connaissaient toutes les variétés d'églises usitées plus tard en Europe au moyen âge (4). Tandis que sur les côtes régnait le type de la basilique à colonnes couverte en charpente qu'on retrouve dans toute la Méditerranée, on élevait déjà en Cappadoce et en Cilicie des constructions tout à fait étrangères à l'architecture classique.

(1) De même M. Salomon Reinach (*Revue archéologique*, t. XXXVI à XXXIX) a montré que le motif stylisé du galop volant a été introduit dans l'art chinois par l'intermédiaire des artistes persans de l'époque sassanide. C'est un fait du même ordre.

(2) Choisy, *Histoire de l'Architecture*, Paris, 1899.

(3) Les principales explorations sont celles de Smirnof en 1895, Crowfort en 1900, de la Société scientifique de Prague en Isaurie et d'Oppenheim dans la Syrie du Nord en 1902, de miss Lowthian Bell et de Ramsay (1905-1906).

(4) Les inscriptions découvertes par Ramsay à Binbirkilisse et à Daouleh peuvent être datées du VIIIe ou du IXe siècle ; ces églises sont donc moins anciennes que ne l'avait admis Strzygowski, mais elles n'en paraissent pas moins représenter un type indigène d'origine très lointaine.

Telles étaient les basiliques de Binbirkilisse (les Mille Églises, vilayet de Konieh). Construites en bel appareil, elles présentaient trois nefs voûtées en berceau et séparées par des piliers à colonnes engagées, un narthex flanqué de deux tours, une abside en fer à cheval, toutes les dispositions d'une église romane. Au même endroit s'élevait une petite construction octogonale probablement voûtée, type des nombreux « martyria » qui se répandirent dans toute la chrétienté. A Kosdcha-Kalessi, dans le Taurus, la voûte en berceau de la grande nef était interrompue par une coupole que soutenaient quatre gros piliers et qui était posée sur un tambour : quatre trompes d'angle encadrées de colonnettes formaient la transition entre le carré et le plan circulaire; c'est le type de la basilique à coupole répandu plus tard dans l'art byzantin. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'église en croix grecque dont on ne puisse saisir la trace dans des églises rupestres mal datées à la vérité. Toujours est-il que dès le IXe siècle, on trouvait en Asie Mineure des églises voûtées en berceau avec des arcs en fer à cheval et des coupoles sur trompes. Or aucun de ces élémens n'est hellénique.

De même, c'est de l'Orient que relève la sculpture des sarcophages du type dit d'Asie Mineure, que leurs motifs soient purement païens (sarcophage de Sidamara), ou appartiennent au christianisme, comme le fragment de Soulou-Monastir, qu'on a pu dater du IIIe siècle et qui représente le Christ jeune et imberbe, vêtu de l'himation hellénique, la tête aux longs cheveux bouclés entourée du nimbe crucifère. Sur tous ces sarcophages les personnages sont encadrés en quelque sorte sous des arcades ou des frontons supportés par des colonnettes au fût cannelé en spirale. Les chapiteaux et l'entablement, au lieu d'être modelés, semblent avoir été percés de trous à l'aide d'un foret. C'est une sculpture analogue à celle de Mschatta, avec un contraste voulu entre les parties éclairées et les parties sombres.

Ces découvertes ont montré la marche progressive des influences orientales vers l'Occident dès la fin de l'antiquité. Il n'est donc pas étonnant que la Syrie, moins bien hellénisée encore que l'Asie Mineure, ait été ouverte davantage à cette pénétration. Là l'hellénisme était représenté par la grande ville d'Antioche, qui hérita de l'importance de Séleucie. Sous l'empire romain, son palais, décrit par Libanius, a servi probablement de modèle à celui de Spalato; ses larges rues bordées d'arcades

furent imitées plus tard à Constantinople. Palmyre et Baalbek, fondées par des dynasties arabes hellénisées, eurent aussi un rôle fécond; malheureusement l'exploration de leurs ruines est incomplète. Les peintures de l'hypogée découvert à Palmyre par Sobernheim, en 1899, sont datées de l'an 259 de l'ère chrétienne; elles montrent un exemple curieux de scènes mythologiques destinées à orner la demeure funéraire d'une famille juive; les femmes ailées qui supportent les portraits placés dans des médaillons ressemblent déjà à des anges. Enfin, dès le IVe siècle, on trouve en Syrie des églises analogues à celles de l'Asie Mineure. Le martyrion construit en 331 à Antioche par Constantin avait la forme d'un octogone entouré de tribunes et couvert d'une coupole; c'est déjà le plan de Saint-Vital de Ravenne et de la basilique d'Aix-la-Chapelle. Kasr-ibn-Wardan, datée de 564, offre l'exemple d'une basilique à coupoles. Les façades cantonnées de tours, les arcs en fer à cheval se rencontrent fréquemment. La sculpture a pris le même aspect de méplat qu'en Asie Mineure. La Syrie a un type caractéristique de portail formé d'un linteau orné de sculptures qui supportent deux jambages légèrement écartés. Les piliers transportés à Saint-Marc de Venise et provenant de Saint-Jean-d'Acre font songer par leurs enroulemens à la façade de Mschatta. L'art chrétien est complètement constitué en Syrie au VIe siècle. Le rhéteur Choricius de Gaza a laissé une description des peintures qui ornaient l'église de sa ville : toute l'iconographie chrétienne y figure et l'on y trouve même le sujet peu répandu encore de la Crucifixion. A peine entamée par l'hellénisme, la Syrie a toujours accueilli les influences mésopotamiennes; les querelles théologiques du VIe siècle ont précipité la décadence de l'hellénisme et favorisé la renaissance de la langue araméenne, qui devint la langue des églises hérétiques, de l'église nestorienne réfugiée en Perse comme de l'église jacobite de Syrie. Là aussi l'hellénisme allait disparaître.

IV

De toutes ces provinces de l'art oriental, l'Égypte est celle qui a donné jusqu'à ce jour la plus riche moisson. Grâce à l'immutabilité de ses usages funéraires, au caractère conservateur de sa race, elle garde, pour ainsi dire superposées comme des

alluvions, les débris des diverses cultures dont elle a subi la domination. Pendant longtemps, l'Égypte pharaonique absorba presque exclusivement l'attention des chercheurs : les travaux de ces dernières années ont rendu à la lumière les monumens de l'Égypte hellénistique et de l'Égypte copte antérieure à l'invasion arabe. Les nécropoles d'Antinoé, d'Achmin Panopolis, de Baouît, de Saint-Ménas près d'Alexandrie, ont livré de véritables trésors, qui ont permis d'établir le rôle de l'Égypte dans les origines de l'art du moyen âge.

En Égypte, encore plus peut-être que dans le reste de l'Orient, l'hellénisme n'a eu sur la vieille culture indigène qu'une action superficielle. L'art hellénique n'a vraiment régné que dans les colonies grecques comme Alexandrie et, loin de transformer les antiques procédés de l'art égyptien, il leur a au contraire fait de nombreux emprunts. L'art qui semble prédominant dans l'Égypte romaine du IIe au VIe siècle est un art plus oriental qu'hellénique. Les influences extérieures qu'il a subies lui sont venues moins de la Grèce que de la Syrie et de la Mésopotamie ; elles ont pénétré en Égypte par l'intermédiaire de la colonie juive d'Alexandrie, et l'art hétérogène ainsi formé, interprété par les artistes égyptiens, est devenu l'art copte.

Les peintures de Pompéi, toutes alexandrines d'inspiration, révèlent déjà cette influence orientale ; les portraits funéraires découverts dans les tombes du Fayoum, avec leurs yeux démesurés, ont aussi, malgré la recherche du trait individuel et le costume hellénique, de grandes ressemblances avec l'art indigène. Un fragment de colosse de porphyre trouvé à Alexandrie en 1870 est assis sur le trône massif, aux montans constellés de gemmes et de cabochons, qui sera reproduit si souvent dans l'art byzantin. La tête a malheureusement disparu, mais, d'après les plis des vêtemens, ce morceau ne peut remonter plus haut que le IVe siècle. Le style est analogue à celui des quatre statues de porphyre qui représentent des empereurs romains groupés deux à deux et qui ont été transportés d'Égypte à Saint-Marc de Venise. Le colosse d'Alexandrie était-il aussi un empereur, ou faut-il y voir avec M. Strzygowski un Christ de majesté ? Cette dernière hypothèse est d'autant plus séduisante qu'au IVe siècle, l'Égypte possédait une iconographie chrétienne originale. Une petite coupe en faïence égyptienne est conservée au British Museum : sur les bords, elle porte une inscription aux noms de

Constantin et de Fausta ; au centre, un Christ à longue barbe est assis, la tête entourée du nimbe crucifère.

Un grand nombre de monumens permettent de se faire une idée assez précise de l'évolution de l'art chrétien en Égypte. L'architecture y est syrienne ou mésopotamienne d'inspiration. Du IVe siècle datent l'église du monastère de Saint-Siméon à Assouan ainsi que le Deïr-Abiad (couvent blanc) fondé par l'ascète national Schenouti en Thébaïde. En 1906, Kaufmann et Falls ont déblayé, à deux kilomètres du lac Maréotis, la grande basilique construite par Arcadius en l'honneur du martyr si populaire saint Ménas. Tous ces monumens montrent l'emploi de la coupole sur trompes, de l'arc elliptique ou brisé ; les coupoles affectent parfois la forme ovoïde, et le chœur comprend les trois absides tréflées originaires de Syrie. Les murs sont décorés de marbres ou de fresques. La sculpture égyptienne, tant celle des chapiteaux que celle qui règne sur le mobilier de bois, procède des mêmes inspirations que celle de Mschatta ou de l'Asie Mineure. Sur les bas-reliefs comme sur les ivoires dominent des motifs empruntés par le symbolisme copte à l'art hellénique, à l'Orient ou aux antiques traditions égyptiennes : l'Isis à la corne d'abondance ; le cavalier couronné par des victoires, dont l'ivoire Barberini acquis par le musée du Louvre semble être un des plus anciens modèles ; les motifs, si répandus dans l'art des catacombes, des rinceaux de vigne sortant d'un vase, de la croix ansée, de l'Orante, etc.

Deux découvertes récentes ont jeté une vive lumière sur le développement de cette iconographie égyptienne. Sur la rive gauche du Nil, à Baouît, à 30 kilomètres au Sud d'Ashmounein (Hermopolis Magna), M. Clédat a déblayé, dans sa campagne de 1901-1902, deux églises et plus de trente chapelles funéraires décorées de fresques. Ce sont de petits édifices carrés surmontés d'une coupole hémisphérique ou d'une voûte en berceau. Dans la montagne voisine, d'autres caveaux sont creusés dans le roc et ornés également de peintures. L'ensemble de ces monumens date du Ve siècle : toute l'iconographie chrétienne se déroule sur leurs murs au milieu d'un cadre d'ornemens symboliques. On y retrouve les vignes sortant d'un vase et retombant en méandres, les enroulemens de feuillage, les figures géométriques, losanges, entrelacs, polygones, qui semblent déjà un décor tout arabe. Une série de douze fresques représente l'histoire de

David telle qu'elle figure sur les miniatures des psautiers. Une autre chapelle montre les douze prophètes, chacun tenant un phylactère. Dans une autre,'est figurée la vision d'Ezéchiel. Les peintures de la chapelle 51 forment un véritable cycle de la vie de la Vierge. Dans la chapelle 28, Marie est assise entourée de deux anges porteurs d'encensoirs; elle tient dans ses mains un médaillon sur lequel est peint le Christ enfant, la tête entourée du nimbe crucifère; c'est le célèbre sujet de la « conception de la Vierge, » dont l'origine syrienne paraît incontestable et qui s'est perpétuée dans l'iconographie chrétienne jusqu'à la Renaissance. A côté du Christ jeune et imberbe de la tradition hellénique, on voit déjà le Pantocrator byzantin à la longue chevelure, à la barbe taillée en rond, à l'air majestueux et sévère. On trouve enfin dans ces fresques les saints cavaliers et guerriers, si populaires en Égypte, ainsi que toutes les scènes de chasse familières à l'art oriental.

Une autre découverte importante est celle des fragmens de la chronique copte sur papyrus de la collection Goleniscev; elle est illustrée de miniatures et constitue par là un monument d'un intérêt exceptionnel, les miniatures sur papyrus étant en nombre très restreint. Elle est en outre un spécimen curieux de l'art populaire qui fut créé au début du ve siècle dans les monastères égyptiens. Les miniatures sont intercalées au milieu du texte qu'elles sont destinées à illustrer sans aucune recherche d'ornementation. Elles représentent ainsi une tradition, qui s'est perpétuée au moyen âge et qui se distingue de la miniature ornementale de la Mésopotamie ou de la Syrie. Le Cosmas Indicopleustes du Vatican, dont les illustrations ont beaucoup de rapport avec celles de la chronique sur papyrus, se rattache à cette tradition, dont l'origine égyptienne est évidente.

Rien d'ailleurs n'est plus médiocre que cet art tout populaire : chacune des scènes encadrée par deux traits rouges forme un tableau complet composé de teintes plates; les personnages n'ont aucune physionomie individuelle et se distinguent par des signes de convention, costume, attributs, etc. Des bustes de femmes couronnées de roses et portant un disque à la main figurent les mois. Puis viennent : une carte des îles, peinte en jaune sur une mer d'un gris bleu; les provinces d'Asie Mineure sous la forme de monumens flanqués de deux tours analogues aux villes des manuscrits de la *Notitia Dignitatum;* les prophètes

(Jonas tout habillé, suivant la tradition orientale, est englouti par la baleine); les rois de Rome, du Latium, de Lacédémone, de Lydie (ceux-ci portent une sorte de bonnet phrygien). La partie la plus curieuse est destinée à illustrer une chronique qui va de 388 à 392. Honorius naissant est représenté à côté du cadavre du tyran Maxime. A la page suivante, Théodose paraît en grand costume impérial avec la chlamyde de pourpre et le globe crucigère à la main. Au-dessous de lui, le patriarche d'Alexandrie Théophile, vêtu de la tunique safran et de la planète violette, est monté sur une sorte de piédestal soutenu par deux colonnes; dans le bas se trouve un buste à figure imberbe, coiffé du modios. Dans la marge située de l'autre côté du texte, le Sérapeum est représenté par une construction polygonale à toit pointu. Le texte de la chronique raconte en cet endroit la destruction du Sérapeum en 395 et il ne faut pas douter que le peintre, probablement quelque moine de la Haute-Égypte, n'ait voulu célébrer ainsi le triomphe du christianisme sur le paganisme hellénique. Les autres miniatures représentent des personnages bibliques ou évangéliques, la prophétesse Anna en orante, un ange la tête ceinte du diadème et le sceptre à la main (type familier plus tard à l'art byzantin), la Vierge portant l'Enfant et sainte Élisabeth, la tête de saint Jean-Baptiste sur un plat, etc.

Malgré leur imperfection, ces miniatures n'en constituent pas moins un monument d'un prix inestimable. Elles nous montrent ce qu'est devenu l'art hellénique, accommodé aux traditions indigènes de l'Orient; comme les fresques de Baouît, comme les étoffes d'Antinoé ou d'Achmin-Panopolis, elles révèlent une iconographie religieuse entièrement constituée, dont les motifs sont empruntés à la fois aux traditions hellénistiques et orientales.

Cet inventaire forcément abrégé suffit à montrer quelle était, au déclin des temps antiques, la vigueur de cet art né d'une tentative pour introduire l'hellénisme dans les pays conquis par Alexandre et entraîné presque inconsciemment vers le retour aux pures traditions de l'antique Orient. Le caractère hétérogène de cet art fut d'ailleurs la principale raison de son succès. L'art hellénistique conquit tout l'Occident et devint l'art officiel de l'Empire romain. Son aspect hellénistique, c'est-à-dire humain et cosmopolite, fut le véhicule qui servit à répandre en Occident les formes et les traditions purement orientales. Il en fut pour

l'art comme pour les cultes d'Isis ou de Mithra, et l'on sait que le christianisme lui-même ne devint véritablement une religion universelle que quand il eut emprunté la forme et le langage helléniques. Il n'y a donc pas eu à proprement parler d'art romain et encore moins d'art chrétien. Rome est devenue grâce à ses empereurs un centre d'art hellénistique dont le rayonnement atteint les extrémités de l'empire : à la fin du IIe siècle, au moment où la paix romaine avait renversé les barrières entre les races, le monde romain tout entier connut l'unité artistique, mais cet art cosmopolite fut l'art hellénistique. Comme on l'a montré récemment (1), Vitruve a écrit son ouvrage d'après des sources grecques et il a dû séjourner à Alexandrie. Des artistes grecs, comme Zénodore, ont travaillé pour le compte des empereurs et sont venus exercer leur art en Gaule (2). A partir du IIIe siècle, quand l'art hellénistique subit plus fortement l'influence de l'Orient, le contre-coup de cette transformation se fit sentir sur les monumens romains. C'est à ce moment que les grandes salles des thermes se couvrent de coupoles, que la sculpture abandonne le relief pour le remplacer par un jeu d'ombres et de lumières, que les mosaïques s'entourent de cadres décoratifs, que la technique de la verroterie cloisonnée s'introduit dans l'art industriel. C'est à la même époque qu'un premier développement d'art chrétien a lieu à Rome et dans tout l'Occident sous des influences orientales. L'art hellénistique en un mot a régné sur tout l'empire romain et fourni au christianisme les édifices de son culte, ainsi que son iconographie religieuse. Mais on peut encore aller plus loin et montrer que c'est de ce tronc vigoureux qu'est sorti tout l'art du moyen âge.

V

Deux caractères, qui semblent d'abord s'exclure, distinguent la période qui s'étend du VIIIe au XVe siècle : d'une part, un particularisme farouche, une vie locale d'une grande intensité, une absence totale de vues d'ensemble, une ignorance enfantine de tout ce qui dépasse les frontières d'un canton ou d'une province ; d'autre part, une absence complète d'originalité et une véritable

(1) Mortet, *Revue archéologique*, 1902, II, p. 62.
(2) Il était l'auteur de la statue colossale de Mercure, élevée dans la cité des Arvernes.

manie d'imitation à outrance. C'est pour des raisons intellectuelles que le moyen âge fut dans tous les domaines l'époque de l'autorité: à la suite des bouleversemens qui avaient ravagé l'Europe, il semblait que les esprits fussent incapables de penser sans le secours d'autrui; dans toutes les matières, il fallut couler la pensée dans le moule de formules toutes faites. Or, la source universelle à laquelle le moyen âge tout entier a puisé sans discernement, c'est justement cette culture hellénistique des quatre derniers siècles de l'antiquité. Son caractère cosmopolite, les élémens humains qu'elle tenait de la Grèce antique, le mysticisme oriental qu'elle portait en elle en firent l'initiatrice des peuples et des esprits les plus différens. Les mêmes questions furent agitées dans la même forme, aussi bien dans les monastères d'Occident que dans ceux du mont Athos, du Sinaï ou de la lointaine Arménie; théologiens latins ou grecs, rabbins juifs, docteurs musulmans s'inspirèrent également de l'exégèse d'Alexandrie. Les mêmes légendes venues d'Orient pénétrèrent dans les littératures les plus diverses, et, de la Scandinavie à la Grèce, les mêmes héros furent chantés dans des langues différentes : rien n'est plus remarquable que l'unité du folklore médiéval.

Dans la chrétienté, latine ou orientale, ce furent les monastères qui gardèrent le dépôt de cette culture hellénistique et, malgré les déformations qu'elle subit dans le cours des âges, on peut dire que l'humanité en a vécu jusqu'au XVIe siècle. Il n'est donc pas étonnant que l'art ait suivi les mêmes voies que la civilisation tout entière : en fait, les influences de l'art hellénistique sont facilement reconnaissables aussi bien dans l'art byzantin que dans l'art occidental, et l'on commence à mieux connaître aujourd'hui les intermédiaires qui furent les auteurs de cette expansion.

La fondation de Constantinople en 331 est l'événement capital de cette histoire des destinées de l'hellénisme. La nouvelle ville reçut officiellement la même organisation que Rome, mais les architectes qui la construisirent allèrent chercher leurs modèles dans les grandes villes d'Orient, à Antioche ou à Alexandrie.

Les rues s'ornèrent de portiques à la mode syrienne; les églises furent des copies de basiliques d'Asie Mineure, et la grande création de l'art byzantin, l'église Sainte-Sophie, due à deux architectes asiatiques, Anthemius de Tralles et Isidore de

Milet, fut une basilique à coupole conçue sur un plan plus grandiose que tout ce qui avait été élevé jusqu'alors. Les chapiteaux en marbre de Proconnèse furent sculptés suivant la technique en méplat originaire de Mésopotamie. Dans le domaine des arts décoratifs, les plus beaux monumens de l'art byzantin, les évangéliaires à fond pourpré, les ivoires, les émaux sont des œuvres créées en Orient ou d'après des modèles orientaux. Constantinople devint un grand centre hellénistique et recueillit après l'invasion arabe l'héritage d'Antioche et d'Alexandrie.

En Occident, bien que cette influence soit moins frappante, il n'en est pas moins possible d'en suivre les traces. Les institutions monastiques nées en Orient furent portées en Gaule et en Italie par des Orientaux : les premiers monastères d'Occident furent créés à l'imitation des communautés pakhomiennes; il n'est donc pas étonnant que beaucoup d'entre eux aient conservé des rapports avec l'Orient. C'est ainsi que, de son monastère de Scylacium, Cassiodore entretenait des relations avec Edesse et Nisibe. D'autre part, au milieu des ruines économiques qui furent pour l'Occident la conséquence des invasions barbares, le commerce et l'industrie se concentrèrent aux mains des colonies d'Orientaux, Grecs d'Asie Mineure, de Syrie et d'Égypte, qui, sous le nom générique de Syriens, s'étaient établis depuis une haute antiquité dans les grandes villes. Les textes et les inscriptions nous montrent toute l'importance qu'ils avaient à Naples, à Rome, à Ravenne, à Trèves, à Lyon, à Bordeaux, à Orléans, à Paris. Avec les marchandises d'Orient, vins, épices, papyrus, étoffes, ils ne pouvaient manquer d'importer en Occident des œuvres d'art, et c'est probablement à eux que l'on doit les ivoires alexandrins qui forment l'ambon de la basilique d'Aix-la-Chapelle, et l'ivoire conservé à Trèves, et la fameuse chaire de Maximien à Ravenne. Leur action paraît avoir été féconde et lointaine. Comment expliquer autrement les rapports si curieux qui existent entre la miniature irlandaise et l'art syrien, ou la sculpture des fameux sarcophages dits du Sud-Ouest, qui montrent à côté des palmettes persanes les enroulemens de vignes et le monogramme du Christ, ou ces édifices à plan central, Saint-Vital de Ravenne, la rotonde d'Aix-la-Chapelle, la basilique de Germigny-les-Prés qui rappellent les « martyria » orientaux ?

Malheureusement, peu de monumens d'architecture de cette époque ont survécu, mais les découvertes faites à Rome, celles des peintures de Santa Maria Antiqua ou du cimetière de Commodilla, sont venues montrer le rôle important de l'art hellénistique en Occident. C'est à lui que les manuscrits carolingiens doivent leurs canons évangéliaires et ces belles initiales où, au milieu des enroulemens de feuillage, se joue toute la faune de l'Orient : l'évangéliaire de Godescalc composé pour Charlemagne a de nombreux rapports avec l'évangéliaire arménien d'Etschmiadzin. Enfin un témoignage curieux de Grégoire de Tours nous montre le motif de la Crucifixion, originaire de Syrie, s'introduisant à Narbonne, c'est-à-dire dans une ville qui comptait une importante colonie de Syriens.

Les communications directes entre l'art occidental et l'Orient paraissent donc un fait bien établi. A la faveur même de la stérilité qui suivit les invasions barbares, l'Orient et l'art oriental firent la conquête de l'Europe. Des études récentes ont même montré que cette action avait été encore plus étendue qu'on n'eût osé le supposer. L'Italie méridionale fut hellénisée par les moines orientaux qui fuyaient les invasions persanes et musulmanes. Les miniatures des manuscrits du Mont Cassin et de Grottaferrata reproduisent souvent des modèles orientaux. Les pays slaves eux-mêmes, la Serbie et la Russie, ne doivent pas toute leur culture à Constantinople et, dans les miniatures d'un psautier serbe du XVe siècle, M. Strzygowski a vu la copie à peine déformée d'un manuscrit syriaque du Ve siècle. Les monastères du Mont-Athos paraissent avoir été, indépendamment de Constantinople, un centre où les traditions de l'art oriental se conservèrent intactes pour se propager de là dans les pays slaves. Toutes les études et les découvertes de ces dernières années conduisent donc à la même conclusion et montrent l'action extraordinaire exercée par les écoles artistiques qui se formèrent à la fin de l'antiquité d'un mélange de l'hellénisme avec les techniques orientales.

VI

Comment donc, si la source fut commune à tous, expliquer la diversité des écoles provinciales qui ont régné au moyen âge? Comment l'art hellénistique a-t-il pu produire des œuvres

aussi différentes qu'une église romane et une église byzantine? Comment expliquer en un mot que l'esprit d'imitation des hommes du moyen âge ait pu se concilier avec leur goût de particularisme et d'autonomie? En réalité, le tempérament propre à chaque peuple, les conditions spéciales à chaque pays (nature des matériaux de construction, nécessités climatériques, etc.) restèrent des facteurs importans. L'art cosmopolite de l'Orient ne fut pas compris par tous de même, et, de la diversité d'interprétation, résultèrent les écoles nationales.

Avec le triomphe de l'islam s'acheva en Orient l'évolution que nous avons vue commencer sous l'empire romain : les élémens helléniques de l'art furent presque entièrement éliminés par les traditions nationales. Dire que les musulmans renoncèrent, ce qui n'est pas rigoureusement exact, à traiter la figure humaine pour des raisons religieuses, c'est prendre la cause pour l'effet. La vérité est que la défense qui se trouve dans le Coran répond merveilleusement au tempérament oriental. L'hellénisme et l'orientalisme représentent deux tendances contradictoires dont la juxtaposition était presque monstrueuse. L'art grec est essentiellement humain, et c'est dans la forme humaine, dans les proportions de l'homme, qu'il cherche à atteindre la beauté. A ces formes aux contours si nets, l'Oriental préfère au contraire le domaine infini du rêve, et il semble qu'il veuille par la richesse du décor offrir à son imagination les moyens de s'échapper du réel. Sur les étoffes persanes comme sur les ivoires coptes, les personnages ou les animaux, dépourvus de caractère individuel, ne semblent jouer déjà qu'un rôle décoratif. Les artistes musulmans, Coptes, Syriens ou Mésopotamiens pour la plupart, poussèrent ces principes jusqu'à leurs dernières conséquences. Dans tous les pays conquis par les Arabes régna l'antique art de la Mésopotamie et de l'Égypte, qui ne garda guère de sa période d'hellénisme que quelques motifs décoratifs, palmettes, feuilles d'acanthe, etc. L'ornement polygonal, la rosette de Mschatta, les entrelacs du Dioscoride de Vienne et des étoffes d'Antinoé devinrent le décor arabe par excellence.

Tandis que l'art oriental remontait ainsi à son principe, l'art byzantin au contraire garda jusqu'au bout ce caractère mitoyen qui est celui de toute la culture byzantine. La Querelle des Images montre une tentative pour transformer l'art byzantin suivant les principes qui régnaient déjà dans les pays musul-

mans. Cette entreprise échoua pour des causes religieuses, mais probablement aussi parce qu'il subsistait chez les Grecs du moyen âge quelque chose du goût qu'avaient eu leurs ancêtres pour la beauté humaine. Des œuvres comme les mosaïques de Saint-Luc, de Daphni, de Nicée montrent que dans l'héritage qu'ils reçurent de l'Orient, les artistes byzantins marquèrent leur prédilection pour l'élément hellénique; quelques-uns de leurs personnages ont la majesté des statues antiques. L'art oriental transporté à Byzance n'en exerça pas moins jusqu'au XV[e] siècle une véritable tyrannie. L'art byzantin resta essentiellement un art décoratif et préféra toujours à la beauté plastique la richesse et l'harmonie des couleurs. Il ne connut jamais la nature qu'à travers les cartons que lui avait légués l'antiquité, et le peu d'initiative laissé aux artistes fut encore restreint par les règles rigoureuses que leur imposa l'église grecque. L'art byzantin fut ainsi une longue survivance de l'art hellénistique et, entre les deux tendances opposées de cet art, il ne parvint jamais à faire un choix.

En Occident, au contraire, les conditions furent toutes différentes. L'imitation fut d'abord servile, ou plutôt, jusqu'au X[e] siècle, l'art y eut le caractère d'une importation étrangère. La Renaissance carolingienne montre en réalité le premier effort des Occidentaux pour imiter les œuvres qui avaient été jusque-là apportées d'Orient. Ce mouvement devait être fécond; il eut d'abord cette unité factice qui caractérise la société carolingienne, puis, lorsque les invasions barbares eurent bouleversé de nouveau l'Europe, l'uniformité qu'avaient pu maintenir quelque temps les artistes formés à l'école d'Aix-la-Chapelle, disparut complètement. Chaque pays, chaque canton, fut livré à lui-même; chacun des monastères qui avaient conservé les traditions de l'art carolingien se trouva dans des conditions différentes. Dans chaque province, lorsqu'on voulut relever et orner les églises, il fallut se contenter des ressources locales et imiter les seuls modèles dont on disposait. Telles sont les causes de la naissance des écoles provinciales de l'art roman au XI[e] siècle. La construction originaire d'Asie Mineure qu'était la basilique voûtée, reçut, suivant les provinces, les modes de structure et de décoration les plus divers. Les marbres antiques se faisant plus rares (1) et les placages coûtant fort cher, on songea à tirer

(1) Dans les pays où les marbres antiques étaient abondans, à Rome par

le décor des lignes mêmes de l'architecture : ainsi naquirent des écoles de sculpture et de peinture indigènes.

Ces premiers rénovateurs avaient d'ailleurs une pauvreté d'imagination surprenante. Tous les motifs les plus étranges leur paraissaient bons à imiter : ivoires coptes, étoffes persanes, sarcophages gallo-romains, tous les monumens, toutes les écoles contribuèrent à orner les chapiteaux des églises romanes ; les tympans de l'ancienne cathédrale de Bayeux offrent même en plein XIIe siècle une représentation d'une vérité surprenante du lion et du dragon chinois. De l'éducation qu'ils tenaient de l'art oriental ces artistes gardèrent d'ailleurs un sens réel et très délicat du décor. Lorsqu'on examine telle œuvre du Xe siècle, les ivoires de Saint-Gall attribués au moine Tuotilo par exemple, on est surpris du contraste qui existe entre la raideur ou les gestes gauches des personnages et la délicatesse finie des ornemens.

Ainsi les conditions mêmes dans lesquelles se trouva l'Occident affranchirent en quelque sorte les artistes de la tradition pesante qui se maintenait en Orient. A partir du XIIe siècle, les traces d'initiative et les innovations se multiplient. A des plans d'origine orientale, tels que celui de la basilique à coupole, on adapta des procédés de construction indigènes d'une antiquité reculée. Avant sa restauration au XIXe siècle, la coupole de Saint-Front de Périgueux se composait d'assises en encorbellement analogues à celles des coupoles mycéniennes ou irlandaises et, comme l'a montré M. Bertaux, ce mode de construction se retrouve dans certaines églises à coupoles de l'Italie méridionale. De même des techniques d'origine orientale étaient simplifiées dans les ateliers monastiques ; on a des raisons de croire que l'émail champlevé de Limoges est né d'une modification ingénieuse apportée au travail de l'émaillerie cloisonnée. De plus en plus les monumens s'adaptèrent aux conditions et aux besoins de la région où ils étaient élevés. Les églises du Midi furent couvertes de voûtes puissantes et éclairées seulement par les fenêtres des bas-côtés. Dans le Nord au contraire, où l'on voulut avoir des églises voûtées et lumineuses en même temps, on inventa le procédé de la croisée d'ogive, véritable cintrage permanent, d'abord invention de quelque architecte timide et

exemple, le type de l'ancienne basilique à colonnes persista pendant tout le moyen âge.

plus tard principe de toutes les audaces. L'art gothique naissait, et les sculpteurs, cessant de reproduire l'éternelle feuille d'acanthe, s'essayaient à copier les modestes plantes des campagnes françaises, la feuille d'arum, la fougère, le nénuphar. Pour la première fois peut-être depuis l'antiquité, un artiste osait regarder la nature. C'était là toute une révolution qui allait modifier le caractère de l'art occidental et clore une longue période de son histoire.

Ainsi, au fond de l'art du moyen âge comme à la base de toute la culture européenne, on trouve l'influence de l'hellénisme modifié par les traditions orientales. C'est à ce double courant que l'art musulman, l'art byzantin, l'art occidental doivent leur existence: c'est dans les villes et les palais hellénistiques, en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte, qu'il faut aller chercher la source de l'iconographie chrétienne et de l'art du moyen âge. Un doute peut cependant subsister sur la valeur des services que l'Orient rendit ainsi à l'Europe. On sera disposé peut-être à regretter la longueur de cette période d'asservissement et à déplorer que la richesse même des motifs orientaux ait découragé si longtemps l'initiative des artistes. Mais si l'on réfléchit à l'état effroyable qui succéda en Europe à la paix romaine, si l'on pense aux périodes de barbarie profonde que traversa l'Occident au VIIe ou au Xe siècle, on comprend alors combien fut bienfaisante la conservation de ces modèles échappés à la destruction totale. Un certain nombre de bijoux barbares ou de chapiteaux grossièrement sculptés sont là pour nous attester que, lorsque les artistes occidentaux n'étaient pas soutenus par leurs modèles hellénistiques, ils ne tardaient pas à retomber au niveau de leurs ancêtres de l'époque de la Tène.

L'art hellénistique propagé en Occident par les Syriens a sauvé les plus belles créations de l'antique Orient et de la Grèce. C'est à son contact que s'est faite l'éducation des Occidentaux; c'est en pénétrant ses deux aspects, naturaliste et décoratif, qu'ils ont repris goût à l'étude de l'homme, tout en gardant un sens très vif de l'ornement; c'est en arrivant à le comprendre, après l'avoir d'abord imité, qu'ils ont fini par se dégager de leur modèle pour créer à leur tour et lutter soit avec la nature, soit avec l'antique. La Renaissance et l'art moderne sont sortis de cette évolution.

LOUIS BRÉHIER.

LA
LÉGISLATION FRANÇAISE DES ALIÉNÉS

Malgré des assauts nombreux et ardens, la vieille loi sur le régime des aliénés promulguée en France le 30 juin 1838 par Louis-Philippe tient toujours debout. Tiendra-t-elle encore longtemps? Les coups qu'elle a reçus à la Chambre des députés ont été assez violens pour qu'il soit permis d'envisager la possibilité de sa prochaine disparition et de son remplacement par une loi nouvelle. D'autre part, la Commission du Sénat, chargée d'examiner le projet voté par la Chambre, poursuit activement ses travaux sous la présidence de M. Rolland. Le moment est donc venu de comparer la loi qui s'en va à la loi qui arrive.

I

La loi dont l'opinion publique ne veut plus a été en son temps jugée idéale. Avant elle, les aliénés dépendaient de tout le monde sans que personne se crût obligé à un devoir quelconque vis-à-vis d'eux. Leur sort était réglé par le caprice du premier venu; ils étaient vraiment victimes de l'arbitraire. Sans remonter bien loin, on constate que la situation des aliénés en France au commencement du XIXe siècle était déplorable à tous les points de vue : législatif, humanitaire, médical. Vers 1817, on considérait le préfet du Nord comme bien hardi, presque comme révolutionnaire : ne s'était-il pas imaginé, ce fonctionnaire épris du respect de la liberté individuelle, de prendre un arrêté pour que l'asile d'aliénés d'Armentières ne reçût aucun pensionnaire « sans jugement d'interdiction préalable et sans un arrêté préfectoral d'admission? » C'était un exemple qui

étonnait tout le monde. Il indique aussi que, partout ailleurs, on entrait dans un hospice de fous sans la moindre formalité. La seule mesure générale qui s'appliquait « théoriquement » à tous les établissemens pour insensés consistait en une visite trimestrielle des préfets, sous-préfets ou des maires, visite qui devait être suivie de l'envoi au ministère de tableaux statistiques concernant ces maisons. Comme bien on pense, cette mesure n'était qu'une formalité paperassière qui n'intéressait personne et qui laissait tout dans le *statu quo* le plus coupable. On était, à part quelques rares spécialistes de Paris, préoccupé exclusivement de garantir la sûreté publique contre les méfaits de certaines personnes supposées atteintes d'aliénation mentale! Leur bien-être, leur guérison possible, n'entraient encore nullement en ligne de compte. Un asile de fous n'était et ne devait pas être autre chose qu'un lieu de contrainte et de séquestration. Séparé du reste du monde, il ressemblait réellement à un tombeau où des êtres vivans étaient entassés sans que jamais un témoin désintéressé pût y pénétrer pour raconter toutes les ignominies qui s'y passaient, toutes les souffrances qui y étaient endurées. Une sorte de conspiration du silence empêchait les préfets et les maires de dire toutes les vérités cruelles que les malades leur hurlaient à chacune de leurs visites trimestrielles. « Ce sont des fous, » se disaient-ils, et leur « pitié » d'administrateurs n'en était pas autrement émue. Les appels désespérés des pensionnaires les laissaient aussi parfaitement indifférens, et ils s'en allaient la conscience tranquille. « Du moment qu'ils sont enfermés, pensaient-ils, c'est qu'ils sont fous. Quant à leurs plaintes, elles n'ont aucune valeur, car tous les fous se plaignent de leur captivité... » Et ces maîtres de la Sûreté publique partaient satisfaits, sans se demander si les tenanciers de ces établissemens et leurs gardiens n'étaient pas plus ou moins intéressés dans la réclusion de tel ou tel de leurs administrés... Le mot d'ordre de beaucoup d'administrateurs : « surtout, pas d'histoires » les mettait à l'abri du doute et des questions du genre de celles-ci : « Cet hospice pour insensés ne contient-il que des fous? Parmi ces captifs, n'y en a-t-il pas qui soient là pour permettre à ceux qui les ont internés de satisfaire avec plus d'aise leurs désirs, leurs passions ou, même, leurs tendances criminelles? Et si tous ces malheureux ne sont que des malades, reçoivent-ils des soins convenables ?...

« N'y en a-t-il pas parmi eux qui sont traités plus mal que des animaux, qui sont laissés dans l'abjecte pourriture jusqu'à ce qu'ils meurent enlevés par quelque infection généralisée?... » Jamais, dis-je, ces fonctionnaires ne se posaient de pareilles questions et ils continuaient à adresser très régulièrement leurs rapports fastidieux et inutiles à leurs chefs hiérarchiques...

Or, les séquestrations arbitraires et illégales étaient extrêmement faciles et fréquentes à cette époque, et cela malgré l'article constitutionnel qui défendait de mettre qui que ce soit « en chartre privée. » Rien n'était plus commode que de confisquer aux gêneurs de leur famille leur liberté et leur fortune. Les témoignages de cette situation existent nombreux et authentiques. Je ne citerai que celui du professeur Foderé qui enseignait vers 1817 la médecine légale et la police médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg (1). Chargé en 1813, par l'autorité, de visiter l'hôpital des fous de la ville méridionale de D.... il y fit la découverte de plusieurs « détentions illégales... » Il y trouva notamment un fermier dont le voisin convoitait la propriété et qui avait toujours joui de son bon sens. Ce pensionnaire avait été enfermé un jour où, échauffé par le soleil et les travaux de la moisson, il avait bu plus que de raison et avait divagué, sans doute comme un bon ivrogne. Depuis des mois, la séquestration durait. Foderé obtint des magistrats que la liberté fût rendue à ce paysan. Un autre pensionnaire injustement interné, était un jeune soldat manchot, arrivé des montagnes du Dauphiné. Peu habitué aux vins du Midi, il leur avait fait, paraît-il, trop d'honneur en débarquant à D... Sa qualité de manchot ne disant rien qui vaille à l'administration militaire, celle-ci profita de son état d'ivresse pour le faire déclarer fou. Il fut reçu en cette qualité à l'asile d'aliénés, où, heureusement pour lui, il put faire entendre ses plaintes à Foderé... Mis en liberté, il donna ultérieurement toutes les preuves de sa parfaite lucidité.

Trois autres soldats étaient à l'asile de D... depuis cinq à six ans. Foderé trouva l'un couché sur un peu de paille. Il était vieux, infirme et couvert de vermine. L'inspecteur médical le fit nettoyer et nourrir. Puis il lui fit prendre, pendant plusieurs jours consécutifs, « du quinquina dans du vin. »

(1) F. E. Foderé, *Traité du délire*, Paris, 1817.

Et Foderé ajoute :

« Cet homme, après cela, était très sensé, et les servans m'assurèrent qu'il n'avait jamais divagué. »

Quelques jours plus tard, Foderé découvrit à l'asile, comme par hasard, deux autres militaires qui étaient couchés par terre sur un peu de paille, dans un cachot obscur, infect et très humide. Ils étaient presque nus. L'un d'eux était aveugle. Ils expliquèrent qu'on les avait placés là parce que l'administration militaire ne savait qu'en faire. D'après les renseignemens recueillis, ces malheureux n'avaient pas donné, depuis leur séquestration, le moindre signe de folie (1)...

Légalement, il existait des règles permettant d'obtenir l'interdiction et l'internement d'un aliéné. Il fallait s'adresser aux tribunaux pour réaliser la première de ces mesures ; mais aucune loi n'avait réglementé la seconde. Il arrivait alors tous les jours qu'on amenait des gens dans les maisons d'aliénés sans que les tribunaux aient eu à se prononcer. On y voyait des sujets dont l'internement datait de plusieurs années et dont l'interdiction n'était pas encore obtenue. Ils étaient ainsi, pendant un temps plus ou moins long, dans cette situation incroyable, mais vraie : aux yeux de la loi, ils jouissaient encore de tous leurs droits, alors qu'en fait, ils en étaient déjà entièrement privés. Cela faisait admirablement le jeu de tous ceux qui croyaient avoir droit à la succession du séquestré. Tant que l'interdiction n'était pas prononcée par les tribunaux, tant qu'il n'y avait pas de tuteur légal responsable de la gestion de la fortune de l'interné, ceux qui l'avaient enfermé pouvaient se livrer à la spoliation des biens du malheureux avec la plus parfaite impunité. Sur ce point, comme nous le verrons, la loi de 1838 offre, elle aussi, des lacunes très regrettables. On comprend même pourquoi l'interdiction tardait parfois à être prononcée : plus elle était éloignée, plus les spoliateurs pouvaient se livrer au gaspillage, à la déprédation des biens de leur victime.

La fortune des aliénés, ou supposés tels, n'était pas plus respectée que leur liberté. Quant au traitement des malades, il était avant 1838 d'une barbarie sans nom, excepté à Paris, à Charenton, à Bicêtre, à la Salpêtrière, où il commençait à s'humaniser un peu sous l'influence aussi bien de l'enseignement de

(1) *Loc. cit.*, p. 430 et suivantes.

Pinel et d'Esquirol, que sous celle d'exemples venus des asiles d'Écosse et d'Angleterre.

Ainsi, vers cette époque, la ville de Montpellier offrait aux aliénés un local infect qui était adossé à l'hôpital Saint-Éloy. C'était un long corridor, noir comme un four. De chaque côté, il y avait des cellules où les malades étaient reclus dans l'obscurité et la puanteur. Le grand remède était le purgatif, dont les effets ne devaient certes pas rendre plus respirable l'air de ces ignobles cachots. Autre exemple : à Strasbourg, la situation des fous était absolument répugnante. On les détenait dans un bâtiment annexé à l'hôpital civil. Ceux qui paraissaient calmes étaient enfermés dans les salles basses de ce local. Une simple cloison en bois séparait la salle des hommes de celle des femmes. Les lits se pressaient l'un contre l'autre, tellement la place était restreinte. Dans la journée, ces aliénés déambulaient dans une cour qui leur était commune avec les malades ordinaires de l'hospice. Dans ces mêmes salles, déjà si étroites, on avait établi, sur les côtés et à chacun des bouts, des espèces de cages ou d'armoires en planches, élevées d'un demi-pied au-dessus du sol. C'est là dedans qu'on mettait les fous agités ou les gâteux. Chaque cage était jonchée d'un peu de paille hachée sur laquelle couchait le malade, le plus souvent nu. Il y prenait ses repas et y satisfaisait tous ses besoins. On s'imagine facilement le degré d'infection qui régnait dans le placard. Les galériens mis à la chaîne devaient être plus à l'aise... Et la salle où « reposaient » les malades tranquilles contenait treize de ces cages de chaque côté... Quelles nuits infernales on devait passer dans un pareil dortoir ! Que de scènes tragiques, que d'actes sauvages et cyniques devaient résulter de ce mélange dantesque d'une cinquantaine de fous de toutes les catégories !... Un jour, on a mis dans une de ces cages dont je viens de parler un dragon pris d'un accès d'excitation violente. Il avait pour voisine dans l'armoire contiguë une jeune paysanne dont l'agitation maniaque était également très vive. Le soldat parvint à enlever une planche de la cloison commune ; il cohabita avec la paysanne.

Il arrivait souvent que des individus amenés à la section des aliénés de Strasbourg pour des troubles mentaux légers, devenaient rapidement des fous dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres. Pas un malade ne résistait à un pareil régime.

Au bout de quelques mois, les pensionnaires tombaient généralement dans une démence plus ou moins profonde, ou, comme on disait dans ce temps-là, dans l'« idiotisme. »

Et il en était encore ainsi presque partout en France, il y a soixante ou soixante-dix ans !

II

Aussi le monde civilisé a-t-il considéré comme un bienfait immense une loi qui, par son article premier, obligeait chaque département, soit à posséder pour son propre compte un établissement public destiné à recevoir et à *soigner* les aliénés, soit à traiter, à cet effet, avec un établissement public ou privé, après approbation du ministre de l'Intérieur. De même, a-t-on jugé très sages les précautions édictées par l'article 4, destinées à empêcher la présence illégitime à l'asile des personnes non aliénées.

D'après cet article, les établissemens publics ou privés consacrés à ces malades doivent être visités régulièrement par le préfet et les personnes spécialement déléguées à cet effet par lui ou par le ministre de l'Intérieur : le président du tribunal, le procureur, le juge de paix, le maire de la commune. Ces diverses personnes sont chargées de recevoir les réclamations des pensionnaires et de prendre à leur égard tous renseignemens propres à faire connaître leur position. Si cette disposition légale était appliquée dans toute sa rigueur, le maintien dans un asile d'une personne non aliénée deviendrait bien difficile.

Des faits récens l'ont prouvé suffisamment. Cette loi de 1838 qu'on appelle « barbare » et que des personnes très bien intentionnées, mais ignorantes, intitulent pompeusement : « le dernier vestige des iniquités d'autrefois, » a permis à plus d'un séquestré dans un asile d'aliénés de retrouver assez rapidement sa liberté.

L'histoire la plus typique à cet égard et qui a fait d'ailleurs grand bruit dans toute la presse, est celle d'un homme de lettres qui fut interné à Charenton le 10 novembre 1902. A la suite de scènes de ménage dans lesquelles une jalousie à tendances agressives semble avoir joué un rôle important, cet homme subit un examen, un peu rapide, d'un médecin aliéniste qui le

déclara « persécuté dangereux, » et délivra un certificat grâce auquel on put conduire le mari aux paroles menaçantes à l'hospice de Charenton.

Seulement, comme la loi de 1838 ordonne la présentation d'un certificat médical à l'entrée dans l'établissement et d'un second certificat après quinze jours d'observation, il arriva que le médecin de Charenton, n'ayant trouvé chez son nouveau pensionnaire « aucun signe de folie, » le fit savoir à qui de droit. Devant cette flagrante contradiction, le préfet responsable des aliénés déclarés « dangereux » s'entoura de tous les renseignemens que la même loi de 1838 lui prescrit de recueillir. Des inspecteurs préfectoraux vinrent, interrogèrent et examinèrent ce pensionnaire. En fin de compte, l'affaire se termina par la mise en liberté de l'intéressé, le 6 janvier 1903.

Certes, c'est une fâcheuse aventure, et celui qui reste deux mois indûment enfermé doit trouver déplorable une législation qui permet de pareilles iniquités ; il n'en est pas moins vrai : 1° que la justice l'a emporté, ce qui n'est pas toujours le cas en ce monde ; 2° que si pareil malheur était arrivé avant la loi de 1838, le pauvre homme de lettres étranger aurait passé à l'asile le reste de sa vie, mais en cellule, camisolé et battu.

Il faut donc reconnaître que cette loi constitue un progrès réel sur l'état antérieur et que, si elle permet des lenteurs, elle offre de sérieuses garanties comparativement à l'anarchie, à l'arbitraire, au laisser faire qui régnaient avant elle. Ce qui a paru surtout rassurant dans cette loi, ce sont les visites des autorités administratives et judiciaires avec obligation d'entendre les plaintes des pensionnaires et de se donner la peine de vérifier jusqu'à quel point elles se justifient.

Il est vrai que ces inspections, d'après le même article de la loi, ne doivent pas se faire trop fréquemment : dans les établissemens privés, à des jours indéterminés, une fois au moins chaque trimestre ; dans les asiles publics, une fois au moins par semestre...

Mais le titre actuellement le plus contesté de la loi de 1838 est celui qui est relatif à des *placemens faits dans les établissemens d'aliénés.*

Ce placement peut être de deux sortes : 1° *volontaire* et 2° *d'office*. Le premier s'applique à toute personne atteinte d'aliénation mentale, quelle qu'en soit la variété clinique. Le

second vise tout individu dont la maladie psychique compromet l'ordre public ou la sûreté des personnes. Le placement d'office est ordonné à Paris par le préfet de police et dans les départemens par les préfets. L'article 18 qui contient ce dispositif a été fortement attaqué. L'article suivant qui autorise les commissaires de police à Paris et les maires dans les autres communes à provoquer l'internement des personnes atteintes d'aliénation mentale et constituant, par leur folie, un danger imminent attesté par le certificat d'un médecin ou par la notoriété publique, a été également vivement critiqué. Pourquoi ? Parce que plusieurs cas de séquestrations provoquées en vertu de ces dispositions administratives ont ému l'opinion publique et lui ont fait craindre la possibilité d'un internement injustifié dans un asile d'aliénés.

D'ailleurs, les mêmes critiques ont été adressées aux conditions exigées pour un placement volontaire et énumérées dans l'article 8.

D'après le § 2 de cet article, ce placement peut se faire moyennant un certificat médical constatant l'état mental de la personne à placer et indiquant les particularités de la maladie ainsi que la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir enfermée. Le législateur ajoute que ce certificat ne pourra être admis, s'il a été délivré plus de quinze jours avant sa remise au chef ou directeur ; s'il est signé d'un médecin attaché à l'établissement, ou si le médecin signataire est parent ou allié, au second degré inclusivement, des chefs ou propriétaires de l'établissement ou de la personne qui provoque le placement. Le caractère *définitif* de l'internement effectué ainsi en vertu d'un simple certificat médical a été reproché à cet article de la loi.

Il est certain, par exemple, qu'il eût mieux valu que le mari, dont nous avons rappelé le séjour de près de deux mois à Charenton, y eût été placé non pas à titre d'aliéné confirmé, mais à titre de malade en observation. On a trouvé à cet article sur le certificat encore d'autres défauts, parmi lesquels celui de n'indiquer aucune prohibition qui résulte d'un lien de parenté entre la personne à séquestrer et le signataire du certificat médical. D'après ce même paragraphe de l'article 8, les chefs des établissemens publics pourront, en cas d'urgence, se dispenser d'exiger le certificat de médecin. Autrefois, on usait largement de cette dis-

pense ; on n'en use guère aujourd'hui. Cette latitude est refusée d'ailleurs radicalement aux chefs des établissemens *privés*, qui ne doivent recevoir que des personnes munies de ce certificat *avant même leur entrée* dans la maison de santé. Si les choses se passent parfois autrement, on commet une grave infraction à la loi.

En ce qui concerne le placement des enfans atteints de troubles mentaux, la loi ne s'en occupe point spécialement. Il en résulte que les mineurs de tout âge sont internés dans les asiles publics ou privés, dans les mêmes conditions que les personnes majeures.

Il en est de même pour les aliénés criminels ou les condamnés devenus aliénés.

La loi n'indique pas non plus les règles à suivre vis-à-vis des étrangers devenus aliénés en France. Lorsque ces aliénés sont dangereux « pour l'ordre public ou la sûreté des personnes, » ils tombent sous le coup de l'article 18 et sont internés d'office ; s'ils sont internés en vertu d'un placement volontaire, on agit avec eux conformément à l'article 8. Les diverses mesures de protection des personnes placées dans les asiles s'appliquent également aux étrangers. Ces mesures sont : visite médicale par l'inspecteur préfectoral ; notification de l'internement au procureur de l'arrondissement du domicile de la personne placée et au procureur de l'arrondissement de la situation de l'établissement ; certificat médical de quinzaine fourni au préfet par le directeur de l'asile ; etc.

Il est clair que si toutes ces prescriptions étaient faites intégralement et conformément non seulement à la lettre, mais à l'esprit de la loi, il n'y aurait vraiment à craindre ni séquestrations arbitraires, ni séquestrations indûment prolongées... On peut même dire que la loi de 1838 s'occupe trop des conditions de *séquestration* et pas assez des conditions de *traitement* des aliénés. Elle a été certainement inspirée par le besoin de défendre la société contre les divers méfaits de ces malades, mais elle a laissé de côté toute disposition pouvant leur assurer un secours médical prompt et efficace. L'état de la psychiatrie dans la première moitié du XIXe siècle explique jusqu'à un certain point ce mutisme de la loi sur toutes les mesures susceptibles de favoriser la guérison des maladies mentales.

C'est à peine si on commençait à se débarrasser des théories scolastiques sur la folie qui obsédaient les aliénistes des siècles

précédens. Pendant qu'on bâtissait des systèmes et imaginait des hypothèses sur les troubles mentaux, on traitait les insensés avec la dernière brutalité. Pinel lui-même, qui comprit qu'il fallait aux maladies mentales un traitement moral aussi doux que possible, était pourtant dominé par l'idée de répression (1). En cela, il subissait, malgré lui, l'influence de tous ses prédécesseurs. Et ce même Pinel, qui a supprimé les chaînes comme moyen de contention des aliénés, a maintenu dans toute sa rigueur « la camisole de force et les douches dans le but de vaincre un refus obstiné de nourriture et de dompter les aliénés entraînés par une sorte d'humeur turbulente et raisonnée. » On peut considérer toute la première moitié du XIXe siècle comme une période préparatoire pendant laquelle on s'est mis enfin à observer les aliénés d'une façon clinique, sans idées théoriques préconçues, cela à la façon des botanistes qui examinent des plantes, les comparent entre elles et les classent aussi méthodiquement que possible. Cette observation régulière et systématique a permis au successeur de Pinel, à Esquirol, de publier, justement en 1838, son livre très remarquable sur les « maladies mentales, » livre qui est le résultat de quarante années d'étude consciencieuse des fous et qui peut être regardé comme la véritable encyclopédie psychiatrique de cette époque (2). Esquirol a créé en France le goût de la psychiatrie. Son Traité a été pour un grand nombre de médecins une révélation. Beaucoup d'entre eux ne se doutaient guère que les maladies mentales pouvaient se traiter autrement que par des moyens de contrainte violente. Ils tombaient des nues quand ils lisaient dans l'œuvre d'Esquirol qu'il ne fallait jamais terroriser les fous, car « la crainte, écrivait-il, est une passion débilitante qui exerce une telle influence sur l'économie qu'elle peut suspendre l'action de la vie et même l'éteindre. » Ces médecins apprenaient avec étonnement que l'excitation maniaque devait être considérée comme une maladie aiguë comparable à une pneumonie ou à une fièvre typhoïde et qu'il fallait la traiter non par des moyens violens de contrainte, mais par des bains longtemps prolongés, des laxatifs, des saignées si la pléthore cérébrale l'exigeait, des moyens moraux en rapport avec le délire. C'est encore Esquirol qui a fait

(1) Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie*, Paris, an IX, p. 188 et suivantes.

(2) Esquirol, *Des Maladies mentales*, Paris, 1838.

connaître le rôle du régime alimentaire, du travail, des distractions dans la vie journalière des aliénés. Mais la vulgarisation médicale de toutes ces connaissances psychiatriques a été fort lente, et la loi de 1838 a été faite sans en tenir le moindre compte. Il est certain que l'opinion publique d'alors était encore moins éclairée que celle d'aujourd'hui sur tout ce qui touche au problème de l'aliénation. Même à l'heure qu'il est, beaucoup de personnes appartenant aux classes cultivées de la société sont persuadées que « la folie est toujours incurable. » Ceux qui ont fait la loi de 1838 n'ont pas pensé autrement et je ne citerai comme preuve que cette déclaration du comte Portalis : « Nous ne faisons pas une loi pour la guérison des personnes menacées ou atteintes d'aliénation mentale. »

C'était là un aveu dépouillé d'artifice. Pourquoi avoir alors parlé, dans l'article premier de la loi, de la création d'établissemens destinés à recevoir et à *soigner* les aliénés ?

Enfin, au sujet de la fortune des aliénés internés, la vieille loi, par son article 31, règle l'administration des biens des pensionnaires des établissemens *publics*. Elle laisse libres, par son article 32, les ayans droit (parens, époux, épouse, le procureur, le tribunal) de faire ou de ne pas faire nommer un administrateur provisoire des biens de toute personne non interdite placée dans un établissement public ou *privé*...

L'incertitude de cette disposition législative laisse le champ libre à toutes les cupidités qui peuvent se manifester autour d'une personne atteinte d'une maladie du système nerveux.

A cet égard, la situation actuelle des aliénés riches n'est pas mieux sauvegardée que du temps où sévissaient les chaînes et les cages. Aussitôt que l'un d'eux est mis dans un établissement spécial, les parens les plus proches restent pendant un temps plus ou moins long les maîtres absolus de tous ses biens, meubles et immeubles. Pour peu qu'ils aient des intentions intéressées, et le fait se produit souvent, ils se livrent à un partage comme si le malheureux n'existait plus. C'est à peine si ces « héritiers prématurés » laissent un capital suffisant pour entretenir d'une façon convenable dans la maison de santé leur parent malade. Quand on arrive à l'interdiction, une grosse partie de la fortune s'est volatilisée sans qu'il soit possible de l'établir d'une façon légale... Le tour est joué, et bien joué...

III

A partir de 1860, à l'occasion de plusieurs séquestrations dans le genre de celle que j'ai citée plus haut et qui ont été jugées arbitraires par l'opinion publique, la loi de 1838 commence à être attaquée. On la trouve surtout « attentatoire à la liberté individuelle » à cause de la toute-puissance qu'elle accorde aux préfets et de l'importance énorme qu'elle attache à un simple certificat médical. La question de la réforme de cette loi est reprise en différentes fois. Un nombre considérable de députés et de sénateurs, médecins pour la plupart, tous inspirés consciemment ou inconsciemment par Esquirol, présentent des projets et des rapports parlementaires. Mais il faut abréger pour arriver au projet du docteur Dubief, ancien ministre de l'Intérieur, discuté et voté par la Chambre des députés en janvier 1907.

Plusieurs particularités caractérisent la loi nouvelle dont le Sénat doit s'occuper prochainement. La principale de ces particularités est clairement énoncée dans son article premier, ainsi conçu : *L'assistance et les soins nécessaires aux aliénés sont obligatoires*. La tendance dominante est donc non l'« enfermement » pur et simple de l'aliéné considéré par la loi ancienne comme étant toujours un être anti-social, mais le *traitement de l'aliéné* jugé par la nouvelle loi comme étant avant tout un *malade*. Cette conception rationnelle, déjà introduite et largement développée par Esquirol, conduit à un ensemble de dispositions législatives qui ont pour la plupart et constamment ce double but :

1° *Traiter le malade le plus tôt et le mieux possible ;*

2° *Garantir le malade et son entourage contre tous les méfaits pouvant résulter des troubles psychiques commençans.*

Nous allons voir, en effet, que le projet du docteur Dubief essaie de répondre d'une façon pratique à cette double indication.

Tout d'abord, le projet tend à faciliter l'entrée précoce des malades dans un établissement approprié en déclarant cette entrée purement *provisoire*. Le paragraphe 3 de l'article 13 dit, en effet, ceci : « Les personnes admises dans les établissemens d'aliénés, conformément aux dispositions précédentes (demande d'admission, rapport médical circonstancié), ainsi que les personnes dont le placement aura été ordonné d'office, *ne sont inter-*

nées qu'à titre provisoire et sont placées en conséquence, dans un *quartier d'observation spécial*, ou, à défaut, à l'infirmerie de l'asile, et inscrites sur un *registre spécial*.

Le malade placé dans ces conditions est l'objet de toutes les formalités prévues déjà par l'ancienne loi : envoi, dans les vingt-quatre heures, du rapport médical au préfet et au procureur de la République ; visite du médecin inspecteur au malade placé dans un établissement privé ; envoi du compte rendu de cette visite au préfet et au procureur de la République ; nouvel envoi d'un rapport médical, quinze jours après l'entrée du malade (article 17 du projet Dubief).

On conçoit la préoccupation du législateur Il y a des troubles psychiques transitoires d'ordre dégénératif ou liés à une infection ou intoxication passagère qui, tout en nécessitant un isolement du malade pendant quelques jours dans un milieu approprié, ne motivent pourtant pas un internement dans un asile fermé. A l'hôpital d'observation, le diagnostic pourra se faire dans les conditions les plus favorables. La loi de 1838 n'a pas prévu des quartiers d'observation, en quoi elle se montre évidemment inférieure au projet adopté par la Chambre.

Dans toutes les lois sur les aliénés, une des plus grosses questions est leur entrée dans un établissement spécial. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la première indication, la plus urgente, dans le traitement de la plupart des aliénés, c'est de les isoler de leur milieu habituel. Seulement, il y a isolement et isolement.

De tout temps, on a isolé les fous ; il arrivait même qu'on oubliait totalement de les examiner et de les soigner. C'était là une mesure purement policière qui avait pour unique objectif de les empêcher de troubler la tranquillité des personnes de leur entourage. Avec Esquirol, l'isolement des malades devient un moyen thérapeutique adopté depuis par tous les aliénistes. Il a pour but de modifier la direction vicieuse de l'intelligence et des affections des aliénés ; il permet de les soustraire aux diverses causes extérieures qui ont provoqué leur folie ; il aide à vaincre la résistance de ces malheureux à recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin, à suivre le régime alimentaire ou hygiénique qui convient le mieux à leur rétablissement. Toutefois, il est reconnu que ce moyen ne doit pas s'appliquer invariablement à toutes les affections mentales. Il est nécessaire dans cer-

taines psychoses; il peut être inutile, ou même nuisible, dans d'autres. C'est affaire de diagnostic non seulement de la nature de l'affection mentale, mais de la période de son évolution. Dans un cas d'excitation violente et persistante, le doute n'est guère permis; ne pas isoler d'urgence en pareil cas dans un asile fermé, c'est aller fatalement au-devant d'une catastrophe. Mais faut-il agir avec la même précipitation et la même rigueur dans la dépression mélancolique? Tous les mélancoliques n'ont pas nécessairement besoin d'être séquestrés dans un établissement fermé. Je suis même persuadé que certains malades de cette catégorie, simples déprimés sans délire, mis en contact avec des délirans persécutés, des hallucinés, des démens, sont péniblement impressionnés et voient leur propre trouble mental s'aggraver au lieu de s'améliorer. Une maison ouverte où ils entreraient librement et où ils ne rencontreraient pas d'aliénés agités, leur serait plus salutaire. Au contraire, les mélancoliques qui gémissent du matin au soir, qui se croient damnés, qui attentent à leur vie à chaque instant, ne peuvent guérir que dans un asile fermé, bien organisé. L'isolement sévère s'impose dans le traitement des intoxiqués délirans tels que les alcooliques, les morphinomanes, les héroïnomanes. Il est le plus souvent inutile pour les démens séniles qui ne délirent pas et qui présentent un simple affaiblissement des facultés intellectuelles. Si nos asiles d'aliénés sont encombrés de malades de cette catégorie, la faute en est en grande partie à leurs familles, qui ne veulent ou ne peuvent veiller sur eux et qui trouvent plus commode de s'en débarrasser en les séquestrant, très légalement d'ailleurs. Une maladie dans laquelle l'isolement à l'asile d'aliénés s'impose à une certaine période et devient inutile à une autre, c'est la paralysie générale. Fort souvent, cette affection des centres nerveux se manifeste au début par une excitation intellectuelle très vive, un besoin d'action, des tendances délictueuses de toute sorte... Plus tôt on met un frein à cette exubérance morbide, plus grandes sont les chances de calmer le malade et de lui épargner, ainsi qu'à sa famille, quelque désastre financier ou moral. Mais plus tard, quand l'orage méningo-encéphalique s'est calmé et que les neurones corticaux plus ou moins atrophiés ont déterminé un état puéril de l'intelligence, le malade n'a plus besoin que d'une surveillance très douce qui, la plupart du temps, pourrait s'exercer dans la famille. Il est vrai qu'il se produit, pour

les paralytiques généraux arrivés à la période inoffensive de leur maladie, le même phénomène que pour les démens séniles : les familles, lassées par la longueur de la maladie, par les divagations enfantines du malade, souvent par son gâtisme, laissent, jusqu'à la fin de leurs jours, les malheureux à l'asile d'aliénés. Ici encore, la loi se prête à cet arrangement entre parens.

Si donc il y a des aliénés pour lesquels l'isolement dans un asile spécial est une nécessité inéluctable, et d'autres qui n'en ont pas besoin, cette grave question de l'internement ne peut être qu'une affaire d'espèce. La solution dépend entièrement et exclusivement d'un bon diagnostic médical. Et pour que celui-ci puisse être fait dans les conditions les plus probantes, l'examen préalable dans un quartier spécial d'observation est une mesure qui met à l'abri de toute erreur, de toute fausse manœuvre. Imaginez, en effet, un individu qui délire au cours d'une pneumonie. Le médecin ordinaire qui le soigne peut penser à tort à un début d'aliénation mentale et délivrer un certificat d'internement dans un asile spécial. Au lieu d'être séquestré purement et simplement, le malade, grâce à la nouvelle loi, est placé provisoirement au quartier d'observation. Son délire disparaît au bout de quelques jours. Il quitte le quartier complètement guéri comme il aurait quitté un hôpital quelconque, et nulle trace de son passage n'existe sur les registres des aliénés.

Le quartier d'observation remplira ainsi l'office d'un filtre chargé de retenir les aliénés qui doivent vraiment être isolés dans un asile spécial et de libérer les autres.

Le jour où le public sera convaincu qu'un malade placé dans ce quartier n'est pas du tout considéré encore comme un « aliéné, » qu'il peut en sortir sans la moindre tache jetée sur sa réputation d'homme sain d'esprit, ce public hésitera moins à faire traiter ses malades suspects de folie. Et c'est ici qu'intervient dans toute son importance la mesure du traitement rapide, aussi précoce que possible, des troubles mentaux. Actuellement, sous l'empire de l'horreur que les asiles d'aliénés inspirent encore à la plupart de nos contemporains, les malades n'y sont amenés que six mois, un an, même deux ans après l'éclosion des premières manifestations de la folie. Les parens éloignent tant qu'ils peuvent la solution redoutable : l'isolement à l'asile. Mais plus le temps s'écoule, plus l'état du malade s'aggrave : ses idées délirantes encore incertaines finissent par se coordonner

se fortifier, se systématiser... L'affection mentale à peine ébauchée a eu tout le temps d'évoluer. Six mois, un an après, elle a pris toutes les allures d'une maladie chronique. C'est à ce moment que, de guerre lasse, on séquestre l'aliéné. Et les mêmes parens sont surpris de constater que leur malade ne se guérit pas à l'asile ! Ce sont eux encore qui entretiennent cette légende que *toutes* les maladies mentales sont incurables ! Or, neuf fois sur dix, s'il en est ainsi, c'est parce que la famille, mal conseillée d'ailleurs par son médecin traitant, insuffisamment instruit en psychiatrie, a trop tardé à prendre la seule mesure rationnelle qui s'imposait à l'aurore même de la maladie mentale : l'isolement. Sur 226 entrées d'aliénés à l'asile de Blois, pratiquées moins de trois mois après le début de l'affection mentale, le docteur Lasserre comptait déjà en 1872 : 164 guéris, 213 curables et 13 incurables. Le même praticien a constaté, sur 210 malades admis à l'asile un an et plus après le début des troubles mentaux : 24 guéris, 35 curables et 175 incurables !

Des statistiques semblables ont été établies dans beaucoup d'autres asiles français et étrangers. La loi nouvelle a donc infiniment raison d'insister sur la nécessité de l'isolement précoce et d'en faciliter la pratique par l'établissement du quartier d'observation spéciale.

IV

Mais où des réserves s'imposent, parce qu'on semble aller à l'encontre du but principal visé par le projet : favoriser le traitement rapide des aliénés, c'est lorsque l'article 18 fait intervenir au quartier d'observation le tribunal pour transformer le placement provisoire en internement définitif.

Voici cet article très discuté dans les milieux médicaux compétens :

« Aussitôt après les formalités prescrites à l'article 17, le procureur de la République adresse ses réquisitions écrites, avec le rapport médical d'admission, les rapports médicaux de vingt-quatre heures et de quinzaine du médecin de l'établissement et le rapport du médecin commis par le préfet, s'il y a lieu, au président du tribunal de l'arrondissement où l'établissement est situé. Le président statue sur le maintien ou la sortie de la personne placée. Lorsque le président a des doutes, lorsqu'une

opposition à l'internement a été formulée par l'aliéné, le conjoint, un membre de la famille, un ami, la décision sera prise par le tribunal qui statuera d'urgence, en Chambre du conseil. Toutes les fois que le tribunal ne croit pas pouvoir statuer définitivement, il ordonne, sous la réserve de tous autres moyens d'information, une expertise qui sera faite contradictoirement par deux médecins, dont l'un sera désigné par l'aliéné ou son représentant.

Il est clair, tout d'abord, que les magistrats composant ce tribunal, ne pourront juger l'opportunité de l'admission définitive du malade que sur pièces médicales et administratives. Pourront-ils apprécier réellement la valeur intrinsèque d'un rapport médical, discuter les moyens employés pour examiner le malade et les argumens avancés pour arriver au diagnostic? Est-ce là, d'ailleurs, le rôle d'un tribunal ?

N'est-il pas à craindre que les magistrats, fort occupés par leurs fonctions habituelles, se contentent de porter sur le dossier du malade à interner définitivement un coup d'œil superficiel, alors que, peut-être, ce dossier aurait besoin d'être scruté à fond, dans ses moindres détails médicaux d'*ordre technique?* On a dit aussi, et c'est parfaitement soutenable, que ce dossier du malade contient des secrets de famille qu'il est difficile, sinon impossible de garder lorsque toutes les pièces qui le composent sont fatalement à la disposition de divers membres de la magistrature. Que devient ce quartier d'observation qui, pour rassurer le public, doit être un endroit discret dont l'entrée comme la sortie devraient rester inaperçues ? Et tout cela pourquoi ? pour *contrôler* le placement provisoirement effectué par voie administrative ?

Mais puisque ce contrôle sera forcément illusoire et non effectif, pourquoi le pratiquer ? Le législateur veut, c'est la pensée dominante et excellente du projet du docteur Dubief, *traiter* les malades le plus tôt et le mieux possible.

C'est la pensée de tous les aliénistes depuis Esquirol jusqu'à nos jours. L'intervention de la magistrature est-elle de nature à engager les familles à faire entrer *rapidement* leurs malades dans des établissemens spéciaux? N'est-il pas à craindre qu'elles se laissent arrêter par cette formalité qui leur paraîtra superflue et surtout compliquée, officielle, indiscrète? Alors, elles chercheront, comme aujourd'hui, à retarder le plus pos-

sible un internement qui doit les exposer à des ennuis. De là, même résultat déploré aujourd'hui : dommage probable pour l'avenir de l'aliéné. Il est donc permis de faire toutes sortes de réserves sur l'opportunité de l'article 18 du nouveau projet et d'une façon générale de toute disposition qui charge le pouvoir judiciaire d'un contrôle sortant de sa sphère habituelle de compétence. Ce contrôle ne peut et ne doit être que strictement scientifique, médical et technique. Ceci dit, il est évident que la loi de M. Dubief est animée d'un bout à l'autre du désir d'offrir à l'aliéné un secours médical aussi hâtif et aussi efficace que possible. L'article 15 en est une autre preuve, car, grâce à lui, toute personne majeure qui, ayant conscience de son état d'aliénation mentale, demande à être placée dans un établissement d'aliénés, peut y être admise sans d'autres formalités qu'une demande signée par elle et la production d'une pièce propre à constater son identité.

Ces « séquestrations spontanées » ne sont point rares. Il y a des aliénés qui sont parfois plus raisonnables que leurs parens soi-disant lucides. J'ai reçu dernièrement une dame qui m'a présenté, avec mille précautions oratoires, son époux atteint depuis deux ans d'un délire de persécution actif fondé sur des hallucinations auditives, extrêmement pénibles. Le malade, à force d'entendre toute sorte d'injures et d'allusions blessantes, à force d'être espionné dans ses pensées et ses actes les plus intimes, a fini par arrêter une ligne de conduite violente à l'égard d'un groupe de persécuteurs... Quand j'ai proposé à sa femme, prise à part, de le faire entrer dans un asile fermé, elle s'est mise à fondre en larmes et a protesté contre un pareil remède... Je m'attendais à une résistance plus grande encore de la part du principal intéressé... Mais, à peine avais-je exposé au malade mon conseil, qu'il me dit avec un air de vive reconnaissance : « A la bonne heure, docteur ; c'est cela que je désire, et le plus tôt sera le mieux... »

Aux consultations externes de la Salpêtrière, j'ai reçu en quelques mois une douzaine de personnes délirantes venues spontanément demander leur isolement dans un asile d'aliénés. Il appartiendra au médecin du quartier d'observation de s'assurer qu'il n'a point affaire à un pilier d'asile cherchant à se faire héberger aux frais de l'État, dans un établissement public, ou bien à un malfaiteur simulant des troubles psychiques pour

éviter la peine que méritent ses actes. Mais dans le cas où il s'agit de vrais malades ayant conscience de leurs troubles psychiques et désireux de se faire traiter, la loi nouvelle leur ouvre largement la porte de l'asile et elle fait bien.

De même, l'article 26 autorise le placement de toute personne dont le maintien en liberté compromettrait, en raison de son état d'aliénation mentale, la sécurité, la décence ou la tranquillité publiques, sa propre sûreté ou sa guérison. Comme atténuation de cette disposition qui oblige tout aliéné à se faire traiter, les articles 8 et 9 admettent le principe *du traitement de l'aliéné dans sa famille*, sous certaines conditions de surveillance médico-administratives.

Nous avons montré plus haut, à propos de la question d'isolement dans un asile, que certains malades, mélancoliques sans délire, persécutés inoffensifs, démens séniles, paralytiques généraux arrivés au dernier stade de leur affection cérébrale, pourraient aussi bien être traités chez eux. A la rigueur, on peut même organiser, si la situation de fortune s'y prête, un isolement dans une maison de campagne aménagée à la façon d'une maison de santé. La loi nouvelle veut seulement que l'autorité compétente puisse s'assurer que la personne ainsi isolée est vraiment atteinte d'une affection mentale et qu'elle reçoit les soins indispensables, appropriés à son état morbide. On ne peut que souscrire à des dispositions aussi protectrices.

De même, les *colonies familiales* départementales, si précieuses pour l'assistance de certains aliénés, sont autorisées par l'article 2.

La colonisation des aliénés ou leur placement dans les familles des paysans constituent des systèmes de traitement inspirés du plus grand libéralisme. Les premières tentatives de colonisation de ces malades ont été faites en France, vers 1826, à Bicêtre. C'est le docteur Ferrus, médecin de cet hospice, qui eut l'idée d'occuper à l'air libre ses quatre cents aliénés. « Le travail des champs, a-t-il constaté dans un de ses rapports, est le meilleur calmant pour l'aliéné (1). » Cette tentative ébauchée en France trouve des imitateurs en Allemagne. A partir de 1860, ce mode d'assistance est adopté dans tous les pays civilisés. Le système idéal consiste à établir une vaste colonie agricole autour

(1) *Annales médico-psychiques*, 1861.

d'un asile central. Tous les malades aptes à des travaux d'agriculture doivent y être employés régulièrement, sous la direction de personnes autorisées et compétentes. Les aliénés d'origine citadine, ouvriers et employés, doivent trouver dans cette colonie des ateliers divers, des bibliothèques et des bureaux pour occuper leurs journées à un travail utile. Naturellement, seuls les calmes, inoffensifs et suffisamment valides, pourront être envoyés à la colonie annexée à l'asile. Étant donné la proportion considérable de malades de ces catégories dans nos asiles de province, on prévoit quelle amélioration ce système nouveau, largement appliqué, est appelé à procurer au sort de beaucoup d'aliénés.

Quant à l'idée de placer ces malades dans les familles de paysans, elle a été réalisée dans un petit pays belge, à Gheel, près d'Anvers, aux premiers âges du christianisme. Son existence scientifique nous a été révélée seulement en 1821, toujours par cet infatigable Esquirol (1).

Une très jolie légende est même attachée à l'histoire de la fondation de Gheel. Au VIIe siècle vint se réfugier dans cette région où s'élevait une chapelle dédiée à saint Martin, l'apôtre des Gaules, la fille d'un roi païen d'Irlande qui la poursuivait de son amour incestueux. Convertie au christianisme, la jeune princesse vint chercher la paix près de la chapelle du saint. Mais le père réussit à rejoindre sa victime et lui trancha la tête. Le tombeau de la jeune martyre devint un rendez-vous de tous les habitans pieux de la région. Or, parmi eux, il y avait plusieurs « fous » qui guérirent brusquement en priant sur le tombeau. Ces guérisons miraculeuses ont valu à la malheureuse princesse le titre de « patronne des aliénés. » Dès lors, on amena des malades à Gheel de tous les coins des pays environnans, et on les y installa chez les habitans du village qui les soignaient et les entretenaient en attendant le miracle de leur guérison qui, malheureusement pour eux, n'était pas toujours instantané. Et depuis des siècles on continue à envoyer les fous à Gheel, qui est aujourd'hui une sorte de vaste Salpêtrière à portes ouvertes. Les malades y sont libres dans les maisons et dans les rues tant qu'ils sont calmes et inoffensifs. Ils sont hébergés chez des nourriciers qui ne doivent accepter chacun que deux aliénés à la fois,

(1) *Loc. cit.*, t. II, p. 707. Voyez aussi, sur *Gheel, une colonie d'aliénés*, l'étude publiée ici même, le 1er novembre 1857, par M. Jules Duval.

et toujours de même sexe. Ils peuvent travailler, s'ils le veulent, à des métiers de leur choix. Depuis 1882, le village est administré et inspecté par une commission spéciale et permanente. Nuit et jour, on y voit des gardes qui surveillent les malades dans les rues, qui les visitent à domicile et qui s'assurent de leur bien-être. Le service médical est assuré par quatre médecins. En cas de crise aiguë, les malades sont immédiatement transportés dans une infirmerie spécialement aménagée pour le traitement des affections intercurrentes. Remarquons qu'on envoie à Gheel principalement les aliénés chroniques et intellectuellement déjà affaiblis. Le système de liberté quasi absolue qu'on y applique ne peut guère convenir aux fous agités, violens, à tendances homicides ou suicides.

Des fondations analogues existent à Lierneux en Belgique et à Dun-sur-Auron, en France. Elles rendent de grands services aux aliénés intellectuellement affaiblis, aux mélancoliques, aux convalescens des psychoses aiguës, en les laissant profiter d'une liberté aussi large que possible. Il importe seulement, comme le dit le docteur Auguste Marie qui a largement contribué à l'organisation de la colonie de Dun, de faire avec la plus grande circonspection le choix des malades pour lesquels un pareil traitement est indiqué.

Toujours en vue des meilleures conditions du traitement des aliénés, le nouveau projet exige une organisation d'après laquelle les asiles publics doivent comprendre, à défaut et dans l'attente d'établissemens spéciaux, des quartiers annexes ou des divisions pour les épileptiques, les alcooliques, les idiots et les crétins.

Dans un délai de dix ans, les départemens devront ouvrir des établissemens spéciaux ou des sections spéciales destinées au traitement et à l'éducation des enfans idiots, imbéciles, arriérés, crétins ou épileptiques et au traitement des buveurs (art. 2).

La statistique de 1907 du ministère de l'Intérieur, sur les rapports de l'intoxication alcoolique avec l'aliénation mentale en France, démontre que le nombre de fous alcooliques va en augmentant. L'enquête ministérielle établit cette comparaison instructive pour trente-six départemens français : en 1897, le nombre d'aliénés alcooliques internés a été de 2 540 ; il est de 3 988, en 1907 ; soit, en dix ans, une augmentation de 57 pour 100 ; sur 71 547 fous internés dans les asiles publics et privés de

France, l'enquête compte 9 932 alcooliques. C'est une proportion de 13,60 pour 100 alors que, dix ans auparavant, elle n'était que de 11,29 pour 100. L'augmentation est donc régulière et constante, et le cri d'alarme élevé contre l'alcool est parfaitement légitime.

Il n'est que temps d'aller au secours de ces nombreux individus indigens, encore consciens de leurs tendances à boire, qui demandent à être traités et qui ne peuvent entrer dans un hôpital spécial pour se guérir de leurs penchans morbides. Comme disait Berthelot en 1882, ces malheureux « sont condamnés à boire jusqu'à « ce qu'ils aient présenté les signes positifs d'une lésion mentale qui leur donne droit à la séquestration (1)... » A ces victimes de mauvaises habitudes, il faut donner la possibilité de s'en corriger pendant qu'ils sont encore débutans dans la carrière des buveurs.

Il est indispensable de leur faciliter l'entrée et le séjour prolongé dans des asiles dont l'organisation et le régime seraient fondés sur le principe de l'abstinence alcoolique absolue, et cela non seulement pour eux, mais pour tous ceux qui sont chargés de s'occuper d'eux : médecins, surveillans, infirmiers. En Angleterre, en Amérique, en Suisse et en Allemagne des asiles de ce genre existent depuis longtemps (2). En France, nous ne connaissons que le service d'alcooliques de Ville-Évrard, absolument insuffisant. La loi nouvelle a grandement raison d'obliger les départemens à créer des asiles pour buveurs encore capables d'être guéris de leur dangereuse habitude.

La loi veut pourvoir aussi à l'instruction et à l'éducation des enfans anormaux, cela, dans des établissemens spécialement organisés pour eux. Jusqu'à présent, les pouvoirs publics ne s'intéressaient en France qu'aux sourds-muets, aux aveugles, aux épileptiques, aux idiots, aux imbéciles gravement atteints. Ils laissaient complètement de côté un nombre considérable d'enfans atteints simplement de débilité ou d'instabilité mentale, mais qui sont plus ou moins réfractaires au régime éducatif ordinaire.

Si beaucoup d'entre ces débiles et instables peuvent profiter d'une instruction et d'une éducation spéciales dans des externats qu'un projet de loi du ministre de l'Instruction publique veut

(1) Berthelot, *Annales d'hygiène*, 1882, t. VII, p. 422.
(2) P. Sérieux, *Les Asiles de buveurs*, *Annales d'hygiène*, 1896.

créer pour eux (1), il y en a d'autres dont le nombre n'est pas encore fixé exactement et qui ont besoin d'être élevés dans des internats appropriés. Rappelons-nous, en effet, qu'il s'agit surtout des « dégénérés » dont les familles sont elles-mêmes forcément tarées. Alors que soustraire un enfant normal de sa famille constitue souvent une erreur pédagogique, c'est le plus souvent un bien que de mettre un petit amoral ou faible d'esprit à l'abri de l'influence paternelle ou maternelle.

La question de la fondation de ces nouveaux établissemens est étudiée chez nous depuis plusieurs années par des commissions ministérielles diverses. L'organisation de ces maisons, le mode d'admission et la sélection des enfans appelés à y être élevés, la nature de l'enseignement professionnel et de l'éducation morale, l'utilisation sociale ultérieure des pupilles, sont autant de questions mises à l'étude. Mais le principe de l'assistance rationnelle et obligatoire de l'enfance anormale se trouve fort justement consacré dans le projet Dubief.

Le projet adopté par la Chambre des députés s'occupe aussi très particulièrement des aliénés dits criminels et des condamnés reconnus aliénés. Par ses articles 35-39, il règle ce grave problème en obligeant l'État à construire pour cette catégorie de malades dangereux un ou plusieurs asiles de sûreté. Une disposition nouvelle est à enregistrer :

« Chaque année, le ministre de l'Intérieur prescrit une inspection dans les prisons civiles et militaires aux fins d'examen des détenus qui pourraient se trouver dans les conditions des condamnés reconnus aliénés ou épileptiques. »

De même que l'entrée définitive à l'asile dépend d'une décision judiciaire, de même la sortie définitive du malade d'un établissement d'aliénés se fait en vertu d'un jugement du tribunal qui décide sans délai en Chambre du conseil, d'après toutes les pièces médicales et administratives du dossier du malade. Les réserves que nous avons faites plus haut au sujet de l'article 18 s'appliquent également ici. Inutile donc d'y insister.

Mais le projet prévoit la possibilité légale des *sorties d'essai* pouvant être autorisées par les médecins des établissemens, pour une durée indéterminée.

Il faut dire que ces sorties sont pratiquées officieusement

(1) Projet de loi ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement. Chambre des députés, séance du 13 juin 1907.

depuis de longues années dans un grand nombre d'établissemens publics et privés. Elles permettent le plus souvent de préparer avec sûreté la libération définitive de l'ex-malade. Replongé pendant huit à quinze jours dans son ancien milieu, il montre par sa manière d'être nouvelle qu'il est ou n'est pas encore apte à reprendre la vie normale. A la Salpêtrière, dans un des services d'aliénées on compte chaque année entre trente à cinquante de ces congés provisoires des malades en voie de guérison. Les résultats de ces essais sont généralement excellens. De temps à autre, mais tout à fait exceptionnellement, une rechute se produit sous la forme d'une crise d'excitation, d'un acte plus ou moins baroque, d'une attaque. En choisissant bien les malades, capables de profiter des sorties d'essai, le médecin responsable ne court guère de risques graves. On ne peut que louer, en outre, une mesure imaginée par M. Dubief, et qui rendra probablement ces sorties d'essai très populaires : « Une subvention qui n'excédera pas le prix de journée payé à l'asile pourra être accordée sur le budget de l'établissement à tout malade, pendant la sortie provisoire. »

Quant aux aliénés qui s'évadent, leur réintégration peut s'accomplir sans formalité, si elle a lieu dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, ces malades ne peuvent être réadmis dans un asile qu'à la condition qu'il soit procédé à leur placement soit volontaire, soit d'office, conformément aux prescriptions qui s'appliquent à l'internement de tous les aliénés en général.

Comme il était juste de s'y attendre, l'administration des biens des aliénés occupe une place importante dans le nouveau projet et vient combler une lacune si regrettable de la loi de 1838. C'est ou bien la commission de surveillance qui désigne un ou plusieurs de ses membres pour gérer gratuitement ces biens; ou bien c'est le ministre de l'Intérieur qui nomme des administrateurs provisoires; cela sur une liste dressée par le tribunal civil du chef-lieu. En ce dernier cas, les administrateurs perçoivent comme émolument un droit sur le revenu des aliénés. Dans tous les cas, la personne chargée de l'administration des biens d'un aliéné, autre que le mari, doit remettre au curateur, qui le communique au procureur de la République, un état de la situation de la fortune de l'aliéné, une première fois dans le mois de son entrée en fonction, et, ultérieurement, une fois tous les ans.

Si l'aliéné est placé dans un établissement privé, l'administrateur provisoire est autorisé à conserver entre ses mains, sous le contrôle du curateur, les sommes nécessaires aux besoins de l'aliéné lorsqu'elles n'excèdent pas 1 500 francs. Au-dessus de ce chiffre, le mode de conservation doit être approuvé par le président du tribunal.

L'emploi des sommes qui ne sont pas nécessaires aux besoins de l'aliéné est réglé, suivant qu'elles excèdent ou non 1 500 francs. Quand le capital ne dépasse pas ce chiffre, son emploi est réglé, le curateur entendu, par la commission de surveillance; quand il le dépasse, son emploi nécessite l'homologation du tribunal statuant en Chambre du conseil (art. 50).

Avant de me résumer, qu'on me permette d'aborder encore une question de détail qui a trait à l'organisation médicale du service des aliénés.

Dans le texte voté par la Chambre, une disposition édictait que les médecins des asiles d'aliénés pourraient demeurer au dehors des établissemens auxquels ils sont attachés. Il leur serait même loisible de se livrer à l'exercice de la médecine. Les plus vives appréhensions d'ordre professionnel et d'intérêt général sont nées dans l'esprit d'un grand nombre de médecins actuels des asiles au sujet de cette modification. Et dès maintenant, la commission sénatoriale, d'accord en cela avec le ministre de l'Intérieur, a résolu à l'unanimité de proposer au Sénat le maintien du *statu quo*. La résidence du médecin dans l'asile, indispensable au bien-être des malades dans la plupart des établissemens provinciaux sera, comme par le passé, obligatoire. Il ne pourrait être dérogé à ce régime normal que dans certains cas exceptionnels et sous des garanties nettement établies.

En somme, à part les réserves qui s'imposent au sujet du mode d'intervention du pouvoir judiciaire dans le contrôle des internemens et de quelques détails relatifs à la résidence des médecins des asiles, le projet de loi adopté par la Chambre constitue un progrès indiscutable sur la loi de 1838, et cela pour les raisons suivantes :

1° Il assure l'assistance et le traitement *obligatoires* aux aliénés.

2° Il préconise l'entrée *hâtive* des malades dans les établissemens en donnant à l'admission un caractère *provisoire* et en établissant pour eux des *quartiers d'observation*.

3° Il admet, sous certaines garanties indispensables, le traitement des aliénés dans leurs familles.

4° Il se préoccupe du classement rationnel des malades au point de vue des soins qui leur conviennent en demandant l'organisation prochaine et obligatoire d'établissemens spéciaux pour épileptiques, alcooliques, arriérés, etc.

5° Il encourage les départemens à établir des *colonies agricoles et familiales* constituant un excellent instrument d'assistance et de traitement pour certaines catégories de malades ;

6° Il favorise le retour dans leur milieu des aliénés guéris en rendant les sorties d'essai faciles et en accordant aux pensionnaires en congé un secours régulier.

7° Il entoure de nouvelles garanties l'administration des biens des aliénés internés dans des établissemens privés.

Ce sont là d'excellens principes dont on ne retrouve aucune trace dans la loi de 1838. Ils font le plus grand honneur à la Chambre des députés de 1907 ainsi qu'au docteur Dubief qui les a présentés. Vigoureusement défendus par notre confrère, ils tendent à amplifier, à développer en France les idées fécondes et généreuses d'Esquirol.

Mais, tout en rendant cet hommage aux promoteurs de la nouvelle loi, nous faisons quelques réserves, surtout à propos de l'article 18 qui, à notre avis et pour des raisons longuement exposées plus haut, aurait besoin d'un remaniement dans le sens de l'établissement d'un contrôle scientifique réel. Ce sera, sans doute, l'œuvre du Sénat, qui, après des modifications indispensables sur plusieurs points, n'éprouvera pas un très grand embarras pour voter le projet de la Chambre, puisque, en 1887, il a déjà fait siens la plupart des principes contenus dans le projet soumis aujourd'hui à son approbation.

JACQUES ROUBINOVITCH.

REVUE MUSICALE

Théatre de l'Opéra-Comique: *Solange*, opéra-comique en trois actes; paroles de M. Adolphe Aderer, musique de M Gaston Salvayre. — *Cent motets du XIII[e] siècle*, publiés d'après le manuscrit Ed. IV, 6, de Bamberg, par M.Pierre Aubry, archiviste paléographe. (*Publications de la Société internationale de musique, section de Paris*, chez MM. Rouart-Lerolle et C[ie], et chez M. Paul Geuthner, Paris, 1908.)

Solange voulut être un opéra-comique: il convient de s'en réjouir. Mais on peut regretter que *Solange*, — et nous verrons comment tout à l'heure, — n'y ait pas entièrement réussi.

La pièce est révolutionnaire, par où je veux dire seulement qu'elle se passe à l'époque de la Révolution.

Premier acte. En son beau château, le marquis de je ne sais plus quoi s'entretient avec son domestique des événemens, qui se précipitent, et de la Terreur, qui se répand dans les campagnes. Elle a gagné la contrée, le village, et pour échapper à ses paysans insurgés, le marquis n'a que le temps de sauter dans son carrosse. En sa fuite hâtive, il néglige seulement d'attendre sa fille Solange, qui va revenir du couvent. Elle arrive, après le départ de son père, et les vassaux révoltés pourraient bien faire un assez mauvais parti à la jeune personne, quand passe un régimant allant à la frontière. Le lieutenant Bernier, jeune aussi, le commande, et c'est entre ces deux jeunesses que s'engage ou se noue l'action légère, d'un nœud flottant d'abord et que la fin seule serrera.

En manière de plaisanterie, sentimentale et civique, le peuple décide d'unir à l'officier républicain la petite aristocrate, et le citoyen maire, se trouvant être aussi le chef de l'émeute, procède sur l'heure

à cette union, que l'un des conjoints accepte comme une bonne fortune, et que l'autre subit comme une condition de salut. Le tête-à-tête qui suit forme une scène mêlée agréablement de galantes entreprises et de résistance indignée. Elle s'achève par le renoncement généreux du héros, qui jette au feu l'acte de mariage et rend sa virginale épouse à la liberté.

Second acte. Six ans après, en quelque petite ville allemande et dans le monde des émigrés. Le marquis donne des leçons de français. Sa fille, sa sœur, avec leurs compagnes d'exil, ont ouvert un magasin de modes. Personne au surplus ne soupçonne rien du mariage blanc, que Solange elle-même, à laquelle un sien cousin fait la cour, semble avoir oublié. Elle en retrouvera bientôt la mémoire. Des soldats français — et vainqueurs — traversent la ville : les mêmes qu'autrefois, et conduits par le même Bernier, à cela près que, de lieutenant, il est devenu général. Et le général étant entré dans la boutique, pour faire mettre à son chapeau des plumes neuves, la reconnaissance a lieu, non sans quelques menues péripéties tour à tour spirituelles et sentimentales. Par amour à présent, par malice aussi, pour confondre à la fois les prétentions d'un freluquet de rival et les préjugés d'une belle-famille ébahie, le gendre inopiné déclare son mariage avec Solange, et le déclare valide, la copie de l'acte civil ayant seule été brûlée. Un bal, ce soir, est offert aux officiers ; le général y conduira celle qui n'est qu'à moitié (et encore tout au plus), mais dont il a bien résolu de faire tout à fait sa femme.

Le troisième acte (à Paris, après le retour de l'émigration), va résoudre toutes les difficultés et lever tous les scrupules. Il suffit pour cela que le marquis ait trempé, — légèrement et du bout du doigt, — dans l'affaire de la rue Saint-Nicaise. Bernier, d'un seul mot, l'en tirera. La peur d'abord, ensuite la reconnaissance, fera son œuvre dans l'esprit du vieux gentilhomme, tandis que l'amour achèvera la sienne dans le cœur de Solange. Alors ce trop longtemps imparfait hyménée verra fixer en quelque sorte ses liens, et vous comprenez à présent pourquoi nous disions tout à l'heure que la fin de cette aimable aventure est le contraire d'un dénouement.

La partition de M. Salvayre ne laisse pas d'être agréable par endroits. Elle eût pu l'être plus souvent encore, et davantage, si le musicien avait eu la volonté plus ferme et plus pure d'un style dont il a montré plutôt la velléité. Il fallait faire ici, résolument et constamment, de l'opéra-comique ; n'abandonner, tout en les renouvelant s'il était possible, aucune des conditions du genre. Ici le parler même,

surtout le parler, était à sa place autant que le chant, et dans les intervalles du chant. En de certains sujets moyens et familiers, on a le plus grand tort de le mépriser et de le proscrire. Il convient très bien, et peut-être convient-il seul, à l'action rapide et légère, à des passages, à des paroles qui non seulement ne comportent pas la musique, mais ont quelque peine à la supporter. Rien en particulier n'est aussi peu musical, ou musicable, que la formule d'un mariage, au moins d'un mariage civil : « Par-devant nous ont comparu... » (suit l'énoncé des noms et des qualités des parties contractantes). Un mandat d'amener (arrestation du marquis au troisième acte) offre pour la musique de non moindres difficultés. Que si l'on nous objecte la scène, judiciaire aussi, de la vente aux enchères dans la *Dame Blanche,* et le chef-d'œuvre dont elle fut le sujet ou l'occasion, nous répondrons qu'elle est traitée avec un soupçon d'ironie ou de parodie, *cum grano salis*, et d'une main légère. Et puis, s'il y a trop de voix ou de chant dans *Solange*, l'excès de l'orchestre y est plus sensible encore. Sans compter que l'orchestration pourrait bien y encourir le reproche tantôt de la lourdeur et de la surcharge, tantôt de la recherche et de la bizarrerie. Le *glockenspiel* en particulier y prodigue, à tout propos et hors de propos, ses tintemens inopinés, pour ne pas dire un peu saugrenus.

Mais cela dit, autre chose est à dire. Il faut louer, en maint passage du dialogue musical, un sentiment délicat, une expression fine. Toute la première partie du second acte forme un épisode, bien plus, une série et comme une souple chaîne d'épisodes charmans : chœur des modistes, leçon de français aux jeunes garçons, leçon de danse aux jeunes filles. Et quand, par une aimable réciprocité, les écolières allemandes se font maîtresses à leur tour, quand, à leurs gauches essais de menuet ou de pavane, succède l'exemple, donné par elles en perfection, de la valse de leur pays, alors on sent vraiment s'établir entre deux formes d'art, et d'âme, entre deux génies et deux races, un courant de sympathie, avec je ne sais quelle fraternelle émulation de beauté. Et puis, dans le magasin, voici que les Françaises restent seules. Au milieu des fleurs, des chiffons échappés de leurs mains, elles songent et tout bas elles chantent, les petites ouvrières qui sont de grandes dames. Le refrain d'un poète, exilé comme elles, monte de leur cœur à leurs lèvres :

Combien j'ai douce souvenance !...

La réminiscence est heureuse, et elle attendrit. Il est dommage seulement qu'une vaine et fâcheuse recherche d'orchestre, je ne sais

quel contre-chant de flûte ou de clarinette et même, si je ne me trompe, une note de tambourin, vienne gâter notre émotion, presque la détruire. Ce qu'il fallait et ce qui suffisait là, c'était l'harmonie des voix, une harmonie originale, mais simple, mais pure. Alors on eût goûté sans réserve, et peut-être avec un vague désir de larmes, ce regret féminin de la patrie.

Maintenant, pour passer de la musique du XXe siècle à celle du XIIIe, et de l'Opéra-Comique à Notre-Dame, vous nous dispenserez de chercher une transition.

On se plaint volontiers, et l'on pourrait bien avoir raison, que la science envahisse aujourd'hui la musique. Il est réciproquement vrai, mais il faut plutôt s'en féliciter, que la musique à son tour entre dans la science et qu'elle s'y fait une place chaque jour grandissante. Objet d'histoire, d'archéologie, et de géographie même, témoin les excellentes publications de la *Société Internationale*, son domaine s'étend à la fois dans l'espace et dans la durée. Il semble que la musique remonte au rang que l'antiquité d'abord, et puis le moyen âge, lui donna parmi ce qu'on pourrait appeler les grandes disciplines de l'esprit. Et sans doute nous n'avons pas plus de génie, ou seulement de talent, que nos pères, mais nous possédons plus de connaissances. Le temps est passé de croire, avec Victor Hugo, « que la musique date du XVIe siècle, » et de montrer, dans un salon, comme je ne sais quel romancier d'autrefois, une dame qui se lève pour chanter un « air » de Palestrina. Avec cela, plus les origines reculent, et plus elles s'éclairent. A mesure qu'elles s'éloignent, notre œil se fortifie et s'aiguise davantage, afin de les suivre mieux et de les saisir, aussi loin qu'elles puissent se cacher. Enfin, et ceci encore est excellent, attirés par le dehors, fût-ce par l'exotisme, nous sommes pourtant devenus curieux de nous-mêmes. Il nous plaît de remonter dans notre propre passé, de faire à notre pays sa part, une belle part, et que chacune de nos découvertes, heureusement, nous montre plus belle. La magnifique édition, entreprise et poursuivie par M. Henry Expert, des Maîtres Musiciens de la Renaissance Française, avait déjà de quoi flatter singulièrement notre fierté nationale. C'est un témoignage plus ancien, et glorieux aussi, que les *Cent Motets du XIIIe siècle*, publiés par M. Pierre Aubry, viennent de nous rendre.

Musicale et littéraire, artistique et scientifique à la fois, une telle publication est véritablement complète. Sur les trois volumes dont elle se compose, l'un est la reproduction phototypique du manuscrit ori-

ginal, reliure comprise. Le second renferme les cent motets, transcrits en notation moderne et mis en partition par le savant archiviste, musicien autant que paléographe, qu'est M. Pierre Aubry. Le dernier enfin, ou plutôt le premier, contient les études ou commentaires, et ce n'est pas le moins remarquable.

Le mérite et, si je puis dire, l'austère agrément de l'ouvrage, ne consiste pas seulement en ce qu'il épuise un sujet particulier, mais encore et bien plutôt en ce qu'il l'élargit et l'élève. Comme a dit le maître par excellence de la philosophie antique, « il n'y a de science que du général. » Cela est vrai même de la science, ou de la connaissance, de l'art, et quand nos modernes musicographes, — ils sont trop pour les nommer et les remercier tous — au lieu d'isoler la musique et de l'abstraire, s'efforcent de la rapporter à tous les modes de la pensée, à toutes les périodes de l'histoire, c'est pour lui donner ou lui rendre sa place, c'est afin qu'on reconnaisse et qu'on proclame, après un injuste et long oubli, son « éminente dignité. »

A propos de cent motets du XIIIe siècle, M. Pierre Aubry fait d'abord, en raccourci, l'histoire du motet à cette époque. Il enferme l'étude d'un genre déterminé dans un temps défini. Ce genre, vous n'êtes peut-être pas sans l'ignorer, n'a pas eu pour créateurs les Roland de Lassus ou les Palestrina. L'origine en est de quelque deux cent cinquante ans antérieure, et le manuscrit de Bamberg nous offre les exemplaires les plus caractéristiques d'une forme dont le règne de saint Louis vit déjà la perfection. Elle dérive directement d'un type primitif, l'*organum*, admis dès la fin du XIIe siècle dans les offices de la liturgie parisienne. L'*organum* était une pièce « mélodique sans paroles, et peut-être instrumentale, à deux, à trois ou à quatre parties, dont les parties supérieures se déroulent au-dessus d'un chant donné appelé *tenor*, lequel est toujours emprunté au répertoire liturgique. » Or il arriva ceci : vraisemblablement au début du XIIIe siècle, et dans le diocèse de Paris, on eut l'idée d'ajouter aux mélodies sans paroles un texte poétique. Et comme, dans l'ancienne langue et par opposition au « son, » lequel était la musique, la poésie s'appelait le « mot, » on désigna tout naturellement cette nouvelle et brève composition par le nom de « motet, » ou petit « mot. »

Nous trouvons même là, soit dit en passant, un des cas, moins rares qu'on ne le croit communément, où le chant aurait créé la parole, où l'on aurait, au rebours de l'ordre habituel, mis de la musique en poésie. Il peut en être ainsi même ailleurs, et par exemple dans la genèse de la chanson populaire. « La chanson populaire, au dire de

Nietzsche, apparaît avant tout comme miroir musical du monde, comme mélodie primordiale, qui recherche une image de rêve parallèle et exprime celle-ci dans le poème. La mélodie est donc la matière première et universelle. Elle est, pour le sentiment naïf du peuple, l'élément prépondérant, essentiel et nécessaire. De sa propre substance, la mélodie engendre le poème. » Quelque chose d'analogue se passa dans l'ordre qui nous occupe, celui du motet, et cette fois encore on pourrait dire que « c'est l'air qui fait — ou qui fit — la chanson. »

Il commença par la faire à deux voix, pas davantage, et latine, et liturgique seulement. Mais bientôt arriva ce qui ne pouvait manquer de se produire : la forme s'enrichit, ou se compliqua, le latin céda la place à la langue vulgaire et l'intérêt de la musique pure absorba jusqu'au souvenir de la liturgie.

Premièrement la partie de motet proprement dite se dégage de plus en plus du *tenor*. Ce n'est pas tout : une nouvelle partie, le *triplum*, s'ajoute à la partie de motet. Et cette partie surnuméraire, après avoir tendu, par degrés, à l'indépendance non seulement poétique, mais rythmique et mélodique, achèvera, vers la fin du XIIIe siècle, de la conquérir. Elle constitue alors une mélodie, un chant, libre de toute attache autre que celle des relations élémentaires de l'harmonie de ce temps. « Au-dessus de la gravité habituelle de la partie de motet, le *triple* déroule ses broderies mélodiques, élégantes et légères, il joue le rôle de la flèche ajourée qui s'élève au-dessus de la cathédrale gothique. »

Une chose aujourd'hui nous étonne, c'est que dans cette élaboration, dans cette évolution d'une forme ou d'un genre, la création individuelle ne fut jamais, tant s'en faut, la première des lois. « Le moyen âge n'eut pas, sur les œuvres de l'esprit, les mêmes idées que notre époque. Tandis qu'à notre jugement, la propriété artistique et littéraire est un principe aussi consacré que la propriété des choses matérielles ; tandis que, d'autre part, le créateur d'une œuvre, écrivain ou artiste, met l'originalité de sa conception au rang des qualités qui font le prix de cette œuvre, le moyen âge ne semble avoir eu à aucun degré ce double sentiment de l'originalité de la pensée et de la propriété intellectuelle. Au contraire, il paraît qu'en de multiples circonstances le plagiat, un plagiat conscient et avoué, ait été la règle... Il est rare qu'au fond d'une chronique ou d'un texte annalistique, la critique ne découvre point le texte d'une chronique plus ancienne ou celui d'un autre annaliste. Toute la littérature de farcitures ou de centons est le produit d'une telle conception. » De même, dans les motets du

XIII[e] siècle, on relèverait aisément « des fragmens mélodiques de proses ecclésiastiques venant se fondre dans le texte nouveau de ces compositions. Enfin, si nous explorons la littérature musicologique du motet, nous serons frappés du nombre de remaniemens, considérables parfois, auxquels une même œuvre peut donner lieu. Notre esthétique moderne juge avec sévérité ces refontes et ces mutilations. Il en fut certes autrement au XIII[e] siècle, où nous voyons que, tour à tour, poètes et musiciens reprenaient pour leur compte l'œuvre d'un autre poète ou d'un autre musicien et lui donnaient par leur apport personnel une physionomie différente de la création primitive. »

Créés ainsi par plusieurs, les motets du XIII[e] siècle devinrent le bien de tous. L'Église même, qui les avait produits, ne les retint pas toujours. Ils s'affranchirent peu à peu de la liturgie et, de même que l'élément séculier ou profane s'introduisait en eux, ils finirent par se répandre à leur tour dans le siècle, ou dans le monde.

Nous répétons volontiers : « Que les temps sont changés ! » Peut-être moins que nous n'aimons à nous en plaindre. Ceux mêmes d'autrefois encoururent les reproches que méritent les nôtres et, dès le milieu du XIII[e] siècle, on vit la musique d'église perdre quelque chose de sa pureté. Certains motets commencèrent alors de se chanter, pendant l'office, à la place du morceau liturgique dont le thème leur avait servi de centre et comme de noyau sonore. Tolérés, sinon permis, les abus s'accroissent de jour en jour, et le chant ecclésiastique traverse une crise comparable à celle dont quelques-uns ne désespèrent pas de le sauver aujourd'hui. « C'est d'abord la langue vulgaire qui remplace le latin et tente de pénétrer dans le sanctuaire à sa suite; c'est, en second lieu, l'introduction dans cet art, qui voudrait être liturgique, de toutes les habiletés d'une technique de plus en plus raffinée, triples, quadruples, « hoquets » et bien d'autres artifices d'écriture; c'est enfin le danger des exécutions musicales, le danger de l'art dans les artistes, et l'inconvénient d'admettre des indignes, comme les jongleurs et les jongleresses, à prendre part aux fonctions liturgiques. »

L'Église perdit, à la longue, une patience dont on avait abusé. Vers le dernier tiers du XIII[e] siècle, c'est-à-dire une cinquantaine d'années avant les rigoureuses défenses de la célèbre bulle *Docta sanctorum*, du pape Jean XXII, les autorités ecclésiastiques de France bannirent du sanctuaire le motet dégénéré. Le cloître le recueillit d'abord, avec les jongleurs et leur répertoire. Il n'y avait là nulle inconvenance. Aux heures de récréation, dans la salle ou dans la cour de l'abbaye, rien

ne défendait aux moines assemblés de prendre plaisir aux chansons, non plus sans doute liturgiques, mais religieuses encore et morales, des artistes en jonglerie. Enfin, pour le divertissement, non plus du monastère, mais du château féodal, un autre répertoire, tout profane celui-là, se forma. Certains motets, et de grande allure, paraissent bien avoir été destinés, réservés même à des auditoires seigneuriaux. C'est ainsi qu'une fois de plus, l'origine d'un art, ou d'une forme de l'art, a été religieuse et que, dans l'ordre esthétique, fût-ce dans un détail de cet ordre, l'Église nous apparaît toujours comme l'institutrice de la société.

Après l'étude générale du motet, l'analyse des cent motets eux-mêmes fournit au savant éditeur l'occasion d'intéressantes remarques. Les unes ont trait au texte, d'autres concernent la musique. Telle pièce du manuscrit de Bamberg dénote chez le compositeur anonyme une singulière habileté. Les parties ou les membres de phrase y soutiennent ensemble les plus ingénieux rapports d'imitation et d'alternance, ou de réciprocité. D'autres remarques ont un sens plus général. Rencontrant pour la première fois, dans un motet du XIIIe siècle, un « timbre, » c'est-à-dire un thème consacré, celui de l'*Alma Redemptoris Mater*, M. Pierre Aubry nous en raconte l'histoire. A travers des siècles de polyphonie, il le suit, le perdant et le retrouvant tour à tour. Ailleurs, ce n'est plus à la mélodie, c'est au texte qu'il s'attache. S'agit-il de certain motet biblique, *Descendi in hortum*, que le Cantique des Cantiques inspira, le commentateur en dessinera le graphique, ou la courbe, depuis une antienne de l'Office romain jusqu'à telle composition italienne du XVIIe siècle, et d'une forme littéraire, comme précédemment d'une forme sonore, nous connaîtrons ainsi l'évolution, j'allais presque dire la destinée et la vie.

Oui, la vie en effet, car ces formes anciennes de la poésie et de la musique, M. Pierre Aubry sait le secret de les ranimer et de nous les rendre comme présentes. Il en dégage tout ce qu'elles peuvent renfermer, tantôt de sérieux, tantôt de vif et de pittoresque. A propos d'un autre motet encore, il n'est pas éloigné d'esquisser une histoire des Juifs dans la musique d'église. Le motet en question : *O natio nefandi generis*, est dirigé contre eux. On sait, ou du moins on peut apprendre ici, que le moyen âge a lancé plus d'un trait, littéraire, et musical même, dans cette direction. *Gens perfida*. Ces deux mots résument assez exactement la pensée générale du XIIIe siècle, que d'ailleurs la rapacité, la mauvaise foi d'Israël et ses habitudes d'usure — alors — avaient formée. « Nombre de séquences du moyen âge sont le reflet de cette

opinion. » L'Office de Pierre de Corbeil, en maint endroit, qualifie la nation juive de *gens rea, gens digna supplicio* (1). On ne craignait pas, dans ces pièces, de reprocher aux Juifs leur incrédulité et de flétrir leur perfidie. Est-il besoin de rappeler cette strophe, supprimée, de la séquence *Victimæ paschali*:

Credendum est magis soli
Mariæ veraci,
Quam Judæorum
Turbæ fallaci.

Au lieu du sentiment religieux, il arrive encore, — au moins une fois ici, — que l'esprit laïque et populaire, familier et satirique, anime le vieux motet du moyen âge. La dernière pièce du recueil chante les avocats. Elle les chante à sa manière, et cette manière est double, car tandis que la partie de motet les accuse et les tourne en dérision, le *triple*, au contraire, les défend et les glorifie. Ainsi la classe ou la race de ceux dont la mission est de disputer et de contredire se trouve livrée elle-même à la contradiction. Ainsi le grave manuscrit de Bamberg s'achève sur une note plaisante. Il mêle un écho de la rue aux voix du sanctuaire, un petit tableau de mœurs aux nobles représentations de la foi.

Étude en détail des cent motets, histoire du motet en général, ces deux points en touchent d'autres, que M. Pierre Aubry ne pouvait négliger. Parmi ces questions en quelque sorte contiguës, l'une des principales est celle de la rythmique mesurée au moyen âge. La théorie, et même la pratique du rythme fut en ce temps-là d'une sévérité, d'une étroitesse que nous avons peine à concevoir aujourd'hui. La doctrine des mensuralistes, enfermant le musicien dans un réseau de règles et de formules, l'y avait à peu près étouffé. Pour lui, toute liberté de penser rythmiquement était, ou peu s'en faut, supprimée. Ses droits ou ses facultés à cet égard se réduisaient à ceci : « La théorie mensuraliste a offert à l'inspiration de l'artiste la possibilité de choisir entre six moules rythmiques (*modes* ou *maneries*) en laissant simplement au musicien le droit de dilater ou de contracter ces formules suivant les besoins de sa composition. « Telle est, » — au moins en abrégé, — « l'idée du moyen âge. Les musiciens du temps de saint Louis ont cru

(1) Voir le bel ouvrage de M. l'abbé Villetard : *l'Office de Pierre de Corbeil* (*Office de la Circoncision*), *improprement appelé* « *Office des Fous.* » Texte et chant publiés d'après le manuscrit de Sens (XIIIe siècle) avec introduction et notes; 1 vol. in-8; Paris, chez Alph. Picard et fils 1907

qu'il y avait une science, faite de règles formelles, pour la conduite de la ligne mélodique, comme nous admettons nous-mêmes qu'il y a une science et des règles pour la construction d'un édifice harmonique. »

Je ne sais pas une conception dont la musique, en se développant, se soit éloignée davantage. L'ordre ou le domaine rythmique est assurément l'un de ceux qui, dans le cours des siècles, se sont le plus étendus. Si rigoureux que nous commencions peut-être à trouver le rythme des grands compositeurs classiques, lorsque nous le comparons à celui des mensuralistes du moyen âge, nous ne pouvons qu'admirer la douceur de son joug et l'indulgence de ses lois. Que dirons-nous de la rythmique contemporaine, où la liberté va dégénérant en licence et finira peut-être dans l'anarchie ! « Au commencement, écrivait Hans de Bulow, au commencement était le rythme. » Si nous en croyons certains d'entre nous, il serait près de sa fin. Celle-ci nous est annoncée par maint docteur en esthétique. L'un d'eux affirmait, il y a peu de temps, que le rythme n'est pas dans la musique un élément essentiel. Il n'y est pas davantage, avait assuré naguère un autre métaphysicien, un élément impérissable. Et cela, si j'ai bonne mémoire, s'appuyait tant bien que mal, plutôt mal, sur des raisons tirées des rapports de la musique avec l'Intelligence infinie. Attendez ! je crois me souvenir, à peu près, et voici la chose. L'Intelligence infinie, échappant à la loi du temps, ne pense pas le monde sous la forme, sous la condition du rythme. Par conséquent, plus la musique se rapprochera de ladite Intelligence, plus elle s'affranchira de ladite condition. Il n'y a qu'un malheur, c'est que notre intelligence à nous, à nous tous, ou du moins presque tous, est finie, et que jusqu'à nouvel ordre, — je veux parler de l'ordre futur, éternel, — elle ne conçoit, ne perçoit rien que selon le temps. Ajoutez encore ceci, que la musique n'existant pas dans l'espace, mais dans le temps seul, le jour où celui-ci viendrait à lui manquer, je ne vois pas bien à quoi se réduirait et même en quoi consisterait son existence... Et voilà jusqu'où, sur le chemin de la métaphysique, un peu d'archéologie musicale peut nous mener.

Elle nous conduirait en des régions moins lointaines et vers de plus simples objets. Autour, comme au dedans de son sujet, il n'est pas une question que M. Pierre Aubry n'aborde et n'éclaire, de toute la lumière au moins, — ne fût-ce qu'une lueur, — qu'elle peut jusqu'à présent recevoir. Car il flotte encore sur ces matières, l'auteur en convient le premier, bien des nuages ou des ombres. Ainsi le chapitre de la musique instrumentale avant l'époque moderne est parmi les plus

obscurs et les plus confus de l'histoire de notre art. Nous ne savons rien, par exemple, de ce que pouvait être alors l'appropriation des sonorités soit au sentiment, soit aux paroles. « Alors la ligne de démarcation entre le domaine de l'exécution vocale et celui de la musique instrumentale est très mal définie. Les instrumens doublaient-ils les voix? L'hypothèse est vraisemblable, sans être pourtant vérifiée. S'employaient-ils indifféremment les uns pour les autres? On peut le croire. Connaissons-nous la tessiture ou le timbre de ces instrumens? Pas même. Bref, ni la notion d'instrumentation, ni celle d'orchestration n'auraient pu, au moyen âge, se constituer en corps de doctrine. »

Quelque chose pourtant commence d'apparaître, au XIIIe siècle, dans l'ordre, encore très élémentaire, du mélange des instrumens avec les voix. Il est permis d'assurer que la forme du motet comportait ce mélange, la proportion des élémens divers y étant d'ailleurs variable. En général, dans le motet de cette époque, la partie de *tenor* représente l'élément instrumental. Quand une seule voix s'y ajoute, ce duo constitue la forme primaire du genre. La forme à deux voix et un instrument se rencontre également : « C'est le *triplum*, dont les deux parties vocales ou bien chantent les mêmes paroles, ou bien chantent des textes différens. » Le type à trois voix et un instrument existe aussi. D'autres encore mêlent deux voix avec un instrument, ou trois instrumens avec une voix. Il arrive même qu'un motet purement vocal se développe entre un prélude et un épilogue instrumental, étroitement unis l'un et l'autre, par le style, à la polyphonie de voix que pour ainsi dire ils encadrent.

Ainsi la musique, au XIIIe siècle, connut, composa des concerts simples encore, mais déjà variés.

Et ce siècle est le même que jadis, au collège, on nous donnait pour un temps de grossièreté, d'ignorance et de barbarie. Que s'il nous arrivait alors d'alléguer, — timidement, — certains noms, Dante, ou le pauvre d'Assise, ou le saint roi Louis, on ne manquait pas de nous répondre que c'étaient là des personnages d'exception. Sans doute, mais l'espèce en est-elle maintenant si commune! Pauvre cher moyen âge, victime d'une trop longue injure, il nous plaît que la musique elle aussi concoure à sa gloire, aujourd'hui mieux connue, et que, dans une certaine mesure, dans un certain genre, cette réparation, ou cette revanche, lui vienne de la musique de France.

De France, et de l'Ile-de-France, de Paris, et de Notre-Dame de Paris, du « chef » ou du cœur de notre patrie et de notre cité. C'est un beau monument national et civique, que vient d'élever là notre

savant confrère. Tout est nôtre, il l'a bien montré, dans les origines et le développement, dans le fond et dans la forme de cet art dont il nous présente et nous recommande cent chefs-d'œuvre. « Nous savons que c'est à Paris qu'apparaissent, au début du XIII[e] siècle, peut-être même à la fin du siècle précédent, les premières manifestations, historiquement attestées, de la musique mesurée. Cet art est né à Paris, dans la Cité, il a été cultivé dans le milieu propice du cloître Notre-Dame... Les manuscrits, dans lesquels ces œuvres nous ont été conservées, sont eux-mêmes de provenance parisienne ; ils ont été écrits par des copistes, enluminés par des artistes aux gages du Chapitre de la cathédrale, et c'est de Notre-Dame qu'ils sont partis quand, messagers de l'art français, ils ont été, par delà nos frontières politiques, porter au loin les compositions de nos musiciens. Aurait-on quelques doutes encore sur l'origine de ces *discantuum volumina,* de ces recueils de motets, l'examen du manuscrit dans ses caractères intrinsèques et dans son contenu suffirait pour les faire tomber. La paléographie constate en effet une parenté étroite entre l'écriture musicale de ces livres de déchant et la notation des graduels, des antiphonaires et autres livres liturgiques du diocèse de Paris ; d'autre part, ces recueils contiennent un grand nombre de pièces relatives à des saints ou à des saintes particulièrement en honneur à Paris et non ailleurs ; enfin le style même des miniatures et des lettres ornées vient confirmer la provenance parisienne de ces manuscrits. »

Enfin, rassemblant une dernière fois ses raisonnemens et ses preuves, M. Pierre Aubry conclut définitivement en ces termes : « C'est, dirons-nous, Notre-Dame de Paris qui fut, au XIII[e] siècle, le berceau de la musique moderne, et le manuscrit que nous publions ici est un témoin de ces origines. »

Recevons avec joie un aussi glorieux témoignage. Ainsi, non seulement la moelle, ou le dedans, mais le dehors et l'enveloppe même de cet art, tout est de notre pays, tout est de notre cité, tout est de « notre dame. » Vous qui l'ignoriez sans doute, et nous-même, hier à peine mieux informé que vous, nous entrerons désormais avec plus de respect, avec plus d'amour dans notre cathédrale, sachant quels sons, quels accords notre air natal a formés autrefois sous ses voûtes et comment, il y a six ou sept siècles déjà, ses pierres mêmes ont chanté.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

On ne saurait exagérer l'importance de la grève des postiers. Les péripéties qu'elle a traversées et surtout le dénouement auquel elle a abouti nous ont fait sentir qu'il y avait quelque chose de brisé, peut-être irrémédiablement, dans notre édifice politique et social. Un long craquement s'est produit. Les pires sourds, c'est-à-dire ceux qui ne veulent point entendre, sont les seuls à ne l'avoir pas entendu. On se demande où nous allons, où sera demain l'autorité véritable, où elle est déjà aujourd'hui.

La grève postale est d'autant plus significative que ses causes apparentes sont plus insignifiantes. On en a énuméré deux : l'irritation créée par une nouvelle règle d'avancement qu'on a appelée le tiercement, et l'impatience, bientôt changée en colère, qu'ont fait naître les procédés envers la personne du sous-secrétaire d'État M. Simyan. Le tiercement est un système en vertu duquel les fonctionnaires des postes étaient partagés en trois catégories : ceux de la première avançaient au choix tous les trois ans, ceux de la seconde au demi-choix tous les trois ans et trois mois, et les autres tous les trois ans et six mois. Cela blessait, paraît-il, le principe démocratique que tous les hommes se valent et doivent être soumis au même régime, qu'ils soient intelligens ou non, laborieux ou non, enfin utiles ou non. Il faut toutefois être juste et nous ne le serions pas envers les postiers si, nous bornant à présenter ce côté de la question, nous négligions de dire que, dans l'application du système, les mieux traités étaient loin d'être toujours les plus méritans. La marge ouverte au mérite était, en fait, envahie par le favoritisme qui est aujourd'hui la plaie, la honte, le vice rongeur de notre administration depuis le haut jusqu'en bas. Les postiers avaient le sentiment profond, l'impression

très vive d'être trop souvent victimes de ces détestables mœurs politiques qui n'ont peut-être été tout à fait étrangères à aucun gouvernement, mais contre lesquelles d'autres, autrefois, ont lutté avec plus ou moins de succès, tandis que le gouvernement actuel a pris le parti de s'y soumettre jusqu'à l'abdication. C'est un point sur lequel nous aurons à revenir : nous n'avons, pour le moment, à parler du tiercement que comme d'une règle administrative nouvelle. Les postiers s'en plaignaient avec d'autant plus d'amertume qu'à les entendre il avait fallu, pour l'appliquer, remanier et maquiller leurs feuilles signalétiques, et qu'on l'avait fait à leur détriment. C'est là une des deux causes avouées de leur révolte. Sait-on quelle réponse le ministre leur a faite? Elle est surprenante, cette réponse : le ministre leur a dit que, si le tiercement avait été établi par une circulaire, il avait depuis été supprimé par une autre dont ils ne soupçonnaient pas l'existence et dont lui-même savait mal la date. En effet, celle qu'il en a donnée était inexacte, et il a dû la rectifier le lendemain. Ainsi les postiers se sont révoltés contre un fait qui n'existait plus depuis plusieurs mois. Quant aux feuilles signalétiques, le ministre a donné l'assurance qu'elles avaient été rédigées en toute liberté et en toute conscience par les agens supérieurs des postes : il a promis toutefois de faire refaire celles qui avaient été un peu trop gribouillées. On conviendra que tout cela est singulier. Toutefois les postiers n'auraient pas poussé jusqu'à la grève, et leurs réclamations auraient gardé jusqu'au bout un caractère correct, s'ils n'avaient pas été exaspérés par les allures malveillantes et brutales de leur sous-secrétaire d'État. Nous ne connaissons pas M. Simyan et nous ne saurions dire dans quelle mesure il mérite la réputation qu'on lui a faite; mais la clameur contre lui a été générale; aucune voix ne s'est élevée pour le défendre, et s'il est vrai, comme le dit le proverbe, qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il faut bien croire que son caractère ne convenait pas à ses fonctions. Il est fâcheux que ses collègues du gouvernement ne s'en soient pas aperçus plus tôt. M. Simyan est sacrifié; mieux vaut donc ne parler de lui que le moins possible. Malheureusement, avant de tomber, il nous aura coûté cher.

En effet, quoiqu'elle n'ait duré que quelques jours, la grève nous a fait un grand mal. Certaines administrations peuvent ralentir, ou même suspendre leur fonctionnement sans qu'il en résulte une paralysie générale du corps de l'État; mais d'autres ne peuvent pas se livrer à une semblable expérience sans susciter presque immédiatement cette paralysie. Il y a, dans le corps humain, des fonctions qui

s'accomplissent machinalement, celle de la respiration par exemple : si elles s'arrêtent, ne serait-ce qu'un moment, sa vie même est menacée. On trouverait facilement des fonctions analogues dans le corps social et l'administration postale en fournirait une. La circulation qu'elle assure est indispensable à la vie de la collectivité : aussi tous les gouvernemens qui se sont succédé ont-ils mis une grande énergie d'expression à refuser le droit de grève à son personnel. Il s'est établi dans les esprits, nous ne savons trop pourquoi, une sorte de corrélation entre le droit de se mettre en grève et celui de s'organiser en syndicat : aussi tous les gouvernemens ont-ils refusé aux employés des postes le droit de se syndiquer. Mais ils leur ont reconnu celui de s'associer. S'associer, se syndiquer, n'est-ce pas au fond la même chose, et l'un ne peut-il pas conduire à la grève aussi bien que l'autre? A cette question l'événement vient de faire une réponse topique. Nous nous en consolerions si cette expérience avait fait comprendre à ceux qui nous gouvernent, parlement et ministère, la puérilité de certaines distinctions; mais nous ne l'espérons guère. On continuera très probablement de dire à la tribune qu'associations et syndicats sont choses très différentes, et les ouvriers ou les fonctionnaires continueront d'en tirer les mêmes effets pratiques. Un pays est bien malade lorsqu'il vit de mots au lieu de réalités, et surtout lorsqu'il s'applique à cacher les réalités avec des mots. Quoiqu'ils ne soient qu'associés, les postiers ont marché tout de suite vers la grève; ils s'y sont précipités; et cependant nous ne sommes pas sûr qu'ils l'aient distinctement entrevue et résolument voulue dès le premier moment. Ils ont commencé par faire de simples manifestations, — c'est le mot dont ils se sont servis eux-mêmes, — dans l'espoir qu'elles suffiraient à leur faire obtenir gain de cause. Ces manifestations consistaient à se rendre à leur travail, mais à se croiser les bras devant des appareils auxquels ils ne touchaient pas : quand un chef passait, ils y portaient une main indolente qui retombait aussitôt dans l'inertie. Devant ces manifestations, qui n'étaient pas encore au-dessus de son courage, le gouvernement n'a pas cédé. Alors les meneurs ont parlé de grève; le mot a couru, l'idée s'est répandue, des meetings se sont réunis. Le gouvernement a tenu bon encore. Il a même pris une mesure qui semblait indiquer de sa part une résolution très ferme : il a suspendu par un décret nouveau le décret ancien qui ne lui permettait de prononcer des révocations qu'après avoir traduit les délinquans devant le conseil de discipline. Il aurait certainement mieux valu ne pas faire ce décret de circonstance, puisqu'il devait rester lettre morte. Rien de pire qu'une menace

qui n'est suivie d'aucun effet. Loin d'être ralenti, le mouvement gréviste a été accéléré par ce geste impuissant. La grève n'a pas tardé à être maîtresse de tout et partout. Des désordres ont eu lieu, des délits ont été commis : le gouvernement, par un dernier simulacre d'énergie, a traduit quelques comparses devant les tribunaux et les a fait sévèrement condamner. Mais il s'est bien gardé de prononcer une seule révocation contre les principaux et les vrais coupables : il s'est borné à quelques suspensions. S'il avait été finalement le plus fort, ces suspensions, ou du moins quelques-unes d'entre elles, auraient été changées en révocations : comme il a craint d'être le plus faible, elles ont été purement ridicules. On ne saurait caractériser autrement le fait de suspendre des gens qui se sont mis en grève, c'est-à-dire qui se sont suspendus eux-mêmes jusqu'au moment précis où ils ont bien voulu reprendre le travail, et de leur faire fête alors comme à l'enfant prodigue? Il en a d'ailleurs été des jugemens comme des suspensions : on a vu bientôt, qu'on nous pardonne la familiarité du terme, que tout cela n'était que pour la frime. Le gouvernement n'avait agité sur la tête des grévistes que des foudres de carton : celles qui grondaient sur la sienne étaient plus sérieuses.

C'est alors qu'il a eu à s'expliquer devant la Chambre. M. Clemenceau étant indisposé, le poids de la discussion est retombé sur M. Barthou, ministre des Travaux publics et des Postes. On peut regarder comme négligeable l'intervention quasi posthume de M. le sous-secrétaire d'État, qui n'était déjà plus qu'une ombre. Il faut rendre justice à M. Barthou, il a fait bonne figure à la tribune ; il a parlé très éloquemment, et ceux qui l'ont entendu, frappés de l'énergie de son verbe, ont pu se faire un moment l'illusion qu'ils avaient devant eux le représentant d'un gouvernement à la hauteur de sa tâche. Il ne l'était qu'oratoirement. L'orateur auquel M. Barthou répondait, M. Charles Dumont, s'était plaint que toutes les délégations d'ouvriers ou de fonctionnaires qui, depuis quelque temps, avaient été en rapport avec un membre du ministère, n'avaient pas eu le sentiment qu'ils discutaient avec lui « d'égal à égal. » « Une égalité de cette nature, a déclaré M. Barthou, serait l'expression, la forme à peine dissimulée de l'anarchie, et, pour ma part, je ne saurais m'y prêter. » Voilà qui est bien, et ce n'est pas le seul passage de ce discours qui mérite d'être approuvé. M. Barthou a très exactement qualifié l'acte commis par les grévistes. Après avoir rappelé les motifs, ou les prétextes, de la grève : « On ne crée pas, s'est-il écrié, pour des raisons de cette nature la situation intolérable dans laquelle nous nous trou-

vons; non, il n'est pas possible que, pour des griefs aussi menus, aussi difficiles à définir, des services publics soient interrompus, des fonctionnaires publics entrent en révolte. Et contre qui, messieurs? Prenez-y garde : contre M. le sous-secrétaire d'État des postes? contre M. le ministre? contre le gouvernement? Non; par-dessus nous, ils se révoltent contre vous, messieurs; ils se révoltent contre la nation tout entière dont ils interrompent la vie, dont ils suspendent les services, sur laquelle ils font peser des dangers de toute nature. Je me garderai bien, dans un débat où la simplicité est encore la meilleure forme de la sincérité, de dramatiser et de prononcer des paroles inutiles. Mais n'ai-je pas le droit de dire, messieurs, que nous nous sommes trouvés dans une situation délicate, difficile, qu'il est des heures où le gouvernement a besoin de toute la liberté, de toute la plénitude de ses communications avec ses ambassadeurs, avec ses consuls, avec ses ministres, avec ceux qui représentent la France au dehors; qu'il est des heures où non seulement une grève comme celle que nous déplorons tous est un attentat contre la souveraineté nationale, mais qu'elle risque encore de devenir un attentat contre la défense nationale elle-même. » La grande majorité de la Chambre a couvert le ministre d'applaudissemens mérités par la manière dont il venait de mettre en relief les inconvéniens et les dangers de la grève des postiers; mais ni la Chambre, ni le gouvernement ne se sont demandé si la politique qu'ils suivent depuis une douzaine d'années, et dont ils sont solidairement responsables, n'était pas la cause principale de cette grève, et de celles qui l'ont précédée, et de celles qui la suivront : et c'est pourtant la vraie question.

Si la grève des postiers n'était due qu'aux causes accidentelles qui lui ont été assignées et si, dès lors, elle n'était elle-même qu'un accident, il faudrait quand même en constater la gravité, mais il n'y aurait pas à en redouter la répétition et la contagion. Malheureusement elle est un symptôme d'un état général, elle est la résultante d'une politique ancienne, et les postiers eux-mêmes l'ont parfaitement senti et fait sentir lorsqu'ils ont dénoncé les méfaits du favoritisme, et aussi les persécutions odieuses dont quelques-uns d'entre eux, ou des leurs, ont été victimes parce qu'ils allaient à l'église et qu'ils professaient des sentimens religieux. Il faut leur savoir gré d'avoir dit cela : c'est un langage que le ministère n'entend pas assez souvent, et dont il ne tiendra d'ailleurs compte que lorsque les échos lui en renviendront de plusieurs points du pays. Peut-être, alors, comprendra-t-il que l'opinion commence à se lasser de certaines pratiques gouvernementales

qu'un orateur radical-socialiste a qualifiées autrefois d' « abjectes, » et qui ne sont pas moins communes aujourd'hui qu'elles l'étaient à ce moment. Mais pouvons-nous compter sur la Chambre pour corriger ces abus? Elle en est le produit et elle en vit. Pouvons-nous compter sur le ministère? Il est le produit de la Chambre, et, devenant une cause après avoir été un effet, il est le distributeur de la manne électorale qui propage le virus corrupteur dans le pays lui-même. Le gouvernement et la Chambre s'émeuvent parfois et s'inquiètent lorsqu'ils sont en présence d'un danger immédiat, comme celui d'hier; sentant la mort passer, ils ne savent à qui se recommander; mais aussitôt que la crise violente est passée, ils retournent à leurs vieilles habitudes en dehors desquelles ils sentent pour eux l'impossibilité de vivre, et dont cependant ils mourront un jour. Il est chimérique de vouloir trouver le remède au siège même du mal. On connaît le mot de ce ministre qui, s'adressant à une Chambre qu'on accusait aussi d'être issue de la corruption, lui disait : « Vous sentez-vous corrompue? » Il semble, pour certains hommes politiques, qu'il n'y ait de réalité que dans le Parlement, et que les choses soient nécessairement comme le Parlement les voit, comme il les sent, comme il les veut. Mais le moment vient toujours, un peu plus tôt ou un peu plus tard, où les fictions parlementaires se dissipent et où la vérité retrouve d'un même coup son droit et sa force.

En dépit des assurances qui lui ont été données, d'abord par M. Barthou, puis par M. Clemenceau, que sa « souveraineté » avait été respectée, — comme si elle était souveraine! — la Chambre sent confusément le danger qui la menace et qui menace avec elle tout notre régime constitutionnel. Déjà la puissance dont elle a abusé lui échappe, et elle va où? dans les syndicats. C'est ce que M. Charles Benoist a expliqué dans un discours dont la forme était aussi spirituelle que le fond en était sérieux et inquiétant. L'autorité finit par aller là où est la force, et on vient de voir où la force est aujourd'hui. En face du gouvernement et de la Chambre se sont dressés les comités de la grève. On a entendu alors pour la première fois les noms d'hommes profondément ignorés la veille, qui, sans égard pour les réserves et les protestations oratoires de M. Barthou, ont traité avec lui et avec M. Clemenceau, faut-il dire d'« égal à égal? » Il y a eu des momens où l'égalité n'existait plus, et ce n'était certainement pas à leur désavantage qu'elle était détruite. Tout ce qu'ils ont demandé, ou plutôt exigé, ils l'ont obtenu. Ils ont exigé qu'aucun d'entre eux n'encourût une peine quelconque pour faits de grève ou pour faits connexes.

accordé. Ils ont exigé que M. Simyan disparût : on leur a fait sentir qu'il y avait là quelques apparences à ménager, parce que le gouvernement, lui aussi, avait une face à sauver, mais que, s'ils étaient gens à comprendre à demi-mot, ils jugeraient inutile d'insister. Ils ont daigné sourire et ont fort bien remarqué que M. le sous-secrétaire d'État n'assistait déjà plus à ces entretiens : on n'avait garde de le montrer. Entre temps, ils allaient rendre compte à leurs commettans de la manière dont ils avaient rempli leur mandat, de même que M. Barthou et M. Clemenceau allaient rendre compte à la Chambre de la manière dont ils avaient rempli le leur. Les deux institutions, entre lesquelles les points de ressemblance ne manquaient pas, fonctionnaient parallèlement. La seule différence est que les assemblées générales des grévistes étaient plus difficiles à contenter que la Chambre. Tandis que celle-ci multipliait peureusement ses votes de confiance dans le ministère, les assemblées grévistes, fortement imprégnées de ces instincts soupçonneux qui sont si fréquens dans les milieux démocratiques, condamnaient une de leurs délégations, soupçonnée de s'être montrée trop crédule, ou peut-être même de s'être laissé corrompre. De nouveaux délégués, envoyés à M. Clemenceau, lui ont déclaré, les yeux dans les yeux, que si ses promesses n'étaient pas strictement tenues, on passerait aux moyens révolutionnaires. Nous savons bien comment un ministre, autrefois, aurait répondu à pareille menace : M. Clemenceau s'est contenté de dire qu'il n'admettait pas qu'on doutât de sa parole. Il n'y avait pas à en douter, en effet : le gouvernement était bien décidé à tenir tout ce qu'il avait promis. Sa confiance du premier moment était tombée. Peut-être avait-il quelques raisons de croire que, si la grève se prolongeait, elle s'étendrait à d'autres organisations, toutes prêtes à se solidariser avec celle des postiers. Quoi qu'il en soit, il a cédé et les grévistes ont été en droit de chanter victoire. Ils n'y ont pas manqué.

Le gouvernement s'est donc contenté de bien parler. Ne pouvant lui donner que des satisfactions de parole, il les a prodiguées à la Chambre, qui lui a répondu par des ordres du jour très flatteurs. Malgré cela, un lourd malaise continue de peser sur le monde politique : il vient de l'incertitude de l'avenir. De nouvelles forces se sont formées et organisées dans le monde ; on n'y a pas suffisamment pris garde au début, et il est un peu tard aujourd'hui pour conjurer le danger qu'elles apportent avec elles. Un vieux chroniqueur représente Charlemagne pleurant longtemps et amèrement, parce qu'il avait vu les barques normandes venir menacer le rivage de France : il prévoyait ce qui

arriverait après lui. Si nous avions aujourd'hui un Charlemagne, il ne pleurerait pas, sans doute, car ce n'est plus de mode, mais il se préoccuperait avec angoisse de ce que sera le gouvernement de demain, en face des concurrences qui le visent directement, le bafouent, et se préparent à le remplacer. Nous ne pouvons pas reproduire ici les termes dont se sont servis les agitateurs grévistes dans leurs réunions pour exprimer leur parfait dédain, leur absolu mépris de tous les pouvoirs publics en général, et de la Chambre en particulier; mais on les devinera si on va au dernier degré de la grossièreté dans l'expression. Tout cela s'étale dans les journaux et reste impuni : c'est seulement lorsqu'on le lit sur les murs que le ministère commence à s'en émouvoir. Les postiers, tenant à remercier tous ceux qui les avaient soutenus dans leur lutte contre les pouvoirs publics, y ont procédé par voie d'affiche. Leur affiche a provoqué la susceptibilité du gouvernement, parce que, après avoir copieusement injurié M. Simyan, ils y déclarent ne plus le reconnaître pour chef. Ils ont tort, assurément, mais c'est l'habitude des vainqueurs d'enfler un peu la voix après la victoire. Quoi qu'il en soit, le gouvernement s'est fâché. Il a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs de l'affiche et a annoncé l'intention de les frapper. Les postiers ont annoncé de leur côté qu'ils recommenceraient la grève et que, cette fois, ce serait terrible. Finalement, tout s'est arrangé, les postiers ayant déclaré que, si leur affiche avait été placardée après, elle avait été rédigée pendant la grève : le gouvernement s'est contenté de cette subtile distinction, de ce pitoyable subterfuge.

En fait, les postiers avaient raison : M. Simyan leur est sacrifié, il quittera son poste demain. Comment? Peu importe. Dans l'attente de ce dénouement, MM. Clemenceau et Barthou, soit à la tribune, soit dans leurs négociations diplomatiques avec les grévistes, ont imaginé une formule qui leur permettait de temporiser : les ministres et les sous-secrétaires d'État, ont-ils dit, ne sont responsables que devant les Chambres. Si cela est vrai des ministres, ce n'est pas aussi sûr des sous-secrétaires d'État qui sont, en somme, subordonnés aux premiers, et on a vu souvent des ministres eux-mêmes se retirer avec les apparences de la spontanéité pour échapper à une disgrâce parlementaire qu'ils jugeaient probable. Il n'y a pas de règle absolue en pareille matière. Si M. Simyan a été un détestable directeur des Postes, il y a longtemps que son ministre, ou que M. le président du Conseil aurait dû le remercier. Les Chambres ne voient pas tout, ne savent pas tout, ou bien elles le savent et le voient trop tard. Le gouvernement

a un chef qui est le président du Conseil, dont la surveillance et la responsabilité s'étendent à tous les grands services de l'État. Sans plus parler des Postes, le pays aurait gagné beaucoup si, par exemple, l'administration de la Marine avait été l'objet de sa part d'une sollicitude plus attentive. Mais on laisse tout faire, on laisse tout aller à la débandade jusqu'au jour où éclate un gros scandale, une grève, une révolte. La Chambre, alors, peut renverser un sous-secrétaire d'État, un ministre, ou même tout un ministère; mais le pays a souffert dans ses œuvres vives, et le régime est atteint.

Cette fois, le maintien de la paix paraît assuré dans les Balkans, et par conséquent en Europe. On a marché vers ce résultat par des voies compliquées, imprévues, qui n'ont pas été toujours celles que nous aurions désirées; mais puisque le but est atteint, il ne faut pas se montrer trop difficile sur les moyens qui y ont conduit. Nous avons traversé des péripéties confuses et pleines d'inquiétudes. A de certains jours, le danger de guerre a été à son maximum d'intensité, et on a pu croire qu'il était sur le point de se réaliser. Tout semblait définitivement perdu, et cependant, le lendemain, une nouvelle espérance venait à renaître, bien faible encore sans doute, mais à laquelle on cherchait d'autant plus ardemment à se rattacher. La longueur même de ces incertitudes et le retour des mêmes alternatives donnaient, quand on y songeait, plus de corps à cette espérance : on comprenait mal que la guerre n'eût pas déjà éclaté, s'il y avait eu un parti pris de la faire. Sans doute l'hiver n'était pas terminé et les montagnes restaient sous la neige; mais cela n'aurait pas empêché l'Autriche, si elle l'avait voulu, de porter à la Serbie quelques coups décisifs : puisqu'elle ne l'avait pas fait, puisqu'elle ne le faisait pas, il ne fallait pas désespérer encore.

C'est de ce sentiment que se sont inspirées l'Angleterre, la Russie et la France, — on a désigné leur accord sous le nom de triple entente, — pour interposer leurs bons offices entre l'Autriche et la Serbie. Cette dernière, on s'en souvient, avait, sur un conseil venu de Saint-Pétersbourg, renoncé à toute revendication territoriale et déclaré qu'elle conformerait sa politique à celle des puissances. Elle remettait sa cause entre leurs mains. Il semble que l'Autriche aurait pu, et même qu'elle aurait dû se contenter de cette déclaration, puisqu'il était d'ailleurs certain que toutes les puissances, quelles qu'eussent été leurs impressions premières après l'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie, ne s'opposaient pas au fait accompli. Elles n'y auraient éprouvé de l'embarras que si la Porte avait maintenu sa protestation fondée sur le

traité de Berlin; mais, à partir du jour où la Porte, c'est-à-dire la principale, sinon même la seule intéressée parce qu'elle était la seule spoliée, s'était entendue avec l'Autriche et avait renoncé à ses droits moyennant une compensation financière, l'opposition d'une autre puissance devenait difficilement soutenable. L'accord entre la Bulgarie et la Porte avait dégagé un autre côté de la question. Ces deux accords particuliers devaient grandement faciliter un accord général : il suffisait, pour cela, que l'Autriche n'abusât pas de ses avantages. Mais, précisément, l'Autriche paraissait résolue à les pousser jusqu'au bout, et à obliger la Serbie, imprudente il faut bien le dire, intéressante néanmoins à cause de sa petitesse et de sa faiblesse, à s'humilier devant elle dans des conditions qui devaient peser longtemps sur sa dignité. Les petites puissances ont la leur comme les grandes, et les grandes s'honorent en la respectant. L'Autriche ne l'entendait pas ainsi : elle voulait, elle exigeait une déclaration directe du gouvernement serbe; elle n'acceptait pas que celui-ci se dérobât derrière la Russie; elle annonçait l'envoi d'une note nouvelle qui, sans avoir peut-être encore la forme d'un ultimatum, en aurait pourtant les allures et dicterait *ne varietur* à la Serbie la formule de renoncement et de soumission dont elle devait user à l'égard de sa puissante voisine. Celle-ci continuait ses armemens comme si elle se préparait à une grande guerre, et dénonçait ceux des Serbes comme s'ils pouvaient leur servir à quelque chose. Si les événemens suivaient ce cours, ils devaient inévitablement et très prochainement aboutir à un conflit armé. On s'est vu presque à la veille de la guerre. C'est alors que la France et l'Angleterre, revenant à l'action commune que la démarche isolée de la Russie avait un moment suspendue, se sont entremises pour chercher, bien entendu avec la Russie, la formule d'une déclaration que la Serbie pourrait faire et dont l'Autriche pourrait se contenter. Pour leur permettre de la trouver, si la chose était possible, le gouvernement austro-hongrois a consenti à ajourner l'envoi de sa propre note à Belgrade.

On s'est repris alors à respirer, on a cru que la paix pourrait être sauvée; mais de nouveaux nuages n'ont pas tardé à se former. Le langage pessimiste, violent, hargneux, de la presse autrichienne et de la presse allemande était un symptôme de mauvais augure. Les intentions réelles de l'Autriche devenaient de plus en plus obscures; elles se sont découvertes et précisées lorsque, la note projetée par les trois puissances ayant été officieusement communiquée à Vienne, le gouvernement austro-hongrois ne s'est pas contenté de faire savoir

qu'elle ne lui donnerait pas satisfaction, mais a paru vouloir dicter aux trois puissances le texte qu'elles devraient imposer à Belgrade, de sorte qu'elles n'auraient été que les porte-paroles du Cabinet de Vienne. C'est un rôle qu'elles ne pouvaient pas accepter. Elles se sont donc remises à chercher, un peu découragées sans doute par l'intransigeance autrichienne, résolues toutefois à ne rien épargner pour assurer le maintien de la paix. A ce moment, tout le monde en Europe commençait à n'y plus croire. Manifestement, l'Autriche se préparait à la guerre. Elle se sentait la plus forte, ce qui n'était pas difficile si elle avait affaire à la Serbie seule, et elle était convaincue que les puissances, quelque pitié que pût leur inspirer son malheur, n'iraient pas jusqu'à faire la guerre pour la Serbie. Au surplus, la Russie l'avait déclaré dès le commencement des négociations. Dès lors, pourquoi se gêner? On pouvait terminer, par un acte peu héroïque sans doute, mais fructueux, un long règne que la fortune n'avait pas militairement favorisé. L'occasion était bonne : il fallait en profiter. L'idée qu'en infligeant une humiliation à la Serbie, on infligerait aussi un désagrément à la Russie, trop sage pour renoncer à sa politique de reconstitution intérieure et pour se jeter dans les aventures, n'était peut-être pas étrangère à la résolution prise et inexorablement exécutée. Personne, à Vienne, ne semble d'ailleurs s'être demandé s'il ne resterait pas ici ou là des souvenirs amers de ce qui se passe aujourd'hui, et s'il n'était pas imprudent de sacrifier l'avenir qui est long, au présent qui est court. L'histoire même de l'Autriche contient des épisodes qui montrent de quel poids pèsent quelquefois par la suite certaines humiliations infligées à un adversaire, et on peut se demander de M. le baron d'Æhrenthal s'il sera Bismarck ou seulement Schwarzenberg. Pour le moment, il a réussi. Les trois puissances venaient d'arrêter le texte d'une nouvelle formule, qui tenait compte de celle qu'avait suggérée M. d'Æhrenthal, tout en la modifiant sur quelques points, lorsque la situation, qui semblait si tendue, s'est subitement modifiée par suite d'une nouvelle initiative prise par M. Isvolski aussi subitement, aussi isolément qu'il avait pris quelques-unes des précédentes. M. Isvolski a fait savoir à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, M. le comte de Pourtalès, qu'il reconnaissait purement et simplement l'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie. Comment n'en avoir pas éprouvé quelque surprise? Nous avons dit plus haut que tout le monde, sauf à ménager certaines questions de forme, ou plutôt de convenance, devait en venir là; mais la Russie avait toujours soutenu que la reconnaissance de l'annexion ne pouvait se

faire que dans une conférence, et la brusquerie de sa conversion, au moment même où elle collaborait avec l'Angleterre et la France à la rédaction d'une nouvelle formule à proposer à la Serbie, peut passer pour déconcertante. On a dit que l'empereur Guillaume avait agi personnellement sur l'empereur Nicolas. On a parlé de mouvemens de troupes qui se seraient opérés non seulement en Autriche, mais en Allemagne, et qui auraient manifestement témoigné de la ferme intention de celle-ci de marcher avec celle-là, et de ne pas jouer auprès d'elle un rôle de second plan. Tout cela sans doute s'éclaircira plus tard. Il y a, nous l'avouons, dans cette affaire, des détails obscurs qui nous échappent encore.

Le lendemain de la démarche russe, l'Angleterre et la France se sont trouvées seules en face de l'Autriche dans une situation inévitablement affaiblie; cependant elles n'ont pas cru pouvoir abandonner l'œuvre qu'elles avaient entreprise entre l'Autriche et la Serbie; elles ont continué de regarder comme un devoir pour elles d'atténuer, dans la mesure du possible, la rudesse du coup qui allait frapper cette dernière. Le gouvernement autrichien ayant paru vouloir associer l'Allemagne à un succès qui ne pouvait plus lui échapper, ce sont les ambassadeurs allemands à Londres et à Paris qui, comme M. le comte de Pourtalès l'avait déjà fait à Saint-Pétersbourg, ont interrogé les gouvernemens anglais et français sur leurs intentions relatives à l'Herzégovine et à la Bosnie. Les deux gouvernemens ont déclaré que, lorsque l'Autriche leur poserait la question, ils ne feraient aucune difficulté à lui faire une réponse propre à la satisfaire, si l'accord s'était préalablement établi sur l'affaire serbe. Il s'est établi presque aussitôt. Le texte de la note serbe a été définitivement arrêté. La Serbie n'a pas attendu davantage pour commencer son désarmement. Le prince héritier, qui, avec l'ardeur inconsidérée de son âge, avait été le plus démonstratif des partisans de la guerre, a renoncé à ses droits au trône. Tout a réussi à M. d'Æhrenthal, personne d'ailleurs n'ayant plus intérêt, après la renonciation inopinée de la Russie, à lui marchander davantage un triomphe que cette renonciation a rendu complet.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

